

Sociograph n°45

Sociological research studies

Enjeux éthiques dans l'enquête en sciences sociales

Edité par Marta Roca i Escoda, Claudine Burton-Jeangros,
Pablo Diaz et Ilario Rossi



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ
INSTITUT DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

**ENJEUX ÉTHIQUES
DANS L'ENQUÊTE EN
SCIENCES SOCIALES**

**Edité par Marta Roca i Escoda,
Claudine Burton-Jeangros,
Pablo Diaz et Ilario Rossi**

Sociograph n°45

Citation conseillée : Roca i Escoda, Marta, Burton-Jeangros, Claudine, Díaz, Pablo et Ilario Rossi (éds.) (2020). *Enjeux éthiques dans l'enquête en sciences sociales*. Genève : Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 45)

ISBN: 978-2-940386-54-3

Publication sur Internet: www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

TABLE DES MATIÈRES

AUTEUR·ES	5
INTRODUCTION: POUR UNE ÉTHIQUE DANS LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES <i>Marta Roca i Escoda, Claudine Burton-Jeangros, Pablo Diaz et Ilario Rossi</i>	9
« TOI LE PIÉTON, POURQUOI T'INTÉRESSES-TU AU POWERCHAIR HOCKEY ? » : L'ÉTHIQUE DES RELATIONS ENTRE CHERCHEUR ET ENQUÊTÉS AU COURS DU TRAVAIL ETHNOGRAPHIQUE <i>Laurent Paccaud</i>	31
DONNER LA PAROLE À DES PERSONNES CONSIDÉRÉES COMME « VULNÉRABLES » : QUELS ENJEUX ÉTHIQUES ? <i>Éline de Gaspari</i>	55
ENQUÊTER AUPRÈS DES DÉMUNIS : LA RESPONSABILITÉ DU CHERCHEUR FACE À SES ENQUÊTÉS <i>Lucile Franz</i>	79
LES ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES ET ÉTHIQUES DE LA TRANSPARENCE DANS UNE ENQUÊTE EN TERRAIN « ENNEMI » <i>Louise Déjeans</i>	105
L'OBSERVATION PARTICIPANTE EN CONTEXTE SENSIBLE : ENTRE RIGUEUR SCIENTIFIQUE, AUTOCENSURE ET CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES <i>Baptiste Brodard</i>	127
UNE JUSTE PLACE ET DISTANCE : CONTRE UNE POSTURE ÉTHIQUE DE FAÇADE <i>Léa Sallenave</i>	151
SE SENTIR REDEVABLE: L'ENQUÊTE ETHNOGRAPHIQUE AU PRISME DE LA RECHERCHE D'ÉQUILIBRE ENTRE DON ET CONTRE-DON <i>Valentine Dubant</i>	173

LES ÉMOTIONS EN TANT QU'OUTILS ÉPISTÉMOLOGIQUES ET ÉTHIQUES DANS LE CADRE D'UNE ETHNOGRAPHIE ITINÉRANTE <i>Carla Vaucher</i>	193
CONTRIBUTIONS À L'ÉTHIQUE DE LA CONNAISSANCE <i>Michaël Cordey</i>	213
UN DOUBLE REGARD À DOUBLE TRANCHANT : ITINÉRAIRE D'UNE SOCIOLOGUE À L'HÔPITAL <i>Aude Parfaite</i>	235
LOYAUTÉS, INTÉRÊTS ET MODALITÉS DE RESTITUTION : QUESTIONNEMENTS ÉTHIQUES À L'ÉPREUVE D'UN TERRAIN SENSIBLE <i>Margaux Bressan</i>	269
LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS PARTAGÉES LORS D'UNE RECHERCHE ETHNOGRAPHIQUE PAR ÉTUDES DE CAS DANS UNE UNITÉ DE PÉDIATRIE : UNE SIMPLE QUESTION D'(EN)JEUX D'ÉCRITURE ? <i>Sarah Bonnard</i>	291

AUTEUR·ES

Sarah Bonnard est doctorante FNS à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Elle réalise une thèse de doctorat sur l'accompagnement des enfants atteints d'asthme. Ses intérêts de recherche portent sur la maladie chronique, l'autonomie, la relation médecin-malade-proches, les dispositifs cliniques, éducatifs et socialisateurs et les collaborations interdisciplinaires.

Margaux Bressan, doctorante à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne, mène une thèse sur le vécu d'enfants atteints par une épilepsie. Ses intérêts de recherche portent sur l'expérience de la maladie chronique, les pratiques cliniques et de prescription, les trajectoires thérapeutiques, la relation soignant-soigné-proches, la corporalité et les âges de la vie.

Baptiste Brodard, doctorant à l'Université de Fribourg en sciences sociales et études islamiques, prépare actuellement une thèse sur l'engagement des associations musulmanes dans l'action sociale en Europe. Auparavant intervenant social notamment dans le milieu carcéral, il a centré ses recherches sur les domaines de l'action sociale communautaire et l'exclusion.

Claudine Burton-Jeangros, professeure ordinaire au Département de sociologie de l'Université de Genève, enseigne et mène des recherches en sociologie de la santé. Celles-ci portent d'une part sur les inégalités sociales face à la santé dans la perspective du parcours de vie, d'autre part sur les représentations sociales des risques dans différents domaines de prévention.

Michael Cordey est assistant diplômé et doctorant au laboratoire THEMA de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. À partir d'une recherche de terrain menée au sein d'une unité d'hospitalisation aigüe dédiée aux patient·es en éveil de

coma, sa thèse de doctorat explore les conditions de l'éthique en train de se faire.

Louise Déjeans prépare depuis 2013 une thèse de doctorat en sociologie au sein du laboratoire CERLIS à l'université Paris Descartes, sous la direction de Cécile Lefèvre et Michela Marzano. Sa recherche porte sur les enjeux et les manifestations de l'opposition à l'homoparentalité en France depuis 2012, à partir d'une enquête menée auprès des sympathisants et militants de La manif pour tous.

Eline De Gaspari est adjointe scientifique à la Haute École de Travail Social de la HES-SO Valais-Wallis et doctorante en sciences de la société, mention sociologie, de l'Université de Genève. Elle s'intéresse particulièrement aux effets des différents rapports sociaux chez les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pablo Diaz est docteur en sciences sociales. Il est chargé de recherche au Centre de compétences suisse en sciences sociales (FORS) et coordinateur de la commission d'éthique de la recherche de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur la diffusion des normes internationales ainsi que sur l'Open Science dans les sciences sociales.

Valentine Duhant, sociologue, aspirante F.R.S-FNRS, est doctorante au Group for Research on Ethnic Relations, Migration & Equality (GERME) de l'Université Libre de Bruxelles. Sa recherche porte sur la mise en œuvre des politiques d'activation et d'insertion socioprofessionnelle dans le secteur de l'aide sociale en Belgique francophone.

Lucile Franz est doctorante à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Sa thèse propose une réflexion sur les politiques sociales du canton de Vaud destinées aux personnes en situation de grande pauvreté.

Laurent Paccaud est doctorant en sociologie. Membre de l'Institut des sciences du sport de l'université de Lausanne (ISSUL) et du Centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités

(LINES), ses travaux à l'approche critique se situent à l'intersection des recherches sur le sport, des études sur le genre et des recherches sur le handicap.

Aude Parfaite est assistante de recherche dans un hôpital universitaire en Suisse et doctorante en sociologie à l'Université de Genève. Ses recherches actuelles portent sur la manière dont les outils contribuent ou non à concevoir le travail d'organisation à l'hôpital.

Marta Roca i Escoda est Maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Elle est co-rédactrice en chef adjointe de la revue *SociologieS* avec Jean Louis-Genard, avec qui elle a publié plusieurs articles qui portent sur les questions éthiques, méthodologiques et épistémologiques de la recherche en sciences sociales.

Ilario Rossi est professeur en anthropologie médicale et de la santé à l'Institut des sciences sociales de l'UNIL, laboratoire THEMA. Ses activités pédagogiques et scientifiques traitent des relations entre médecine et société, ainsi qu'entre santé et mondialisation.

Léa Sallenave est agrégée d'histoire, doctorante en géographie, assistante d'enseignement au département de Géographie et Environnement à l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants de l'Unige et en co-tutelle à l'Université Grenoble Alpes. Elle mène une thèse sur les espaces d'éducation populaire, les liens aux natures et les rapports de domination dans les espaces ludosportifs de plein air.

Carla Vaucher est doctorante en anthropologie médicale et de la santé au sein de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Sa thèse de doctorat porte sur la trajectoire d'enfants souffrant de cardiopathies congénitales dans le cadre d'un programme de médecine humanitaire qui se déploie dans une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord. Ses intérêts de recherche principaux sont la communication dans le domaine de la santé et l'expérience de la maladie chronique.

INTRODUCTION: POUR UNE ÉTHIQUE DANS LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Marta Roca i Escoda, Claudine Burton-Jeangros,

Pablo Díaz et Ilario Rossi

Bien qu'anciennes, les questions d'éthique de la recherche se posent aujourd'hui avec une force renouvelée au sein des sciences sociales. Que ce soit pour créer un dispositif d'enquête, accéder à un terrain, produire des données, publier dans une revue scientifique, voire même réaliser un projet, les chercheur·es sont de plus en plus enjoint·es à soumettre leurs protocoles pour évaluation et légitimation éthique. Ce qui était jusqu'ici régulé de manière interne et volontaire, en fonction de référentiels épistémologiques, réflexifs et méthodologiques, l'est de plus en plus de manière externe et contraignante, auprès de commissions *ad hoc* et sur la base notamment de normes juridiques. Cette situation soulève des défis et des enjeux de taille, le nouveau cadre normatif venant non seulement bousculer – si ce n'est délégitimer – certaines pratiques d'enquête, pourtant bien ancrées, mais également opérer un important virage vers une bureaucratisation de l'éthique, abordée sous un angle essentiellement procédural. À contre-pied de cette tendance, cet ouvrage plaide pour une réflexivité éthique située à travers un retour sur diverses situations pratiques, dilemmes, scrupules, tensions et précautions éthiques documentés à travers l'expérience de terrain des différent·es contributeur·trices.

Se situant essentiellement en contexte suisse, les chercheur·es qui contribuent à ce volume nous renseignent d'une part sur les

difficultés de mener des enquêtes dans le cadre d'une formalisation croissante de l'éthique. D'autre part, ils·elles ouvrent des pistes stimulantes pour résister à ces contraintes externes et adopter une démarche éthique interne à l'enquête. Soucieux·ces de respecter l'autonomie et le libre choix des participant·es à leur enquête et de mener des recherches socialement acceptables, les contributeurs·trices contestent cependant le modèle de régulation éthique formalisée tel qu'il s'est progressivement mis en place dans les institutions, en raison de son inadéquation aux pratiques de la recherche en sciences sociales.

Après avoir esquissé les développements de cette nouvelle culture éthique, quelques-unes des critiques déjà soulevées dans la littérature mais prolongées par plusieurs des auteur·es contribuant à ce volume seront discutées. Puis les différentes implications de ces arguments et de ces constats seront évoquées afin de proposer une réflexion quant aux moyens à mettre en œuvre pour adapter les systèmes d'éthique formalisée aux besoins des chercheur·ses en sciences sociales. Plus spécifiquement, face aux prescriptions dirigées par les *politiques éthiques de la recherche* instaurées par ces procédures, il nous semble que les fondements conceptuels, théoriques et méthodologiques des sciences sociales devraient privilégier davantage une démarche processuelle et contextuelle des enjeux éthiques, construite et façonnée tout au long de sa réalisation. Ainsi, cette introduction se donne comme objectif de poser les jalons d'une *éthique politique de la recherche*.

L'ÉTHIQUE COMME CONTRAINTE EXTERNE À L'ENQUÊTE

Si les préoccupations éthiques ont toujours accompagné l'activité des chercheur·es en sciences sociales, la récente prolifération des chartes, réglementations et instances bureaucratiques associées à l'éthique de la recherche interpellent fortement notre communauté scientifique. D'un côté, un certain nombre de chercheur·es, notamment parmi les plus jeunes générations, expriment leur souci de suivre les normes et procédures afin d'évacuer les risques

d'être accusé·es a posteriori de ne pas avoir respecté les standards éthiques dans la conduite de leur recherche. Leur inconfort est renforcé par la diversité des procédures de régulation éthique ainsi que la constante évolution de celles-ci. Ces préoccupations s'inscrivent dans un contexte de judiciarisation des rapports sociaux qui s'étend désormais en dehors des États-Unis, et dans lequel les cas de poursuites judiciaires ou disciplinaires contre des chercheur·es sont documentés et relayés par les médias (Laurens, Neyrat, & Boe, 2010). Le climat social de suspicion envers les pratiques scientifiques se renforce donc, invitant chaque chercheur·e à se préoccuper d'entretenir sa bonne réputation. D'un autre côté, une ferme opposition à cet encadrement éthique est formulée par des chercheur·es chevronné·es et/ou qui ont été exposé·es aux processus d'encadrement éthique et ont ainsi été confronté·es aux contraintes et problèmes associés aux instances de l'éthique formalisée.¹

De manière générale, l'éthique a d'abord été envisagée comme relevant de la déontologie professionnelle, trouvant son origine dans les normes que les médecins se sont données pour encadrer leurs relations aux personnes soignées. En sciences sociales, le développement de guides ou chartes éthiques par les associations professionnelles depuis les années 1960 atteste d'un même souci de formaliser des normes ou principes éthiques, visant à protéger les participant·es aux recherches et ainsi à définir les contours d'une recherche socialement acceptable. L'ampleur et le calendrier de ces développements de la déontologie professionnelle ont varié de manière notable entre contextes nationaux, d'ailleurs les premières chartes établies dans le contexte nord-américain ont généralement servi de modèle aux autres sociétés nationales s'emparant de ces questions plus tardivement. À l'échelle internationale, les



¹ S'il existe une littérature dédiée aux défauts des procédures formelles et qu'elle tend à s'étendre (Desclaux, 2008; Dingwall, Iphofen, Lewis, Oates, & Emmerich, 2017; Fassin, 2008; Stark, 2012; W. C. Van den Hoonaard, 2011; W. C. Van den Hoonaard & Hamilton, 2016), il faut bien constater que les critiques peinent encore à faire évoluer les dispositifs en place.

chartes existantes sont variables en taille et par ailleurs régulièrement mises à jour. À ce jour, le processus reste inabouti puisque certaines sociétés ne disposent pas (encore) de leur propre code éthique, c'est notamment le cas de la Société suisse de sociologie ou de la Société suisse d'ethnologie (Société suisse de sociologie, 2007; Société suisse d'ethnologie (SSE), 2010).

Cette socialisation et régulation par les pairs se trouvent désormais en compétition avec des procédures de régulation éthique imposées en dehors des disciplines. En Suisse, la loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH), entrée en vigueur en 2014, a ainsi rendu obligatoire l'évaluation éthique de certains projets par une commission cantonale d'éthique de la recherche². Dans d'autres cas, les institutions d'affiliation des chercheur·es exigent une telle évaluation, c'est notamment le cas aux États-Unis (Bonnet & Robert, 2009; Stark, 2012), mais aussi dans certaines facultés en Suisse, notamment la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève³. Les promoteurs et promotrices de la recherche suivent cette voie, avec par exemple l'exigence d'évaluation éthique pour les projets financés par la Commission européenne. Enfin un nombre croissant d'éditeur·trices des revues scientifiques, réunies dans le *Committee on Publication Ethics* (COPE)⁴, demandent aux chercheur·es d'attester de la conformité éthique de leur recherche, à travers l'obtention d'une approbation formulée par une instance compétente en la matière; lorsqu'une telle évaluation n'a pas été obtenue ces éditeur·trices vont aujourd'hui jusqu'à exiger une évaluation rétroactive de la recherche par un comité ad hoc local, une pratique en contradiction avec les principes de la régulation éthique formalisée qui stipule qu'une évaluation ne peut être faite qu'en amont de la récolte des données.

●
² Commissions d'éthique suisses relatives à la recherche sur l'être humain (<https://www.swissethics.ch>)

³ Commission éthique FAPSE UNIGE (<https://www.unige.ch/fapse/faculte/organisation/commissions/commission-ethique/>)

⁴ COPE <https://publicationethics.org/>

Cette formalisation ou bureaucratisation croissante de l'éthique de la recherche (Desclaux, Sarradon Eck, 2008 ; Genard et Roca i Escoda, 2019) résulte d'un ensemble de facteurs, dont les transformations des pratiques scientifiques notamment marquées par des formes de privatisation ou marchandisation du savoir (Carvalho, 2019; Larouche, 2019) et par la circulation accrue des chercheur·es entre contextes et institutions caractérisés par des standards et procédures éthiques variables. Dans un contexte de réflexivité croissante envers la production des connaissances scientifiques, l'encadrement éthique vise aussi à entretenir la confiance du public, surtout au moment où les enjeux liés à la protection des données de la recherche, désormais systématiquement numérisées, sont particulièrement débattus (Rioufreyt, 2018). Enfin, le climat culturel contemporain conduit à une mise en exergue généralisée des risques associés à toute activité humaine (Beck, 2001), à laquelle les pratiques scientifiques n'échappent pas (Carvalho, 2019); les procédures formalisées d'évaluation éthique mettent d'ailleurs en avant la pesée des risques et des bénéfices de la recherche, une démarche qui ne fait que renforcer la perception collective des risques associés à la recherche, y compris en sciences sociales (Van den Hoonaard & Hamilton, 2016).⁵

Certain·es auteur·es publiant dans ce volume ont été exposé·es à cette éthique formalisée, notamment celles et ceux ayant mené des projets faisant intervenir des données relatives à la santé des personnes participant à la recherche. Ainsi, notamment Bressan, Cordey, Bonnard, De Gaspari, Franz et Vaucher ont dû soumettre leur projet à une, voire plusieurs commissions cantonales d'éthique. D'autres en revanche n'ont pas été soumis à une telle obligation, en raison de la thématique ou du contexte national de leur projet (voir notamment Déjeans). La frontière est toutefois floue comme en rend compte dans cet ouvrage Paccaud, qui justifie son choix de ne pas avoir déposé son projet auprès de la com-

●
⁵ Or dans nos domaines, ces risques ne peuvent et ne doivent pas être jugés équivalents à ceux de la recherche en médecine (Dingwall, 2016).

mission cantonale d'éthique de la recherche, en dépit des invitations insistantes par d'autres chercheur·es à le faire. En s'appuyant sur l'argumentation développée par la Société suisse d'ethnologie, il relève certains travers de cette évaluation éthique, lesquels sont discutés dans la section suivante.

LES CRITIQUES ADRESSÉES À UNE RÉGULATION ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Alors que certain·es présentent l'éthique de la recherche comme un 'instrument neutre', à visée universelle (Carvallo, 2019), les cadres normatifs adoptés par les instances formelles ont une généalogie socio-historique spécifique et sont de fait situés. Ils se rattachent en effet à la bioéthique, ce qui implique que les principes qu'ils adoptent sont avant tout pensés en fonction des enjeux de la recherche en médecine. Ces principes sont en phase avec une posture épistémologique positiviste, appelant à un modèle théorique déductif et formulé en amont de la récolte des données sous la forme d'hypothèses qui pourront être confirmées ou infirmées à l'aide de données essentiellement quantitatives, récoltées en dehors de toute influence du chercheur·e, considéré·e comme neutre. Or les recherches en sciences sociales adoptent, en complément à cette position, d'autres postures épistémologiques, privilégiant une approche inductive, favorisant des terrains d'immersion à longue durée et produisant des données de nature qualitative. La prise en compte de la présence, l'implication et l'engagement du chercheur·e est jugée incontournable, de même que la place donnée aux interactions avec les participant·es interpelle fréquemment le·la chercheur·e quant à ses différents statuts sur le terrain (Olivier de Sardan, 2008).

La frontière entre questions éthiques et questions méthodologiques étant très ténue, il est de l'expérience de nombreux·es chercheur·es ayant soumis leur projet à une instance formelle d'évaluation éthique d'avoir reçu des demandes de révisions de leur projet centrées sur des aspects méthodologiques plutôt que sur des questions éthiques. En effet, en invoquant l'argument de

la valeur ou des bénéfices attendus de la recherche, les comités tendent à se prononcer sur une large palette de questions pour lesquelles des arguments éthiques peuvent, à plus ou moins juste titre, être invoqués. Au-delà de la fréquente méconnaissance des démarches de recherche qualitatives dans les commissions formelles, notamment les CCER (Gouilhers, Schindler, Roduit, & Lucas, 2017), certaines recherches sont jugées problématiques parce qu'elles ne respectent pas les standards du consentement éclairé en amont de la recherche, en cas de pratiques d'observation clandestine par exemple; ou alors les chercheur·es peuvent être mis·es en défaut sur la taille de l'échantillon jugée insuffisante pour obtenir des preuves statistiques ou encore sur la formalisation inaboutie des guides d'entretien ou d'observation.

Or, ce cadrage non seulement standardise les recherches possibles, parce qu'autorisées, mais aussi entre en tension avec la liberté académique et ainsi limite les capacités à étendre la connaissance dans certains domaines (Dingwall, 2016). L'évaluation éthique en vient en effet à réduire l'innovation et interdire l'accès à certains thèmes de recherche ou à des groupes de population jugés 'vulnérables', comme en attestent d'ailleurs régulièrement nos collègues canadiens (Larouche, 2019), surpris de la liberté qui nous est octroyée en Europe. Dans la lignée de l'ouvrage *Enquêter, de quel droit?* (Laurens et al., 2010), Charmillot (2017) invite d'ailleurs les chercheur·es à ne pas réduire leurs ambitions afin de satisfaire les demandes de l'éthique formalisée. Bonnard évoque dans ce volume l'effet de l'évaluation éthique formalisée sur son processus de recherche, qui s'est trouvé 'figé' par les attentes de la CCER et ses difficultés subséquentes à faire face aux aléas du terrain.

Une autre zone de désaccord récurrent entre éthique formalisée et pratiques de recherche en sciences sociales concerne la temporalité de l'évaluation. En effet, le formalisme repose sur l'analyse d'un protocole qui établit *a priori* les modalités et les stratégies de la réalisation d'une enquête, sur la base duquel on juge la pertinence et la légitimité d'un projet. Les questions éthiques se règlent

ainsi en amont de la récolte des données autour des intentions déclarées par les chercheurs dans les formulaires standardisés. Les comités se cantonnent de ce fait à intervenir au début du processus avec l'intention de faire réviser le plan de recherche si jugé nécessaire. Or ceci ne permet pas de répondre à la plupart des dilemmes éthiques qui émergent au fur et à mesure de la recherche ethnographique, marquée par la longue immersion des chercheurs sur leur terrain et la progressive construction de relations avec les participant·es à la recherche. En effet, en raison des scandales de la recherche médicale, l'éthique formalisée se centre sur le cadrage de l'obtention du consentement éclairé, en sous-estimant généralement la complexité de ce processus et en faisant l'impasse sur les transformations du projet de recherche sous l'influence du terrain. Or, comme le rappelle Paccaud (ce volume), le terrain s'éloigne souvent du plan annoncé, en raison d'imprévus et difficultés non anticipées.

Au-delà des spécificités des projets en sciences sociales, des critiques s'élèvent contre l'extension continue des exigences formalisées. Les instances en place ont en effet tendance à continuellement étendre le périmètre de leur mission (Dingwall 2016). Outre les coûts financiers et temporels de ces évaluations éthiques, ces procédures s'apparentent à des instruments de contrôle par les institutions, notamment en matière d'évaluation des performances (Dingwall, 2016) et participent de la bureaucratisation croissante des activités de recherche. Par ailleurs, des motivations plus politiques peuvent également se glisser dans les avis éthiques; les institutions universitaires étant particulièrement sensibles aujourd'hui aux enjeux de réputation, il existe le risque que les comités d'éthique deviennent le lieu de régulation des sujets acceptables (Hedgecoe, 2016), en empêchant la conduite de sujets de recherche sensibles. Or, il est évident que les objets de recherche des sciences sociales ont pour caractéristique de déranger, portant sur des problématiques situées aux marges et/ou traversées d'intérêts politiques.

LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Comme évoqué précédemment, l'évaluation assurée par les comités institués et les règles pratiques auxquelles ils se réfèrent peuvent s'avérer non pertinentes dans l'exercice de la recherche socio-anthropologique voire en infirmer le sens. Aux *politiques de régulation éthique de la recherche* définies par ces procédures, il nous semble donc souhaitable de substituer une analyse processuelle des enjeux éthiques, toujours spécifiques et inscrits dans des configurations et des dispositifs singuliers. Une telle posture réflexive – qui est d'ailleurs celle valorisée dans cet ouvrage – intègre les prescriptions normatives tout en promouvant le renouveau d'une culture scientifique dialogique. À une éthique formelle, incarnée notamment par le consentement formalisé, devrait se substituer une éthique de la relation et de la communication, située et contextualisée, plus adaptée aux réalités du terrain et fondée sur la symétrie et la réciprocité interactionnelles.

Si la réflexivité sous forme de retour sur soi ou d'auto-analyse constitue un des passages obligés dans le compte-rendu socio-anthropologique, les droits des enquêtés et les enjeux éthiques des interactions sont rarement abordés de façon systématique. Le travail de terrain nécessite cependant l'instauration d'un lien social spécifique qui n'est réalisable que sous la condition d'un engagement commun (Rossi, 2012). La responsabilité des uns et des autres est, en effet, la seule possibilité d'une relation sans cesse renouvelée par la perspective d'une conduite d'intention partagée ; celle-ci est la seule manière de créer du lien et de le sauvegarder. En ce sens, toute pratique de recherche, ayant affaire à des êtres singuliers, doit intégrer des compétences réflexives : le·la chercheur·e doit ainsi se construire dans l'analyse éclairée des représentations, des normes, des valeurs, des loyautés, des alliances, des émotions et des langages qui circulent dans les dispositifs d'enquête et qui fabriquent toutes ses interactions. Sa singularité et sa subjectivité sont ici très importantes, du moment que chaque relation humaine est spécifique : en sciences sociales, la pratique de la recherche ne consiste pas seulement à faire tout ce qui peut être

fait, selon un protocole, mais elle est aussi constituée de choix et de décision à prendre entre diverses possibilités, comme le montrent les contributions de cet ouvrage.

Ce postulat requiert de considérer toute recherche comme un champ et un laboratoire d'expérience éthique, qui convoque une analyse constante entre action scientifique et liberté individuelle, déterminisme juridique et indétermination des agir individuels et communautaires, idéologies dominantes et résistances sociales. Si toute recherche se définit comme construction juridique, politique, sociale et culturelle spécifique, nous pouvons affirmer, en paraphrasant Bouvier (1963) que ce n'est pas le·la chercheur·e qui fait la recherche mais c'est la recherche qui façonne le chercheur et la chercheuse.

Par ces dynamiques processuelles, *l'éthique politique de la recherche* implique de repérer les contours de ce qui échappe à l'exercice formel de l'éthique et qui par conséquent doit être écarté de son autorité. Cela revient d'une part à relativiser la volonté de réduire un projet en sciences sociales au rôle et à la fonction que l'on attribue à une recherche « normalisée » par les comités d'éthique. D'autre part, elle valorise la nécessité, pour les chercheur·es en sciences sociales, d'intégrer l'inspiration, l'écoute et la réceptivité, des attitudes fondées sur l'implication et l'engagement, la prudence et la discrétion, une culture professionnelle du décentrement ; autant de préalables indispensables à l'instauration d'une culture épistémologique qui serait véritablement éthique.

L'éthique politique de la recherche intègre définitivement le « travail éthique » (Desclaux, 2008) dans les fondamentaux épistémologiques des sciences sociales. Cette exigence peut être considérée comme une production corporatiste collective, dans la mesure où ce travail est basé sur des échanges, plus ou moins contraints et institutionnalisés, formels et informels, qui peuvent relever de registres très divers. Ces débats peuvent aussi avoir lieu loin du terrain, au sein de cercles académiques ou encore dans des espaces moins institués. Cet ouvrage montre divers aspects de ce

travail, il le documente et l'analyse d'un point de vue méthodologique et scientifique, pour décrire notamment les références mobilisées en matière d'éthique en chaque lieu et par chaque acteur·e, les valeurs sous-jacentes aux avis formels, les logiques idéelles ou les rapports sociaux mis en jeu dans la recherche, l'échange entre sujets en relation, les effets de ces échanges sur les projets eux-mêmes. Quels que soient les résultats de ces analyses, le travail éthique en sciences sociales devient un champ partagé, qui n'est plus nécessairement construit dans la solitude (Desclaux, 2008). Si l'on convient que ce travail éthique est en grande partie mené au fur et à mesure du déroulement d'une recherche, il ne faut pourtant pas oublier qu'une partie de ce travail peut être devancée. Cette anticipation est nécessaire au déploiement d'une réflexion éthique en sciences sociales, mais elle peut aussi « figer la réflexion », voire en tenir lieu. Ceci implique de préciser ce qui, dans ce travail éthique, peut être anticipé ou élaboré en amont de la recherche et ce qui ne peut pas l'être.

L'ensemble des textes le démontre : la prise en compte des enjeux éthiques liés à la réalisation d'une recherche en sciences sociales ne peut pas se dissocier du contexte et du processus qui la forge. En effet, la spécificité de l'approche, qu'elle porte son regard « au loin » ou qu'elle le pose « *at home* », place au premier plan la perception et le discours des sujets et des individus en société, leur cheminement dans un système social que les outils méthodologiques décryptent avec eux·elles et selon leurs codes. Cette approche implique la nécessité de clarifier incessamment la position du·de la chercheur·e et le sens de son action. Ainsi, admettre que le point de vue de l'acteur·e crée l'objet de son action signifie postuler que le décodage analytique des êtres et des sociétés, constitutif de la socio-anthropologie, ne saurait s'effectuer sans tenir compte de la complexité du rapport entre identité professionnelle et altérité(s) enquêtée(s), à savoir une construction toujours renouvelée du rapport entre soi-même et les autres. Dès lors, la pratique de recherche n'est plus appréhendée comme la source implicite de tout donnée mais constitue au contraire un objet d'étude en soi (Ambruster, Laerke, 2008 ; Bensa, Fassin, 2008 ; Rossi, 2012). Cela revient à reconnaître que la pratique de la recherche doit être le

produit d'une activité consciente et intentionnelle dont le contenu interactif et intersubjectif est central. Cette perspective relationnelle et dialogique est le socle épistémologique du discours socio-anthropologique, qui se légitime, dans un deuxième temps, par l'analyse et l'explication des données produites et validées sur le terrain : pas de qualité de données sans une relation éclairée, pas de connaissance théorique sans une implication pratique.

L'ensemble des auteur·es de cet ouvrage défendent cette posture ; ils·elles décrivent et analysent avec soin les problèmes concernant cette double perspective épistémologique : d'une part la rigueur de la production des données au plan pratique (Olivier de Sardan, 2008) et d'autre part leur traitement et mise en perspective par une formalisation textuelle au plan théorique. Cette double articulation vise à dépasser l'écueil des contradictions inhérentes à ce type de travail ; en effet, la pratique de terrain peut être « minée » de l'intérieur et donne parfois lieu pour le·la chercheur·e à une malaise diffus ; le processus de la recherche subit en conséquence des distorsions et des réaménagements qui ne sont pas sans effet sur les garanties éthiques que toute production scientifique doit assurer. Il en découle que toute réalisation d'une enquête nécessite des réponses adaptées et continues aux dispositifs et aux relations qui la construisent et se doit de dépasser ses possibles mises en scène rhétoriques pour garantir toujours ses fondements scientifiques. Ceci nous permet de saisir comment le lien entre la pratique de la recherche en sciences sociales et ses répercussions éthiques met nécessairement en relation posture du·de la chercheur·e, qualité des interactions, sens de son action et production de son savoir. Dès lors, quelles garanties éthiques un travail de terrain peut-il offrir quand on sait que sa caractéristique principale tient au fait que le sens de son processus se situe moins en amont qu'en aval du processus d'enquête ?

Si pendant longtemps, l'épistémologie et la méthodologie ont été pensées sans prendre en compte leurs enjeux éthiques (Genard et Roca i Escoda, 2014), ces niveaux sont désormais inextricables. La démarche en sciences sociales repose, en effet, sur la mise en place de relations interpersonnelles entre le·la chercheur·e et ses

sujets d'enquête. Or, comme le montrent les différentes contributions à cet ouvrage, l'implication de l'enquêteur·e sur son terrain peut soulever d'importants questionnements éthiques (Cefai et Amiraux, 2002), souvent exprimés sous la forme de dilemmes, malaises et scrupules. De la même manière, les relations avec les enquêté·es ont une incidence non négligeable sur la manière dont la connaissance est construite. Le retour réflexif sur la situation d'enquête est d'ailleurs souvent révélateur de l'articulation complémentaire entre éthique et méthodologie pour l'appréhension de l'objet d'étude. En d'autres termes, si l'éthique de la recherche permet de questionner les « conditions épistémologiques de la production de la connaissance » (Parini et Debonneville, 2017 : 108), l'inverse peut également être tenu pour vrai.

La question de l'identité professionnelle du·de la chercheur·e est à ce sujet illustrative. D'un point de vue strictement méthodologique, les stratégies de présentation de soi et les objectifs de l'enquête sont avant tout liées aux modalités d'accès au terrain et à la qualité des matériaux produits. Plus précisément, la posture de l'enquêteur·e sur son terrain découle en grande partie de stratégies mises en place pour générer de la proximité et une conduite d'intention partagée. Les différentes contributions à cet ouvrage reviennent d'ailleurs pour la plupart sur la nécessité d'instaurer un climat de confiance pour accéder aux populations étudiées. De ce point de vue, le choix de recourir ou non au mensonge peut être appréhendé tantôt comme une ressource, tantôt comme un obstacle au recueil d'une parole « libérée ». Dans un article sur l'enquête auprès d'individus « politiquement répugnants », Martina Avanza (2008) montre d'ailleurs bien les conséquences négatives qu'aurait pu avoir une rupture de son image d'« alliée » sur l'ouverture de son terrain ainsi que sur la fiabilité des informations obtenues. Dans ce recueil, la contribution de Déjeans propose une réflexion analogue en montrant comment le fait de mentir à ses enquêtés sur un « terrain ennemi » a été une *condition sine qua non* de la réussite de son enquête. Sous cet angle, la recherche d'une « juste distance » permet au·à la chercheur·e de jouer son rôle tout

en négociant une proximité suffisante à la production de matériaux plausibles. Se déploient ainsi des enjeux éthiques paradoxaux.

Du point de vue éthique, la question de l'identité est avant tout liée à la responsabilité de l'enquêteur·e vis-à-vis des participant·es à sa recherche. Celui·celle-ci construit, en effet, son projet avec le concours de personnes envers lesquelles il ou elle est redevable et qu'il s'agit de ne pas « trahir ». Cela est d'autant plus central que le « régime du proche » (Thévenot, 2000) qu'impose la démarche ethnographique peut parfois faire glisser les relations vers le registre de l'intime. La contribution de Brodard illustre bien ce type d'enjeux éthiques en pointant du doigt le statut ambigu des « confidences » en tant que matériaux d'enquête. Si ces deux points de vue – épistémologique et éthique – répondent à des logiques sensiblement différentes, elles peuvent ceci dit s'éclairer mutuellement. La démarche éthique est, en effet, également une démarche épistémologique dans le sens où elle permet de construire un savoir situé. En se questionnant sur les enjeux éthiques de son identité, le ou la chercheur·e est plus à même de produire un discours contextualisé, comme le montre Franz. À l'inverse, l'objectivation de sa position à des fins heuristiques peut également lui permettre d'en mesurer un certain nombre d'effets sociaux.

Ce recueil traite également des enjeux de l'asymétrie dans la relation d'enquête. Cette question – par ailleurs plus sociologique qu'éthique – est notamment abordée à travers l'analyse des rapports de domination à l'œuvre sur le terrain. Plusieurs auteur·es, notamment Déjeans, proposent ainsi des réflexions sur la violence symbolique engendrée par la présence et le travail du ou de la chercheur·e sur le terrain ou encore des dispositifs du terrain sur le ou la chercheur·e. Certains auteurs présentent d'ailleurs des stratégies d'horizontalisation des relations entre participant·es et enquêteur·es. En amont de l'enquête, cela se traduit, comme le montre Paccaud, par des approches privilégiant un travail « avec » plutôt que « sur » les personnes. En aval cela touche notamment les stratégies d'écriture « inclusives », comme le fait Bonnard. De manière complémentaire, plusieurs contributions – et notamment celle de

Duhant - montrent comment la quête de réciprocité dans les relations d'enquête – dans le but de réduire la violence symbolique liée à l'objectivation sociologique – permet de mettre en lumière un certain nombre de logiques relationnelles – ou organisationnelles – en vigueur au sein de la population observée. D'autres encore – par exemple Parfaite et De Gaspari dans ce volume – mettent en lumière la manière dont les engagements et positionnements éthiques peuvent servir à produire des connaissances plus « ancrées », prenant en compte le contexte social et interactionnel de l'enquête.

De manière analogue, certaines contributions montrent comment l'objectivation à des fins de neutralisation axiologique (référence biblio ?) peut permettre d'identifier d'importants enjeux éthiques. Travaillant à partir de leurs émotions et ressentis, Paccaud et Vaucher montrent comment la recherche d'une « juste distance » permet non seulement de prendre le recul nécessaire à une analyse critique mais également de fixer les limites nécessaires à la protection des participant·es et du·de la chercheur·e. D'autres, notamment Sallenave, montrent comment une analyse intersectionnelle des relations d'enquête non seulement favorise une appréhension plus complète de son terrain mais suscite également le déploiement d'une éthique fondée sur le *care* envers les enquêté·es. D'autres encore mettent l'accent sur l'importance d'interroger ses préjugés non seulement à des fins d'analyse mais également dans le but d'éviter de cantonner les participant·es à des identités négatives dont ils·elles pourraient chercher à s'émanciper, causant ainsi des torts moraux. La réflexion éthique n'a pas uniquement pour avantage de permettre la prise en compte du bien-être des participant·es. Elle constitue également un puissant outil heuristique dans le sens où elle pousse à réfléchir aux instruments utilisés, au rapport à l'objet, etc.

Finalement, certaines contributions prolongent la réflexion au-delà de la récolte des données en s'interrogeant sur les enjeux de la restitution aux participant·es, tout au long de la recherche. Comme le souligne Bressan, les effets politiques de cette restitu-

tion ne doivent pas être sous-estimés car ils engagent la responsabilité de la chercheuse quant à ce qu'elle choisit de restituer et auprès de qui. En ce sens, le processus d'enquête entre immersion et restitution (Rossi et al., 2008) montre comment les différents enjeux éthiques soulevés au fur et à mesure de l'avancement d'une recherche nécessitent des arbitrages constants et adaptés.

POUR UNE ÉTHIQUE POLITIQUE DE LA RECHERCHE

Les contenus et enjeux éthiques en sciences sociales sont-ils conciliables avec les protocoles en vigueur ? Quelles réponses donner à l'éthique formalisée ? Quelles articulations sont possibles entre une régulation éthique de la recherche et une éthique politique de la recherche ?

Un premier type de réponse constaté, qui est à déplorer, consiste pour les chercheur·es à se soustraire à l'évaluation éthique en renonçant à se rendre sur le terrain. Cette tendance a été documentée au Canada, notamment en termes d'une réduction importante de la proportion d'étudiant·es en master de sociologie menant une enquête empirique pour leur travail de fin d'études (Van den Hoonaard, 2011). S'y ajoutent d'autres stratégies, telles que l'hyperconformisme présentant le risque de standardisation des recherches déjà évoqué plus haut ou à l'inverse des formes de résistance dont le but est de passer le filtre de la commission éthique, sans véritablement engager une réflexion éthique (Palmer citée par (Larouche, 2019)).

Par ailleurs, notre expérience nous ayant bien montré que les procédures de l'éthique formalisée n'offrent pas d'espace de réflexion au long de la recherche, au fur et à mesure de l'émergence des questionnements éthiques, il s'avère crucial de développer des lieux dans lesquels échanges et arbitrages puissent se faire en dehors de principes abstraits qui s'avèrent difficiles à mettre en pratique au cours de la recherche. L'intérêt suscité par les différentes manifestations scientifiques consacrées aux enjeux de la recherche

en sciences sociales, organisées dans le passé et récemment (séminaires et colloques à l'Université de Lausanne, modules d'école doctorale en sociologie, anthropologie ou science politique, journées de réflexion à l'Université de Genève) est révélateur des questionnements auxquels les chercheur·es se trouvent confronté·es et autour desquels ils et elles aspirent à pouvoir échanger. Leurs réflexions rassemblées ici attestent de l'ampleur de leur inconfort face à des injonctions souvent en contradiction avec leur expérience de la recherche. Il nous semble donc essentiel de favoriser de tels moments de dialogue. En amont il se révèle également important de mieux former les étudiant·es déjà au niveau des études pré-graduées aux enjeux éthiques de la recherche.

L'éthique formalisée, souvent présentée comme la source de tous les maux, reste peu étudiée de l'intérieur. Or, les quelques études (Gouilhers & Riom, 2019; Stark, 2012; W. C. Van den Hoonaard, 2011) qui ont pu accéder aux organes d'évaluation aident à aller au-delà d'une 'éthique naturalisée' en dévoilant les pratiques de ces instances. Les comités formels, inscrits dans un système de contraintes, sont des lieux de négociations visant à élaborer des consensus autour d'enjeux sur lesquels il peut être difficile de trancher. Dans notre expérience en Suisse romande, les instances formelles peuvent se révéler ouvertes aux positions des chercheur·es en sciences sociales, par exemple lorsque ceux-ci argumentent autour de la non-signature du consentement en amont de la recherche. La révision actuellement en cours de la LRH révèle aussi une certaine réflexivité face aux limites du cadre juridique qui pourra potentiellement mieux prendre en compte la diversité des disciplines. Il est donc indispensable que les chercheur·es de sciences sociales fassent entendre leurs points de vue et contribuent à la discussion en cours sur le plan suisse. De plus, les difficultés que les chercheur·es rencontrent dans le contexte de formalisation croissante suscitent des synergies au-delà des frontières nationales, qui pourront aboutir à l'élaboration de modèles alternatifs d'encadrement éthique de la recherche. Car, si les sciences sociales ne se mobilisent pas, elles se trouveront confrontées inévitablement à des modèles imposés de l'extérieur qui ne répondent pas à leurs besoins.

Ainsi, pour les sciences sociales, *l'éthique politique de la recherche* - fondée sur la réflexivité de l'action, la culture dialogique des interactions et une mise en forme textuelle éclairée des données et des analyses -, transforme sa rigueur dialectique, à la fois analytique et synthétique, en un enjeu non seulement scientifique mais aussi politique. D'un pont de vue scientifique, elle véhicule l'exigence d'une rationalité qui ne peut se décliner qu'au pluriel, impliquant plusieurs démarches, aussi bien épistémologiques, méthodologiques que réflexives : les dimensions participatives et relationnelles du de la chercheur·e et des sujets enquêtés font désormais partie intégrante d'une compréhension rationnelle de la recherche. D'un point de vue politique, elle inscrit et renouvelle le débat autour de la légitimité et des spécificités des sciences sociales au sein du marché financier et normatif de la recherche contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

Ambruster, Heidi & Anna Laerke (Eds) (2008). *Taking sides: Ethics, politics, and fieldwork in anthropology*. New York, Oxford: Berghahn Books.

Avanza, Martina (2008). Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas "ses indigènes"? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe. In: Fassin Didier & Alban Bensa (Eds). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris: La Découverte: 41-58.

Beck, Ulrich (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Aubier.

Bonnet, François & Bénédicte Robert (2009). La régulation éthique de la recherche aux États-Unis: histoire, état des lieux et enjeux. *Genèses* 2(75): 87-108.

Bouvier, Nicolas (1963). *L'usage du monde*. Genève: Droz.

Carvalho Sarah (2019). L'éthique de la recherche entre réglementation et réflexivité. *Revue d'anthropologie des connaissances* 13(2): 299-326.

Cefai, Daniel & Valérie Amiraux (2002). Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1, *Cultures & Conflits* [En ligne], 47. <http://journals.openedition.org/conflits/829>.

Charmillot, Maryvonne (2017). Procédures éthiques et postures épistémologiques: comment valoriser la diversité des démarches de recherche? In: Claudine Burton-Jeangros (Ed.) *L'éthique (en) pratique: la recherche en*

sciences sociales. Genève: Université de Genève (collection Sociograph - sociological research studies vol. 34): 19-39.

Desclaux, Alice (2008). Les lieux du “véritable travail éthique” en anthropologie de la santé : terrain, comités, espaces de réflexion ? *Ethnographiques.org* 17 (L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique [en ligne]), <https://www.ethnographiques.org/2008/Desclaux>.

Dingwall, Robert. (2016). The social costs of ethics regulation. In Van den Hoonaard, Will C. & Ann Hamillton (Eds.), *The ethics rupture: exploring alternatives to formal research-ethics review*. Toronto ; Buffalo ; London: University of Toronto Press: 25–42.

Dingwall, Robert, Ron Iphofen, Janet Lewis, John Oates & Nathan Emerich (2017). Towards Common Principles for Social Science Research Ethics: A Discussion Document for the Academy of Social Sciences. In R. I. FAcSS (Ed.), *Advances in Research Ethics and Integrity*, Vol. 1: 111–123. <https://doi.org/10.1108/S2398-601820170000001010>.

Fassin, Didier (2008). L'éthique, au-delà de la règle: Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud. *Sociétés contemporaines* 71(3): 117-135.

Fassin, Didier & Alban Bensa (sous la dir. de) (2008). *Les Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris: La Découverte.

Genard, Jean-Louis & Marta Roca i Escoda (2014). Les dispositions éthiques dans la conduite de l'enquête et la livraison publique de ses résultats. *SociologieS* [En ligne]. Dossiers. La restitution des savoirs, mis en ligne le 24 juin 2014. <https://journals.openedition.org/sociol>

Genard, Jean-Louis & Marta Roca i Escoda (2019). *L'éthique dans la recherche en sociologie*. Paris-Bruxelles: De Boeck Supérieur.

Gouilhers, Solène & Loïc Riom (2019). Observer l'éthique en train de se faire. Pour une approche pragmatique des commissions d'éthique de la recherche. *Revue d'anthropologie des connaissances* 13(2): 503–526. <https://doi.org/10.3917/rac.043.0503>

Gouilhers, Solène, Mélinée Schindler, Sabrina Roduit et Barbara Lucas (2017). La standardisation des procédures éthiques est-elle toujours éthique? In: Claudine Burton-Jeangros (Ed.) *L'éthique (en) pratique: la recherche en sciences sociales*. Genève: Université de Genève (collection Sociograph - sociological research studies vol. 34): 41–49.

Hedgecoe, Adam (2016). Reputational Risk, Academic Freedom and Research Ethics Review. *Sociology* 50(3): 486–501. <https://doi.org/10.1177/0038038515590756>

Larouche, Jean-Marc (2019). Les sciences sociales et l'éthique en recherche en contexte canadien. Régulation imposée ou approche réflexive ? *Revue d'anthropologie des connaissances* 13(2): 479–501. <https://doi.org/10.3917/rac.043.0479>

Laurens, Sylvain, Frédéric Neyrat & Carolina Boe (Eds) (2010). *Enquêter, de quel droit: menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Bellecombe-en-Bauges: Éditions du Croquant.

Société suisse de sociologie. (2007). *Ethique de la pratique sociologique*. Bulletin de la Société suisse de sociologie.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve: Bruylant Academia,

Parini, Lorena & Julien Debonneville (2017). Les politiques de la recherche : éthique, rapports de pouvoir et groupes vulnérables. In: Claudine Burton-Jeangros (Ed.). *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales*. Genève : Université de Genève (Sociograph, Sociological Research Studies; 34): 107-111.

Rossi, Ilario (2012). Le savoir anthropologique dans le miroir de sa pratique : recherches en santé et dispositifs hospitaliers, In: Emilie Hennequin. *La recherche à l'épreuve des terrains sensibles. Approches en sciences sociales*. Paris: l'Harmattan: 59-84.

Rossi, Ilario, François Kaech, Rose-Anna Foley & Yannis Papadaniel (2008). L'éthique à l'épreuve d'une anthropologie en milieu palliatif : de l'insertion à la restitution. *ethnographiques.org* 17 [en ligne], 11.

Société suisse d'ethnologie (SSE) (2010). Une charte éthique pour les ethnologues? Projet de prise de position de la SSE. *Tsantsa*, 15.

Stark, Laura (2012). *Behind closed doors: IRBs and the making of ethical research*. Chicago ; London: The University of Chicago Press.

Thévenot, Luc (2000). *L'action comme engagement*. In: Centre de recherche formation Conservatoire national des arts et métiers (Ed). *L'Analyse de la singularité de l'action*. Paris: Presses Universitaires de France: 213-238.

Van den Hoonaard, Will C. (2011). *The seduction of ethics: transforming the social sciences*. Toronto ; Buffalo [N.Y.]: University of Toronto Press.

Van den Hoonaard, Will C. & Ann Hamilton (Eds). (2016). *The ethics rupture: exploring alternatives to formal research-ethics review*. Toronto ; Buffalo ; London: University of Toronto Press.

« TOI LE PIÉTON, POURQUOI T'INTÉRESSES-TU AU POWERCHAIR HOCKEY ? » : L'ÉTHIQUE DES RELATIONS ENTRE CHERCHEUR ET ENQUÊTÉS AU COURS DU TRAVAIL ETHNOGRAPHIQUE

Laurent Paccand

PROLOGUE

Dans le contexte actuel d'institutionnalisation de l'éthique de la recherche, les chercheurs⁶ en sciences sociales qui travaillent sur la santé sont de plus en plus souvent incités à soumettre leurs méthodologies à des instances chargées d'évaluer la qualité éthique de leurs protocoles de recherche (Vassy & Keller, 2008). En Suisse, en 2011, est édictée la « Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain »⁷. Ce cadre législatif entré en vigueur en 2014 oblige tout chercheur voulant conduire une étude portant *sur* « les maladies humaines » - qui renvoie au domaine du médical et du thérapeutique - et *sur* « la structure et le fonctionnement du corps humain » - qui renvoie à la dimension biologique de l'humain - à faire évaluer la dimension éthique de son projet par une commission cantonale d'éthique de la recherche *sur* l'être humain.

Cependant, la conception biomédicale de l'éthique de la recherche pour lesquels ces dispositifs ont été conçus semble pour



⁶ Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce sans préjudice pour la forme féminine.

⁷ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061313/index.html>, consulté le 02 mai 2019.

partie entrer en conflit avec les approches de l'être humain par les sciences sociales, en particulier lorsque l'on fait de l'ethnographie. L'objet de cette contribution est de documenter une dimension spécifique des recherches ethnographiques sur la santé : les relations entre chercheur et enquêtés. Il s'agit de montrer la nécessité de prendre en compte la dynamique du terrain ethnographique, que le chercheur ne peut pas toujours maîtriser, et qui peut s'avérer être un révélateur heuristique et éthique.

FAIRE UNE ETHNOGRAPHIE DES SPORTIFS EN FAUTEUIL ROULANT

Dans le cadre de ma thèse de doctorat, j'ai été amené à me demander si je devais soumettre mon protocole de recherche à l'évaluation de cette commission. Mon étude porte sur les socialisations sportives des personnes ayant des in/capacités motrices et utilisant un fauteuil roulant électrique pour se déplacer au quotidien. J'ai conçu mon projet de recherche à partir du double constat suivant, fait à partir de l'état de la littérature scientifique ainsi que d'observations. D'une part, de nombreux chercheurs (Connell, 1990; Messner, 1992; Plummer, 1999) ont montré que le « monde social » (Strauss, 1978) du sport est un espace de construction des positionnements identitaires relatifs au genre. D'autre part, plusieurs recherches montrent que les personnes ayant des limitations de capacités motrices sont souvent considérées comme « asexuées » et « asexualisées » (Jacob, Köbsell, & Wollrad, 2010; Smith & Hutchison, 2004). Ceci m'a amené à formuler la question de recherche suivante : comment les socialisations sportives collectives, dans un sport technologisé pratiqué entre pairs, sont-elles à la fois constitutives et constituantes des dynamiques identitaires relatives aux in/capacités et au genre, chez les personnes se déplaçant en fauteuil électrique ?

Pour traiter de cette question, j'ai fait le choix d'investiguer un terrain délimité par la seule pratique sportive collective accessible aux personnes ayant des limitations de capacités motrices très im-

portantes, en Suisse : le Powerchair Hockey⁸. Au début de ma recherche, j'avais l'idée de faire une analyse synchronique des interactions sociales sur ce terrain afin de comprendre comment les personnes ayant des atteintes motrices « performant » le genre (Butler, 1990, 2006) et le handicap (Sandahl & Auslander, 2005) dans un contexte sportif. En vue du peu de littérature sur ces questions, le choix d'une approche inductive (Guillemette, 2006), inspirée des *grounded theories* (Strauss & Corbin, 1990), s'est très vite imposé. Il s'agissait de partir de l'observation du visible et de donner une place prépondérante aux discours des pratiquants et au sens qu'ils donnent à leurs pratiques. Dès mon entrée sur le terrain, j'ai réalisé que, de par le caractère évolutif des atteintes corporelles de la majorité des joueurs ainsi que leur espérance de vie plus courte que la moyenne (beaucoup décèdent avant l'âge de 35 ans) la dimension temporelle des expériences était déterminante des positionnements identitaires relatifs au genre et au handicap. J'ai donc réorienté ma recherche en accordant une attention particulière à la dimension diachronique des socialisations sportives et de la « trajectoire de la maladie » (Corbin & Strauss, 1987).

Ainsi, ma recherche porte sur les parcours de vie et trajectoires sportives de personnes dont la santé, tant biologique, psychique que sociale⁹, peut être considérée comme fragile, selon les définitions des instances médicales. Pourtant, mon objet de recherche n'est pas la maladie, ni la structure ou le fonctionnement du corps humain, quand bien même ces dimensions jouent un rôle essentiel dans les mécanismes de positionnement identitaire relatifs au genre et aux in/capacités. Il peut donc être délicat de trancher pour savoir si oui ou non, cette recherche doit faire l'objet d'une évaluation par la commission cantonale d'éthique de la recherche. D'ailleurs, à plusieurs reprises, des chercheurs en sciences sociales, qui mènent des recherches sur les parcours de vie et les inégalités



⁸ Pour une sociohistoire de cette pratique sportive, voir Paccaud (2017).

⁹ L'Organisation mondiale de la santé définit la santé comme un « état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS, 2019).

à partir d'approches quantitatives, m'ont fortement enjoint à m'astreindre à une telle évaluation de la dimension éthique de mon protocole de recherche.

Toutefois, après un examen attentif du texte de loi, ma recherche ne portant ni sur des questions médicales ou thérapeutiques, ni sur des questions biologiques, son protocole n'a pas été soumis à l'évaluation par la commission d'éthique cantonale. Il n'en reste pas moins que l'éthique doit être une préoccupation qui accompagne toutes les étapes du processus de recherche, d'autant plus que je travaille *avec* une population dont certains membres ont des maladies et/ou la structure et le fonctionnement du corps atteints. Se pose alors la question des outils à disposition pour aider le chercheur en sciences sociales qui fait de l'ethnographie auprès de ce type de population à assurer la protection de ses enquêtés.

RECHERCHE *SUR* L'ÊTRE HUMAIN OU RECHERCHE *AVEC* L'ÊTRE HUMAIN ?

Dans ce cadre, nous pouvons nous interroger sur l'adéquation des outils proposés par la commission cantonale d'éthique de la recherche *sur* l'être humain à la posture de recherche ethnographique. Différentes sociétés savantes de sciences sociales ont, dès le début de l'élaboration de cette loi, débattu des enjeux éthiques de la recherche particuliers à leurs disciplines. C'est le cas de la Société Suisse d'Ethnologie¹⁰ (SSE) dès 2006. Après débats internes, cette société a demandé d'exclure l'ethnologie de cette loi fédérale. En effet, selon la SSE (2011), si les critères auxquels doivent se conformer les recherches pour obtenir l'approbation de la commission de l'éthique de la recherche n'entrent pas fondamentalement en contradiction avec les règles déontologiques de la re-



¹⁰ Je me permets ici de faire un rapprochement entre l'ethnologie et l'ethnographie, sans pour autant les considérer comme analogues. Je me réfère, dans ce texte, aux définitions de ces termes proposées par Beaud et Weber (2015).

cherche en sciences sociales, le cadrage institué par cette commission ne semble pas, pour les approches ethnographiques, être à même d'assurer la protection des enquêtés, et risque parfois de compromettre la réalisation de certaines études. En effet, si les conditions établies par ce texte peuvent convenir à des recherches *sur* l'être humain qui renvoient à une conception biomédicale de l'être humain et de la maladie, elles semblent poser problème aux recherches conduites *avec* l'être humain sur les questions de santé biopsychosociale telle que définie par l'organisation mondiale de la santé, et en particulier, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, celles dont les fondements méthodologiques reposent sur la méthode ethnographique.¹¹

Loin de nier la pertinence et le besoin d'une réflexion sur l'éthique dans les recherches en ethnologie, la SSE argumente sa décision en soulignant les problèmes du « consentement libre et éclairé » tel que pensé dans le cadre de cette commission. Si l'on suit l'argumentaire de la SSE, le cadrage de l'obtention du consentement libre et éclairé proposé par cette loi fédérale n'est pas compatible avec certaines des approches méthodologiques des sciences sociales, et en particulier l'ethnographie. L'obtention, en amont de la récolte des données, du consentement libre et éclairé de l'enquêté contient à la fois des vertus et des risques d'effets pervers. La principale vertu de cet outil consiste en ce qu'il établit un contrat de collaboration entre l'enquêteur et l'enquêté. Il oblige le chercheur à informer clairement ses enquêtés sur les tenants et aboutissants du projet, sur les méthodes d'enquête, sur leurs droits et leurs devoirs. En outre, il permet d'établir différentes modalités d'anonymisation et de confidentialité. Cet outil convie les enquêteurs à s'engager dans une réflexion sur les enjeux autour des résultats, de leur diffusion et de leur restitution aux enquêtés.



¹¹ Il convient toutefois de nuancer cette catégorisation des recherches (« sur l'être humain » versus « avec l'être humain ») sachant que même l'académie suisse des sciences médicales parle aujourd'hui de recherche avec l'être humain (https://swissethics.ch/doc/swissethics/ma-nual_research_nov2015_f.pdf, consulté le 03.05.2019).

Cet outil comporte néanmoins également certains risques. Ce dispositif peut être dangereux s'il amène le chercheur à se dédouaner de ses responsabilités en termes d'éthique une fois le consentement des enquêtés obtenu. De plus, il ne règle pas à lui seul le bon déroulement éthique de la recherche. Son obtention en amont de la récolte de données n'assure pas pour autant la protection des enquêtés, tant on sait que, dans le cadre de l'enquête ethnographique, le processus de recherche est truffé de bouleversements, de retournements, de réorientations des questions de recherches, etc. Aussi, il n'est pas toujours possible ni souhaitable d'informer les enquêtés des tenants et aboutissants de la recherche au début de celle-ci. Cette anticipation des relations entre enquêteur et enquêtés et de l'objet même de la recherche est trop rigide en ce qu'elle fixerait trop précocement et une fois pour toutes le cadre de la collaboration. Lorsque l'on fait de l'ethnographie, au cours de la récolte de données, le chercheur doit pouvoir faire évoluer ses relations avec les enquêtés et pouvoir s'adapter aux conditions de terrain qu'il rencontre et qu'il ne peut pas toujours maîtriser. La relation, suivie sur une période de plusieurs mois, voire plusieurs années, entre le chercheur et l'enquêté joue un rôle important pour avoir accès aux données et appréhender certains faits sociaux (Perera & Beldame, 2016). Or, la capacité à « être avec » implique que le chercheur entre, sur la durée, dans une relation de recherche avec les enquêtés et qu'il soit, de facto, perçu comme un membre du groupe (Lignier, 2013). Afin de dépasser la position extérieure et de s'approcher des personnes qu'il rencontre, le chercheur doit parfois naviguer dans le flou et négocier sa position, afin d'adopter une posture qui puisse être acceptable à ses propres yeux tout comme aux yeux des enquêtés (Cefai & Amiraux, 2002). Les relations *avec* les enquêtés sont amenées à se transformer au cours du processus de recherche qui permet le dévoilement progressif de certaines questions. La célèbre étude menée par Jeanne Favret-Saada (1977) en est un exemple. Dans son travail sur la sorcellerie, la grande et longue implication de la chercheuse sur son terrain était essentielle pour accéder à des informations souvent délivrées sous la forme de la confiance.

Ainsi, le processus de recherche ethnographique est dynamique et ne permet pas de tout prévoir. Suivre des prescriptions éthiques standardisées peut avoir à la fois des conséquences scientifiques et éthiques. Un protocole trop strict ne permet pas une réelle prise en compte des enjeux éthiques en situation et fragilise les possibilités d'accès à toutes les connaissances nécessaires au travail ethnographique. Aussi, la SSE préconise aux professionnels des sciences sociales d'élaborer leurs propres dispositifs d'évaluation de l'éthique de la recherche, adaptés aux spécificités méthodologiques de leurs disciplines, ainsi que d'accompagner les chercheurs dans leurs questionnements éthiques à toutes les étapes du processus de recherche. Ce chapitre se donne pour enjeu de documenter les spécificités de nos pratiques de recherche qualitative en sciences sociales et plus particulièrement en ethnographie ; ceci afin de discuter des processus d'évaluation de l'éthique de la recherche, et pouvoir prendre position de manière proactive dans ce débat. Je propose d'analyser les pratiques de recherche et les enjeux éthiques associés lorsque le chercheur est en immersion de longue durée sur le terrain, dont il ne peut pas maîtriser tous les aspects. Je partirai de mon expérience de la recherche dans le cadre de ma thèse et porterai plus particulièrement mon regard sur la prise en compte de la dynamique du terrain ethnographique.

Afin de montrer comment les relations plurielles et évolutives du chercheur avec les enquêtés peuvent influencer sur les informations récoltées et les enjeux éthiques que cela soulève, je commencerai par expliquer comment, à partir du choix de la thématique de recherche, j'ai envisagé mon terrain et quel rapport à celui-ci j'entretenais au début de ma recherche. Puis j'aborderai trois situations d'enquête au cours desquelles les relations établies avec les enquêtés se sont transformées et ont été déterminantes des informations récoltées. Premièrement, j'évoquerai comment une situation imprévue s'est immiscée dans mon protocole de recherche et a transformé mon rapport à l'objet de recherche ainsi que la manière dont les enquêtés me perçoivent. Deuxièmement, j'expliquerai comment, lors d'une immersion de quelques jours dans la vie d'un joueur, la découverte qu'a fait sa mère de mes activités militantes dans des associations LGBT* a durablement transformé

mes relations avec l'ensemble des membres de la famille et le sens que cette enquêtée a attribué à ma recherche. Troisièmement, je me pencherai sur le refus d'une joueuse de me livrer, dans un premier temps, certaines informations sur sa vie sentimentale et sexuelle avant de le faire suite à une situation d'interaction particulière.

Porter l'attention sur des moments ressentis de manière fortement émotionnelle permettra de mettre en lumière des choses souvent non vues et de mieux prendre en compte, d'une part la question de la protection des enquêtés et d'autre part les risques d'impossibilité de réaliser certaines recherches. Chacune de ces trois situations d'enquête fera ainsi émerger des questionnements éthiques auxquels j'ai tenté d'apporter des réponses pragmatiques et que je discuterai.

UN « PIÉTON » DANS LE MONDE DES « FAUTEUILS »

Pour récolter les données nécessaires à l'investigation des trajectoires sportives de sportifs en fauteuil électrique, le choix a été fait de conduire une ethnographie multisituée (Marcus, 2010) du monde social du Powerchair Hockey suisse. Au cours de cette ethnographie, différents outils ont été mobilisés pour la récolte de données ; 420 heures d'observation avec différents degrés de participation – 11 entretiens de type « récit de vie » (Bertaux, 2010) – 5 entretiens par *Photo Elicitation* (Harper, 2002) – immersion *in situ* de 4 à 7 jours dans la vie de 6 joueurs et 4 joueuses. Les données ainsi récoltées devaient ensuite me permettre de faire une analyse des parcours de vie des joueurs de Powerchair Hockey ainsi que des structures sociales dans lesquelles ces individus s'inscrivent aux différentes phases de leurs carrières sportives.

N'enquêtant pas sur un terrain familier, je devais en tout premier lieu considérer ma position « d'étranger », pour négocier mon entrée sur le terrain. Contrairement à Landour (2013) et Bajard

(2013), je ne pouvais bénéficier d'une grande connaissance du terrain comme « outil » pour créer la relation avec les enquêtés. J'ai donc pris contact avec un joueur local, en lui expliquant que je désirais en savoir plus sur le sport qu'il pratique. Au cours d'une première rencontre informelle, cet informateur a répondu positivement à ma demande de pouvoir venir observer les entraînements au sein de son club ainsi que les compétitions nationales auxquelles ce club prend part, en tant qu'« observateur discret » (Pottier, Leservoisier & Géraud, 2016). Il m'a également présenté aux membres du comité suisse pour le Powerchair Hockey, composante de la Fédération de sport en fauteuil roulant. J'ai ensuite expliqué, par écrit et par oral, les tenants et aboutissants de mon projet de recherche à ce comité, qui m'a donné son accord et son soutien pour mener à bien cette étude à l'échelle nationale. Ce comité a par la suite informé l'ensemble des pratiquants suisses de powerchair, par courrier électronique, de ma proposition de recherche et de son soutien à mes démarches. Pourtant, lorsque je me rendais aux entraînements et compétitions, carnet de notes en main, les pratiquants se montraient méfiants à mon égard. Cette méfiance se traduisait par des questions très récurrentes sur les raisons de mon intérêt pour leur pratique. Je ne compte plus le nombre de fois où l'on m'a demandé « comment es-tu arrivé au Powerchair Hockey ? ». Aussi, à plusieurs reprises, on m'a posé des questions de cet ordre, volontairement provocatrices : « Et toi, le piéton, pourquoi t'intéresses-tu au powerchair hockey ? ». Ces interrogations des acteurs de la pratique, et plus particulièrement des joueurs, en disent beaucoup sur ce que représente ce sport pour eux. Il ne semble, à leurs yeux, pas faire sens qu'un homme, chercheur, ayant la capacité fonctionnelle de la marche, puisse s'intéresser à « leur sport ». Lorsque j'expliquais faire partie d'une équipe de recherche travaillant sur les pratiques sportives des personnes ayant des atteintes corporelles, les enquêtés semblaient ne retenir qu'une information, à savoir que je devais être un spécialiste du sport, capable de produire une expertise tactique et réglementaire sur leur pratique (ce qu'on me demande toujours régulièrement de faire). Le fait d'être, dans un deuxième temps, identi-

fié au monde du sport (les enquêtés m'ont régulièrement questionné sur ma carrière sportive en tant que judoka), semblait permettre de dépasser en partie cet obstacle à la relation avec les enquêtés. À mon identité sociale de chercheur-piéton, qui est une identité qui générerait de la méfiance, s'est additionnée l'identité de sportif, une identité sociale partagée avec les enquêtés. À partir de ce moment-là, les enquêtés ont été d'accord de me parler de leur sport, mais toujours en refusant de me livrer leurs expériences personnelles. En effet, en me désignant comme « le piéton », ils me signifiaient que je n'étais pas un membre du groupe, et que le fait d'utiliser un fauteuil électrique est une composante identitaire de la communauté des pratiquants de Powerchair Hockey. Je me rendais alors compte qu'il allait falloir du temps avant que les enquêtés m'accordent leur confiance et qu'ils acceptent de partager avec moi leurs expériences personnelles, notamment leurs parcours au sein d'autres sphères de vie que celle du sport.

Ainsi, dans un premier temps, de peur d'« influencer mes données », de ne pas avoir une distance critique suffisante et voulant limiter mon impact sur le terrain, j'ai tenté de garder une posture de (relative) neutralité vis-à-vis des enquêtés. La façon minimale dont je me suis présenté aux enquêtés, en ne donnant à voir, activement, qu'une dimension de mon identité, celle de chercheur en sciences du sport et en montrant, de fait, mon identité de « piéton » a eu pour effet que les enquêtés n'ont accepté de me livrer que des informations factuelles sur leurs pratiques sportives. Comme ce fut le cas pour Jeanne Favret-Saada, dans la cadre de ma recherche, l'implication personnelle, et donc affective, du chercheur s'est avérée nécessaire pour avoir accès à des données « plus profondes » (Cléret, 2013). En d'autres mots, la qualité de la relation construite avec les enquêtés ne permettait pas encore de faire de la recherche *avec* eux. Ce n'est que par la suite que j'ai eu accès à leurs expériences personnelles, après avoir été amené plus ou moins volontairement à me révéler différemment aux enquêtés et, conjointement, que les enquêtés m'aient identifié autrement. Une telle implication du chercheur sur le terrain fait depuis longtemps débat au sein des sciences sociales (Lapassade, 1991). En effet,

certains critiquent cette approche, qui ne permettrait pas au chercheur de préserver une distance critique suffisante. D'autres soutiennent au contraire que la forte implication du chercheur sur son terrain est une condition nécessaire et inévitable du travail ethnographique. Les modalités de l'implication du chercheur sur son terrain et la façon dont les enquêtés et lui-même en sont affectés deviennent alors, si le chercheur fait l'effort d'explicitier la position depuis laquelle il s'exprime ainsi que son expérience de la recherche, une source de résultats et non une perturbation de ceux-ci (Devereux, 1980). Néanmoins, une telle approche doit être accompagnée d'une réflexion éthique spécifique tenant compte de l'impact de l'implication du chercheur sur le terrain et des effets que l'intimité partagée avec les enquêtés ne manque pas de produire.

AVOIR UNE « EXPÉRIENCE COMMUNE » DE L'ATTEINTE CORPORELLE

Le premier exemple consiste en une situation que je n'avais pas prévue dans mon plan de recherche et qui a durablement transformé mon rapport au terrain et les relations que j'entretiens avec les enquêtés. Au mois de février, 2017, une année et demie après le début de ma recherche, j'ai dû être hospitalisé en urgence en raison d'un grave problème au dos. Au même moment, plusieurs joueurs de Powerchair Hockey étaient hospitalisés dans le même service. Cette expérience de l'atteinte corporelle et de l'hospitalisation a été, personnellement, très éprouvante, et ce, même si je n'en garde pas de séquelle au niveau biologique. D'une part, j'étais dans l'incertitude de ce qui m'arrivait ; les médecins ne parvenant pas à diagnostiquer le problème que j'avais, et donc à trouver le traitement adapté. De plus, ils étaient très alarmants quant aux possibles séquelles ; parlant d'atteintes définitives au niveau du système nerveux et même de paraplégie. D'autre part, j'ai expérimenté personnellement les relations de pouvoir entre médecins et patients : la domination du corps médical sur les patients obligés de recevoir passivement leurs soins. Ces relations asymétriques

m'ont révolté et ont été vécues comme une violence à mon encontre. Cette expérience incarnée de l'atteinte corporelle et de l'hospitalisation – Cefai (2010) parlerait de recherche « par corps » – qui sur certains points est proche de celle des enquêtés (et bien différente sur d'autres points), a irrémédiablement transformé le regard que je porte sur mon terrain.

Parallèlement, les interactions que j'ai eues avec des joueurs qui étaient également hospitalisés durant mon séjour à l'hôpital ont transformé la manière dont ils me perçoivent. En effet, très rapidement, ces joueurs m'ont vu et sont venus me parler, très inquiets pour ma santé. À mes « étiquettes » (Becker, 1985) de chercheur en sciences du sport, piéton et judoka, est venue s'accoler l'étiquette de « malade ». Cette rencontre a débouché sur de longues discussions sur nos parcours de santé. Pour la première fois, ceux qui, quelques semaines plus tôt, ne voulaient pas me faire part de leurs expériences personnelles m'ont parlé longuement de leurs parcours de vie, de leurs problèmes de santé, allant même jusqu'à me parler de leurs rapports à la mort, qui, pour certains, était proche. En très peu de temps, ces joueurs ont informé l'ensemble des pratiquants suisses de Powerchair Hockey de ma situation médicale et j'ai reçu quelques messages de soutien, spécifiant même, sur le ton de la plaisanterie, que si je devais ne pas pouvoir remarcher, je pourrais devenir un joueur de Powerchair hockey. Suite à cette hospitalisation, je n'ai plus jamais été nommé « le piéton » et une grande partie de la méfiance à mon encontre a disparu. Il semble que cette « expérience partagée » de l'atteinte corporelle ait fait de moi, aux yeux de mes interlocuteurs, un « quasi indigène ». En effet, souvent, lorsqu'ils me voient, les joueurs viennent directement vers moi et me questionnent sur mon état de santé pour engager la conversation, démontrant beaucoup d'empathie à l'égard de mon problème de santé.

Cette situation d'enquête, qui n'était évidemment pas planifiée en amont dans le protocole, soulève plusieurs questions, tant méthodologiques qu'éthiques. D'un point de vue méthodologique, la transformation des relations entre chercheur et enquêtés nécessite d'être analysée et les positions de chacun explicitées. Dans quelle

mesure mon expérience de l'atteinte corporelle me rapproche-t-elle de l'expérience des joueurs ? La manière dont cette expérience personnelle oriente mon regard de chercheur produit-elle un biais ou au contraire ouvre-t-elle à des pistes de lecture que des données tangibles confirment ? Concernant l'éthique, on peut s'interroger sur ma légitimité en tant que chercheur à prendre en compte les informations qui m'ont été divulguées durant mon hospitalisation. En effet, habituellement, sur le terrain, lors des entraînements et des compétitions, je me déplace toujours avec un carnet de notes à la main. Ce carnet de notes participe de mon identité de chercheur. En prenant des notes, je montre aux enquêtés que je suis en train de faire de la recherche. Or, sur mon lit d'hôpital, les enquêtés ne disposaient pas d'indices visible indiquant que je faisais de la recherche. Se sont-ils alors adressés au « chercheur » ou au « malade » ? Il est probable qu'ils se soient confiés, dans cette situation, aux deux à la fois ; même si le cadre de l'interaction donnait prioritairement à voir mon identité de malade, les enquêtés n'avaient pour autant certainement pas oublié le fait que je mène une recherche les concernant. Après réflexion, j'ai décidé de tenir compte des informations récoltées à ce moment-là, dans une perspective de compréhension globale des parcours de vie des joueurs de Powerchair Hockey, mais pas dans une perspective d'étude de cas. J'ai par la suite recontacté certains de ces joueurs pour réaliser des entretiens formels au cours desquels nous avons fait référence à ces conversations à l'hôpital. À ce moment-là, la relation de recherche était alors clairement établie pour les enquêtés. Cet exemple souligne qu'au-delà des considérations déontologiques, les principes éthiques du chercheur en tant que personne morale sont engagés (Ricoeur, 1990). Peut-on et doit-on en tout temps être chercheur sur son terrain ? Ainsi, s'il m'est apparu éthiquement acceptable de prendre en compte les informations récoltées lors de mon hospitalisation, il m'a été impossible d'en faire de même lorsque j'ai assisté à la cérémonie funéraire d'un joueur décédé (alors même que ma présence était souhaitée par le groupe). J'ai à ce moment-là décidé de laisser ma casquette de chercheur et mon carnet de notes à mon bureau et de ne pas exploiter à des fins scientifiques ce moment. Mon rapport affectif à cette situation

ne permettait alors pas d'avoir la distance critique nécessaire. L'élucidation de cette prise de position de ma part reste à travailler. Par ailleurs, ce travail d'élucidation au regard de cette réaction est susceptible d'amener à une nouvelle piste de lecture qui porte sur la question du rapport à la mort dans ce groupe.

QUE DIT-ON À UN ACTIVISTE ?

Le deuxième exemple que j'aborderai consiste en une situation où un enquêté et sa famille ont appris par une tierce personne mes activités extraprofessionnelles d'activiste pour les droits des personnes LGBT* ; une autre dimension de mon identité sociale. Au début de ma recherche, j'avais pensé qu'il était mieux de ne pas faire part de mon engagement militant sur des questions relatives au genre afin de ne pas influencer les discours des enquêtés relatifs au genre. Je passais sept jours en immersion du matin au soir, accompagnant un joueur de 32 ans dans toutes ses activités. Un matin, comme il pleuvait fort, la mère de l'enquêté (il vit dans la même maison que ses parents) a proposé de venir me chercher à la gare la plus proche et de m'épargner 40 minutes de vélo sous une pluie diluvienne. J'ai accepté. Sitôt que nous nous sommes vus (elle est venue sans son fils), elle m'a emmené faire des courses avant de rentrer au domicile familial. À la supérette, au moment de payer les achats, la caissière m'a interpellé et a indiqué à la mère de l'enquêté qu'elle m'avait vu dans un journal pour lequel je venais, portant alors ma casquette de militant, de donner une interview à propos de la reconnaissance des persécutions liées à l'orientation sexuelle comme motif du droit à l'asile en Suisse. La mère du participant en fut surprise. Une fois dans la voiture, elle s'est rapidement mise à me parler. Alors que jusque-là elle était restée très évasive sur les raisons pour lesquels son fils a débuté un parcours scolaire traditionnel avant de bifurquer vers une scolarité en école spécialisée, elle m'a alors parlé de son engagement militant pour faire changer le regard que la société porte sur le handicap. Ainsi, elle m'a dit avoir lutté pour que son fils soit accepté au sein de

l'école « ordinaire » de leur village « afin de faire changer les mentalités ». Puis elle a poursuivi en me disant être en conflit avec l'Assurance Invalidité¹², qui selon elle, « n'offre pas un filet social suffisant » et avoir organisé quelques subterfuges (à la limite de la légalité) pour que son fils touche un support financier plus important. Elle a terminé en me disant compter sur moi, et sur ma recherche pour « faire changer l'Assurance Invalidité ».

Suite à la découverte de mon engagement comme activiste, ma recherche a pris un autre sens pour la mère de ce joueur. Elle a implicitement associé ma démarche de recherche à une démarche militante et m'a révélé des agissements qu'elle considère comme ayant à voir avec du militantisme et qui, pour certains, sont à la limite de la légalité. L'identité du chercheur perçue par l'enquêtée a eu un impact sur les informations qu'elle m'a délivrées. Elle a attribué un nouvel objectif à ma recherche ; un objectif de transformation directe des politiques sociales (un objectif que je n'ai pas formulé aussi directement, et que je n'avais à aucun moment communiqué aux enquêtés). Elle m'a alors révélé des informations sensibles.

Peut-on considérer qu'il y ait consentement éclairé, au moment où cette personne me divulgue cette information ? Il semble que, afin de garantir la protection de cette famille, il soit ici nécessaire de rediscuter avec elle des conditions d'anonymisation ainsi que de la non-divulgaration de certaines informations données. Après discussion, nous avons convenu que je consulterai les membres de cette famille avant toute publication de cette information afin d'évaluer les risques encourus, au cas par cas. Dans le cadre de ce chapitre, où je ne révèle que très peu d'informations sur cette famille, nous avons décidé de communiquer cette information tandis que dans le cadre d'une autre publication où le degré d'anonymisation était moins important, il a été décidé de ne pas mentionner cette information. Ainsi, dans le cadre d'une recherche ethnographique, où chercheur et enquêtés ne savent pas, au départ de la



¹² Pour plus d'informations sur cette assurance sociale, voir (Piecek, Tabin, Perrin, & Probst, 2017)

recherche, quelles informations ils vont divulguer, il peut paraître nécessaire d'accorder a posteriori aux enquêtés un droit de regard sur les données mais également sur les analyses et les publications qui en résultent.

Aussi, cette situation d'enquête met en exergue le fait que lorsque le chercheur est en interaction de longue durée, sur le mode de l'interaction de la vie quotidienne, il est pour lui plus complexe de « gérer » son identité. Le chercheur n'est pas toujours en position de négocier sa place ni les effets qu'elle induit. En comparaison, il paraît plus facile de le faire lors d'une situation d'entretien de recherche unique qui se déroulerait dans un bureau. Sur le terrain, au cours d'une enquête ethnographique, des éléments externes peuvent venir bousculer la manière dont le chercheur avait imaginé le déroulement des interactions. Les inscriptions singulières et évolutives de l'ethnographe sur son terrain « nous invitent à rester vigilants quant à nos actions, à notre compréhension des situations observées / vécues et aux responsabilités qui nous lient à nos interlocuteurs et interlocutrices, afin de ne pas les exposer à des risques » (SSE, 2011).

CONFIDENCE POUR CONFIDENCE

Le dernier exemple que j'aborderai consiste en une situation où une enquêtée m'a mis devant le choix de partager ou non avec elle des éléments de ma vie privée, sachant que si je ne le faisais pas, elle ne le ferait pas en retour.

Cette situation d'interaction a eu lieu durant le quatrième et avant-dernier jour d'immersion dans sa vie. Cette femme vit dans son propre appartement, elle est constamment accompagnée d'assistants de vie, des professionnels dont la mission est de lui prodiguer les soins quotidiens dont elle a besoin et de réaliser les tâches pour lesquelles elle est dépendante fonctionnellement. À ce moment-là, trois d'entre eux se relayaient pour assurer un accompagnement 24 heures sur 24. Un contrat de travail régit leurs rela-

tions, la jeune femme étant leur employeuse. Elle reçoit des subsides de l'Assurance Invalidité afin de pouvoir financer leurs salaires.

Une grande partie de ses journées sont consacrées aux soins et sa « trajectoire de la maladie » est très déterminante de ses relations sociales. Lors des premiers jours d'immersion, cette enquêtée, qui avait dans un premier temps été réticente à ce que je l'accompagne dans son quotidien (il a fallu plus d'une année d'échange de courriers électroniques, de téléphones et de rencontres avant qu'elle accepte), me parlait peu et un de ses assistants de vie (le seul homme) ne m'adressait pas la parole. Je suis donc tout d'abord resté un observateur discret, ne voulant pas les forcer à entrer en relation. J'ai remarqué que cette jeune femme entretenait une relation très différente avec cet assistant de vie par rapport aux relations qu'elle avait avec ses assistantes de vie ; des contacts corporels plus nombreux, une plus grande complicité. À un moment donné, faisant l'hypothèse qu'il était possible qu'ils forment un couple, j'ai demandé à l'enquêtée si elle entretenait une relation de couple, sans lui faire part de mon hypothèse. Elle m'a alors répondu que ce n'était pas le cas, et que cela ne me regardait pas ; donnant une fin de non-recevoir à la conversation que je tentais d'engager.

Le quatrième jour, comme l'assistante de vie qui nous accompagnait dans une ville voisine avait terminé sa journée de travail, et pour ne pas qu'elle doive faire d'heures supplémentaires, nous avons conclu l'arrangement selon lequel ce serait moi qui conduirai pour raccompagner l'enquêtée chez elle. Pour la première fois de la semaine, je me retrouvais seul avec elle. Profitant de ce moment, j'ai engagé à nouveau la conversation sur la thématique de la vie sentimentale sans la questionner directement. Étant en train de rouler en voiture avec moi, elle ne pouvait pas échapper à cette conversation et se sentait probablement acculée. Très rapidement, cette dernière m'a interrompu, pour me questionner sur ma vie de couple et ma vie sexuelle. Il semblait clair qu'elle cherchait à reprendre le contrôle de la situation : elle ne révélerait rien de sa vie privée si je n'avais pas fait de même avant elle. Me trouvant devant

un choix cornélien, parler de ma vie de couple avec un homme, et donc de mon identité sexuelle minoritaire, ou éviter de répondre à sa question et mettre fin à toute chance de l'entendre au sujet de cette sphère de vie. Après une seconde d'hésitation, j'ai décidé de partager avec elle, brièvement, mon parcours de vie sentimentale.

Après cette conversation, qui s'apparentait à une situation de coming-out entre nous, l'enquêtée m'a confié avoir menti trois jours plus tôt. Elle m'a ensuite fait part, sous la forme de la confiance (du coming-out en retour), qu'elle entretenait une relation amoureuse et avait une sexualité partagée avec son assistant de vie, me livrant de nombreuses informations sur leur relation. Ce n'est que lorsque la relation d'enquêteur-enquêtée, s'est transformée en une relation de confident-confidente, symétrique, que l'enquêtée a accepté de me parler de ses expériences personnelles au sujet de cette thématique vraisemblablement taboue et de me confier des informations sur la relation qu'elle entretient avec un homme « valide » qui se trouve également être son employé et une personne qui lui prodigue des soins. À cet égard, cette situation s'apparente également à un dévoilement d'une pratique à la limite de la légalité, une pratique transgressive ; l'AI n'accordant pas le même statut et ni la même rémunération aux partenaires de vie qu'aux assistants de vie.

Cet exemple met en lumière le fait que certaines informations ne peuvent être délivrées que sous la forme de confiance et dans la confiance réciproque. Ce n'est que lorsque le chercheur a réussi à créer une relation de qualité avec l'enquêté qu'il lui est possible de le faire. Il est alors très difficile (et peut être symboliquement violent) pour l'enquêté de délivrer ces informations sans qu'il y ait réciprocité dans la relation. En effet, nous pouvons faire l'hypothèse selon laquelle, si j'avais décidé de ne pas parler de ma vie sentimentale, imposant ainsi les rôles dans la conversation (elle se livre, j'écoute), l'enquêtée n'aurait certainement pas accepté de poursuivre la relation de recherche. Ainsi, comme le souligne Bromberger (2016), la réciprocité de la relation apparaît comme une condition nécessaire pour faire de la recherche avec les en-

quêtés. Dans ce cas, l'identification, part l'enquêtée de mon appartenance à un groupe minoritaire, transgressif au regard des normes sexuelles, semble avoir redéfini notre relation et a suscité sa confiance. Cette relation de confiance était une condition nécessaire au partage d'information au sujet d'une sphère de sa vie qu'elle estime être très privée (elle avait jusque-là gardé cette relation secrète vis-à-vis de sa famille et de la plupart de ses amis) et dans laquelle elle a également une relation que l'on peut considérer comme non-normative (Banens et al., 2007).

Cette situation d'interaction soulève encore un autre enjeu éthique que je n'avais pas identifié *in situ*. Nous pouvons nous demander si le fait d'interroger l'enquêtée à ce sujet était éthiquement recevable, alors que nous étions dans une situation d'interdépendance contrainte pendant plus d'une heure dans un même lieu clos. N'étions-nous pas tous les deux « captifs » de l'autre ? Le contrat de communication établi à ce moment-là entre chercheur et enquêtée n'était-il pas trop « coûteux » pour chacun de nous ? Nous pouvons nous demander si le chercheur doit obtenir (et délivrer) des informations à tout prix : à quel moment les enjeux scientifiques sont-ils dépassés par les enjeux éthiques, et vice-versa ?

ÉPILOGUE

Dans le cadre de recherches en sciences sociales sur la santé, qui adoptent des approches inductives et qui utilisent la méthode ethnographique, la qualité heuristique et éthique de la recherche dépend intimement de la qualité de la relation entre le chercheur et les enquêtés. Ainsi, ce n'est pas tant les critères de l'éthique en eux-mêmes mais le cadre imposé par la commission cantonale d'éthique de la recherche qui pose problème et qui risque de préteriter la qualité de nos recherches voire de rendre impossible la mise au jour de certaines réalités sociales. En effet, comme nous l'avons vu, ce cadre a été conçu par et pensé pour les chercheurs qui font de la recherche *sur* l'être humain dans ses dimensions médicales et biologiques. Dans le cadre de recherches sur la santé *avec*

des êtres humains, le fait de devoir soumettre le protocole de recherche à cette évaluation en amont du processus de recherche pose problème à plusieurs niveaux. Premièrement, il n'est pas possible, dans une démarche inductive, de déterminer précisément le but, la durée et le déroulement du protocole de recherche au risque de ne plus pouvoir s'adapter aux conditions rencontrées sur le terrain. Deuxièmement, le recueil, en amont du processus de recherche, du consentement éclairé des enquêtés ne serait suffisant que si la relation entre le chercheur et l'enquêté était la même tout au long de la recherche. Or, comme nous l'avons vu, il est nécessaire de pouvoir faire évoluer cette relation. En outre, nous pouvons même nous interroger sur la pertinence de la commission cantonale d'éthique de la recherche *sur* l'être humain, qui appréhende l'être humain prioritairement dans sa dimension biomédicale, à entrer en matière pour l'évaluation des protocoles de recherche qualitative en santé *avec* l'être humain, qui appréhendent l'être humain dans sa santé globale.

L'analyse de mon expérience de la recherche ethnographique enjoint à passer d'une « éthique procédurale » à une « éthique relationnelle » (Ellis, 2007), c'est-à-dire à reconnaître et valoriser le respect mutuel, la dignité et les liens sociaux avec les enquêtés, en accord avec les règles déontologiques de la profession. Cette approche permettrait de mieux prendre en compte la dynamique du terrain ethnographique.

Le dévoilement progressif de la pluralité des identités du chercheur (et des enquêtés) fait partie du processus d'engagement ethnographique. Au cours du mon terrain, à mes étiquettes initiales de « chercheur en sciences du sport » et de « piéton », se sont superposées les étiquettes de « judoka », « malade », « activiste », et « gay ». Ce dévoilement, à travers la construction progressive de mes relations avec les enquêtés, des diverses facettes de mon identité a été un élément décisif pour accéder à certaines informations. Il a également soulevé des questions éthiques importantes. Comme nous l'avons vu, à certains moments j'ai eu prise sur ce dévoilement, tandis que, d'autres fois, il m'a été imposé. Ces relations d'enquêtes sur le long terme se sont parfois révélées être

compliquées à gérer. L'élucidation des positionnements identitaires du chercheur, au cours des relations qu'il entretient avec les enquêtés, a été un vecteur heuristique important. Ce travail d'élucidation apparaît aussi comme une condition nécessaire pour assurer le bon déroulement éthique de la recherche. Les enjeux méthodologiques et éthiques sont alors interreliés. L'enjeu méthodologique du chercheur est d'arriver à construire une distance réflexive et critique par rapport aux relations dans lesquelles il est partie prenante, ce qui lui permet en retour d'en identifier les enjeux éthiques. Être capable de m'extraire des enjeux affectifs de mes relations s'est avéré être, au cours de ma recherche, une condition nécessaire à la protection des enquêtés et de moi-même. Les différents exemples de situations d'enquête étudiés ont permis de mettre en exergue plusieurs pistes méthodologiques et éthiques: la réflexivité du chercheur par rapport à son implication émotionnelle, l'actualisation du consentement éclairé des enquêtés au cours de l'enquête (premier exemple) – la gestion et anonymisation des informations sensibles délivrées par les enquêtés à toutes les étapes de l'enquête, la restitution aux enquêtés des données et résultats les concernant ainsi que les analyses et publications produites à partir de ces données (deuxième exemple) – la réciprocité de la relation enquêteur-enquêté (troisième exemple).

Au cours de mon travail ethnographique, je me suis parfois senti démuné et isolé, face à ces défis. En tant que jeune chercheur, j'ai par ailleurs ressenti un manque de formation à l'éthique de la recherche. Ainsi, à la formation méthodologique des jeunes chercheurs devrait s'imbriquer une formation à l'éthique. Aussi, il pourrait être utile, voire nécessaire, de mettre en place un accompagnement des chercheurs à ce type de travail. Ceci pourrait par exemple être fait au travers de dispositifs professionnels¹³ de supervision collective et collaborative, réalisée tout au long du processus de recherche. Ces dispositifs aideraient à la gestion des relations de recherche qui sont très impliquantes, ce qui, en accord

●
¹³ On pourrait ici, par exemple, s'inspirer des « groupes balint » (Cohen-Léon, 2008).

avec Devereux (1980) favoriserait les conditions de l'objectivation des relations chercheur-enquêtés.

BIBLIOGRAPHIE

- Bajard, Flora (2013). « Enquêter en milieu familial » *Genèses* (1): 7-24.
- Beaud, Stéphane et Weber, Florence (2015). *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La découverte.
- Becker, Howard (1985 (1ère éd. 1963)). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.
- Bertaux, Daniel (2010). *L'enquête et ses méthodes - le récit de vie*. Paris: Armand Colin.
- Birch, Maxime et Miller, Tina (2012). « Encouraging participation: ethics and responsibilities », dans Miller Tina, Birch, Maxime, Mauthner Mélanie et Jessop Julie (éd.). *Ethics in qualitative research*. London: Sage, p. 91-106.
- Bromberger, Christian (2016). « Préface: Nouer la complicité; l'importance des premiers contacts », dans Perera Ericet Beldame, Yann (éd.). *In Situ: interactions, situations et récits d'enquête*. Paris: L'Harmattan, p. 9-16.
- Butler, Judith (1990). *Gender Trouble: Feminism and the subversion of Identity*. New York: Routledge.
- Butler, Judith (2006). *Défaire le genre*. Paris: Amsterdam.
- Cefai, Daniel (2010). *L'engagement ethnographique*. Paris: Editions de l'EHESS.
- Cefai, Daniel et Amiraux, Valérie (2002). « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales. Partie 1. » *Cultures et conflits* (47).
- Cléret, Baptiste (2013). « L'ethnographie comme démarche compréhensive: Immersion dans les dynamiques consommatrices du rap en France » *Recherches qualitatives* 32(2): 50-77.
- Cohen-Léon, Simone. (2008). « Groupe Balint. Approche Balint » *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe* (1) : 141-148.
- Connell, Raewyn (1990). « An iron man: The body and some contradictions of hegemonic masculinity », dans Messner, Michael et Sabo, Donald (éd.), *Sport, men, and the gender order: Critical feminist perspectives*. Champaign: Human Kinetics, p. 84-114.

- Corbin, Juliet et Strauss, Anselm (1987). « Accompaniments of chronic illness: Changes in body, self, biography, and biographical time. *Research in the sociology of health care*, 6(3): 249-281.
- Devereux, Georges (1980 ((1ère éd. 1967). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Paris: Flammarion.
- Ellis, Carolyn (2007). « Telling secrets, revealing lives: Relational ethics in research with intimate others » *Qualitative inquiry*, 13(1): 3-29.
- Favret-Saada, Jeanne (1977). *Les mots, la mort, les sorts* (Vol. 3). Paris: Galimard.
- Guillemette, François (2006). « L'approche de la Grounded Theory; pour innover » *Recherches qualitatives*, 26(1): 32-50.
- Harper, Douglas (2002). « Talking about pictures: A case for photo elicitation » *Visual Studies*, 17(1): 13-26.
- Jacob, Jutta, Köbsell, Swantje et Wollrad, Eske (2010). *Gendering Disability. Intersektionale Aspekte von Behinderung und Geschlecht*. Bielfeld: Transcript Verlag.
- Landour, Julie (2013). « Le chercheur funambule » *Genèses* (1): 25-41.
- Lapassade, Georges (1991). *L'ethnosociologie: les sources anglo-saxonnes*. Klincksieck : Méridiens.
- Lignier, Wilfried (2013). « Implications ethnographiques » *Genèses* (1): 2-6.
- Marcus, George (2010). « Ethnographie du/dans le système monde: l'émergence d'une ethnographie multisituée », dans Céfaï Daniel (éd.), *L'engagement ethnographique*. Paris: Ehes, p. 371-398.
- Messner, Michael (1992). *Power at Play: Sports and the Problems of Masculinity*. Boston: Bacon Press.
- Paccaud, Laurent (2017). « Émergence et développement du E-hockey : une pratique inclusive? », *Revue Développement humain, handicap et changement social*, 23(1): 25-39.
- Perera, Eric et Beldame, Yann. (2016). *In Situ: interactions, situations et récits d'enquête*. Paris: L'Harmattan.
- Piecek, Monika, Tabin, Jean-Pierre, Perrin, Céline, & Probst, Isabelle. (2017). « La normalité en société capacitiste. Une étude de cas (assurance invalidité suisse) » *SociologieS*.
- Plummer, David (1999). *One of the boys: Masculinity, homophobia, and the modern manhood*. New York: Harrington Park Press.

Pottier, Richard, Leservoisier, Oliver et Géraud, Marie-Odile (2016). *Les notions clés de l'ethnologie-4e éd. : Analyses et textes*. Paris : Armand Colin.

Ricoeur, Paul (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris: Le Seuil.

Sandahl, Carrie et Auslander, Philip (2005). *Bodies in commotion: Disability and performance*. Ann Arbor: University of Michigan Press.

Smith, Bonnie et Hutchison, Beth (2004). *Gendering Disability*. New Jersey: Rutgers University Press.

Société Suisse d'Ethnologie (2011). Une charte éthique pour les ethnologues ? Prise de position de la SSE.

Strauss, Anselm (1978). « A social world perspective » *Studies in symbolic interaction* 1(1): 119-128.

Strauss, Anselm et Corbin, Juliet (1990). *Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques*. Sage Publications.

Strauss, Anselm, Corbin, Juliet, Fagerhaugh, Glaser, Maines, Suczeck, et Wiener (1975). *Chronic illness and the quality of life*. Saint Louis: CV Mesby Company.

Vassy, Carrine et Keller, Richard (2008). « Faut-il contrôler les aspects éthiques de la recherche en sciences sociales, et comment? » *Mouvements* (3): 128-141.

Sitographie :

Académie suisse des sciences médicales (2015), https://swissethics.ch/doc/swissethics/manual_research_nov2015_f.pdf, consulté le 03 mai 2019

ADMIN, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061313/index.html>, consulté le 02 mai 2019.

OMS (2019), www.who.int/suggestions/faq/fr/, consulté le 18 janvier 2019.

DONNER LA PAROLE À DES PERSONNES CONSIDÉRÉES COMME « VULNÉRABLES » : QUELS ENJEUX ÉTHIQUES ?

Eline De Gaspari

La recherche sur laquelle se base cette contribution vise à interroger les rapports sociaux en lien avec le genre et le capacitisme chez les personnes ayant une trisomie 21 en Suisse romande. En utilisant une méthodologie qualitative ethnographique faite d'observations et d'entretiens informels, je souhaite mettre en lumière les effets du genre et du capacitisme dans la vie quotidienne et plus particulièrement dans les interactions de treize adultes ayant une trisomie 21. L'intérêt de cette recherche se trouve dans l'articulation de ces deux rapports sociaux qui partagent des similitudes dans leurs analyses théoriques. Le terme de « capacitisme » est entendu au sens de Masson (2015: 176) qui s'inspirant des études féministes du handicap le définit « comme une structure distincte de différenciation et de hiérarchisation sociale, fondée sur une normalisation de certaines formes et fonctionnalités corporelles produisant des corps able-bodied — c'est-à-dire valides, capables — et l'exclusion des corps non conformes et des personnes qui les habitent ».

La méthodologie choisie permet, d'une part, de donner la parole à un public qui en a été longtemps privé et de lui accorder du crédit et du respect (Albrecht et al., 2001), d'autre part d'entendre un discours alternatif à celui, dominant, des personnes non atteintes par ce syndrome. Pour ce faire, des précautions éthiques ont été prises afin d'éviter de blesser ces personnes dites « vulnérables » et de favoriser « leur mise en compétences » (Petitpierre

et al., 2013). Ainsi, les modalités de leur participation ont été pensées afin de leur donner l'occasion de créer un savoir les concernant et de les mettre dans de bonnes dispositions pour s'exprimer. Ce chapitre expose dans un premier temps les mesures pratiques mises en place : demande de consentement éclairé, rencontre informative, possibilité de contacter la chercheuse, méthodologie adaptée, possibilité de choisir les moments et les contenus d'observation, adaptation au mode d'expression, etc. Dans un deuxième temps, il discute les contours du dispositif et met en perspective les effets des précautions prises. La prise en considération de la parole de personnes reconnues justement pour avoir des difficultés à communiquer est l'un des enjeux analysés dans cette partie. Puis dans un troisième temps, en s'appuyant sur des situations concrètes, la chercheuse met en perspective la posture qu'elle a adoptée, une fois confrontée à un terrain qui lui fut familier par le passé dans un autre cadre et avec une autre fonction. Elle rend compte de la réflexion quant à la complexité de trouver la posture « adéquate » tant elle est associée à une recherche constante d'équilibre entre les intérêts de la recherche et la protection de cette population dite vulnérable.

UN PROTOCOLE DE RECHERCHE ADAPTÉ À UNE POPULATION DITE VULNÉRABLE

La trisomie 21 est l'une des principales causes de déficience intellectuelle d'ordre génétique non héréditaire (Cuilleret, 2007), de ce fait les personnes ayant ce syndrome sont souvent reconnues comme incapables de discernement. Selon la Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH, 2011), les personnes incapables de discernement entrent dans la catégorie des « personnes particulièrement vulnérables » et les recherches les impliquant doivent être validées par les Commissions cantonales d'éthique de la recherche sur l'être humain. Cette recherche suit le même protocole dans trois cantons de Suisse romande (Valais, Vaud et Genève). De ce fait, ce protocole a été validé par les commissions de chaque canton.

Concrètement, une rencontre en amont a été organisée avec chacun·e des treize participant·es durant laquelle la recherche leur a été présentée ainsi qu'à son ou ses parents présents¹⁴. À la suite de la présentation, un document de consentement leur a été transmis. Sur le document, il était demandé la signature de la ou du participant·e et, si la situation le nécessitait, celle de l'un de ses représentant·es légales et légaux (Petitpierre et al., 2013 ; SSE, 2010). Sur les treize participant·es, quatre, deux hommes et deux femmes n'étaient pas sous une mesure de curatelle et ont pu être les seul·es signataires du document. Pour les neuf autres, la décision d'entrer dans la démarche a été gérée par « autrui » (Béliard et al., 2015: 6-7) et le rôle a été pris par les parents. Dans le document, il est mentionné que la ou le participant·e prend part cette étude de façon volontaire et qu'il ou elle peut à tout moment et sans avoir à se justifier, révoquer son consentement à participer à l'étude. Ces phrases formelles furent expliquées à plusieurs reprises lors de la rencontre ainsi que durant la recherche. Lors de chaque début d'observation, j'ai demandé à la personne si elle était toujours d'accord de participer à la recherche. En plus de cette rencontre, de nombreux appels téléphoniques et rencontres ont été menés avec les responsables d'institutions, les thérapeutes, les éducateurs et éducatrices, etc.

Puis, une trentaine d'heures d'observation sur plusieurs journées a été effectuée avec chacun·e des participant·es, durant lesquelles je me suis essayée à leurs différentes activités professionnelles, familiales ou de loisirs. Lors de ces observations participantes, j'ai travaillé à la chaîne dans une usine, j'ai plié du linge dans un atelier « buanderie », j'ai suivi des rallyes en famille, j'ai pratiqué le kung-fu, le ping-pong, ainsi que de nombreuses autres activités. L'accent a été mis sur la compréhension de la vie quotidienne des participant·es et sur leurs relations avec leur famille, leurs ami·es, les professionnel·les du social et médical, etc. (Chatalanat et al., 2003). Les jours, horaires et lieux des observations ont été définis en collaboration avec les personnes concernées.

●
¹⁴ À deux reprises seul le père était présent, deux fois le couple parental a participé et neuf fois la mère était la seule présente.

Dans ces circonstances, l'observation s'est révélée un outil précieux parce qu'elle se déroule sur un temps long et rend possible pour les chercheur·es de nouer un lien avec les participant·es, mais aussi de créer ce climat de confiance (Marchive, 2012). Les personnes participant à l'étude ont pu s'exprimer sur leur handicap et sur le fait d'être perçues comme « handicapé·es ». Elles se sont appuyées sur des moments d'observation vécus avec la chercheure pour illustrer leur propos. D'un point de vue réflexif, cela m'a permis d'interroger les effets du capacitisme ou du genre sur leur quotidien que ce soit dans les observations, mais aussi dans les discussions qui y faisaient écho. Être une personne ayant une trisomie 21 attire le regard à plusieurs reprises dans l'espace public, j'ai constaté que des regards insistants sont portés sur les participant·es. L'observation m'a permis de voir ce phénomène et les entretiens informels d'investiguer ses effets ; est-ce que la personne a remarqué les regards ? Qu'est-ce qu'elle ressent ? Quelles stratégies met-elle en place pour « éviter » ou « faire avec » ces regards insistants ? Durant toutes les observations, j'ai utilisé discrètement un journal de terrain pour retranscrire ce qui a été observé et entendu.

Les entretiens informels, comme complément, m'ont permis d'obtenir des informations que je ne pouvais pas ou difficilement obtenir lors des observations (Beaud, 1996). Je suis passée des unes aux autres indifféremment sans faire de coupure et sans parenthèse d'entrée ou de sortie (Beaud et Weber, 1997 ; Bruneteaux et Lanzarini, 1998).

Les recherches impliquant des personnes n'utilisant pas ou peu la parole peuvent être un réel défi (Ashby, 2011). Afin de donner une voix à ces personnes, la compréhension de leur mode d'expression est essentielle. Il s'agit alors d'élargir le concept de voix au-delà du discours avec des mots, des gestes, un soutien matériel (des pictogrammes) ou un soutien humain (un parent peut alors s'avérer être un facilitateur de communication). Dans les faits, une personne avec une trisomie 21 peut rencontrer des limites dans « dans la production et la compréhension du langage » et avoir « une articulation difficile due à une hypotonie générale » ce qui

rend difficile la compréhension par l'entourage (Gremaud et al., 2014: 122). Prendre en considération le discours des participant·es ayant une trisomie 21, et ce malgré les difficultés, signifie que leur opinion compte et revendiquer qu'un tel échange d'égal à égal est possible « relève pleinement du nouveau paradigme de pleine participation » (Gremaud et al., 2014: 133). À cet effet, j'ai été attentive à ce que mes questions ne suggèrent pas les réponses et j'ai veillé à adapter mon langage (Brosa, 2014 ; Petitpierre et al., 2014). Ces entretiens informels ont pris la forme de conversations ordinaires orientées (Bruneteaux et Lanzarini, 1998) où les participant·es conversent spontanément avec la sociologue sans craindre que leurs réponses ne soient « fausses ». Rappelons que cette population dite déficiente intellectuelle est stigmatisée comme « ne sachant pas », voire « incapable », par conséquent les personnes peuvent appréhender les interactions ordinaires. Par exemple, Lucie¹⁵ m'a expliqué qu'elle préférait passer par les caisses automatiques dans les supermarchés, car elle avait peur de payer ses achats à la caisse avec du personnel qui risque de lui poser une question. De ce fait, les conversations informelles ont été privilégiées lors de ma recherche, elles ont permis aux participant·es d'entrer en dialogue avec la chercheuse, cassant ainsi les schémas habituels de la sociologue qui interviewe des participant·es ou de la personne valide questionnant la personne ayant une déficience intellectuelle. Ces entretiens à bâtons rompus ont contribué à la mise en compétences des participant·es, à l'élaboration d'une relation plus symétrique avec la sociologue et surtout à la création d'un savoir fondé sur leurs dires.



¹⁵ Dans ce chapitre, des prénoms fictifs sont utilisés pour les treize participant·es. Pour les autres personnes en situation de handicap observées, j'utilise une initiale fictive et l'indication du sexe est mise entre parenthèses (F) pour les femmes (H) pour les hommes.

UN DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE EMPREINT DE PRÉCAUTIONS ÉTHIQUES

UNE PREMIÈRE RENCONTRE POUR ENTRER SUR LE TERRAIN

Une première rencontre a été organisée avec chaque participant·e afin de présenter la recherche, faire connaissance et préparer les journées d'observation de la vie quotidienne. Ces rencontres ont toutes eu lieu à domicile en présence des parents. Dans la plupart des cas, les parents se sont avérés être les interlocuteurs et interlocutrices directs·es pour l'organisation. Cette présence d'un·e proche de la ou du participant·e a permis dans certaines situations de « traduire » ce qui a été dit et surtout de vérifier la compréhension de la demande de participation (Julien-Gauthier et al., 2009: 180). Des parents ont par exemple reformulé mes explications en accompagnant la parole par des gestes, et ce afin de vérifier que leur enfant avait compris ma demande.

Ces premières rencontres m'ont donné des indications concrètes sur le niveau de langage, de compréhension et de communication des participant·es. Louise est l'une des premières participantes que j'ai rencontrées. Cette rencontre a duré un peu plus d'une heure et son père était présent. Bien que j'essayais de m'adresser plus particulièrement à Louise, la conversation semblait plutôt s'établir entre son père et moi. Louise, elle, restait en retrait, elle ne me regardait pas dans les yeux et ne répondait que brièvement à mes questions avec des signes d'acquiescement. En marquant un bref temps d'arrêt à la discussion qui s'instaurait entre son père et moi, les deux personnes « valides » de l'interaction, je me suis adressée directement à elle en lui demandant si elle comprenait ce que j'expliquais et la raison de ma présence. En réponse, je n'ai eu le droit qu'à un simple silence. N'avait-elle rien compris ? Ne se sentait-elle pas concernée par cette discussion qui se déroulait entre deux personnes n'ayant pas de déficience ? Il m'a semblé que ma posture n'était pas adaptée. J'ai donc repris avec elle, avec un langage simplifié, des phrases courtes, en parlant

de faits explicites. Plutôt que de parler « d'entretiens », je lui ai dit que j'allais lui « poser des questions ». Petit à petit, son langage corporel a changé, elle s'est redressée, m'a regardé dans les yeux. Au moment où je pensais que le dialogue s'instaurait entre elle et moi, elle s'est levée et m'a laissée seule avec son papa dans la pièce, ce qui me fit penser à un échec. En réalité, elle était allée chercher dans sa chambre un document avec des pictogrammes illustrant son programme hebdomadaire. Le fait qu'elle apporte ce document m'a démontré qu'elle avait compris que je m'intéressais à son quotidien et ce fut un signe d'un déroulement adéquat de notre interaction.

De plus, comme l'expliquent Julien-Gauthier et al. (2009: 180) : « La rencontre préalable avec la personne et ses proches permet à l'intervieweur de faire connaissance avec eux et de recueillir des informations précieuses – histoire personnelle, entourage, culture, valeurs, vocabulaire privilégié au quotidien. ». Ces informations m'ont permis d'adapter mes questions tout au long des observations et de faciliter certaines discussions en m'appuyant sur ce qui avait été dit lors de la rencontre initiale. Je pouvais par exemple plus aisément poser des questions sur leur famille si je savais de qui elle était composée (frères, sœurs, neveux, nièces, etc.).

Dans les interactions avec des personnes ayant une déficience intellectuelle, il se peut que l'une des deux parties, voire les deux, ne sente pas à l'aise, c'est ce que Goffman (1974) appelle une situation d'embarras. Les rencontres initiales m'ont permis de définir un mode relationnel et communicationnel évitant ces situations d'embarras comme le montre le passage suivant. Si dans une démarche de reconnaissance de l'âge adulte et de la citoyenneté des personnes déficientes intellectuelles, le vousoiement doit être privilégié, je me suis vite rendu compte qu'il pouvait être handicapant dans la relation avec les jeunes interviewé·e·s. Le fait que la chercheuse cherche à imposer le « vous » dans la relation demandait un effort aux participant·es, dans la formulation des phrases ou encore dans la conjugaison des verbes. Je me suis retrouvée

plusieurs fois face à des personnes qui se reprenaient pour formuler correctement la phrase en utilisant le pronom « vous », elles se trouvaient alors embarrassées par la politesse attendue ou qu'elles auraient aimé rendre. Dans ces situations, je me suis permis de demander si nous pouvions nous tutoyer, car nous allions passer plusieurs jours ensemble. Cette requête a toujours été acceptée.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA PARTICIPATION

Au-delà de la première rencontre, il a été rappelé aux participant·es à plusieurs reprises en cours de la recherche que leur opinion était importante, qu'elles et ils pouvaient s'exprimer librement, s'affirmer et qu'elles et ils avaient le droit de ne pas être d'accord ou de ne pas répondre à l'une de mes questions (Julien-Gauthier et al., 2009).

La méthodologie choisie présente le risque de peser sur la vie quotidienne des participant·es. En effet, si l'observation sur de longues durées semble pertinente pour créer un lien (Marchive, 2012), elle peut aussi devenir imposante. En partageant le quotidien des participant·es, tous les moments de présence de la chercheuse constituent un objet d'observation, que ce soit dans l'espace public ou dans l'espace privé. Or, l'expérience de terrain a montré que les participant·es peuvent souhaiter du répit, voire arrêter l'observation avant ce qui avait été convenu. Par exemple : après une matinée d'observation avec Louise, au moment où nous nous sommes dirigées vers le lieu prévu pour le repas de midi, elle m'a signalé qu'elle avait besoin d'un moment de répit, avec ses propres mots.

« Arrivée dans la pièce, elle me regarde, regarde mon carnet et me dit “main'ent stop”. Je lui dis que je pose le carnet. Je le reprends une fois sur le canapé après le dîner, avec son autorisation. » (Extrait du journal de terrain avec Louise)

Tout comme l'observateur ou l'observatrice, les participant·es peuvent atteindre un certain niveau de fatigue nécessitant une

pause ou un arrêt de l'observation. Lucie mettait systématiquement ses écouteurs pour écouter de la musique lors des trajets, que ce soit en transport public ou privé. Lorsque je lui ai demandé pourquoi, elle m'a simplement expliqué qu'elle était fatiguée de ses journées et qu'elle appréciait se reposer lors de ses déplacements.

Que ce soit en s'exprimant avec des mots, en mettant des écouteurs ou encore en ignorant les questions posées, les stratégies utilisées par les personnes ayant une déficience intellectuelle témoignent de leur compréhension de la démarche de recherche. Exprimer un besoin de pause ou d'arrêt, de s'autoriser à dire « stop », ces stratégies sont des exemples d'autodétermination et de prises de liberté de la part des interviewé·es. La relation entre la chercheur·e et le ou la participant·e devient alors moins asymétrique. Il est par ailleurs préconisé de respecter le rythme des participant·es et de faire preuve de souplesse dans sa méthode (Julien-Gauthier et al., 2009).

DONNER LA PAROLE ET LA PRENDRE EN CONSIDÉRATION

À propos des recherches avec des personnes ayant une déficience intellectuelle, Petitpierre et al. (2013) relèvent trois points auxquels il faut porter attention ; ces personnes font facilement preuve de crédulité, elles ont une tendance à l'acquiescement et l'accès à l'information leur est parfois difficile. Julien-Gauthier et al. (2009: 181) ajoutent que les personnes peuvent « avoir tendance à être d'accord avec l'autorité et à ne pas faire confiance à leur propre jugement, elles peuvent donc essayer de plaire et de se soumettre à l'intervieweur. ». Ces points, pouvant être considérés comme des obstacles à la recherche, ont été considérés comme l'une des clés d'entrée pour l'analyse des interactions, notamment afin de repérer les stratégies mises en place par les participant·es. Quelques exemples sont exposés dans ce point.

La « parole » des personnes ayant une déficience intellectuelle peut ne pas ressembler à celle dont les chercheur·es ont l'habitude.

Les réponses peuvent être partielles, changeantes, exprimées à l'aide d'outils (comme des applications sur une tablette électronique, un carnet avec des pictogrammes, etc.) ou ne correspondant pas à ce qui est attendu. Les réponses obtenues peuvent être « erronées ou fabulées » (Julien-Gauthier et al., 2009: 182). De telles réponses « erronées » ont pu être repérées sur mon terrain :

« Sofia porte un joli t-shirt, je la complimente, je lui demande où elle l'a acheté, elle me dit que c'est elle qui l'a fait (il porte une étiquette d'un magasin), elle me dit qu'elle l'a fait toute la nuit, qu'elle ne s'est pas reposée, que ses mains c'est " la fée clochette". » (Extrait du journal de terrain avec Sofia)

Cette réponse de Sofia peut être comprise comme une tentative de « garder la face » au sens de Goffman (1974), tout en mettant en valeur ses compétences motrices et créatrices. Cette réponse rappelle aussi à la chercheuse que Sofia a pour souhait professionnel d'apprendre à utiliser une machine à coudre pour confectionner des vêtements. Ce qui pouvait apparaître, aux yeux de la chercheuse comme un « mensonge » désagréable pour le déroulement de la recherche devient une nouvelle information à traiter.

Ensuite, la parole peut prendre une forme inhabituelle quand elle passe par un moyen technologique. L'un des participant·es ne s'exprimant par la parole qu'avec des « oui » et des « non » a par ailleurs recours à une tablette électronique. Cet outil demandant un lieu et un temps appropriés, les discussions plus approfondies n'ont pas pu se faire lors d'un trajet en bus ou à pied par exemple. L'entretien informel est devenu alors plus formel. Toutefois, si la tablette électronique a semblé être un frein à la conversation spontanée, elle a apporté une réelle plus-value dans les discussions de fonds, proposant d'autres options de réponses au participant.

« Je lui pose des questions avec la tablette électronique.
"Est-ce que tu préfères le dessin ou coller ?" , il me montre

le pictogramme “dessin”, [...] “jongler ou le chapeau ?”¹⁶ il met “les balles”. » (Extrait du journal de terrain avec Célien)

Cette parole qui veut à tout prix être entendue peut aussi contraindre la recherche. Il est arrivé à plusieurs reprises que Célien réponde par un « oui » de la tête à toutes mes questions, peu importe le sens ou la tournure de ma question. Telma quant à elle riait et ignorait mes questions. Rapidement, j’ai pu émettre deux hypothèses. La première est qu’il et elle ne comprenaient pas ma question ou trouvaient la réponse à donner trop compliquée et évitaient la réponse pour ne pas être dans une situation d’embarras (Goffman, 1974). Elle a été vérifiée lors d’observations avec Telma:

« Plus tard, je lui redemande ce qu’elles ont fait au groupe d’expression, elle change de sujet. Ensuite, quand je reviens sur cette question, elle me dit que “c’est trop compliqué”. » (Extrait du journal de terrain avec Telma)

Comme le souligne Gremaud et al. (2014), ces difficultés d’usage de leur première langue peuvent faire penser aux difficultés rencontrées dans l’apprentissage d’une seconde langue pour une personne sans déficience intellectuelle. Plusieurs types de questions pouvaient être incomprises, par exemple, lorsque la question impliquait un indicateur de temps ou de fréquence comme « souvent » (Julien-Gauthier et al., 2009: 182), obligeant la ou le chercheur·e à s’adapter, à trouver des stratégies pour se faire comprendre et obtenir les informations recherchées. Dans cette recherche, certaines questions ont été posées à plusieurs reprises, parfois reformulées, pour donner l’opportunité aux participant·es d’y répondre. Quelques fois des moyens auxiliaires ont été utilisés, comme des pictogrammes, des programmes sur tablette électronique ou même une recherche rapide sur internet via un téléphone mobile. L’information a pu être difficile à obtenir et dans certains



¹⁶ Je lui propose deux activités en lien avec sa participation à un cours de cirque.

cas, j'ai dû accepter de ne pas l'obtenir. Toutefois, un intérêt analytique peut être porté sur ces informations difficiles, voire impossibles, à recueillir. Elles renseignent sur les sujets maîtrisés par les participant·es, par exemple la plupart d'entre elles et eux avaient de la facilité à répondre aux questions concernant les différentes activités programmées dans la semaine, qu'elles soient professionnelles ou de loisirs. Alors que d'autres sujets, comme la santé, étaient plus difficiles à expliquer, les notions étant moins vulgarisées ou les informations leur parvenant peut-être tout simplement moins.

La deuxième hypothèse, plus difficile à vérifier, suggère qu'ils et elles ne souhaitaient tout simplement pas répondre à la question ou être dérangé·e par cette chercheuse trop « curieuse ». Sachant qu'une personne ayant une déficience intellectuelle n'a pas forcément les moyens d'exprimer formellement son envie d'arrêter l'entretien, cette quête de réponses ne risque-t-elle pas de devenir maltraitante pour la ou le participant·e ? Dans ces cas, j'ai essayé dans un premier temps de reformuler ma question pour qu'elle devienne plus compréhensible, mais si la ou le participant·e n'y répondait toujours pas, j'ai dû accepter que cette question reste sans réponse. Dans ces conditions, renoncer à certaines questions du moins pour un certain temps fait sens afin de garantir que la personne s'exprime sur des thématiques souhaitées (Gremaud et al., 2014).

Afin de répondre au défi de la communication interindividuelle posé par la déficience intellectuelle, des stratégies adaptatives et collaboratives sont nécessaires. Par exemple, Telma s'est associée à moi pour expliquer à sa logopédiste qu'elle avait participé à une étude à l'université.

« Sur l'une des photos, Telma porte un casque, car elle a participé à une étude universitaire sur le fonctionnement de la mémoire. [...] La logopédiste demande à Telma de lui expliquer la photographie, elle comprend qu'elle est allée chez la coiffeuse. Telma n'arrive pas à raconter, elle me demande d'expliquer. (Elle a entendu que sa maman me l'a dit.) » (Extrait du journal de terrain avec Telma)

Dans ces circonstances, la ou le chercheur·e devient un « aidant potentiel » (Julien-Gauthier et al., 2009: 181) et intègre les interactions que la ou le participant·e entretient avec son entourage.

Enfin, le langage inclusif a aussi été utilisé afin de ne pas orienter la réponse des participant·es, par exemple concernant leur vie affective, les formulations du type « es-tu amoureux ? de qui ? » ont été privilégiées à des formulations orientées comme « as-tu une amoureuse » supposant que le jeune homme est hétérosexuel.

Afin d'obtenir des données, permettant de créer du savoir, la communication semble essentielle. Toutefois, les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent justement avoir des difficultés à communiquer. De ce fait, la première mesure prise a été de privilégier la méthode de l'observation, mais cette mesure à elle seule ne suffit pas. L'un des enjeux éthiques d'une recherche avec cette population considérée comme vulnérable est d'adapter le protocole afin qu'elles puissent participer pleinement à la recherche malgré des difficultés de communication ou de compréhension. Dans le cas de cette recherche, les précautions éthiques prises ainsi que les différentes adaptations, explicitées dans la première partie de ce chapitre, peuvent être considérées comme des facilitateurs permettant à ces personnes l'accès au rôle de participant·es à une recherche scientifique et à la création de savoirs sur leur vie quotidienne. Bien qu'elle soit guidée par les intérêts et les exigences de la recherche, la chercheuse doit agir en ayant conscience que cette participation est fragile et précieuse. La recherche devient alors un parcours durant lequel il s'agit d'éviter les obstacles et de trouver des adaptations pour que cette population, dite vulnérable, ait la possibilité de participer pleinement en fonction de leurs compétences et leurs capacités.

ÊTRE CHERCHEURE TOUT EN ÉTANT PRATICIENNE

Le questionnement de la posture de chercheuse a été un enjeu tout au long de l'enquête de terrain. Éducatrice grâce à ma première

formation et ayant exercé en tant que telle, j'ai appris à conjuguer cette première expérience avec celle de chercheuse. Dès les premières observations, j'ai remarqué que « les vieux réflexes ont la vie dure » comme le dit si bien l'adage, toutefois afin d'adopter une posture de chercheuse adéquate, ils ont dû être questionnés. Je propose ici une réflexion sur les bénéfices ainsi que sur les freins en lien avec cette formation et cette pratique antérieure.

UN TERRAIN D'ENQUÊTE CONNU ...

Être familière avec le « monde du handicap » facilite assurément l'accès au terrain. Interagir avec des personnes ayant une déficience intellectuelle peut être intimidant pour une personne peu familière à ce genre d'interactions. Certain·es évoquent la « peur » d'avoir un mot, une phrase, un geste inadapté et pouvant mettre mal à l'aise la ou le participant·e. Concrètement, avoir une expérience dans ce milieu m'a permis de connaître et d'anticiper les difficultés de communication de ces personnes et ainsi de m'adapter rapidement à leur manière de s'exprimer.

Le fait d'avoir déjà exercé en tant qu'éducatrice sociale auprès de personnes avec une déficience intellectuelle m'a permis d'entrer rapidement sur le terrain de la recherche notamment institutionnel, familial et associatif. Certains termes et fonctionnements m'étaient connus et ne demandaient pas d'explication, me permettant d'entrer plus facilement dans les entretiens informels. Il m'était aussi plus aisé de rebondir sur des situations concrètes exposées par les participant·es ou leur entourage.

Avoir la volonté d'effacer ce passé de praticienne et ainsi de tirer un trait sur les connaissances et savoirs acquis et même les valeurs, les engagements associés à cette pratique n'aurait été, comme le souligne Martinache (2011: 78), « ni possible, ni souhaitable ». Ces deux expériences de praticienne et de chercheuse sont intimement liées, d'une part car l'intérêt pour ce sujet est venu lors de l'expérience professionnelle, et d'autre part parce que le savoir produit est construit à travers elles deux. Composer avec ces deux

postures a été une réelle richesse. En termes d'avantages, l'accès et l'entrée sur le terrain ont été grandement facilités, je n'ai que peu été confrontée à des attitudes de méfiance, les professionnel·les ont souvent fait référence à mon passé comme pour créer une alliance. Sans nul doute, mon expérience d'éducatrice a facilité la réflexivité et la réflexion éthique.

... AU RISQUE DE PASSER À CÔTÉ DES ÉVIDENCES

Pourtant, la connaissance du milieu peut aussi devenir une difficulté quand la chercheuse, convaincue de comprendre un mot ou une manière de faire, ne les questionne pas. En supposant connaître les réponses, les raisons des actions, elle passe à côté des explications des personnes concernées, participant·es, parents ou professionnel·les. Ce terrain familier demande alors un effort supplémentaire de distanciation de la part de la chercheuse (Beaud et Weber, 1997). Lorsque le terrain est inconnu, la chercheuse peut poser des questions « bêtes », dans mon cas, elles étaient peu acceptées notamment par les professionnel·les. Utiliser la posture de chercheuse naïve, permettant d'obtenir des informations plus précises, était moins légitime. J'ai eu recours à divers stratagèmes pour justifier mes questions : dans certains cas, je me suis appuyée sur les réalités et responsabilités politiques différentes selon les cantons, et ce en raison du fédéralisme helvétique (Giraud et Lucas, 2007) ou sur les différences de fonctionnement entre les institutions. J'ai aussi profité d'une situation vue plus tôt dans un autre terrain pour interroger les pratiques différentes.

UNE ÉDUCATRICE DANS LA PEAU D'UNE SOCIOLOGUE

L'enquête par observation est un défi, car elle impose à la chercheuse d'être en immersion dans le milieu choisi, la posture de la chercheuse est donc mise à l'épreuve sur un temps relativement long. Il s'agit de trouver un équilibre harmonieux entre le rôle d'éducatrice, et donc des connaissances, savoir-faire et savoir-être

acquis pour ce rôle, et celui de chercheure, de les conjuguer pour n'en faire qu'une posture.

Suite à l'une des observations avec Manuel, son éducatrice référente m'a fait savoir lors d'un téléphone qu'il n'avait pas fait ses tâches quotidiennes en ma présence. Elle m'a dit qu'il était très certainement trop occupé par ma présence et qu'elle espérait que la prochaine fois cela ne se produirait pas. Lors de ma seconde observation, j'avais cette discussion avec l'éducatrice en tête et j'ai ressenti cette pression. Sous prétexte d'une posture de chercheure neutre, j'aurais dû me retenir de rappeler à Manuel ses tâches, au risque de lui faire subir une sanction de la part de ses éducatrices. Peut-on alors parler d'une attitude éthique, celle qui vise la bienveillance ? Dans cette quête d'équilibre, j'ai choisi de poser des questions sur le programme de la soirée, informations précieuses pour la recherche, sans toutefois lui imposer « d'accomplir » ces tâches. Le jeune homme m'a répondu en me montrant le programme écrit et en disant que c'était « ce qu'il devrait faire », mais il ne s'est pas mis au travail. Quand je lui ai demandé ce qu'il se passait s'il ne les faisait pas, il m'a répondu que l'éducatrice ne serait pas contente, sans donner l'impression de s'en préoccuper. Cette stratégie a semblé payante, car elle m'a permis de savoir que Manuel connaissait les règles de l'institution, qu'il savait ce qu'il devait faire, mais qu'il profitait de la marge de manœuvre qui lui est offerte par la présence d'une chercheure.

UNE SOCIOLOGUE, QUÉSACO ?

Dans une démarche qui se veut éthique, il est essentiel de saisir le sens que les personnes observées donnent à leur participation dans une recherche scientifique. Ce que les participant·es disent ou font lors des observations fait ainsi partie des données analysées. Les personnes concernées doivent comprendre le rôle de la sociologue, les raisons de sa présence et l'utilisation des données récoltées. Si la compréhension du rôle de sociologue peut déjà sembler difficile, nous pouvons imaginer qu'elle l'est d'autant plus pour une personne ayant une déficience intellectuelle. Même si

lors de chaque observation, j'ai expliqué ce que je faisais, parfois en langage simplifié, ce rôle ne faisait pas partie du quotidien des institutions sociales et n'était pas toujours compris. De fait, les acteurs et actrices m'attribuaient un rôle qu'elles et ils connaissaient et qui correspondait à mon profil de jeune femme avec des connaissances du milieu de leurs points de vue : une éducatrice, une maître socioprofessionnelle, une stagiaire, une psychologue, etc.

« Pendant la pause, une jeune femme passe et demande qui je suis “une éduc, une prof ?”, Sofia lui dit “un prof pour parler”, et après la jeune femme dit “ah ! Une psy, je suis contente pour toi !” » (Extrait du journal de terrain avec Sofia)

Toutefois, le fait de n'être présente que quelques jours dans leur quotidien m'a permis de ne pas m'emparer de l'un de ces rôles (Bedoin, 2012) et d'affirmer que je ne faisais pas partie de l'institution. Comme Darmon (2008) le souligne, je suis sociologue et l'observation que j'ai entreprise n'est pas du même ordre que l'observation d'un·e professionnel·le de l'institution. Mon observation n'avait pas pour but d'informer l'institution, ni de mettre en place des projets pédagogiques, comme ils ou elles peuvent en avoir l'habitude, mais elle a collecté des informations utiles à la constitution d'un savoir scientifique dans le cadre d'un travail doctoral.

La compréhension de ce rôle de sociologue tout comme celle de l'utilisation des données récoltées furent une préoccupation majeure lors de cette recherche. Dans certaines recherches utilisant un dispositif d'observation participante, la ou le chercheur·e cherche à minimiser son statut dans une quête d'authenticité (Genard et Roca i Escoda, 2010). Dans mon cas, l'authenticité a semblé vite acquise, les relations sont devenues empreintes de familiarité et la relation avec les participant·es n'a pas semblé être influencée par des méfiances quant à l'utilisation des données. Même si cela peut être perçu comme un signe de la confiance accordée à la chercheuse, il reste toujours le soupçon que la personne ne comprenne pas les enjeux quant à la participation à une re-

cherche. Elles et ils ne craignent pas que des informations les concernant ne soient divulguées, qu'elles puissent leur causer du tort. Comme l'explique Genard et Roca i Escoda (2010), la chercheuse se trouve alors liée par un accord de confiance qu'elle ne doit pas trahir. Pour ce faire, je suis restée très transparente dans la récolte des données, dès que l'occasion se présentait, je discutais avec les participant·e·s de ce que j'avais observé et je leur laissais la possibilité de s'exprimer, de me donner leur point de vue.

Pourtant au-delà de la question du titre de sociologue, la chercheuse est actrice de son propre terrain, elle prend place dans les multiples rapports sociaux en jeu et cette place influence aussi sa recherche (Puig de la Bellacasa, 2003 ; SSE, 2010). Cette imbrication se concrétise dans les situations en lien avec le capacitisme. En effet, bien qu'intéressée par la question du handicap et ayant mis en place une méthodologie cherchant à rendre acteur et actrice les participant·e·s, la chercheuse ne fait pas partie du groupe des personnes ayant une déficience intellectuelle. Et donc, qui est-elle ?

Parfois, des personnes attendaient que j'intervienne comme une éducatrice : à la fin d'une journée d'observation avec Alice, deux jeunes hommes jouaient au ballon en attendant leurs transports. L'un des jeunes hommes s'amusait à jeter très loin le ballon et ordonnait à son coéquipier d'aller le récupérer. À la troisième fois, le coéquipier le regard rempli de désespoir m'a regardé pour que j'agisse. Ces personnes m'ont identifiée comme quelqu'un pouvant intervenir, ayant l'autorité pour le faire. Cette attente montre que je suis repérée comme ne faisant pas partie du groupe des « personnes ayant une déficience intellectuelle », mais bel et bien des personnes « encadrant leur quotidien », un peu comme une éducatrice. L'extrait ci-dessous fait état d'une situation dans laquelle je suis clairement perçue comme figure d'autorité, avec le pouvoir de faire cesser les conflits : j'entre et les deux collègues de Marc arrêtent de « l'embêter ».

« Je m'absente 5 minutes pour aller aux toilettes, Marc est avec deux collègues F(H) et P(F). Quand je reviens, je ne suis pas encore dans l'espace de travail, mais j'entends

F(H) dire le nom de la copine de Marc avec une intonation sensuelle. Il répète au moins 20 fois. F(H) dit “nous on t’embête, arrête de faire la gueule”. Marc devient clairement fâché, il baisse la tête, serre la mâchoire, arrête de travailler. P(F) dit “je suis pas lesbienne, on rigole, je vais pas piquer ta chérie, je suis pas lesbienne”. Ils rigolent les deux. Je rentre dans la pièce et tout s’arrête. » (Extrait du journal de terrain avec Marc)

Que ce soit pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou leur entourage, je ne fais pas partie du groupe « ayant une déficience intellectuelle », ils m’attribuent un rôle, et un traitement « à part » m’est réservé. Les règles à suivre ne sont pas les mêmes que celles des participant·es, ni les mêmes que celles que doivent suivre les personnes encadrant leur quotidien.

« Quand je travaille, je touche une partie de la calandre, Sofia me dit “nous on a pas le droit ”, je dis “oups ”, elle me répond “mais toi tu peux ” ». (Extrait du journal de terrain avec Sofia)

Il s’agit, pour la chercheuse, de récolter des données, notamment sur les effets des rapports sociaux en lien avec le capacitisme tout en ne pouvant pas vivre directement les stigmatisations et les discriminations vécues par la population étudiée.

Les précautions éthiques, la méthodologie adaptée pour les participant·es ne permettent pas à elles seules de « protéger » cette population dite vulnérable des différents risques liés à une recherche, la posture de la chercheuse joue un rôle important. Il s’agit alors de conjuguer avec bienveillance les exigences de la recherche, la participation consciente et les intérêts des participant·es.

CONCLUSION

Dans un premier temps, les aspects éthiques ont été pensés dans le but de « protéger » cette population considérée comme vulné-

nable, mais l'objectif réel est celui de la rendre experte de sa situation, actrice dans la création de ce savoir scientifique. Tout comme dans l'approche *standpoint feminism*, l'intérêt de cette recherche est de prendre connaissance et de mettre en valeur l'expérience, ici, des personnes ayant une trisomie 21 afin de « construire un savoir spécifique qui met en cause les savoirs dominants. » (Puig de la Bellacasa, 2012: 168) Elle est aussi une reconnaissance de leurs savoirs et leurs dires sur leurs conditions et sur leurs vies. Cette démarche « incite à envisager des rapports moins asymétriques » (Petitpierre et al., 2014: 41) entre la chercheuse et les participant·es.

La participation à une recherche et le fait « d'en décider de façon libre est éclairée fait partie des droits fondamentaux de l'individu » (Petitpierre et al., 2014: 41). Au travers de cette démarche inclusive, j'ai souhaité permettre aux participant·es de changer de posture, de devenir des personnes dont le discours et l'expérience comptent, et donc qu'elles deviennent visibles et soient valorisées, augmentant ainsi leur capacité à être acteur et actrice et à s'auto-déterminer. En participant activement à leur quotidien, en m'essayant à leurs activités professionnelles, familiales ou encore de loisirs, j'ai souhaité valoriser une forme d'égalité et une forme de solidarité à cause de la reconnaissance que la recherche leur apporte.

Cette façon de faire de la recherche peut sembler coûteuse en termes d'investissement de la chercheuse, mais elle reste essentielle dans la promotion de la recherche incluant les personnes concernées, même si elles ont une déficience intellectuelle. Après la partie empirique, l'analyse du matériel récolté devra elle aussi être discutée avec les participant·es afin de les rendre encore plus acteurs et actrices dans la création du savoir et de respecter une fois encore son aspect éthique. Effectivement, même si le travail d'analyse appartient à la sociologue, les participant·es auront l'occasion de s'exprimer sur ce qui est dit de leur vie quotidienne. Penser l'éthique dans sa recherche demande une évaluation constante de son dispositif imposant à la sociologue de la souplesse dans ce que Olivier de Sardan (2013) nomme la « rigueur » méthodologique.

BIBLIOGRAPHIE

- Albrecht, Gary L., Jean-François Ravaud et Henri-Jacques Stiker (2001). "L'Émergence des disability studies : état des lieux et perspectives." *Sciences sociales et santé* 19: 43-73.
- Ashby, Christine (2011). "Whose "Voice" is it Anyway?: Giving Voice and Qualitative Research Involving Individuals that Type to Communicate." *Disability Studies Quarterly* 31(N4).
- Beaud, Stéphane (1996). "L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique»." *Politix*: 226-257.
- Beaud, Stéphane et Florence Weber (1997). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris.
- Bedoin, Diane (2012). "Une ethnographe entendante dans le « monde des sourds » : conditions d'enquête auprès d'enfants sourds signeurs." *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 45(4): 15-33.
- Béliard, Aude, Aurélie Damamme, Jean-Sébastien Eideliman et Delphine Moreau (2015). "« C'est pour son bien ». La décision pour autrui comme enjeu micro-politique." *Sciences sociales et santé* 33(3): 5-14.
- Brosa, Cristina Luna (2014). *El punto de vista del protagonista, ¿Que piensan los jóvenes de Síndrome de Down sobre su identidad y realidad?* II International Conference on Family and Society. Cavallotti, Rita et Consuelo León. Barcelona: IESF (Institut d'Estudis Superiors de la família): 171-183.
- Bruneteaux, Patrick et Corinne Lanzarini (1998). "Les entretiens informels." *Sociétés contemporaines* 30(65): 157-180.
- Chatelanat, Gisela, Isaline Panchaud Mingrone et Gertrude Niggli Domenjoz (2003). "Partenariat entre professionnels et parents d'enfants avec une déficience intellectuelle : expériences et attentes des parents." *Education et francophonie* XXXI: 40-55.
- Cuilleret, Monique (2007). *Trisomie et handicaps génétiques associés : potentialités, compétences, devenir*. Paris: Masson.
- Darmon, Muriel (2008). *Devenir anorexique : une approche sociologique*. Paris: Ed. La Découverte.
- Genard, Jean-Louis et Marta Roca i Escoda (2010). "La « rupture épistémologique » du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures « objectivante » et « participante » dans l'enquête sociologique." *Éthique publique*(vol. 12, n° 1): 139-163.
- Giraud, Olivier et Barbara Lucas (2007). "Jeux d'échelles et référentiels d'action publique : la cantonalisation des politiques du handicap en

Suisse", dans Faure A., Leresche, J.-P., Muller, P. & Nahrath, S. (éd.). *L'action publique et les changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*. Paris: L'Harmattan, p. 147-168.

Goffman, Erving (1974). *Les rites d'interaction*. Paris: Ed. de minuit.

Gremaud, Germaine, Geneviève Petitpierre, Aline Veyre et Ivo Bruni (2014). "L'entretien de recherche avec des personnes ayant une trisomie 21. Spécificités du discours et réflexions sur les soutiens." *Travaux neuchâtois de linguistique*, TRANEL 60: 121-136.

Julien-Gauthier, Francine, Colette Jourdan-Ionescu et Jessy Héroux (2009). "Favoriser la participation des personnes ayant une déficience intellectuelle lors d'une recherche." *Revue francophone de la déficience intellectuelle* 20: 178-188.

LRH (2011). *Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH)*. Suisse, Assemblée fédérale de la Confédération.

Marchive, Alain (2012). "Contrôle et autocensure dans l'enquête ethnographique. Pour une éthique minimaliste." *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 45(4): 77-94.

Martinache, Igor (2011). "Des sociologues sans qualité ? Delphine Naudier et Maud Simonet (dir.), Paris, coll. « Recherches », La Découverte, 2011, 251 pages ISBN : 978-2-7071-6898-6." *Idées économiques et sociales* 166(4): 78-78.

Masson, Dominique (2015). "Enjeux et défis d'une politique féministe intersectionnelle - l'expérience d'action des femmes handicapées (Montréal)." *L'Homme et la société* 198: 171-194.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2013). *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant.

Petitpierre, Geneviève, Germaine Gremaud, Aline Veyre et Ivo Bruni (2014). *Les apprentissages à l'âge adulte, ce qu'en disent les personnes avec une déficience intellectuelle*. scientifique, Fonds national suisse de la recherche, Haute Ecole de Travail social et de la santé EESP Lausanne et Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Petitpierre, Geneviève et al. (2013). "Aller au-delà de l'alibi : consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle : Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique." *Société suisse d'ethnologie*: 10.

Puig de la Bellacasa, María (2003). "Divergences solidaires. Autour des politiques féministes des savoirs situés." *Multitudes* 12(2): 39-47.

Puig de la Bellacasa, María (2012). *Politiques féministes et construction des savoirs : "penser nous devons"* / Paris: l'Harmattan,; 254 p.

SSE (2010). "Une charte éthique pour les ethnologues ? Projet de prise de position de la SSE." *Tsantsa* 15: 148-165.

ENQUÊTER AUPRÈS DES DÉMUNIS : LA RESPONSABILITÉ DU CHERCHEUR FACE À SES ENQUÊTÉS

Lucile Franz

INTRODUCTION

Cette communication propose un retour réflexif sur la position du chercheur en sciences sociales au cours de son interaction avec ses enquêtés et les questionnements éthiques qui en découlent. Une réflexion qui apparaît nécessaire dès le moment où le chercheur tend à éviter une « cristallisation des positions sociales hiérarchisées », en particulier lorsque l'interaction se déroule avec des populations en « situation de vulnérabilité »¹⁷. « Questionner l'éthique de la recherche est en ce sens questionner les conditions épistémologiques de production de la connaissance » (Parini & Debonville in Burton-Jeangros, 2017). J'interrogerai ici l'application des différents outils de protection des enquêtés exigés par le canton, de même que les modalités d'interaction entre deux types d'acteurs socialement construits, les *dominés* et les *dominants*, d'une part et la chercheuse d'autre part. Ma réflexion se situera autour de la responsabilité éthique de la chercheuse induite par celles-ci.

●
¹⁷ À la lumière de H. Tomas, je choisis ici le terme de « situation de vulnérabilité » qui permet de désessentialiser la notion de vulnérabilité et permet de s'écarter d'une catégorisation stigmatisante (Thomas, 2010).

IDENTIFICATION DES ENQUÊTÉS

Ma thèse de doctorat a pour objet l'étude de la régulation des comportements de personnes en situation de « marginalité sociale » de la ville de Lausanne, chef-lieu du canton de Vaud, en Suisse. Un concept difficile à circonscrire que je définirai ici sans entrer dans un débat théorique, comme « un groupe à l'identité incertaine, placé aux lisières du corps social sans pleinement y appartenir, mais sans en être non plus complètement séparé, puisqu'il circule dans ses interstices » (Castel, 2009, p.323). Les « marginaux » composent des groupes d'acteurs « socialement désaffiliés » ou « les plus fragiles de la vulnérabilité populaire » (Castel, 2009, p.333). Partant de cette définition, il m'a été possible d'identifier cette population dans mon contexte d'étude, au travers d'une enquête auprès des réseaux bas seuil et associatifs lausannois. Prostituées, SDF, toxicomanes ou « vieux briscards », figures diverses qui, par choix ou non, dévient des « normes et des valeurs dominantes » (Becker, 1985), tout en étant reliées à elles puisqu'elles en représentent justement le revers (Lucchini in Fragnière et Girod, 2002).

Ces acteurs sont théoriquement définis par la littérature et empiriquement identifiés par les professionnels du champ. Bien que la marginalité ne bénéficie pas d'une reconnaissance sociale à proprement parler, cette identification s'inscrit dans une tradition simmélienne de la pauvreté. Ils constituent un groupe parce qu'ils sont au « bénéfice de l'assistance publique pour cause de manque de moyen » (Simmel, 2018) ; ils jouissent des prestations proposées par les réseaux bas-seuil ou par le canton. Ils sont en d'autres termes, des « assistés ».

Ce statut d'assisté induit une forme de dépendance de ce groupe d'acteurs envers la société, qui contribue à les catégoriser sous forme de « victimes » les plaçant dans une situation de nonaccès à la pleine autonomie dans la conduite de leur vie ; des personnes nécessitant aide et protection. Ceci participe à une désubjectivation de l'individu, disqualifiant leur rôle de citoyen à part entière (Thomas, 2010). Ces caractéristiques les présentent alors

comme des individus « interchangeables », un « agrégat indifférencié » réduisant la personnalité de chacun à « une extension des attributs du groupe qui les définit », celle de la marginalité. En ce sens ils forment un groupe *dominé*, composé d'individus à faible statut social (Lorenzi-Cioldi, 2002).

Comme dit, leur identification s'est faite au cours de mes entretiens avec des acteurs que l'on peut qualifier, dans cette situation, de *dominants*¹⁸; chef et cheffes de service, travailleurs sociaux de la ville, directeurs et directrices de fondation etc. En d'autres termes, des figures de la vie lausannoise publiquement et médiatiquement reconnues comme experts dominant leur propre champ. Ils ont par ailleurs le « pouvoir » de désigner les *dominés*. Ils ne forment non pas un « agrégat », mais une « collection » d'individus dans laquelle chacun est reconnu pour sa spécificité et sa complémentarité (Lorenzi-Cioldi, 2002). Cette « collection » génère un groupe volontairement composé, puisqu'elle se cristallise au travers d'une identité professionnelle choisie et souhaitée, à l'inverse de celle des *dominés* qui serait alors attribuée et subie.

Si ces deux groupes interagissent et se reconnaissent l'un l'autre dans des rôles de co-dépendance, de pouvoir et de domination, leurs relations ne feront pas l'objet de ce papier. C'est l'interaction entre la chercheuse et chacun de ces groupes qui sera discutée ci-après. En tant que chercheuse, doctorante en politique sociale à l'Université de Lausanne, je m'apparente bien plus au second qu'au premier groupe. En effet, je partage souvent avec ce groupe d'enquêtés une lecture du monde social similaire et des formations professionnelles équivalentes, voire identiques. Par ailleurs, certains contacts se sont faits au travers de relations personnelles.

●
¹⁸ Le terme de « dominant » ne se réfère pas ici nécessairement à des personnes occupant des postes de pouvoir tels que des dirigeants, des décideurs politiques ou des hauts-fonctionnaires (Cohen, 1999), ni à des personnes se situant dans une position de force face à la chercheuse (Chamboredon, 1994), mais bien des personnes dominant le champ de la lutte contre l'exclusion en contexte lausannois, et les marginaux eux-mêmes, par ce pouvoir d'identification. Il s'agit d'une posture scientifique proprement interactionniste.

Partant de ce constat, j'interrogerai les ambiguïtés éthiques et méthodologiques liées à l'enquête auprès de ces populations contrastées ; dans un premier temps auprès de mes « informateurs » (Beaud & Weber, p.126) et dans un deuxième temps auprès des groupes de population en « situation de vulnérabilité ».

Au cœur de ma réflexion sera questionnée ma responsabilité éthique de chercheuse, dans la protection de ces enquêtés et dans la reconnaissance voire la validation de leur identité, que je contribue à renforcer en qualifiant leur statut social de *dominant* et de *dominé*. Ces positionnements sociaux sont-ils par ailleurs figés dans la relation sociale ?

PROBLÉMATIQUE ET PLAN

Une première partie, me permettra de poser, au sein de ces populations contrastées, les questionnements autour des outils de protection des enquêtés et notamment de l'obtention d'un « consentement éclairé » compris ici dans sa définition classique issue de la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain¹⁹, auprès de personnes inégalement dotées en capitaux. Dans un premier temps, qui cherche-je à protéger lorsque je sou mets mon formulaire de consentement à un acteur *dominant* ? Dans un contexte de juridicisation accrue des activités de recherche, les instruments de protection des enquêtés tendent-ils à fonctionner également comme des mécanismes de protection du chercheur ? Dans un deuxième temps, comment puis-je être certaine de suffisamment protéger un enquêté *dominé* appartenant à un monde dont les codes sociaux m'échappent, que ce soit celui de la rue ou de la toxicomanie ? Une interaction avec moi peut-elle porter préjudice ? Puis-je considérer comme étant « éclairé » le consentement d'une personne « en phase active de consommation » ?

Il convient de mener une réflexion pour anticiper de quelle manière ces interrogations peuvent avoir des conséquences sur le



¹⁹ http://www.cer-vd.ch/fileadmin/user_upload/documents/LRH_16.pdf

type de données que je produis ainsi que les impacts « que ces données et ces analyses auront sur l'opinion publique et sur l'action publique, ainsi que sur les vies, les environnements, les réputations et les capacités des personnes enquêtées » (Cefai & Costay, 2009).

Dans la deuxième partie, j'interrogerai plus précisément la question de ma responsabilité en tant que chercheuse, lors de l'enquête auprès d'un acteur *dominé*. Ceci non seulement au travers de réflexions liées aux outils de protection juridiquement établis au niveau cantonal, mais également dans notre interaction. Bien que les identités soient toujours co-construites, c'est bien en leur qualité de « SDF » ou de « toxicomane » que je les sollicite, soit au travers de qualificatifs sociaux négativement reconnus et connotés. Par ailleurs, mon identité de chercheuse se construit en concomitance avec la leur. Comment suis-je identifiée par ces acteurs *dominés* ? Comme une travailleuse sociale ? Un canal de dénonciation ? Une scientifique ? Pourquoi acceptent-ils (ou non) cette interaction avec moi ? L'acceptation s'accompagne-t-elle de ma légitimation en tant que chercheuse ? L'image que je reflète au cours de la prise de contact et de l'entretien définit, du moins en partie, la relation que nous entretenons, de même que la nature de l'information qu'ils accepteront de me livrer, qu'il convient dès lors de protéger.

Je détaillerai dans ce papier mes interactions avec Paul²⁰, une personne en « phase de consommation active ». Je montrerai comment sa double casquette nous permet, à Paul et à moi, d'osciller entre ses deux identités au cours de l'interaction. En effet, il est à la fois « toxicomane » et à la fois membre d'une radio communautaire basée sur le principe de « pair aidant »²¹. Mes préoccupations

●
²⁰ Nom fictif

²¹ La pair-aidance prend ses origines dans les concepts anglo-saxons de *self-help* et *peer-support*, initialement utilisés dans des associations de lutte contre l'alcoolisme. En Europe, c'est dans le champ de la psychiatrie qu'est apparue cette pratique, menée par des associations d'usagers, qui ont progressivement acquis une place parmi les acteurs du champ de la santé mentale. Elle est une forme de soutien, apporté par des personnes souffrant ou

se situeront au cours de la prise de contact et durant l'entretien. Je m'interrogerai sur le possible stigmatisme que mon intervention peut générer dans la reconnaissance de son statut et de son « identité sociale » (Goffman, 1975), déjà marquée par la disqualification économique et la disqualification morale (Rostaing, 2017). Je questionnerai également la façon dont lui-même se situe par rapport à la société et au regard de la « norme dominante », selon son identité de « toxicomane » et celle de « pair aidant ».

Enfin, je terminerai par une réflexion sur la motivation de Paul à interagir avec moi, doctorante en politique sociale, dont il ne connaît finalement que partiellement les intentions. Cette question commune à toute enquête qualitative se complexifie lors d'enquêtes avec des populations en « situation de vulnérabilité », dans la mesure où l'interaction est marquée par un rapport fondamentalement asymétrique entre le chercheur et son enquêté. Comment répartir les bénéfices de l'enquête si aucune rétribution n'est envisageable ?

EN QUÊTE DE « CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ » ET DE PROTECTION, MAIS POUR QUI ?

J'ai choisi de débiter ma phase d'entretien avec les acteurs que j'ai identifiés comme « intermédiaires », ici qualifiés de *dominants*. Ni élites politiques, ni bénéficiaires, ils sont professionnels de l'intervention sociale, qui par leur travail interagissent tant avec les autorités qu'avec les publics cibles de mon enquête. Ce choix ne découle pas d'un hasard ; la plupart sont des travailleurs sociaux



ayant souffert des mêmes troubles qui revendique la prise en compte de leur connaissance et savoir-faire de la problématique en question. Le slogan « Nothing about us without us », désigne la volonté plus globale des usagers de diverses politiques publiques, notamment dans le domaine des addictions, d'être pris en compte dans la conception de politiques leur étant destinées. (Beetleston et al., 2011)

ayant étudié à l'Université de Lausanne ou dans d'autres institutions similaires. Moi-même doctorante en sciences sociales à l'université de Lausanne, je partage différents codes avec ces acteurs : un intérêt pour la thématique, un vocabulaire et une certaine lecture des faits sociaux, qui rendent la prise de contact, teintée d'un certain enthousiasme de leur part, relativement aisée.

Mon mode opératoire a été similaire au cours de ce premier cycle d'entretien ; leur contact étant disponible en ligne, je leur envoie un mail présentant une version résumée de ma recherche et leur explique qu'ils occupent une posture « d'informateur » défini comme « tantôt un consultant sollicité sur ses connaissances, tantôt un narrateur parlant de son propre vécu, et souvent les deux » (Beaud & Weber, p.126). Cette posture est facilement endossable, puisque dans ses deux dimensions, elle se réfère à leurs expertises et expériences professionnelles. Les entretiens se sont déroulés soit dans leurs bureaux, soit informellement dans un café, souvent à plusieurs, dans le but de « dé-personnifier les actions faites »²² ou de promouvoir la collectivité de celles-ci.

Dans la mesure où ces interlocuteurs adoptent des postures revendicatrices, souvent critiques envers les autorités, et dénoncent l'insuffisance des politiques sociales cantonales²³, je leur propose en fin d'entretien de revenir vers eux, une fois la retranscription faite, accompagnée d'un formulaire de consentement. Ceci me permet « d'assurer le délai de réflexion raisonnable »²⁴ exigé par la commission d'éthique. Par ce fonctionnement, ils ont la possibilité de (re)prendre connaissance de leurs dires *a posteriori* et de donner un « consentement éclairé » à leur propos. Le formulaire leur permet de choisir trois degrés d'anonymisation ; i) libre usage de leurs dires, ii) anonymisation de leur identité propre (nom et prénom), iii) anonymisation de leur identité et de l'association/fondation. Je

●
²² Entretien avec une institution bas seuil

²³ Cet aspect est fréquemment mentionné lors des entretiens

²⁴ http://www.cer-vd.ch/fileadmin/user_upload/documents/LRH_16.pdf

leur laisse aussi la possibilité de remplir un formulaire individuellement ou au nom de l'association/fondation. C'est généralement cette dernière option qui est choisie.

Au vu des premiers résultats, trois cas de figure émergent ; soit les enquêtés *dominants* ne retournent pas le formulaire (ou du moins ils tardent à répondre), soit ils choisissent les options i) ou ii). Dans les trois cas, l'anonymisation de leurs dires et l'usage que j'en fais ne semblent pas constituer un enjeu fondamental pour ces acteurs.

Une hypothèse peut être formulée à cet égard : ils ne considèrent pas avoir pris de risques, ce qui pose différentes questions méthodologiques quant au lissage potentiel de leurs dires, qui ne s'écarteraient dès lors pas ou peu du discours institutionnel. En ce sens, leur posture critique ne serait autre que la ligne officielle par laquelle le rôle connu des réseaux bas-seuil, s'octroyant une posture de « contre-pouvoir », est connu et accepté par tous les acteurs concernés. Le « formulaire de consentement » serait alors envisagé comme un outil protégeant principalement la chercheuse et lui permettant de se conformer aux exigences de la commission cantonale d'éthique, sans que l'exercice fasse réellement sens.

Toutefois, dans la mesure où la pérennité des activités de ces acteurs est conditionnée par les financements du canton et de la ville de Lausanne, le risque que leur discours soit récupéré, notamment par des partis d'opposition²⁵, n'est pas nul, ni pour les institutions, ni pour les personnes elles-mêmes, en particulier lorsque ce sont les responsables qui s'expriment. Qui suis-je alors pour ces acteurs *dominants* ? Une collègue ? Un canal de dénonciation ? Une étudiante ? Pourquoi acceptent-ils des entretiens et y consacrent-

●
²⁵ La municipalité de Lausanne est actuellement composée d'une majorité de gauche, relativement attentive aux besoins de ces réseaux bas-seuil, avec qui les relations sont positivement qualifiées par ces derniers. Néanmoins, différents partis (notamment aux teintes plus libérales ou conservatrices) critiquent, parfois avec virulence, le travail de ces réseaux. Par ailleurs, au niveau cantonal, ces acteurs ont davantage de difficultés à convaincre de la nécessité de leur présence sur le terrain.

ils plusieurs heures de leur temps ? Il est vrai que lors des entretiens, ils oscillent souvent entre un discours institutionnel ne pouvant guère leur porter préjudice et un discours teinté de quelques confidences critiques envers les autorités. Dans tous les cas, il semblerait que la visibilisation de leurs activités soit un bénéfice, puisque polémique ou non, l'information diffusée montre l'action institutionnelle de ces acteurs et leur offre une certaine visibilité auprès du monde politique.

Ces réflexions portées au stade d'hypothèses se résument autour de la question suivante ; l'impact que ma recherche peut avoir sur l'opinion publique, sur la réputation d'une association d'utilité publique ou sur les personnes enquêtées, voire même sur le financement des réseaux bas-seuil continue-t-il d'engager ma responsabilité, lorsque des acteurs *dominants*, fortement dotés en capitaux, politiquement et socialement engagés et « éclairés » grâce à la relecture de leur entretien m'offrent libre disposition d'un discours que je considère comme leur étant préjudiciable ?

Soit je surévalue les préjudices pouvant être engendrés par l'entretien qu'ils m'ont accordé, soit ils sous-évaluent la portée critique de leurs discours et ses potentielles conséquences. La question éthique se cristallise de cette manière ; dois-je limiter mon usage de ce matériau empirique au regard de ma propre évaluation, sachant que je suis une *outsider* ne connaissant pas tous les rapports de pouvoir en jeu, ou dois-je le considérer libre d'usage, étant donné qu'il est « éclairé », sans dès lors assumer la responsabilité de ses potentielles conséquences ?

Il est possible ici de prolonger la réflexion autour des résultats pratiques liés aux exigences des comités d'éthique, établies selon les critères d'autres disciplines que celles des sciences sociales ; ne permettraient-elles finalement pas, dans une certaine mesure, de désresponsabiliser le chercheur dans l'usage de son matériau empirique ? En effet, si mes enquêtés donnent leur consentement au moment de la récolte de donnée, soit après la relecture d'un entretien à « l'état brut », ils ne consentent pas sur l'interprétation et l'analyse que je vais produire de leurs discours. Il conviendrait

alors de soumettre à consentement dans un premier temps les données et dans un deuxième temps la restitution. Or une telle exigence s'approcherait de la censure du chercheur et tendrait à dénaturer l'enquête en sciences sociales.

Ces réflexions se complexifient lorsque l'on se penche sur le second groupe, soit les *dominés*, d'autant plus si l'on considère qu'un préjudice porté aux *dominants* (imaginons une sanction financière de la part du canton) impacte directement les *dominés*, dans la mesure où ils bénéficient de l'assistance des premiers.

Trois différences majeures sont à considérer dans les mécanismes et outils de protection du deuxième groupe, questionnant chacune la responsabilité et l'implication de la chercheuse. Premièrement, à l'inverse des acteurs *dominants* contactés pour une expertise leur offrant un statut plutôt valorisant qui n'engage que leur trajectoire professionnelle, mon point d'intérêt dans le cas de mes entretiens auprès des acteurs *dominés*, est leur trajectoire personnelle, marquée par la précarité. Une précarité souvent teintée d'un rapport difficile, voire conflictuel aux institutions étatiques, suite par exemple à une incarcération et la stigmatisation qui l'accompagne (Rostaing, 2017).

Les enjeux liés à la protection se situent ici à un niveau personnel, ayant trait à la vie privée des individus, d'autant plus lorsque ceux-ci, par leur situation précaire ou leurs habitudes de consommation, adoptent parfois des comportements en porte-à-faux avec les valeurs dominantes, les normes ou même, la loi.

Deuxièmement, la technique du renvoi de l'entretien transcrit ne peut fonctionner dans le cadre d'enquête auprès des *dominés*. D'une part, leur adresse mail, lorsqu'elle existe, ne m'est pas nécessairement connue dès lors que l'approche se fait, le plus souvent par une rencontre directement sur leur lieu d'occupation ou dans leur « refuge²⁶ ». D'autre part, leur adresse fixe, si tant est qu'ils en aient une ne me sera pas plus accessible. Par ailleurs,

●
²⁶ Hébergements d'urgence, Caritas, ou différentes institutions

même si les acteurs *dominés* devaient être joignables *a posteriori*, le problème n'est pas résolu. D'un côté, ils ne semblent pas percevoir les enjeux ou les conséquences possibles de leurs déclarations dans la mesure où ils montrent un désintéret total à relire leur entretien, et de l'autre, il me sera bien difficile de m'assurer que leur consentement est « éclairé » si je ne connais pas l'état dans lequel ils auront consenti, sachant que bon nombre d'entre eux souffrent de problèmes psychologiques et d'addictions.

Par exemple, dans le cadre de l'entretien avec Paul, celui-ci m'a confié adopter différents comportements hors-la-loi (notamment liés à sa consommation et au deal). Il m'a également fait part de son origine familiale, qui en l'occurrence est de notoriété publique. Il a partagé ses différents séjours en prison, en institution, à l'hôpital, et m'a raconté des histoires parfois rocambolesques me faisant à différentes reprises douter de la cohérence de ses propos. Avait-il consommé avant l'entretien ? Dans tous les cas, il a refusé de signer un formulaire de consentement ou même de relire son entretien ; il m'a dit en plaisantant, « si vous diffusez cela²⁷, je devrai vous tuer ». Cela signifie qu'il est conscient de la sensibilité de ses dires, mais qu'il me laisse le soin de les protéger.

Il relève dès lors de ma responsabilité de m'assurer que les conséquences de ses déclarations ne lui soient pas dommageables, et ceci à deux niveaux. Le premier niveau se situe au plan individuel. Comme dit, ce sont les trajectoires de vie qui sont discutées au cours des entretiens, s'accompagnant parfois de témoignages liés à des pratiques déviantes ou illégales. C'est donc la réputation de l'enquêté qui est en jeu, pouvant lui porter préjudice notamment auprès d'un employeur potentiel ou des services sociaux, si son identité venait à être publiquement reconnue dans un article. Dans ce premier cas de figure, des techniques d'anonymisation relativement classiques peuvent être utilisées pour assurer la non-reconnaissance de l'individu.

●
²⁷ Se référant à certains de ses dires

Plus spécifiquement, c'est le tort collectif pouvant être causé au groupe des *dominés* qu'il convient d'analyser. Tels que définis, ces acteurs *dominés* constituent un « agrégat indifférencié », des individus « interchangeables » (Lorenzi-Cioldi, 2002), contrairement aux *dominants*, reconnus et protégés dans leur singularité. Cette « interchangeabilité » relativise, voire annihile le rôle de l'anonymisation de l'individu, par exemple Paul. Car c'est la représentation sociale du groupe des « marginaux de Lausanne » qui peut être altérée par une conduite individuelle dérangeante de l'un de ces membres. Si la personnalité de chacun est une « extension des attributs du groupe qui les définit » la protection de l'individu perd son sens. La réflexion de la chercheuse doit donc se situer au niveau collectif, d'autant que les « marginaux », identifiés essentiellement au travers de comportements irrespectueux envers les normes *dominantes*, ne partagent probablement pas de « conscience collective ».

Cette perspective pousse à s'interroger sur la validité des outils de protection mis en place par la commission d'éthique. Dans ce cas précis, c'est l'obligation de l'obtention d'un « consentement éclairé » de la part des participants qui atteint ses limites dans le cadre d'une enquête qualitative en sciences sociales, tant auprès du groupe *dominant*, dans sa pertinence, qu'auprès du groupe *dominé*, dans sa mise en œuvre.

CONSTRUCTION IDENTITAIRE DU « MARGINAL » DANS L'INTERACTION: LA RESPONSABILITÉ AU COURS DE L'ENQUÊTE

Après avoir discuté un outil de protection des enquêtés et les questionnements éthiques induits par son usage, il convient de se pencher sur l'interaction entre le chercheur et ses enquêtés et notamment en ce qui concerne la reconnaissance, voire la validation, de leur identité, que je contribue à renforcer en qualifiant leur appartenance à des groupes *dominants* ou *dominés*. Partant du principe que les identités endossées par les *dominants* sont assumées et choisies, je m'interrogerai dans cette seconde partie sur les conséquences de mes interactions avec les *dominés*, ceci en m'appuyant sur

l'exemple de Paul. C'est au travers de la construction de nos identités respectives que j'interrogerai ma responsabilité éthique.

Paul est « toxicomane » et « assisté » dans la mesure où il est bénéficiaire des réseaux bas seuil ainsi que d'une prestation sociale cantonale, le Revenu d'Insertion, qui se définit en Suisse comme la somme assurant « le minimum vital »²⁸ et s'adresse aux personnes « dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine »²⁹. Des qualificatifs lourds de sens que je ne peux éviter de prendre en compte dans notre interaction, étant donné que ce sont ceux-ci qui m'ont conduit à réaliser cet entretien. Je détaillerai ci-après comment j'ai tenté de limiter les effets de ces catégorisations dans notre interaction et m'interrogerai sur les catégories auxquelles moi-même j'appartiens.

PRISE DE CONTACT

J'ai connu Paul dans un Forum réunissant les professionnels³⁰ du champ des addictions, en qualité de journaliste d'une radio communautaire. Cette radio travaille conjointement avec trois partenaires des réseaux bas-seuil lausannois et a pour objectif de donner la parole à « ceux que l'on n'entend jamais »³¹. Fondées sur le principe de « pair aidant », les membres de la radio militent pour une prise en compte de leur vécu, de leurs connaissances en matière de consommation et de précarité. Ceci, d'une part, dans le développement et la conception de politiques en la matière, et d'autre



²⁸ <http://www.lausanne.ch/thematiques/social-et-integration/prestations-sociales/partenaires/service-socialde-lausanne/revenu-d-insertion/minimum-vital-ri.htm>

²⁹ <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/revenu-dinsertion/>

³⁰ À ce forum étaient présents des politiciens, des médecins, des membres des réseaux bas seuil, des chercheurs, des psychologues etc.

³¹ Site de la radio

part, en prenant part aux stratégies de réduction des risques³² des consommateurs et personnes en situation de grande précarité.

Le lieu de notre rencontre n'est pas anodin car la présence de Paul et de ses compères à ce forum s'explique d'une part par le partage d'un intérêt commun avec les organisateurs et d'autre part, par la volonté d'être reconnus comme professionnels de ce champ, et probablement pas au travers de l'étiquette de « toxicomane ».

Ma première interaction avec Paul, s'est déroulée autour des activités de la radio, qui si elle me permet d'entrer en contact avec l'une des « figures de la marginalité » préalablement identifiée, m'intéresse également en soi pour sa qualité d'acteur de la « régulation des comportements ». J'accepte de me soumettre à une brève interview de sa part et lui en propose une en retour, hors du forum. Nous partageons nos contacts et lors de notre échange de mail, je réfléchis à une manière de présenter mes préoccupations de thèse auprès de lui – les trajectoires des figures de la marginalité lausannoise – sans le qualifier *ipso facto* de « marginal » ou de « toxico », mais en valorisant son expérience de « pair aidant ». Cette activité bénévole ne semble d'ailleurs pas anodine, car Paul signe « Sigle de la radio », dans sa réponse. Elle semble donc correspondre à une facette importante de l'identité qu'il valorise.

C'est dans ce contexte que se situent mes interrogations concernant ma responsabilité de chercheuse envers mon enquêté ; en effet, c'est bien plus en raison de son identité de « toxicomane » que de « journaliste radio » que je sollicite Paul, alors que c'est au travers de cette dernière que je suis entrée en contact avec lui, ce



³² La réduction des risques, est le quatrième pilier de la politique suisse en matière d'addiction, ancrée dans la loi fédérale depuis 2008. Elle englobe « les stratégies et mesures visant à réduire les effets négatifs de la drogue sur les consommateurs et la société [...] en particulier pour les personnes en phase aiguë de consommation. Elle accompagne les trois piliers de cette politique développés dès les années 1990, à savoir la prévention, la thérapie et la répression (Infodrog.ch).

qui pose la question éthique suivante ; est-il acceptable d'interroger Paul en tant que « toxico », alors que l'identité qu'il met en avant semble être celle du « pair aidant » ?

L'ENTRETIEN

Si son casier judiciaire est aujourd'hui vide, Paul a été incarcéré à plusieurs reprises sous différents chefs d'accusation. Il vit depuis plusieurs années dans une institution spécialisée pour toxicodépendant, est sans emploi – à l'exception de son activité bénévole à la radio – et bénéficie du Revenu d'Insertion. Il passe par ailleurs une partie de son temps sur la place de la Riponne, au centre-ville de Lausanne. Une place qualifiée par les médias romands de « mal aimée »³³, de « place maudite » de « verrue urbaine » ou de « raté urbanistique »³⁴. Au-delà de ses limites esthétiques et utilitaires, elle est célèbre pour être le lieu de rassemblement et de consommation « des toxicos, des alcoolodépendants et des marginaux »³⁵ de la capitale vaudoise. Pointés du doigt et dénoncés par les riverains et commerçants du quartier, les occupants de la place de la Riponne sont qualifiés de créateurs d'insécurité et présentés comme responsables de l'effritement de l'harmonie de la ville, notamment par un usage inapproprié des toilettes publiques. Elles sont un lieu d'injection et de pratiques sexuelles³⁶. Une place lourde de sens donc, tant pour la population lausannoise que pour ses occupants. Un ami de Paul m'avait d'ailleurs fait parvenir un dessin issu de sa plume, illustratif de la symbolique de la place ;



³³ <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/la-place-de-la-riponne-a-lausanne-doit-etrereamenagee?id=9616487>

³⁴ <https://www.rts.ch/play/tv/12h45/video/vd-la-place-de-la-riponne-a-lausanne-est-en-train-de-vivre-unemutation-considerable?id=6016856>

³⁵ Idem

³⁶ Un local d'injection a ouvert ses portes à l'automne 2018 dans le quartier du Vallon à Lausanne mais n'a que partiellement mené à une régulation des injections et à un déplacement de la population toxicodépendante

une mise en scène de cet espace public, accompagné du titre RIP'onne.

C'est donc sans pouvoir me distancer complètement de mon appréhension de cette place bien connue de tous les Lausannois, que je commence l'entretien. Je lui demande de me raconter « qui est Paul ? ». J'envisage de m'approprier son vocabulaire et ses auto-qualifications pour poursuivre notre discussion. Il me donne une réponse relativement floue, mais au fil de la construction de son récit d'enfance et d'adolescence, il raconte sans peine ses premiers pas timides vers l'interdit, et son « plongeon » dans la poudre blanche. Il se qualifie de « tox social » et parle ouvertement de sa dépendance et de sa consommation. La toxicomanie semble donc toujours faire partie de son identité, même s'il souligne ne jamais s'être défini par rapport à elle.

En fin d'entretien, je lui demande quelle est selon lui sa place dans la société, sa perception de la déviance et son propre positionnement par rapport à celle-ci. La toxicomanie prend alors un autre sens. Elle est pour Paul un outil de contestation d'une société qu'il rejette. Il m'explique : « Non, je me sens tout à fait normal, tout à fait sain dans ma déviance. Je... la meilleure définition c'est celle de Albert Jacquard, [...] "la toxicomanie c'est pour ceux qui ne peuvent se résoudre, dans cette société, au simple rôle de producteur travailleur et de payeur de facture". Vous connaissez ? ». Il poursuit : « On vit dans un système qui est aliénant. Et je citerai aussi les Gun's and Roses : "que peut-on offrir à une génération qui a grandi en apprenant que la pluie était du poison et que le sexe menait à la mort". C'est cela que je ressens face à la société ». Il marque un temps de pause et poursuit : « Et moi ce que je trouve déviant, enfin pas déviant, mais pas normal, c'est que les gens acceptent ce système ; tu vas travailler cinq jours et que tu gagnes 10'000 ou 5'000 francs, on fera en sorte qu'il te reste toujours un peu près la même chose, et tu vas faire ça toute ta vie, et puis à la fin, avec un peu de chance, tu pourras être un peu heureux avant de mourir. Non, je me sens euh... perçu parfois comme ça, mais alors je n'y prête aucune attention. »

Que le discours de Paul soit cohérent ou non et que la toxicomanie soit physiquement et effectivement néfaste nous importe peu ici. Il n'est pas question de discuter des conséquences négatives de la transgression, que Paul connaît bien et ne nie pas, mais bien de la perception de l'acteur social sur ses propres actes, et de celle du chercheur face à ceux-ci. En d'autres termes, c'est bien la manière dont Paul raconte son expérience vécue, ce récit de soi qui fait sens dans l'interaction et permet de comprendre la reconstruction, ou la justification, d'un parcours marqué par la souffrance. Un récit qui ne se déploie véritablement que s'il est reçu et écouté par un interlocuteur. C'est peut-être ce rôle que Paul m'octroie (Ricoeur 1988, Rickel & Delvigne 2010). À la lecture de cet extrait, il semble que Paul cherche à s'échapper d'un regard dépréciatif de la société envers une pratique toujours envisagée sous un angle négatif, pourtant constituante d'une partie de son identité. Il en fait un argument remettant en cause le fonctionnement du collectif, auquel, bien évidemment, je participe. Il semblerait alors qu'il ait senti, à un moment donné, la nécessité de justifier sa pratique.

La sociologie interactionniste nous apporte deux éclairages sur le concept de déviance, utiles aux prolongements de cette réflexion. La déviance se définit à partir de la réaction sociale qui lui est associée, dans les interactions entre le « déviant » et ceux qui jugent son comportement hors des normes tolérables, et non pas par des propriétés qui lui seraient intrinsèques (Lucchini in Fragnière et Girod, 2002). En outre, cette définition est conditionnée par la reconnaissance et l'acceptation du pouvoir qui maintient l'ordre établi ou les normes dominantes. En d'autres termes, « c'est bien la conception d'ensemble que l'on se fait de la société qui se trouve décrite à propos des représentations de la déviance. Et leur diversité renvoie finalement aux profondes divergences sur la vision de la société » (Digneffe in Kaminski et Kokoreff, 2004, p.41).

Ne serait-ce alors pas ma propre perception de la toxicomanie – une pratique à mon sens exclusivement négative et hors des normes que je reconnais comme dominantes – qui conditionnerait

mon rapport à Paul et à sa dépendance ? Suis-je victime de la représentation classique du « tox » perçue comme « exclusivement réservée aux marges et associée à la figure archétypale de l'héroïnomane injecteur ou du fumeur de crack désocialisé » ? (Jaufret-Roustide, 2009) Ne suis-je pas en d'autres termes, en train d'imposer ma propre compréhension et représentation du monde depuis mon point de vue subjectif ? (Kval, 2006) De ma position subjective de *dominante* ? Mes préoccupations, mon vocabulaire précautionneux et en partie, mon malaise à questionner quelqu'un sur une pratique qui cycliquement revient sur la thématique de la mort, construisent mon interaction avec mon enquêté en fonction de mes sensibilités, de mon propre rapport à la déviance et à mes représentations de la normalité. Ne sont-elles pas finalement conditionnées par cette identité de *dominé*, passive et subie, que je lui ai attribué ?

Ce sont donc ici mes propres préjugés qu'il convient d'interroger. L'ai-je malgré mes précautions enfermé dans une identité de toxicomane exclusivement négative dont il cherche à s'émanciper ? La perception que j'ai de mon enquêté, l'identité attribuée qui en découle et les torts moraux que celles-ci peuvent engendrer, doivent être interrogés à la lumière de ma responsabilité éthique envers mon enquêté, au cours de notre interaction.

Les standards éthiques traditionnels ne prennent pas en compte la singularité des situations d'enquêtes et ne sont pas, dans cette perspective, pertinents à la protection des enquêtés. Il est donc de la responsabilité du chercheur en sciences sociales de poser son propre cadre éthique, pour éviter de réduire les personnes interlocutrices à un rôle qu'elles ne sont pas en mesure de saisir. Le « consentement éclairé » perd complètement son sens, car c'est le chercheur qui se trouve face à une complexité qu'il lui revient de poser, d'analyser et d'arbitrer. Ce questionnement est très éloigné des exigences actuelles des commissions d'éthique.

UN RENVERSEMENT DES IDENTITÉS ?

La notion de « pair aidant », autour de laquelle Paul construit une partie de son identité, apparaît comme fondamentale dans notre interaction. Elle permet de questionner l'intériorisation « d'attributs dévalorisants qui, attachés par le majoritaire à une identité minoritaire pour légitimer le statut inférieur de celle-ci, sont intégrés par le sujet aux éléments de sa personnalité » (Taboada-Leonetti in Camilleria et al., 1998, p.42) et par là même de questionner le caractère figé des catégories.

En cohérence avec ses perceptions de la déviance et de la toxicomanie, Paul, dans son identité de « pair aidant », ne milite pas contre l'usage des drogues, mais en faveur d'une défonce responsable, dans l'optique d'une réduction des risques liée à la consommation. Sa devise est « si tu veux te défoncer, fais le bien ». Il valorise ainsi son expertise et son vécu en matière de consommation en m'expliquant les raisons d'être de la radio ; « c'est de la prévention, c'est de la réduction des risques, donc il faut connaître de quoi on parle pour le faire correctement [...] c'est qu'on s'adresse à des gens comme nous, qui ont notre vocabulaire, nos codes, qui échappent parfois un peu aux professionnels. »

Paul revendique un statut « d'expert de la toxicomanie et de la prévention » qu'il s'arroge au travers même de sa carrière de « tox », qui dès lors revêt une composante utilitaire. Il affirme se distancer du « tox classique » en participant à la réduction des risques, tout en fondant ses catégories sur l'expérience de la consommation. Il se présente comme seul détenteur (avec ses compères « pairs aidants ») d'un savoir et d'une expertise incluant une connaissance pratique et un vécu, qu'il reproche d'ailleurs aux professionnels « classiques » de ne pas posséder. De plus, la collaboration avec les réseaux bas-seuil lui permet d'endosser une casquette de *dominant*, expert du champ de la lutte contre les addictions, d'où probablement la participation au forum. Un détail, mais non des moindres, est que le stand de la radio était posté à côté des toilettes. Lors de mon entrée en contact avec Paul, vers

14h (le forum débutait à 08h), je fus la première personne à interagir avec lui, ce qui pose quelques questions en termes de reconnaissance de ce statut « d'expert de la toxicomanie » au regard des professionnels « légitimes ».

Si cette identité de pair aidant a permis de questionner les catégories de *dominants* et de *dominés*, ou d'identité choisie ou subie, notamment au cours de l'enquête qualitative et dans le rapport fondamentalement asymétrique entre la chercheuse et son enquêté lorsqu'il est « situation de vulnérabilité », elle ne permet pas de les questionner en dehors de notre interaction. Néanmoins, elle laisse suggérer quelques hypothèses quant à ce que Paul peut escompter de notre démarche commune.

Ni professionnelle du champ des addictions, ni travailleuse sociale et encore moins politicienne, mon identité de chercheuse est elle aussi construite par le revers de ce qu'elle n'est pas. Paul ne sait rien de moi, si ce n'est ma position de doctorante en politique sociale. À un moment donné, il me confie certaines choses sur son enfance et explique sa facilité à communiquer ainsi ; « c'est que peut-être que vous avez une approche plus technique et scientifique du truc et puis euh... quand je vous ai parlé de maltraitance sévère, vous ne m'avez pas regardé avec pitié ». J'aime à croire que dans une certaine mesure, j'ai su désessentialiser cette identité de toxicomane au cours de l'interaction. J'ai montré de l'intérêt et accordé du temps à son récit.

Mais la motivation se situe certainement au-delà d'une oreille attentive avec qui boire un café. En quoi suppose-t-il que l'analyse que je réaliserai pourra lui être utile ? Lui permet-elle de trouver une confirmation de ses croyances concernant son statut d'expert ? Ma démarche contribue-t-elle, selon lui, à l'édification de cette nouvelle identité de « pair aidant » ? À sa reconnaissance auprès des professionnels reconnus comme « légitimes » ?

CONCLUSION

Dans ce papier, j'ai cherché à questionner les outils de protection des enquêtés et notamment l'obtention d'un « consentement éclairé » auprès de population contrastées, identifiées comme des acteurs *dominants* et *dominés*. Les motivations des enquêtés à participer à un entretien qualitatif en sciences sociales et les bénéfices qu'ils escomptent relèvent-ils de la responsabilité éthique de la chercheuse ? Dans le cas où ces motivations ne seraient pas « nobles » selon les valeurs dominantes reconnues par la chercheuse, l'entretien devrait-il être suspendu ? Et dans le cas où l'enquêté attendrait autre chose de la démarche ? De nombreuses questions encore s'ajoutent aux réflexions soulevées dans ce papier relevant de la responsabilité éthique de la chercheuse qui, de plus, ne dispose que d'outils limités et peu pertinents à la discipline pour tenter d'y répondre – si tant est que ces mêmes outils ne se convertissent pas en contraintes inadaptées.

Nous l'avons vu, la quête du « consentement éclairé » atteint ses limites en ce qui concerne les deux groupes sociaux étudiés. En effet, dans le cas des *dominants*, un consentement obtenu au moment de la récolte de données n'offre pas de « garantie » aux enquêtés sur la manière dont les données seront traitées et analysées dans la phase de restitution. Le chercheur devrait-il alors soumettre ses analyses à ses enquêtés à chaque phase de la production scientifique au risque de remettre en cause les finalités de sa recherche (Charmillot, 2016) ? Dans cette perspective, il est possible de considérer que la recherche sociologique tendrait dès lors vers l'autocensure. Par ailleurs, dans le cas des *dominés*, les standards éthiques traditionnels ne permettent pas de prendre en compte la singularité des situations d'enquête, en particulier lorsque la portée des dires des enquêtés pourrait avoir des retombées négatives, à titre individuel ou collectif, qu'ils ne sont pas nécessairement en mesure de saisir. Même si des outils juridiques se développent, la conscience et la responsabilité éthique de la recherche continuent d'appartenir aux chercheurs et aux chercheuses. D'autres recherches ont déjà montré que « nos hypothèses de travail et nos problématiques se construisent non seulement avant, mais aussi

en cours de recherche, dans les interactions avec nos interlocuteurs et interlocutrices » (Berthod et al., 2010). Le consentement reste un processus libre et dynamique, qui se renouvelle tout au long de la recherche et qui ne peut donc pas être standardisé. La mise en valeur d'une interaction avec une personne « en situation de vulnérabilité » et la déconstruction de la pertinence d'outils éthiques standardisés, importés du domaine médical et de la recherche sur la santé, tout au long de cette contribution, vient s'ajouter à la littérature dans le domaine de l'éthique en sciences sociales (Berthod, 2010 ; Cefai et Costey, 2009 ; Charmillot, 2016) et se positionne en faveur d'une éthique située plutôt que standardisée (Charmillot, 2016), pensée en fonction des particularités sociales des enquêtés et des situations, comprises, construites et observées par les chercheurs en sciences sociales.

BIBLIOGRAPHIE

Avanza, Martina (2008). « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas "ses indigènes" ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », dans Fassin, Didier, Bensa, Alban (dir.). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris : La Découverte, p. 41-58.

Baez, Benjamin (2002). « Confidentiality in qualitative research: reflections on secrets, power and agency. » *Qualitative Research* 2(1): 35–58.

Beaud, Stéphane et Florence Weber (2008). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte.

Becker, Howard (1985). *Outsiders Etude de la sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

Beetlestone Emma, Céline Loubières et Aude Caria (2011). « Le soutien par les pairs dans une maison des usagers en psychiatrie. Expérience et pratiques, *Santé Publique*, HS(23) : 141-153

Berthod Marc-Antoine, Jérémie Forney, Sabine Kradolfer, Juliane Neuhäus, Laurence Ossipow, Yannis Papadaniel, Julie Perrin (2010). « Une charte éthique pour les ethnologues ? Projet de prise de position de la Société Suisse d'Ethnologie / Eine EthikCharta für die Ethnologie ? Projekt einer Stellungnahme der SEG ». *Tsantsa* 15: 148-65.

Burton-Jeangros Claudine (éd.) (2017). « *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales* ». *Sociograph - Sociological Research Studies* 34

[http://www.unige.ch/sciencessociete/socio/fr/publications/der-
nierespublications/sociograph-34_sociological-researchstudies/](http://www.unige.ch/sciencessociete/socio/fr/publications/der-
nierespublications/sociograph-34_sociological-researchstudies/)

Consulté le 28 août 2017

Camilleri, Carmel, Joseph Kastarsztein, Edmond-Marc Lipiansky, Hanna Malewska-Peyre, Isabelle Taboada-Leonetti et Ana Vasquez-Bronfman (1998). *Stratégies identitaires*. Paris : Presses Universitaires de France.

Castel, Robert (2009). *La montée des incertitudes, travail, protections, statut de l'individu*. Paris : Seuil.

Cefaï Daniel et Paul Costey (2009). « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique », *La Vie des idées*. <http://www.laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement.html> Consulté le 25 août 2018

Chamboredon Hélène, Fabienne Pavis, Muriel Surdez et Laurent Willemez (1994). « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèse, Sciences sociales et histoire* 16: 114 – 132.

Charmillot Maryvonne (2016). « Le rôle politique des cheucheu·e·s en sciences sociale », Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique, *Société Suisse d'Ethnologie*. http://www.seg-sse.ch/pdf/2016-02-15_Charmillot.pdf, Consulté le 25 août 2018

Cohen, Samy (1999). *L'art d'interviewer les dirigeants*. Paris : PUF.

Ellis, Carolyn (2007). « Telling secrets, revealing lives: Relational ethics in research with intimate others ». *Qualitative Inquiry* 13 (1): 3-29.

Fassin, Didier (2014). « The ethical turn in anthropology: Promises and uncertainties ». *Journal of Ethnographic Theory* 4 (1): 429–435.

Fragnière Jean-Pierre et Roger Girod (sous la dir.) (2002). *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Lausanne : Ed. Réalités sociales.

Goffman, Erving (1975). *Stigmate, les usages sociaux des handicapés*. Paris : Les éditions de minuit.

Jauffret-Roustide Marie, « Un regard sociologique sur les drogues : décrire la complexité des usages et rendre compte des contextes sociaux », *La revue lacanienne*, 2009/3, no. 5 : 109-118

Jacob, Marie-Andrée (2007). « Form-Made Persons: ConsentForms as Consent's Blind Spot », *Political and Legal Anthropology Review* 30 (2): 249-268.

Kaminski Dan et Michel Kokoreff (2004). *Sociologie pénale : système et expérience*. Paris : Ed. Eres.

Kvale, Steinar (2006). « Dominance through interviews and dialogues », *Qualitative Inquiry* 12(3): 480-500.

Lancaster, Kari (2017). « Confidentiality, anonymity and power relations in elite interviewing: conducting qualitative policy research in a politicised domain ». *International Journal of Social Research Methodology* 20(1): 93-103.

Lorenzi-Cioldi, Fabio (2002). *Les représentations des groupes dominants et dominés*. Collections et agrégats. Grenoble : PUG

Murphy Elizabeth et Robert Dingwall (2007). « Informed consent, anticipatory regulation and ethnographic practice », *Social Science & Medicine* 65(11): 2223-2234.

Petitpierre Geneviève, Germaine Gremaud, Aline Veyre, Ivo Bruni, Cindy Diacquenod (2013). « Aller au-delà de l'alibi. Consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle ». Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique, *Société Suisse d'Ethnologie*. http://www.seg-sse.ch/pdf/2013-03-27_Petitpierre.pdf Consulté le 20 août 2018.

Plankey-Videla, Nancy (2012). « Informed consent as process: Problematising informed consent in organizational ethnographies », *Qualitative Sociology* 35(1): 1–21

Ricekl , Cécile et Frédéric Delvigne (2010). « La construction de l'identité par le récit », *Psychothérapie* 4(Vol.30) : 229-240

Ricoeur, Paul (1988). « L'identité narrative », *Esprit*, 140/141 (7/8) : 295-304

Rostaing, Corine (2017). « Quelques ficelles de sociologie carcérale ». *Criminocropus* [En ligne], Prison et méthodes de recherche, communications

Saunders, Benjamin, Jenny Kitzinger et Celia Kitzinger (2015). « Anonymising interview data: challenges and compromise in practice », *Qualitative Research* 15(5): 616–632.

Shannon, Jennifer (2007). « Informed Consent : Documenting the Intersection of Bureaucratic Regulation and Ethnographic Practice », *Political and Legal Anthropology Review* 30(2): 229-248.

Simmel, Georg (2018). *Les Pauvres*. Paris : PUF.

Société Suisse de Sociologie (2007). « Ethique de la pratique sociologique ». Bulletin de la Société suisse de sociologie 32. https://www.sgs-sss.ch/wpcontent/uploads/2016/04/Bulletin_132.pdf, Consulté le 20 août 2018

Thomas, H el ene (2010). *Les vuln erables, la d emocratie contre les pauvres*. Paris : Ed. du Croquant.

Wax Murray L. (1980). « Paradoxes of ‘Consent’ to the Practice of Field-work ». *Social Problems* 27(3): 272-283.

LES ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES ET ÉTHIQUES DE LA TRANSPARENCE DANS UNE ENQUÊTE EN TERRAIN « ENNEMI »

Louise Déjeans

Ce chapitre se fonde sur une recherche de sociologie auprès des militants et sympathisants de La manif pour tous (LMPT), une association née en 2012 de l'opposition à la loi d'extension du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels en France. L'enquête se compose de trente-six entretiens et d'observations directes ponctuelles menées à l'occasion des événements et manifestations organisés par LMPT. J'entretiens avec cet objet une relation distanciée qui a pu engager, à l'égard de certains enquêtés, une réelle aversion dont il s'agit de mesurer les implications. La particularité d'un travail de thèse en sciences sociales est d'engager dans son processus de recherche la personne même du sociologue, ne serait-ce que par la prise en compte du choix de l'objet étudié qui s'avère rarement neutre (Bourdieu, 2001 : 179). Exposer sa recherche aux enquêtés, c'est aussi se présenter. Sur le terrain, l'enquêteur amène nécessairement les préconceptions et les déterminations qui le constituent. Or ces dernières interrogent souvent l'enquêté, d'autant que le sujet de cette thèse se situe sur le terrain des valeurs. La recherche implique donc des ajustements nécessaires lors de sa présentation, dans le moment de l'enquête mais aussi dans celui, ultérieur, de l'écriture.

Sans s'attacher à la description approfondie des déterminants socioculturels de ces opposants à l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe, il apparaît nécessaire d'introduire brièvement les raisons au fondement d'une caractérisation de ces derniers comme éloignés de mon positionnement dans

l'espace social. Les entretiens et les observations directes menés ont très majoritairement révélé leur fort attachement à la religion catholique. Sur les trente-six entretiens, trente personnes se déclarent catholiques et la plupart d'entre elles expliquent pratiquer leur religion. Concernant leur positionnement politique, il oscille majoritairement du centre à l'extrême-droite. L'observation globale des affinités électorales et des caractéristiques économiques et sociales des enquêtés confirme les conclusions de l'ouvrage de G. Michelat et M. Simon quant aux liens noués entre les rapports de classe, le degré de pratique religieuse et les convictions et attitudes politiques (Michelat & Simon, 1977). Au regard de ces dernières, les personnes hautement intégrées à l'appareil religieux font, de manière tendancielle, la preuve d'un comportement politique orienté à droite et sont également dotées en capital social et économique. Ces profils sont précisément surreprésentés : deux seulement sont issus de milieux populaires ou y appartiennent aujourd'hui. Tous les autres appartiennent aux classes intermédiaires et supérieures. Ce sont par ailleurs des familles dotées en capital symbolique : beaucoup, et notamment parmi les fondateurs du mouvement, ont un patronyme nobiliaire et/ou une ascendance aristocratique. Enfin, du point de vue strictement idéologique, il a pu être constaté la récurrence, chez certains, de propos xénophobes et homophobes. Outre, par exemple, l'association parfois réalisée entre les tendances à l'homosexualité et à la pédophilie, une très forte majorité des enquêtés professe des opinions conformes à l'éthique sexuelle de la doctrine catholique. La réprobation contemporaine de l'Église envers l'homosexualité tire sa justification des écrits de la Bible et s'inscrit dans une condamnation plus large de toute union charnelle dont l'objet ne se destine pas potentiellement à la procréation. Éloignés d'une vocation catholique de l'humain et défiant un ordre supposément naturel, les rapports homosexuels sont affiliés à la catégorie des péchés³⁷. Tout en continuant



³⁷ La posture du magistère de l'Église catholique envers les homosexuels prend la forme d'un accueil compassionnel, ces derniers étant considérés comme souffrant de leur "condition". Les arguments établis par le discours romain contre l'institutionnalisation des unions de même sexe entrent en forte résonance avec ceux des enquêtés. C'est par exemple le cas de l'idée

à faire de la reconnaissance juridique de l'homoparentalité son combat explicite, la pérennisation du mouvement s'accompagne du reste d'une crispation autour des questions identitaires. En définitive, cette mobilisation rend aussi compte des enjeux entourant la lutte pour l'instauration d'une définition blanche et chrétienne de la France. Des propos notamment islamophobes, mais également antisémites ont donc été relevés³⁸.

En dépit de la récente résurgence de mouvements xénophobes et racistes, K. Blee notait encore, il y a peu, la faiblesse des recherches qualitatives effectuées sur des mobilisations collectives de droite ou d'extrême-droite (Blee, 2007) ; lesquelles se bornaient principalement en France à l'étude du parti frontiste (Crépon, 2006 ; Bizeul, 2003 ; Boumaza, 2002). Ce point aveugle s'explique sans doute selon M. Avanza (2008) par le fait qu'historiquement, la recherche en sciences sociales s'est prioritairement intéressée à l'étude de groupes sociaux dominés (Robbins, 2013). Depuis l'émergence et la pérennisation des mobilisations contre le mariage pour tous, on constate cependant un regain de l'intérêt des sciences sociales pour les mouvements de droite (Cuchet, 2017 ; Tricou, 2016 ; Béraud & Portier, 2015 ; Brustier, 2014) dans le

●
d'une application illégitime du principe de non-discrimination à l'orientation sexuelle dans certains domaines. La distinction hiérarchique et de nature établie entre les conjugalités hétérosexuelles et homosexuelles soutient en outre une théorisation spécifique de la différence sexuelle. La rhétorique de la soumission de la femme à l'homme a certes progressivement cédé le pas sur celle de l'égalité des sexes dans la différence, notamment sous le pontificat de Jean-Paul II. Il n'en reste pas moins que cette construction rhétorique procède d'une essentialisation des sexes, ainsi que des rôles et des sexualités qui y sont associés. Un enquêteur occupant la fonction de prêtre pointe par exemple l'existence d'une incomplétude fondamentale au cœur du couple homosexuel. La doctrine catholique considère en effet la manifestation d'un désir homosexuel comme l'expression d'une incapacité à reconnaître l'autre, cet autre étant réduit à la seule dimension de sa sexualité. C'est souscrivant à cette idée qu'une autre enquêtrice soulève selon elle l'absurdité de l'application du terme "couple" aux relations de personnes de même sexe.

³⁸ La formulation de propos antisémites relève du cas spécifique d'un enquêteur adhérant aux thèses révisionnistes.

contexte du « devenir minoritaire du catholicisme » (Cuchet, 2017). En arrière-plan de ce choix des sociologues ou des ethnologues paraît se jouer la perspective émancipatrice d'une revalorisation de leurs manières de voir et de leurs raisons d'agir. Néanmoins, la production d'une certaine empathie entretenue à l'égard de ces acteurs se voit alors fondée sur un rapport de sympathie *a priori* nécessaire pour l'appréhension heuristique de leurs logiques de pensée et d'action. Qu'en est-il des implications méthodologiques, éthiques et des conditions pratiques de réalisation d'un terrain excluant la formation d'une telle relation d'affinité entre le chercheur et « ses indigènes » (Avanza, 2008) ? Si certains vont jusqu'à dénier la pertinence et la qualité d'une telle recherche (Olivier de Sardan, 2000), il m'est apparu légitime, à l'instar de M. Avanza, d'interroger la production obligatoire d'une identification bienveillante. Cette question s'inscrit dans la continuité récente des quelques travaux centrés sur des groupes sociaux éloignés des convictions personnelles du sociologue³⁹. Elle ambitionne d'éclairer, par le biais d'une posture réflexive, les conséquences de l'inimitié du chercheur envers ses enquêtés dans le temps de la production des données et dans celui de leur restitution scientifique.

CE QUE LE TERRAIN SANS SYMPATHIE FAIT AU CHERCHEUR

P. Bourdieu pose, comme troisième condition de l'analyse réflexive, la nécessité de rompre avec l'illusion de l'absence d'illusion (Bourdieu, 2001 : 183). Nécessairement situé et "impur", mon point de vue est directement structuré par un passé social. Il est en ce sens inutile de prétendre créer les conditions d'une recherche régie par le principe de neutralité, d'autant que mon inscription religieuse et mes positionnements politique et idéologique sont susceptibles d'entrer en confrontation avec les enquêtés et d'avoir des effets directs sur la recherche. En revanche, opérer un travail



³⁹ On peut également citer : (Offerlé, 2013 ; Pinçon & Pinçon-Charlot, 2007 ; Lehingue, 2003)

d'objectivation de ces derniers au regard de ceux des enquêtés permet d'en atténuer les biais, à la fois sur le terrain par l'établissement de stratégies méthodologiques, mais également lors de l'analyse ; ces deux lieux n'étant pas nécessairement dissociables. J'occupe une position d'extériorité par rapport à l'inscription politique et religieuse des enquêtés rencontrés, et m'inscrivais même, au moment de commencer ce travail de thèse, dans une attitude de méfiance vis-à-vis de la question religieuse. Les marges de cette affiliation idéologique irréfléchie se sont vues progressivement évoluer à la faveur du contact entretenu avec les enquêtés. S'il aurait pu renforcer ma désapprobation envers le fait religieux, cela ne s'est finalement jamais produit. Les propos xénophobes et homophobes de certains enquêtés ont pu s'avérer choquants. Ils ne peuvent cependant être uniformément étendus à l'ensemble des sympathisants et militants de LMPT qu'il m'a été donné de rencontrer et je n'ai pas jugé opportun d'y voir un lien de causalité avec la croyance religieuse. Certains enquêtés ont choisi de s'ouvrir sincèrement et d'accorder de leur temps pour m'expliquer ce qu'ils croient et comment. Ce sont ces derniers qui, au terme de cette recherche, ont transformé mes idées sur la seule question religieuse. Ces interactions n'ont pas pour autant agi dans le sens inverse en impliquant mon adhésion. Elles ont simplement œuvré à l'adoption d'une posture nouvellement compréhensive.

Les prémices de cette recherche impliquaient et assumaient par ailleurs une posture morale d'engagement pour les droits dits LGBTQI⁴⁰. Au commencement de cette thèse, je jugeais favorablement la récente extension du mariage et de l'adoption aux couples de personnes de même sexe. Il m'apparaissait alors évident et naturel de soutenir une loi œuvrant dans le sens d'une plus grande égalité. C'est d'ailleurs selon un tel argumentaire, versant parfois dans un certain évolutionnisme auquel j'adhérais alors encore pleinement, que le projet de loi a été défendu dans l'arène parlementaire. Les uns étaient en effet des réactionnaires et des homophobes refusant médiocrement d'inscrire leurs pas dans le



⁴⁰ Qualifiant les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, intersexes et queer.

chemin de l'histoire, les autres étaient des progressistes œuvrant pour l'égalité des femmes et des hommes. De cette présentation binaire des forces en présence ne pouvait qu'émerger cette question : comment peut-on s'opposer aux droits de quelques-uns ? Cela étant, j'adhérais aux propos de D. Bizeul (2008) selon qui l'intérêt de la discipline sociologique est aussi d'offrir aux uns et aux autres l'occasion d'être entendus selon le principe d'égalité de considération des individus. Il m'apparaissait en outre particulièrement intéressant d'apprécier, dans leur complexité, les manières de voir de mes contradicteurs. En revanche, cette inimitié envers mon terrain a parfois pu s'avérer éprouvante au cours de l'enquête, pour deux raisons majeures.

La première tient à l'inévitable confrontation avec la teneur xénophobe et notamment homophobe de certains propos recueillis, auxquels j'ai par ailleurs pu être directement associée dans le cadre de réunions ou d'événements. Il a parfois résulté de ces expériences négatives une certaine difficulté à trouver de l'entraide pour se rendre sur le terrain et négocier des entretiens dans un contexte d'isolement. En second lieu, l'absence de sympathie voire l'hostilité éprouvée pour les enquêtés a eu des implications personnelles au cours de l'enquête concernant mon rapport à l'objet « homoparentalité ». Il s'est en effet trouvé impacté par la remise en question de mes convictions à son endroit ; lesquelles convictions m'avaient pourtant directement menée à choisir ce terrain. Au terme de cette recherche, il semble aujourd'hui plausible que cette seconde problématique ait découlé directement de la première : la mise en cause partielle de mes convictions a également été la conséquence directe de l'absence de sympathie globalement éprouvée à l'encontre des enquêtés. En d'autres termes, je la considère désormais comme ayant constitué un mal nécessaire, durant le temps de l'enquête de terrain, permettant de maintenir, à l'égard des enquêtés, les conditions d'une disposition favorable. Du reste, si je n'avais *a priori* aucune affinité avec les personnes qu'il m'a été donné de rencontrer pour mener à bien cette thèse, cette mésentente de principe s'est maintes fois confirmée lors de leur rencontre. Il serait cependant faux d'en conclure que cette absence de sympathie n'a jamais été troublée. J'ai en effet partagé du temps et

un certain degré d'intimité avec quelques enquêtés qui ont choisi de m'accorder leur confiance et ont fait preuve de gentillesse en m'invitant chez eux, en me présentant leurs proches ou en me livrant parfois spontanément des pans douloureux de leur vie. Cette proximité a également influencé – légèrement mais suffisamment pour que des remarques m'aient été faites – mon rapport à l'objet « homoparentalité » me plaçant parfois en porte-à-faux avec des proches, ou avec des connaissances favorables à l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels et qui constituent l'essentiel de mon entourage. C'est un sujet controversé et d'actualité qui encourage naturellement les discussions. À échéances régulières au cours de mon travail de thèse, des questions m'étaient donc inévitablement posées à l'adresse de mon positionnement personnel vis-à-vis de la parentalité homosexuelle. Alors que je répondais y être strictement favorable au commencement de la recherche, je me suis vu progressivement opérer une transposition partielle de l'argumentaire tenu par les enquêtés au sein des discussions informelles tenues avec des proches ou des connaissances. La tranquille évidence de mon opinion sur l'homoparentalité venait à s'épuiser avec l'émergence de certains aspects de la problématique entourant les voies d'accès à la parentalité pour les homosexuels que je n'avais pas anticipés et qui soulevaient des questions inédites. Cette dernière configuration parentale ne constituait plus un objet unique, formant un bloc rigide auquel on ne pouvait s'opposer que par un déni de l'égalité entre les hétérosexuels et les homosexuels. Je ne manquais plus de préciser qu'à l'inverse, la parentalité homosexuelle formait une diversité de situations et souffrait donc d'enjeux pluriels. J'avais entrepris de considérer sérieusement la représentation des enquêtés à l'endroit de l'homoparentalité et il ne m'était désormais plus possible de ne voir de leurs opinions que les dernières manifestations d'une homophobie moribonde. Selon D. Bizeul (2008), « à travers l'image qui se dégage du groupe étudié, c'est la qualité morale et le positionnement politique du chercheur qui sont inférés, qu'importe le bien-fondé de son récit ». Cette approche compréhensive a donc pu paraître ambivalente aux yeux de mes interlocuteurs, mais elle m'a aussi déconcertée. La question de la qualification de

mon positionnement au moment d'explicitier les opinions des enquêtés s'est alors posée. Peut-on porter la voix d'une tierce personne et en organiser la lisibilité sans que suive l'adhésion parallèle à ses idées ? Mais surtout, comment distinguer la compréhension d'un point de vue de sa justification ? P. Bourdieu (1993 : 922) mentionnait que « la force émotionnelle peut avoir pour contrepartie l'ambiguïté, voire la confusion des effets symboliques. Peut-on rapporter des propos racistes de telle manière que celui qui les tient devienne intelligible sans pour autant légitimer le racisme ? Comment rendre raison de ses propos sans se rendre à ses raisons, sans lui donner raison ? » Je semble avoir été soumise à une emprise idéologique faible, mais suffisante pour adoucir les propos de mes enquêtés voire pour m'en imposer une remémoration partielle et aseptisée. Je me suis toujours imposée le travail de retranscription immédiatement après la conduite des entretiens et je me suis donc parfois trouvée en butte avec la violence de certains propos recueillis *ex post*, au moment de les relire.

D. Bizeul (2007) explique être désormais en mesure de « mieux fonder ses engagements ». Le degré d'immersion de ce terrain d'enquête est incomparablement moindre en comparaison de celui du sociologue, lequel s'est étendu sur plus de trois ans auprès de militants frontistes. Comme pour lui néanmoins, et en réponse au questionnement posé par P. Bourdieu, il a été suffisant pour engager un travail de décentrement propre, non pas à fonder rationnellement mes convictions, mais plutôt à les interroger dans une certaine mesure. Rencontrer ces enquêtés m'a permis d'accéder à leurs manières de voir et à leurs raisons d'agir collectivement – dont la question de l'adhésion religieuse constitue certainement la première et la plus importante⁴¹. Ces manifestants ne me sont

●
⁴¹ Bien que souvent énoncée sous une forme sécularisée, l'opposition des enquêtés à l'homoparentalité inscrit majoritairement ses raisons dans une matrice catholique. Quant aux quelques non-catholiques – soit qu'ils revendiquent leur appartenance à des croyances autonomes, soit qu'ils adhèrent à une autre religion – ils relaient en définitive une conception culturalisée de la croyance catholique et témoignent de leur attachement à un « ordre anthropologique » inscrit dans une philosophie nationaliste. Seul un

donc plus entièrement étrangers et il m'est aujourd'hui possible de penser comprendre leur point de vue sans abandonner mes convictions à l'endroit de la question homosexuelle, du mariage et de l'adoption homoparentale. En revanche, mes interrogations concernant les autres voies d'accès à l'homoparentalité se sont finalement trouvées confirmées. Une fois le temps de l'enquête de terrain passé, il est apparu clair que la remise en question de mon positionnement en faveur de l'homoparentalité concernait surtout la thématique délicate de l'anonymat des dons, indépendamment de l'orientation sexuelle du couple demandeur. N'ayant pas de réponse définitive à apporter sur la nécessité ou non de l'accès aux origines, je ne m'affirme donc plus ni pour, ni contre les pratiques existantes d'Assistance médicale à la procréation (AMP) avec tiers donneur. En somme, tout en conservant au terme de cette recherche un *a priori* positif sur la possibilité donnée à des couples homosexuels de fonder une famille, je ne m'estime ni compétente, ni légitime pour me prononcer en faveur d'un cadre juridique particulier permettant de donner vie à un tel projet. Ce travail de thèse m'a donc permis d'observer la pluralité des opinions sur les différentes voies d'accès à l'homoparentalité sans avoir, en retour, à affirmer un engagement spécifique en faveur de leurs conditions pratiques de réalisation⁴².



couple d'athées s'éloigne donc de la représentativité socioreligieuse du panel. C'est la problématique des origines personnelles envisagée en dehors de toute considération religieuse et culturelle qui a conduit Jean-Luc et Adèle à rejoindre le mouvement, en raison du vécu douloureux de cette dernière, née sous X, puis adoptée.

⁴² En revanche et à l'exemple du travail mené par S. Roux (2017), il semble intéressant d'interroger les conditions sociales et les conséquences de l'émergence d'un régime de vérité sans qu'il soit, dans le même temps, nécessaire de s'affirmer en faveur ou contre la nécessité d'une levée de l'anonymat des dons. À partir d'une recherche menée sur l'adoption internationale, cet auteur met en effet en évidence les enjeux politiques et la gestion publique d'une injonction contemporaine à la transparence sur les origines personnelles dont il situe les premiers commencements à partir des années soixante-dix.

CE QUE L'ÉLOIGNEMENT FAIT AU TERRAIN

Les enquêtés catholiques rencontrés ont souvent fait état d'un sentiment de persécution (Rémond, 2000 & 2005), notamment réactif par la représentation négative dont ils disent avoir fait l'objet au moment des débats entourant le vote de la loi mariage pour tous (Raison du Cleuziou, 2014). La spécificité de ce contexte polémique et mon éloignement avec cet objet d'étude ont généré certaines problématiques au moment de rencontrer les enquêtés et surtout, de négocier avec eux la possibilité d'un entretien. J'ai, dans un premier temps, entrepris de mobiliser des interconnaissances pour contacter d'éventuels futurs participants à la recherche. Ce type d'approche a eu le mérite de favoriser, par l'appui de notre relation mutuelle, l'émergence d'une certaine confiance. Malheureusement, ces relations interposées se sont très vite épuisées. Outre ma présence aux manifestations, je me suis donc rendue à des réunions et des conférences organisées par le mouvement. J'ai pu par ailleurs rencontrer des sympathisants et militants de LMPT lors d'événements périphériques au combat mené par le collectif et organisés par des mouvements – les Veilleurs et les Gavroches – nés en marge des manifestations. Si ces observations se sont révélées intéressantes, j'y ai surtout senti le poids de résistances exprimées sourdement, ces militants s'étant toujours montrés aimables et polis à mon égard. De manière générale, il a été difficile d'obtenir des entretiens. Quelques rares enquêtés ont pu y trouver l'occasion d'avoir voix au chapitre en s'exprimant pleinement mais la plupart m'ont confrontée à leurs hésitations et leurs réticences. Un enquêté confiera par exemple au terme de l'entretien avoir craint de se voir trahi.

« Quand vous êtes venue me voir j'ai dit, mais, qu'est-ce que c'est ? Parce qu'on a tellement été, je dirais... trompés enfin, un peu humiliés qu'on se dit... qu'est-ce qu'elle me veut ? Vous voyez ce que je veux dire ? Donc en fait avec mon frère on s'est dit, bon bah allez, on va répondre. On va y aller, on verra bien. Et puis après on assume. Mais, c'était pas évident non plus hein. [...] Donc après, on a tellement été, un peu... échaudés si j'ose dire. C'est peut-

être le terme, que, qu'est-ce que je fais ? Qu'est-ce qu'elle me veut ? Elle va me citer, machin etc. Moi je suis persuadé, enfin je vais pas non plus, on a répondu sur des pétitions sur internet et tout, on est catalogués hein. Il y a quand même des jeunes hein, je vais vous dire, qui ont vécu des choses difficiles hein, qui ont passés quelques heures en prison, voire un peu plus enfin, vous voyez donc... Les gens, bah après, ils ont peut-être un peu peur quoi. » (*Emeric, 01/12/2014*)

D'autres ont parfois exigé de recevoir, en amont, les questions et thématiques de l'entretien. Mon refus conduisant systématiquement au leur, j'ai finalement décidé de répondre positivement à la demande de l'un d'entre eux, qui n'a dès lors plus donné de nouvelles, malgré des relances répétées. Le constat de cette paralysie relationnelle a posé des questions spécifiques quant aux stratégies de présentation de soi et de la recherche à adopter, au regard de mon inscription personnelle dans l'espace social. Il a donc semblé indispensable à la compréhension scientifique de l'objet d'opérer un retour réflexif sur les difficultés posées par ces interactions, et sur les réponses qui ont été apportées.

Deux stratégies ont guidé la présentation de la recherche aux enquêtés potentiels. Une première période du terrain a été marquée par une attitude visant la relative dissimulation de mon positionnement vis-à-vis de la question homoparentale et, de manière sous-jacente, vis-à-vis de mon engagement dans le mouvement. Alors que LMPT ancre ses positions politiques à droite, la sociologie est une discipline qui apparaît problématique dans l'interaction engagée parce qu'elle laisse souvent présumer qu'elle est pratiquée par des personnes situées à gauche.

« Bon et vous vous êtes une horrible gauchiste alors. (Pourquoi ? Parce que je suis sociologue ?) Oui. [...] On a l'impression que la sociologie... En fait les sciences humaines et les sciences sociales en général sont quand même dévolues au progressisme. » (*Camel Bechikh, ancien porte-parole de LMPT, 07/08/2017*)

De manière à éviter les externalités négatives d'une confrontation de principes antagonistes, j'ai donc longtemps entretenu un certain flou sur ma discipline, et de manière consécutive sur l'objet même de la recherche, présentée sous l'angle d'enjeux philosophiques. Ils m'apparaisaient en effet plus neutres et m'assuraient une certaine aisance relationnelle. Je proposais aux enquêtés mon souhait de mener avec eux une réflexion autour des « représentations de la famille », ce détour me permettant de n'amener que dans un second temps la notion spécifique d'homoparentalité – laquelle appelle souvent, en creux, la présomption redoutée d'homophobie (Fassin, 2003). Je portais donc une attention particulière au choix des termes employés, leur expliquant m'intéresser à eux en tant qu'ils étaient engagés “pour” la famille et non “contre” l'homoparentalité.

L'adoption d'une posture privilégiant une forme d'opacité m'a permis de générer la plus grande partie du panel de sympathisants et militants de LMPT. Cette absence partielle de franchise a cependant comporté quelques écueils. L'annonce d'un travail de thèse de philosophie m'a valu quelques moments délicats aux moments où les enquêtés réalisaient que je n'avais pas effectué d'études de philosophie et/ou lorsqu'ils cherchaient à entamer des discussions requérant certaines connaissances disciplinaires de base dont je ne disposais étrangement pas. Il est par ailleurs arrivé que des questions viennent mettre à mal l'apparente vraisemblance de mon engagement, notamment lorsqu'elles visaient spécifiquement mon opinion sur l'homoparentalité. À ces dernières, j'ai souvent répondu de manière évasive que la largesse et la complexité d'un tel sujet m'empêchaient de me prononcer de manière trop catégorique. Comme expliqué précédemment, c'est une justification à laquelle j'ai presque adhéré un temps et qui s'est confirmée concernant les techniques artificielles de PMA avec don d'engendrement anonyme. Ce sont lors des situations militantes caractérisées par un fort entre-soi qu'il m'a été le plus difficile d'adopter la neutralité d'un positionnement nuancé. J'ai par exemple menti sur mon positionnement militant en réponse à A. Dumont – vice-président de LMPT et coordinateur général à cette époque – alors que je le rencontrais pour la première fois en 2014 à l'occasion d'une

conférence organisée à l'Église Notre-Dame-du-Lys dans le XV^e arrondissement de Paris. Elle s'était achevée à l'initiative de ce dernier sur une prière récitée par l'ensemble des personnes en présence dans le but de remercier les propriétaires du lieu. Il me semble alors avoir été seule à n'avoir pas prié à haute voix puis tracé le geste du signe de croix. Une petite vingtaine de personnes réunies au terme de la conférence semblaient entretenir, par petits groupes, des liens de connaissance préexistants. Alors qu'un des participants m'offrait avec le sourire un verre de cidre et une part de gâteau, j'ai menti par inconfort en réponse à une question d'A. Dumont – comme à toutes les personnes auxquelles j'ai parlé lors de cet événement –, sur la globalité de mon engagement contre le mariage pour tous. Si ce dernier m'a finalement accordé un entretien, un militant est ensuite venu me parler lors de l'université d'été 2016 de LMPT pour tenter de savoir quelles étaient véritablement mes convictions à l'endroit de la question homoparentale. J'étais, lui avait-on dit, « la doctorante qui travaille sur l'homoparentalité ». L'ambiguïté de ma posture de recherche suscitant des interrogations, notamment en contexte militant, il s'est avéré malaisé de mener des observations directes sur le terrain des valeurs comme de négocier et de mener des entretiens : étais-je avec eux, ou contre eux ?

La tension du contexte politique et médiatique ayant entouré le débat, la nature clivante de l'objet « homoparentalité », et la discipline philosophique dans laquelle je disais inscrire ce dernier ont inévitablement engendré des biais dans la constitution puis dans l'analyse des données. Il a par exemple été délicat de m'extraire à leurs yeux d'une posture, pourtant incompatible avec l'exercice même de l'entretien sociologique, de juge critique à l'égard de leurs convictions sur la question homoparentale. Le statut de représentante de l'institution universitaire que j'occupais et la discipline philosophique dont je me réclamaï alors – la question de la vérité étant sous-jacente à toute réflexion philosophique – ont sans doute aussi renforcé la tendance des enquêtés à initier à mon égard un rapport de persuasion en engageant, sur la question spécifique de l'homoparentalité, une discussion de même nature que le débat

polémique et sociétal. La nature artificielle de la conversation inhérente à la méthode de l'entretien qualitatif et au débat politique est ici d'autant plus difficile à atténuer que les controverses environnant la tenue de cette enquête prêtent à l'argumentation – voire à l'argutie – perpétuelle. Avocat de profession, Thibault avait par exemple préparé notre rencontre. Afin d'argumenter son opposition à la parentalité homosexuelle, il tentait de consulter à mon insu des notes griffonnées en prévision de l'entretien sur un carnet. J'ai aussi parfois eu le désagréable sentiment que les enquêtés attendaient mon approbation au moment de livrer leurs opinions. À l'inverse, d'autres adoptaient volontairement une posture d'expertise, imaginant que je souhaitais les rencontrer pour la légitimité de leurs connaissances spécifiques sur ces questions. Présidente d'une Association familiale catholique et mère de cinq enfants, Fanny m'a par exemple présentée à son fils comme une jeune fille venant l'interroger sur le mariage pour tous au regard de son « expertise sur la famille ». Au moment de formuler son opposition à l'adoption d'un enfant par une personne seule, Alexandre répondra après un temps d'hésitation « devoir y être opposé » pour satisfaire à la cohérence de son argumentation. Il venait en effet de poser l'altérité sexuelle comme condition nécessaire à l'épanouissement de l'enfant pour justifier ses réticences vis-à-vis de l'adoption homoparentale.

« Quand on veut être extrêmement cohérent, c'est vrai que, mon argument qui était de dire qu'il y avait une complémentarité qu'il n'y a pas dans un couple homosexuel et que c'est quelque chose, c'est un modèle qui pour moi est important, dans l'équilibre d'un enfant. C'est vrai que du coup... Pour moi, la complémentarité n'existe pas, forcément, s'il n'y a qu'un parent, qu'un père ou une mère. Du coup, je... bah c'est vrai que c'est... je dois être contre, du coup aussi l'adoption par un père ou une mère. »
(Alexandre, 03/12/2015)

Ces exemples apparaissent significatifs d'une volonté générale des enquêtés de convaincre en livrant des réponses jugées conformes. Dans cette configuration argumentative et afin d'enrayer

la transposition du débat public au cœur de l'entretien sociologique, il a donc fallu leur signifier de manière explicite que l'intérêt de cette enquête portait sur la réalité de leurs opinions, sans que ces dernières soient soumises à un quelconque principe de vérité. Du reste, les implications que recouvre une posture engagée au sein du mouvement trouvent les conditions de leur efficacité sur le plan de l'intégration religieuse. Il s'agit en effet d'envisager la possibilité d'une surreprésentation de la catégorie « observante » du catholicisme dans cet échantillon des sympathisants et militants de LMPT. La moitié des entretiens ayant été négociés dans les manifestations organisées suite à l'adoption de la loi, les catholiques distancés ont sans doute été moins enclins à accéder positivement aux demandes d'entretiens. C'est ce que tend à illustrer le cas d'Alexandre. Ses réticences à répondre aux sollicitations d'enquête ont manifestement résulté de l'idée qu'il se faisait du militant type auquel il ne semblait, du fait de sa pratique religieuse, pas suffisamment correspondre.

« Les amis avec lesquels j'ai manifesté, en fait ils sont comme moi. C'est des gens qui sont encore moins pratiquants que moi, parce qu'en fait ils vont jamais à la messe, mais c'est des gens qui se sont mariés à l'Église, qui sont de familles plutôt catholiques, qui ont baptisés leurs enfants. [...] On peut toujours critiquer. Enfin moi je comprends tout à fait les gens qui disent que c'est une belle hypocrisie tous ces gens qui se marient à l'Église et qui ont jamais foutu les pieds à l'Église avant. » (*Alexandre, 03/12/2015*)

À rebours de ceux qui n'ont pas répondu positivement, les personnes qui ont spontanément accepté de témoigner sont davantage enclines à affirmer leurs positionnements politiques et idéologiques et à assumer les caractéristiques socioculturelles constitutives de leur identité. La réticence d'Alexandre à mon encontre semble valider cette hypothèse, ce dernier expliquant s'être retrouvé dans LMPT par un effet d'entraînement, bien qu'il soit au terme de cette expérience satisfait de son engagement.

« Je suis pas le premier à sortir dans la rue. À vrai dire, pour être tout à fait honnête, j'ai été un peu poussé par mon entourage parce que, j'ai dans mon entourage pas mal de gens, de personnes, qui ont assisté à ces manifestations et du coup ça m'a, ça a été aussi un effet de, (De groupe) Ouais, voilà parce que, même si, j'ai des convictions mais, clairement j'y serais pas allé tout seul quoi. [...] N'hésitez pas à me recontacter. J'ai pas été très réactif, je suis désolé, mais parce que, moi je suis pas forcément le plus militant. [...] Si j'avais été beaucoup plus militant, je pense que j'aurais répondu, mais là en fait je me disais... » (*Alexandre, 03/12/2015*)

L'approche philosophique dans laquelle j'inscrivais de manière explicite ma recherche auprès des potentiels enquêtés a par ailleurs pu œuvrer au renforcement de la réticence des moins engagés qui, à l'image d'Alexandre, ont pu se convaincre de ne pas occuper une position d'expertise suffisante pour répondre pertinemment à mes interrogations. D'autre part, ces derniers sont sans doute ceux qui ont le plus de difficultés à manifester et assumer publiquement leurs opinions, alors que les entretiens ont révélé une posture de défiance unanime à l'égard du discours médiatique produit sur les catholiques.

Ce choix de présentation a donc surtout participé à recueillir le point de vue des enquêtés sur l'homoparentalité et ses différentes voies d'accès, sur l'organisation institutionnelle de LMPT, sur leur vécu des manifestations, sur leur représentation médiatique, et enfin sur le monde social et politique les environnant, en altérant le poids des soupçons à mon encontre. Aussi intéressantes que soient ces informations, je n'étais pas en mesure de les mettre suffisamment en perspective avec les éléments biographiques individuels des enquêtés dont je manquais précisément. Il est par exemple très vite apparu que les données personnelles relatives à la croyance religieuse étaient indispensables à l'enquête. Afin de les amener à expliciter leurs opinions individuelles et leurs pratiques religieuses, j'ai toujours précisé lorsqu'il me l'était demandé être baptisée mais ne pas avoir reçu d'éducation religieuse. Je mentionnais alors mon intérêt pour la question religieuse en général et

catholique en particulier, de façon à ne pas inhiber leur discours ; notamment autour de la question spécifique et éminemment intime de leur rapport à la morale sexuelle et familiale. Il a été particulièrement difficile, eu égard à la suspicion entourant les investigations sur les questions privées de sexualité dans le champ des sciences sociales, d'aborder ce sujet sensible (Bozon & Leridon, 1993). Cette thématique était d'autant plus problématique à introduire qu'avec l'orientation présentée de la recherche, elle n'était pas censée, de prime abord, constituer le cœur de l'entretien. Alors qu'ils livraient parfois des éléments fondamentaux de leur vie, certains s'excusaient par exemple de s'éloigner du sujet. Pour explorer plus en profondeur certains pans biographiques, de nombreux enquêtés ont dû être recontactés par téléphone et il m'a d'ailleurs été donné d'en revoir quelques-uns.

La constatation récurrente de ces biais a donc mené à l'adoption d'une seconde posture d'enquête caractérisée davantage par une quête de transparence. Au moment de négocier les entretiens sur les lieux de la dernière manifestation organisée en 2016 par LMPT, la discipline sociologique de rattachement de la thèse a très clairement été assumée. Il a alors été fait mention d'un intérêt pour l'individualité, la subjectivité et les parcours de vie des personnes rencontrées, à l'aune de leur engagement dans le mouvement. Alors que je pensais pouvoir commencer cette période de recherche sur la base d'une plus grande honnêteté, il semble que je me sois confrontée, au moins partiellement, à un échec. Malgré l'insistance de mes propos sur la volonté de recueillir directement leur parole en dehors du prisme médiatique dont les enquêtés précédents expliquaient souvent avoir souffert, les suspicions que je craignais sont apparues exacerbées. Si j'ai donc obtenu des entretiens approfondis et aboutis au vu de la connaissance de leurs trajectoires personnelles – notamment religieuses – et de leurs modes de vie, les volontaires n'ont été que très peu nombreux. Enfin, ils semblent m'avoir considérée comme une sympathisante de LMPT, ce que je n'ai, une fois encore, pas entrepris de démentir.

S'il apparaît donc possible – à la condition d'engager un travail de mise à distance réflexive – d'assurer les conditions d'une démarche scientifique en sciences sociales dans le cadre de l'inimitié, sa mise en œuvre engage des questionnements éthiques et méthodologiques spécifiques. Il m'est en effet apparu difficile dans un tel contexte d'éviter le recours contestable au mensonge. Eu égard à la spécificité du contexte polémique entourant l'objet de la recherche et mon éloignement avec cet objet d'étude, la stratégie visant la transparence a fait la preuve de son échec relatif. Quant aux diverses expériences d'incursions en milieu militant, elles ont révélé l'impossibilité d'assumer un positionnement ne serait-ce qu'ambigu. Mon éviction des ateliers de formation de l'université d'été 2018 de LMPT, en dépit de l'acquittement préalable des frais d'inscription, en témoigne de façon exemplaire. La difficulté d'accès au terrain semble devoir son renforcement d'une part à l'existence d'un haut degré de proximité entre les différents militants du mouvement, d'autre part à l'orientation thématique de la thèse centrée, à partir du contexte laïque français, sur l'influence, les enjeux et les manifestations du catholicisme dans l'opposition de LMPT à la légalisation de l'homoparentalité. Ce sujet s'est vu directement imposé par le constat du paradoxe entre l'absence de la question catholique dans le discours médiatique et politique véhiculé par les dirigeants du mouvement et le nombre parallèlement majoritaire des sympathisants et militants déclarant leur adhésion au catholicisme (Déjeans, 2017). Outre la question du mensonge, cette enquête pose aussi le problème du traitement des résultats qui vont parfois à l'encontre de l'intérêt des enquêtés. La réalisation de cette thèse étant libre de tout dispositif éthique contraignant⁴³, le choix a donc été fait de renoncer à l'adoption d'une posture de complète transparence, puisqu'elle aurait, en retour, conditionné le renoncement de l'accès à la connaissance⁴⁴.



⁴³ Des recherches sont encadrées par des instances régulatrices en charge, notamment, de valider leurs méthodologies. C'est notamment le cas des Research ethics board (REB) au Canada (Haggerty, 2004).

⁴⁴ Ce choix pourra précisément apparaître problématique aux sympathisants et militants de LMPT qui revendiquent une connaissance de l'éthique et de

J'ai néanmoins établi des stratégies, au départ inconscientes, pour réintroduire des conditions morales minimales dans l'établissement d'un lien de confiance. Le mensonge par omission et/ou l'utilisation de certains éléments existants de la réalité ont toujours été privilégiés au mensonge franc. J'ai par exemple profité de mon inscription initiale en philosophie du fait d'un rattachement à la discipline de ma co-directrice de thèse pour présenter ma recherche. Lorsqu'il était précisément question de l'engagement de la première heure contre le projet de loi, j'expliquais avec regrets être, à cette période, partie étudier à l'étranger dans le cadre d'un échange universitaire, ce qui était vrai. De fait, ma présence au sein d'événements militants pouvait présupposer mon adhésion à leurs convictions, d'autant que je suis dotée d'un phénotype comme d'un patronyme qui ne soulèvent aucune attention particulière au sein d'un mouvement qui se veut aussi porté par des enjeux patriotiques et nationalistes. J'ai enfin eu recours à l'autocensure en coupant sciemment court à certaines propositions de rencontres amicales formulées par certains enquêtés suite à l'entretien. Accepter de prolonger ces échanges de manière informelle aurait sans doute permis de produire des données supplémentaires pour l'analyse. Je craignais cependant qu'approfondir par un surcroît d'intimité la nature de ces rapports empêche, à cause de l'émergence d'un sentiment de culpabilité, de maintenir à leur égard l'adoption d'une présentation floue de ma posture de recherche. Révéler la vérité de mon positionnement aurait alors été, et avec



la morale ; en témoigne l'intervention de Charlotte d'Ornellas lors de l'université d'été 2018 de LMPT, moquant la méconnaissance de la définition de l'éthique par le président du Comité consultatif national du même nom (CCNE), en charge de statuer sur l'ouverture de la PMA aux couples de lesbiennes. Si ma formation ne m'a pas naturellement engagée dans cette voie, on peut par ailleurs interroger la capacité d'une approche ethnographique privilégiant l'immersion à assurer les conditions de la transparence, y compris dans le contexte de valeurs jugées incompatibles entre le chercheur et ses enquêtés.

raison, envisagé comme une trahison et je n'ai pas souhaité assumer la difficulté d'une telle situation. Ce chapitre est donc aussi une manière de leur rendre des comptes.

BIBLIOGRAPHIE

Avanza, Martina (2008). « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas "ses indigènes" ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », dans Bensa, Alban et Didier Fassin (éd.). *Les politiques de l'enquête*. Paris: La Découverte, pp. 41-58.

Béraud, Céline et Portier Philippe (2015). *Métamorphoses catholiques. Acteurs, enjeux et mobilisations depuis le mariage pour tous*. Clamecy: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Bizeul, Daniel (2003). *Avec ceux du FN : un sociologue au Front national*. Paris: La Découverte.

Bizeul, Daniel (2007). « Des loyautés incompatibles », *Sociologies* [En ligne], La recherche en actes, Dilemmes éthiques et enjeux scientifiques dans l'enquête de terrain, <http://sociologies.revues.org/226>.

Bizeul, Daniel (2008). « Les sociologues ont-ils des comptes à rendre ? Enquêter et publier sur le Front national. » *Sociétés contemporaines*, 70(2): 95-113.

Blee, Kathleen M (2007). « Ethnographies of the Far Right. » *Journal of Contemporary Ethnography*, 36(2): 119-128.

Boumaza, Magali (2002). *Le Front national et les jeunes de 1972 à nos jours. Hétérodoxie d'un engagement partisan juvénile : Pratiques, socialisations, carrières militantes et politiques à partir d'observations directes et d'entretiens semi-directifs*. Thèse de sciences politiques sous la direction de Renaud Dorandeu, Strasbourg, IEP de Strasbourg.

Bourdieu, Pierre (éd.) (1993). *La misère du monde*. Paris: Seuil.

Bourdieu, Pierre (2001). *Science de la science et réflexivité*. Cours du collège de France 2000-2001. Paris: Éditions Raisons d'agir.

Bozon, Michel et Leridon Henri (1993). « Les constructions sociales de la sexualité. » *Population* 5(48): 1173-1195.

Brustier, Gaël (2014). *Le mai 68 conservateur. Que restera-t-il de la Manif pour tous ?* Paris: Éditions du Cerf.

Crépon, Sylvain (2006). *La nouvelle extrême droite : enquête sur les jeunes militants du Front national*. Paris: France, L'Harmattan.

Cuchet, Guillaume (2017). « Identité et ouverture dans le catholicisme français. » *Études*/2: 65-76.

Déjeans, Louise (2017). « L'opposition au Mariage pour tous en France : entre retour du religieux et laïcisation de la religion. » *Interrogations* (25) [En ligne], <http://www.revue-interrogations.org/L-opposition-au-Mariage-pour-tous>.

Fassin, Éric (2003). « L'inversion de la question homosexuelle. » *Revue française de psychanalyse* 1(67): 263-284.

Haggerty, Kevin D (2004). « Ethics Creep : Governing Social Science Research in the Name of Ethics. » *Qualitative Sociology*, 27(4): 391-414.

Lehingue, Patrick (2003). « L'objectivation statistique des électorats : que savons-nous des électeurs du Front national ? » dans Lagroye, Jacques. *La Politisation*. Paris: Belin.

Michelat, Guy et Simon Michel (1977). *Classe, religion et comportement politique*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Éditions sociales.

Offerlé, Michel (2013). *Les patrons des patrons. Histoire du Medef*. Paris: Odile Jacob.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2000). « Le “je” méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. » *Revue française de sociologie*, (41)3: 417-445.

Pinçon, Michel et Pinçon-Charlot Monique (2007). *Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris: Seuil.

Raison du Cleuziou, Yann (2014). *Qui sont les cathos aujourd'hui. Sociologie d'un monde divisé*. Paris : Desclée de Brouwer.

Rémond, René (2000). *Le christianisme en accusation : entretiens avec Marc Leboucher*. Paris: Desclée de Brouwer.

Rémond, René (2005). *Le nouvel antichristianisme : entretiens avec Marc Leboucher*. Paris: Desclée de Brouwer.

Robbins, Joel (2013). « Beyond the suffering subject : toward an anthropology of the good. » *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)* (19): 447-462.

Roux, Sébastien (2017). « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées. » *Genèses*/3 (108): 69-88.

Tricou, Josselin (2016). « Entre masque et travestissement. Résistances des catholiques aux mutations de genre en France : le cas des “Hommen”. » *Estudios de Religião*, (30)1: 45-73.

Van Zanten, Agnès (2009). Choisir son école. Stratégies parentales et médiations locales. Paris: PUF.

L'OBSERVATION PARTICIPANTE EN CONTEXTE SENSIBLE : ENTRE RIGUEUR SCIENTIFIQUE, AUTOCENSURE ET CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Baptiste Brodard

INTRODUCTION

L'enquête en contexte sensible implique des enjeux éthiques à plusieurs niveaux. Le rapport aux participants, propre à une immersion conséquente sur le terrain, peut confronter le chercheur à des rôles ambigus. L'usage des données potentiellement sensibles est d'autant plus problématique que le contexte de l'objet d'étude concentre des tensions sociopolitiques et des enjeux sécuritaires. Dans ce cadre, l'enquête empirique de mon doctorat est le point de départ d'une réflexion sur ces enjeux méthodologiques et éthiques propres à l'usage de l'observation au sein d'associations musulmanes engagées dans des projets sociaux. Ce contexte de recherche est à la fois caractérisé par des conditions d'accès au terrain particulières et par le risque de répercussions liées à la publication de données pour les informateurs, et à un niveau plus global et sociétal.

Portée sur la thématique de l'investissement social d'organisations musulmanes, l'étude empirique de ma thèse vise une description détaillée de ces phénomènes d'action sociale peu connus et stigmatisés en s'inscrivant dans cette même tradition méthodologique de l'ethnographie. En se concentrant sur les acteurs et leurs perceptions, compréhensions, ressentis et logiques d'action, l'étude empirique nécessite un certain degré d'immersion sur les

différents terrains, afin de familiariser le chercheur avec son objet d'étude et de garantir une sensibilité suffisante pour qu'il puisse cerner les subtilités des interactions et des particularités locales propres aux milieux étudiés. Dans cette optique, je propose une approche réflexive pour penser les problématiques éthiques et méthodologiques relatives à l'observation participante en contexte difficile, à partir de ma propre expérience de chercheur.

La première partie de ce papier revient brièvement sur l'approche ethnographique et la méthode de l'observation participante, particulièrement pertinentes sur les terrains dits difficiles. La deuxième partie aborde la problématique de la collecte des données en contexte sensible, en introduisant certains problèmes rencontrés sur mes terrains. La dernière partie se concentre sur le traitement et l'usage des données, dans le cadre de la publication de l'étude et de sa communication. Il s'intéresse notamment aux limites de l'anonymat et à l'autocensure du chercheur.

L'ETHNOGRAPHIE COMME VOIE D'ACCÈS AUX TERRAINS DIFFICILES

La recherche sociologique ou anthropologique en terrain dit difficile a été popularisée par des œuvres phares dans la littérature de ces dernières décennies, notamment dans les contextes américains et français. Souvent bâties sur des études empiriques de longue durée, elles ont utilisé la méthode de l'observation participante pour pénétrer des milieux réputés difficiles et collecter des matériaux ethnographiques importants. Dans ces contextes de recherche, aucune autre méthode ne semble pouvoir se substituer à celle de l'observation participante, tant pour des raisons d'accès aux terrains que de collecte de données souvent sensibles, implicites, voire dissimulées.

Dans ce cadre, nous pouvons situer la recherche ethnographique de Philippe Bourgois (2013), développée sur une période de plusieurs années dans un quartier paupérisé et ségrégué de New York. Pour enquêter, le chercheur a dû se faire accepter par les

acteurs du terrain, alors que son habitus et son appartenance ethnique et sociale l'identifiaient comme un étranger. Une stratégie d'approche bien réfléchie et des efforts d'intégration l'ont permis de se familiariser avec le terrain de recherche puis de gagner la confiance des personnes enquêtées. Dans un autre contexte, Christophe Broqua explicite quant à lui l'atout que représente le partage de caractéristiques identitaires communes avec les personnes étudiées, en relevant que « cette proximité d'habitus a non seulement rendu possible mon intégration, mais elle m'a aussi permis d'éprouver, par l'expérience, la condition qui dispose et conduit certains homosexuels des deux sexes à s'engager dans Act Up » (Broqua, 2009 : 114). Cet aspect d'éprouver par l'expérience la condition des personnes enquêtées a été particulièrement exploitée par Loïc Wacquant qui est allé jusqu'à l'adoption d'un habitus de boxeur dans le cadre sensible d'un ghetto afro-américain de Chicago (Wacquant : 2010). Dans ce cas, le degré de participation dans l'observation a été volontairement poussé au maximum. Ces exemples introduisent l'usage de l'observation participante sur des terrains difficiles, soulignant le potentiel de cette dernière à transcender les limites de l'accès au terrain pour le chercheur, même dans les contextes les plus sensibles.

Pour revenir à la notion de terrain difficile, il est important de souligner le caractère subjectif et relatif d'une telle catégorie, qui peut être présentée comme suit : « Plus communément associées aux zones de violence ou aux contextes d'insécurité, elle englobe de fait d'autres types de terrains. Ainsi, les enquêtes menées sur des objets considérés comme socialement illégitimes ou sur des acteurs stigmatisés ou prosélytes peuvent y être incluses. » (Boumaza et Campana, 2007 : 8). C'est notamment sur la base de ces éléments, relatifs à la stigmatisation des personnes suivies mais aussi aux enjeux de prosélytisme, que je propose de qualifier les terrains de mes recherches comme difficiles. Mais Florence Bouillon, Marion Frésia et Virginie Tallio (2005) caractérisent aussi de sensibles les situations marquées par la souffrance. L'étude d'organisations sociales souvent stigmatisées et engagées dans l'action

sociale de proximité au contact de populations précaires et en détresse sociale s'inscrit donc également dans la catégorie des terrains sensibles.

OBSERVATION PARTICIPANTE ET PRODUCTION DE DONNÉES IMPLICITES

À l'instar d'autres œuvres connues (voir notamment Becker, 1985 et Anderson, 1993), les études sociologiques susmentionnées recourent à l'approche ethnographique pour l'approche du terrain et la collecte des données, en réalisant une immersion intense sur des terrains réputés difficiles d'accès. Vincent Romani, qui a notamment enquêté dans les territoires palestiniens, résume bien cette centralité de l'approche ethnographique dans l'accès à des terrains dits difficiles : « Plus qu'un choix, l'immersion, l'enquête ethnographique peuvent constituer la seule alternative dans certaines recherches... » (2007: 28). Dans cette approche, la méthode de l'observation participante représente le pilier fondamental et prépondérant de l'enquête. Cette méthode se révèle non seulement pertinente et utile pour assurer l'accès et l'intégration aux terrains de recherche, mais comprend également certains avantages dans l'étude de cas en milieux difficiles. Son usage permet d'obtenir des données au-delà des discours officiels et formels des acteurs. Dans sa préface de l'ouvrage phare de Nels Anderson (1993), Olivier Schwartz résume en effet ce point dans les termes suivants : « Une raison d'être majeure de l'ethnographie est l'accès sans équivalent qu'elle donne aux pratiques non officielles, celles qui probablement ne seraient pas évoquées dans un questionnaire ou une interview. Il peut s'agir de situations ou de conduites qui ont un caractère occulté, mais aussi d'activités quotidiennes très visibles, quoique perçues comme trop peu « légitimes » par les acteurs pour qu'ils songent à les évoquer par eux-mêmes. » (1993 : 267).

Dans mes recherches au sein de diverses associations musulmanes, la méthode ethnographique a été cruciale pour l'obtention d'informations sous-jacentes et occultées, bien souvent tues dans

les entretiens formels et les discours des acteurs. Cette plus-value s'est notamment illustrée lors d'une discussion avec un autre chercheur qui avait travaillé sur le même objet en s'entretenant longuement avec le responsable d'une structure. Or ses résultats divergeaient fortement des miens. Après un échange, nous avons identifié certains biais dans nos entretiens, qui découlaient notamment des discours variables de notre interlocuteur, qui adaptait ses dires en fonction de nos habitus, et surtout de nos appartenances socioculturelles et religieuses respectives. Pour pallier à ce risque, une observation participante intensive s'impose souvent en ce sens qu'elle permet un dévoilement progressif des pratiques et des discours internes qui, s'ils restent souvent contrôlables et dissimulables lors de passages brefs et épisodiques d'un observateur, se révèlent pratiquement inévitablement sur la durée. Dans l'étude des organisations musulmanes, à l'instar d'autres terrains dits sensibles, l'approche ethnographique reste ainsi généralement impérative pour l'obtention de données au-delà des discours officiels et l'appréhension profonde de logiques implicites, cachées, voire parfois méconnues des acteurs eux-mêmes.

DES RÔLES MULTIPLES ET AMBIGUS ET DES RAPPORTS AU TERRAIN MOUVANTS

Dans le cas d'une immersion conséquente sur le terrain, le chercheur entretient des rapports avec les milieux enquêtés et les acteurs rencontrés qui peuvent le confronter à des rôles ambigus. Cette deuxième section explore les problématiques et enjeux survenant lors de la phase de la collecte des données. D'un côté, le chercheur doit se positionner sur son terrain et y négocier sa présence, en définissant notamment le degré de sa participation dans les milieux observés et en ajustant sa posture en fonction des contextes et des possibilités. Mais comme le relève pertinemment Christophe Broqua, les personnes enquêtées jouent également un rôle actif dans la définition de la place du chercheur, qui « ne décide pas seul de la distance à l'objet, mais conjointement avec les

acteurs, dans un processus de négociation qui, s'il n'est pas toujours verbal, n'en est pas moins effectif » (2009 : 113). Ce point permet d'apprécier le caractère mouvant et évolutif de l'inclusion du chercheur sur le terrain, au gré des contextes et des positionnements des interlocuteurs.

DÉPASSER LE SEUIL D'ÉTRANGETÉ ET D'ILLÉGITIMITÉ DU CHERCHEUR

L'étude empirique de ma thèse provisoirement intitulée « Pratiques et discours islamiques en réponse à l'exclusion – l'action sociale musulmane en Suisse », implique à la fois deux thématiques particulièrement sensibles dans les sphères politique et sociétale. Premièrement, l'exclusion sociale et les problématiques de « radicalisation », caractérisées parfois par des phénomènes de grande détresse et de comportements violents, sont difficiles à traiter du point de vue du chercheur, dont la présence en cas de crise peut être perçue négativement. Au sujet de ce genre de difficultés rencontrées lors de recherches de terrain, Dina Abbott témoigne de sa difficulté personnelle et émotionnelle d'être confrontée à la pauvreté durant son étude empirique (1998 : 201). Dans un autre contexte, Philippe Bourgois fait part dans son ouvrage consacré au trafic de drogues dans un quartier paupérisé new-yorkais de l'intense gêne et mal-être qu'il a ressentis à la suite de propos et récits violents de certains de ses interlocuteurs (Bourgois, 2013). Dans ces différents cas, la gêne et la difficulté personnelle ont été accompagnées d'un doute éthique sur la légitimité de ces études et la pertinence de la présence du chercheur dans de tels terrains. Certaines situations peuvent en effet confronter le chercheur à un état émotionnel tendu, qui peut lui faire douter du sens et de la pertinence de sa mission. Il peut aussi considérer sa présence comme indésirable et dérangeante, voire irrespectueuse, comme peuvent en témoigner deux situations issues de mon enquête au sein d'associations caritatives musulmanes. La première s'est répétée au cours de maraudes, durant desquelles je m'étais joint au groupe de bénévoles pour aller à la rencontre des sans-abris. Mon

observation était alors pleinement participante, si bien que les personnes précaires rencontrées, ni même certains acteurs associatifs, ne soupçonnaient les réelles raisons de ma présence. Notamment en raison de mes connaissances linguistiques, je fus plusieurs fois sollicité pour désamorcer des situations de conflit et pour répondre aux demandes pressantes des bénéficiaires, allant parfois jusqu'à oublier moi-même mon rôle de chercheur durant de brefs laps de temps. Devant certaines expressions de souffrance humaine, et parfois la violence et le désespoir, l'enquête m'est quelques fois apparue comme absurde et déplacée. Ma gêne ressentie ne pouvait alors se contenir que dans la mesure où je parvenais à me percevoir comme un acteur social avant tout, en oubliant momentanément ma fonction de chercheur. Une autre situation plus subtile concernait des scènes de conflits interpersonnels au sein des structures étudiées. Certains acteurs ont par moment essayé de m'utiliser comme arbitre, mais aussi de m'orienter contre d'autres acteurs pour leurs propres intérêts. J'en vins finalement et involontairement à disposer d'informations compromettantes sur les pratiques personnelles des uns et des autres, ce qui me mit dans une situation particulièrement inconfortable où la recherche ne devenait qu'une source secondaire de préoccupation, qui paraissait négligeable par rapport aux enjeux personnels et humains observés et à la gravité des tensions. Ce dernier point se rapporte à des considérations morales et éthiques, qui tendent à associer un sentiment d'absurdité à la présence du chercheur dont la neutralité revendiquée paraît de plus en plus illégitime et déplacée, dans la mesure où le contexte pousserait normalement à assumer une responsabilité morale et à prendre position en faveur des uns ou des autres, au risque de la perte de la légitimité du chercheur et de la compromission de l'étude. Finalement, ces situations se sont résolues en raison de leur caractère bref et épisodique et de la possibilité de prendre du recul lorsque les tensions devenaient trop importantes, notamment par des retraits temporaires du terrain.

Par ailleurs, la thématique de l'islam et des communautés musulmanes soulève fréquemment des tensions politiques et culturelles et des méfiances, tant du côté des organisations musulmanes

que d'autres interlocuteurs. Le chercheur, bien qu'il doive s'efforcer de maintenir une distance à son objet d'étude et aux personnes rencontrées, reste toutefois affecté par ses expériences et potentiellement soumis à des comportements hostiles à son endroit, parfois même là où il ne s'y attend pas. Christophe Broqua en a notamment fait l'expérience : « Le fait de ne pas prendre parti sur des thèmes où l'on me pensait nécessairement positionné car concerné en tant qu'homosexuel présent dans une association de lutte contre le sida, par ailleurs professionnel dans le même domaine, allait produire des réactions parfois vives contre mon silence » (Broqua, 2009 : 115). Ainsi, la distance et la passivité du chercheur ne sont pas toujours acceptées ni même possibles. Dans le cas d'actions sociales, les bénéficiaires s'adressent au chercheur pour solliciter son aide dans l'urgence. Ce dernier est pour un temps renvoyé à une fonction d'acteur, à l'instar des personnes enquêtées présentes autour de lui. Dans ces contextes marqués par l'urgence et une certaine tension sociale, l'observation passive du chercheur aurait sans doute conduit à son exclusion. Pour pallier méthodologiquement à cette situation, il est utile de se référer aux expériences et analyses de sociologues qui ont mené des études empiriques dans d'autres terrains difficiles.

Dans l'observation participante, cette perception d'étrangeté et d'illégitimité de la présence pourrait trouver une issue dans les propos de Nadia Mohia. En prônant une redéfinition du rôle de l'ethnologue-anthropologue dans la rupture avec l'ethnocentrisme occidental, la chercheuse préconise une nouvelle posture du chercheur sur le terrain contrastant avec la répartition des rôles chercheur-enquêtés prédominants jusqu'alors, ce qui impliquerait une expérience fort différente et de nouveaux rapports aux personnes enquêtées (2008 : 288-289).

Dans cette perspective, le chercheur ne se considère plus comme étranger au terrain : il aborde plutôt les personnes rencontrées dans une perspective plus horizontale, moins marquée par la distance symbolique qui sépare le monde académique des terrains étudiés. Sans creuser plus loin, on conviendra que l'immersion en

terrain difficile engage un questionnement conséquent non seulement sur la place du chercheur dans de tels milieux, mais aussi sur son lien avec l'objet d'étude et ses connivences identitaires éventuelles avec les populations enquêtées en ce sens que, bien qu'il revête une identité d'étranger en raison de sa casquette académique et son rôle d'observateur, il puisse être parallèlement considéré comme un membre du groupe enquêté de par ses appartenances communes, son habitus partagé, ou simplement son engagement conséquent sur le terrain. Dans les cas d'étude de milieux militants, les liens du chercheur aux causes défendues, que ce dernier partage certains traits identitaires ou qu'il s'implique idéologiquement, politiquement ou activement dans la lutte, tend à favoriser son inclusion au sein des personnes enquêtées, mais aussi à induire des suspicions sur sa neutralité aux yeux des observateurs externes (Broqua, 2009 : 111).

LES CONDITIONS DE L'INTÉGRATION DANS LE MILIEU ASSOCIATIF MUSULMAN

L'accès du chercheur aux terrains implique des négociations, implicites ou explicites. Notamment en raison de la focalisation actuelle et de l'engouement médiatique et politique sur l'islam, les organisations musulmanes et mosquées sont souvent réputées difficiles d'accès pour les chercheurs et observateurs. Oscillant entre espace public et espace privé, le terrain associatif « musulman » est en principe accessible à tout public endogène, mais nécessite toutefois généralement une médiation pour les personnes extérieures au groupe. À titre d'exemple, une mosquée est automatiquement accessible à tout musulman, pour autant qu'il en ait intégré les codes de conduite élémentaires. Si une association musulmane est également facilement accessible aux musulmans, il sera souvent demandé aux nouveaux venus l'objet de leur visite. Dans ce cas, la présence nécessite déjà une justification et implique une médiation avec les personnes responsables de la structure. Le chercheur peut utiliser deux stratégies différentes d'accès à ces terrains : soit il contacte au préalable les responsables de la structure à étudier en

présentant sa démarche, soit il se rend sur le terrain anonymement en cherchant d'abord à observer et à créer des contacts. Dans le cas courant de refus ou d'absence de réponses des interlocuteurs, il semble que la stratégie consistant à approcher le terrain spontanément et progressivement soit plus réalisable et efficace.

Dans mes diverses expériences, le fait d'afficher mon identité musulmane a contribué à faciliter l'accès aux terrains. Souvent, mon appartenance à l'islam dominait ma posture de chercheur, qui était appréhendée par certains interlocuteurs comme une sorte de fonction plus ou moins utile aux causes associatives. Ma religiosité semblait alors avoir la capacité de lever la suspicion à mon égard et de me permettre un large accès aux terrains et aux discours des acteurs. Très rapidement, les interlocuteurs me tutoient et utilisent un langage familier. L'appartenance commune à l'islam se présente généralement comme la cause d'une connivence, basée sur le sentiment d'appartenir au même camp, d'adhérer aux mêmes causes, et d'être unis dans un lien de confiance. Dans maintes tentatives d'approche, j'ai senti ce passage d'une attitude de méfiance et de défi à une attitude de confiance et de bienveillance à la mesure de mes propos et de la présentation de mon projet et de mon parcours, notamment dans le contexte britannique. Mais cette proximité et cette familiarité dépassent le cadre des seules connivences culturelles, religieuses et communautaires, en concernant également des chercheurs présentant des caractéristiques identitaires bien différentes de celles des groupes enquêtés. Ainsi fut le cas de Philippe Bourgois, Blanc de la classe moyenne américaine, enquêtant auprès de personnes d'origine portoricaine et d'un milieu social précaire, de surcroît ethniquement et socialement ségrégué. Il a pu, en dépit de ces sphères d'appartenance différentes pour ne pas dire opposées, susciter la confiance et l'amitié d'un certain nombre des personnes enquêtées, et le respect des autres (Bourgois, 2013). Alain Marchive résume cette intégration du chercheur auparavant étranger tout en relativisant toutefois le niveau de cette dernière : « La réduction de l'étrangeté de l'observateur conduit à son intégration progressive dans le groupe dont il devient « membre affilié » pour reprendre la formule des ethno-méthodologues, même si cette affiliation reste plus symbolique

que véritablement effective : l'observateur ne sera jamais un membre à part entière de l'équipe pédagogique et il n'a évidemment pas vocation à l'être. » (2012: 81-82). Ceci dit, un certain degré d'intégration du chercheur et son acceptation comme « membre du groupe » contribuent au succès de l'enquête du fait de la collecte de données exprimant les points de vue des acteurs et leurs dissonances (Boumaza et Campana, 2007 :13).

En bref, le chercheur peut ainsi passer du statut d'étranger à celui de membre admis au sein du groupe, certes au prix de certaines concessions et efforts. Ce rapprochement et cette nouvelle proximité avec les personnes enquêtées interrogent notamment la place et les rôles du chercheur dans le terrain, et les modes relationnels avec les personnes rencontrées.

NÉGOCIER SES RÔLES : OBSERVATEUR OU PARTICIPANT ?

Si ma fonction de doctorant et mon rôle de chercheur sont présentés aux personnes rencontrées sur le terrain, je note parfois une certaine « perte de mémoire » de la part de certains acteurs, qui tendent à me percevoir comme un membre du groupe, semblant ignorer ou peu comprendre les raisons de ma présence. Au niveau des responsables de projet, mon rôle reste cependant bien connu mais est sujet à des aménagements et négociations. Dans ces négociations, souvent préalables à un réel accès sur le terrain, je suis souvent sollicité pour amener des contributions diverses dans l'intérêt collectif de la structure ou personnel des acteurs. Cela implique une réflexion continue sur ma place de chercheur, mes rôles et les biais que ma présence apporte aux objets d'étude. Une question cruciale est alors de poser les limites de mes implications dans les projets et actions des associations. Contrairement à la posture ethnographique de Christophe Broqua dans son étude au sein de milieux militants, qui a choisi dès le départ de fixer les limites à sa participation en renonçant dans la mesure du possible à intervenir dans les espaces d'observation (Broqua, 2009: 112), j'ai souvent privilégié pour des raisons pragmatiques d'accès aux données une

participation négociée en amont avec les responsables des milieux observés, dans la mesure où ces derniers cherchaient en général une contrepartie directe à la présence du chercheur.

Si l'observation participante s'impose pour obtenir l'accès aux données et aux terrains, il arrive dans nombre de cas que les responsables d'associations musulmanes ne coopèrent pas pleinement avec le chercheur, n'y voyant certainement pas un réel intérêt. Cependant, il est fréquent qu'ils sollicitent l'expertise du chercheur ou simplement ses ressources personnelles dans le cadre de l'activité de l'association. Ainsi, le chercheur peut décider de contribuer « bénévolement » à l'association qu'il étudie, dans le but de s'ouvrir un accès aux terrains et aux informations qu'il cherche à recueillir. Le degré de participation dans l'observation varie selon les terrains, en fonction des possibilités d'accès aux données. Dans certains cas, la participation du chercheur se révèle particulièrement intense, si bien que le terme de participation observante supplante la terminologie plus classique d'observation participante (Soulé, 2007 : 129-130). En début de recherche, le chercheur peut avoir tendance à accepter les requêtes des personnes enquêtées afin d'avoir accès aux terrains et aux acteurs, et donc d'avoir la capacité de collecter des données. Les demandes des personnes enquêtées peuvent le placer dans un dilemme délicat : jusqu'où concéder aux sollicitations des personnes enquêtées et comment définir les limites de sa participation ? Dans le cadre de l'étude empirique de ma thèse, il est plusieurs fois arrivé qu'un responsable d'une association m'a vivement incité à le remplacer dans des réunions et a été jusqu'à me proposer la responsabilité du développement et de la gestion de projets sociaux, qui constituaient alors mon objet d'étude, et cela malgré le rappel du rôle de ma présence et de mes objectifs de chercheur. Dans un autre cas, la responsable d'une association m'a demandé de m'occuper de la réalisation de documents et de rapports afin d'aider l'équipe limitée dans ses ressources. Cette dernière requête m'a semblé plus raisonnable dans la mesure où ce rôle se cantonnait à la réalisation de tâches définies et ponctuelles et n'intervenait pas directement dans la définition des projets ou de la stratégie d'action de l'orga-

nisation. Mais comme le relève encore Christophe Broqua, la distance ne dépend pas tant du degré d'implication et de participation à l'objet que du « regard critique » (2009 : 120). L'auteur remet même en cause ses réticences d'alors à entrer dans une participation plus active dans l'organisation observée, induites alors par la crainte de manquer de distance et d'influencer l'objet étudié. Toutefois, comme cet auteur, je me suis abstenu dans la mesure du possible à intervenir et à faire part de mes avis, ma participation restant avant tout cantonnée à des tâches n'impliquant pas de modification flagrante des actions et stratégies.

Outre la question de l'accès aux terrains de recherche, la méthode de l'observation participante comprend certains avantages dans l'étude de cas en milieux difficiles. Au sein d'associations musulmanes en Suisse, l'observation participante permet non seulement l'observation rapprochée des activités et des interactions entre acteurs et bénéficiaires, mais donne également lieu à de multiples interactions verbales, qui prennent souvent la tournure d'entretiens informels. Ces derniers peuvent constituer dans certains cas l'essentiel des données ethnographiques de l'étude de cas.

PROXIMITÉ, CONFIANCE ET CONFIDENTIALITÉ

L'immersion dans le terrain et les séquences d'observation participante occasionnent des liens plus ou moins proches avec divers acteurs. Au cours d'échanges informels, de multiples informations parviennent au chercheur, de manière parfois inattendue.

Les particularités de terrains difficiles et l'impossibilité d'établir des cadres formels pour les entretiens avec les acteurs justifient notamment l'usage d'entretiens informels pour collecter des données diverses auprès de responsables et d'acteurs de projets. Nombre de ces derniers peinent en effet à accepter de fixer des entretiens au préalable et se disent trop occupés pour se libérer régulièrement. Cependant, pendant leur travail ou lors de rencontres informelles, ils se trouvent disposés à discuter et transmettent nombre d'informations dans ces conditions. Parallèlement, la

mise en place de cadres propres aux entretiens conventionnels et leur enregistrement suscitent chez nombre d'interlocuteurs des réticences et, très souvent, de l'autocensure dans les propos. Pour ces deux raisons, les entretiens informels sont un moyen incontournable dans la collecte de données.

En raison de la nature de l'étude empirique de mon doctorat et des informations recherchées, relatives à une perspective interprétative et constructiviste, l'entretien semi-direct, parfois appelé entrevue semi-dirigée, semblait pourtant s'imposer comme méthode principale pour les entretiens formels avec les acteurs (Savoie-Zajc, 2003 : 293-316). Toutefois, peu d'entretiens formels ont pu être finalement organisés, en raison des réticences des personnes enquêtées de s'entretenir dans un cadre préalablement organisé et d'être enregistrés.

Dans mon enquête, les entretiens informels représentent finalement une part essentielle des données collectées sur les terrains dans les différentes études de cas. Ces entretiens informels dépassent en nombres et en heures très largement les entretiens formels, planifiés et enregistrés. Parfois imprévus, suscités par l'opportunité de certains moments, et par la disponibilité des acteurs à s'exprimer, ces entretiens informels compliquent l'enregistrement des échanges et la conservation des informations recueillies. Dans ces cas, si les enregistrements vocaux et la prise de note simultanée peuvent être possibles parfois, c'est souvent la simple écoute et mémorisation qui restent les seules options possibles, suivies d'une prise de note ultérieures à l'entretien.

L'usage d'entretiens informels peut aussi interroger des enjeux éthiques relatifs au non-consentement implicite à l'usage des propos des personnes collectés durant des échanges informels. Le cas échéant, les personnes peuvent imaginer s'exprimer dans le registre de l'intime, identifiant alors le chercheur momentanément comme un confident et oubliant que leurs propos sont écoutés dans la perspective de la recherche. Il arrive ainsi que l'enquêté ne prête plus attention au rôle du chercheur et tienne des propos in-

times et confidentiels en sa présence, sans soupçonner que ce dernier les consigne dans ses notes, à l'instar des autres données recueillies. On observe en effet que les propos sur les registres sensibles de la confiance ou des critiques adressées à autrui apparaissent le plus souvent dans les entretiens informels. On peut dès lors se demander si les personnes concernées sont vraiment conscientes des enjeux de l'utilisation de leurs propos, ou si inversement, elles oublient le rôle du chercheur en pensant que ce dernier est un simple interlocuteur. À ce niveau, Christophe Broqua illustre l'ambiguïté de la perception du chercheur aux yeux des personnes enquêtées, en précisant que « ce n'est pas parce que l'on a prévenu le groupe de la recherche menée que tous les acteurs sont informés » et en expliquant qu'il ignorait comment ses interlocuteurs le considéraient (Broqua, 2009: 112). Je me suis moi-même souvent demandé si les personnes enquêtées étaient conscientes des raisons de ma présence sur le terrain et de mes questions lors des entretiens informels. Dans cette optique, faudrait-il alors rappeler automatiquement à la personne enquêtée le rôle du chercheur et les enjeux potentiels de toute parole adressée en sa présence ?

Dans le cas particulier de l'étude empirique de mon doctorat, j'ai entretenu des relations proches avec plusieurs acteurs compte tenu du nombre important d'heures passé en leur compagnie. Finalement, j'ai recueilli un certain nombre de confidences, en prenant connaissance de points personnels et compromettants qui me placent dans une posture compliquée. D'un côté, ces éléments sont à prendre en compte dans ma recherche. De l'autre, leur exploitation risque d'occasionner des difficultés pour les personnes et leurs structures.

À ce sujet, Alain Marchive s'exprime sur la contrepartie de l'intégration du chercheur dans le milieu étudié et du rapport de proximité entre chercheur et enquêté en ces termes : « Mais si cette intégration rend la situation confortable et lui confère une certaine liberté d'action, elle suppose en retour le respect d'une obligation morale à l'égard de ceux qu'il observe (ou écoute) : celle de ne pas trahir la confiance qu'on lui accorde » (2012 : 82). La proximité

instaurée au fil de l'enquête entre le chercheur et les acteurs, constitutive d'un « régime du proche » pour reprendre la terminologie de Laurent Thévenot (2000), implique ainsi des « dilemmes entre les exigences éthiques liées à ce « régime du proche » et les exigences liées à son travail d'objectivation, ou plutôt au travail de « montée en généralité » » (Roca i Escoda et Genard, 2010). Ces dernières induisent le risque de la perception du chercheur comme un traître par les participants.

C'est avant tout cette obligation morale qui interroge finalement les conditions de la restitution et l'autocensure du chercheur, qui feront l'objet de la troisième section.

UNE ANONYMISATION SOUVENT LIMITÉE ET COMPROMISE

L'anonymat est censé assurer la protection des personnes et des organisations enquêtées. Mais concrètement, elle s'échelonne à des degrés différents et, dans certains cas, elle n'est pas assez complète pour préserver la confidentialité des structures et des acteurs concernés. En effet, une personne curieuse et entreprenante arriverait dans nombre de cas à remonter jusqu'aux sources de l'information en lisant une thèse ou un article.

Compte tenu du contexte des communautés musulmanes en Suisse romande, concentrant une population restreinte et proche, une anonymisation rigoureuse mais néanmoins fragile consisterait à aller jusqu'à taire le nom des villes et des cantons dans lesquels se situent les structures, les actions et les projets. Or la prise en compte des contextes cantonaux (milieu sociopolitique) est souvent nécessaire pour analyser l'impact contextuel dans les logiques d'action des organisations. Toutefois, si les villes et les cantons sont nommés, les organisations musulmanes en question deviennent également facilement reconnaissables, et par extension, leurs responsables et acteurs influents également. Ainsi, dans ce contexte d'enquête, il ne peut y avoir d'anonymisation assurée. L'usage d'un nom fictif ne suffit pas à garantir l'anonymat et la

discrétion de la personne concernée, qui peut se reconnaître ou être reconnue par d'autres, notamment par ses collègues ou son entourage. Par précaution éthique, il faudrait faire part de ce point à la personne avant l'entretien, notamment si on s'en tient aux exigences de la garantie de l'anonymat et de la confidentialité soutenues par certains auteurs (Flick, 2007 : 103). Toutefois, un autre niveau de compréhension soutient qu'un enjeu éthique prépondérant se situe dans la raison d'être même de ces enquêtes, en donnant plus de crédit à la contribution scientifique des travaux dans une perspective sociétale et globale qu'aux intérêts particuliers des organisations étudiées. Dans cette perspective, un excès de considérations éthiques dans le rapport aux enquêtés tendrait à renoncer à nombre de sujets et de terrains, compromettant alors la production de connaissances sur des thématiques peu explorées.

Marta Roca i Escoda explique s'être retrouvée dans un dilemme éthique lié à la question du dévoilement d'informations sur certains acteurs, susceptible d'ajouter une plus-value à son étude. Elle indique avoir « passé sous silence l'homosexualité de plusieurs hauts dirigeants des politiques de santé publique de l'Etat suisse », non sans avoir été traversée de doutes et d'interrogations à ce sujet (Roca i Escoda, 2009). Dans le cas de mon enquête, la possession de données sensibles non seulement sur les acteurs, mais aussi sur leurs organisations, soulève le même dilemme de la divulgation de données, au risque de nuire aux personnes et/ou aux institutions, ou l'autocensure qui minimise naturellement ces risques mais est susceptible d'amenuiser la qualité de l'étude. Outre cette considération tournée vers les intérêts des acteurs, la prudence découle aussi d'une responsabilité politique.

LES RISQUES DE LA RÉCUPÉRATION MÉDIATIQUE ET POLITIQUE D'UNE ENQUÊTE EN MILIEU SENSIBLE

Par définition, l'enquête en contexte sensible est pratiquement soumise aux regards critiques d'instances extérieures aux milieux étudiés, de surcroît dans les cas où la thématique est l'objet d'une forte attention politique et médiatique. Dans son ouvrage « En

quête de respect. Le crack à New York » (2013), Philippe Bourgois fait part de ses inquiétudes relatives à la réception du grand public et également aux répercussions politiques et médiatiques de son étude au niveau des thématiques des populations des zones urbaines défavorisées et ségréguées, de la criminalité et de la drogue. En bref, il craint que son étude puisse fournir des arguments aux discours qui stigmatisent les populations enquêtées dans l'ouvrage, voire aux propos racistes et culturalistes portant préjudices aux groupes concernés par l'étude. Ainsi, il prête attention dans son texte à la restitution des données et au ton utilisé, afin d'éviter autant les logiques de victimisation que de diabolisation. Conscient des risques de récupération de l'enquête à des fins politiques ou idéologiques, il défend toutefois l'importance d'une restitution fidèle aux observations et semble renoncer à l'autocensure de propos et de pratiques particulièrement choquantes, au risque de stigmatiser encore plus les populations concernées. Toutefois, il tend à atténuer ce risque de stigmatisation par l'ajout de notes et de textes exprimant ses inquiétudes et en contextualisant largement son approche. Parallèlement, il fournit dans son ouvrage des matériaux ethnographiques larges et détaillés, qui permettent au lecteur d'appréhender le phénomène dans une certaine globalité. Les acteurs y apparaissent ainsi sous leurs différents aspects, réduisant de fait les risques de diabolisation et d'angélisme. Dans un contexte fort différent, Vincent Romani s'interroge sur la « question des usages politiques et militaires » des recherches, se référant notamment à ses recherches dans les territoires palestiniens. Il plaide pour une réflexion sur les conséquences potentielles de la restitution dans ces cas d'études en contexte sensible (2007 : 43).

Ces recommandations de Vincent Romani concernent également mes recherches de thèse, les thématiques de l'islam et des communautés musulmanes en Suisse suscitant actuellement un engouement politique et médiatique important. Les risques de récupération des données présentées dans la thèse ou des articles existent déjà à ce niveau-là. Mais plus encore, certaines personnes impliquées individuellement ou collectivement dans une certaine lutte idéologique envers l'islam ou, du moins, certaines idéologies

et organisations musulmanes, sont fortement susceptibles d'utiliser des données relatives à des associations et acteurs pour s'en prendre aux personnes, aux structures et aux idéologies sous-jacentes. De ce fait, la question de l'autocensure d'éléments critiques, telles des positions idéologiques tenues par certaines personnes enquêtées, est soulevée.

ENTRE AUTOCENSURE ET EXACTITUDE SCIENTIFIQUE : LES LIMITES DE LA CRITIQUE SCIENTIFIQUE

L'analyse sociologique et théologique risque de prendre la coloration d'une critique à l'égard des pratiques des acteurs musulmans. Une des particularités de cette thèse est l'interface disciplinaire, engageant l'usage de la sociologie vers la critique théologique. Elle suppose donc non seulement de dévoiler les comportements et discours des acteurs dans une perspective descriptive et analytique, mais aussi de confronter les pratiques et discours des acteurs musulmans à des normes et modèles théologiques islamiques. Ce dernier point consiste en une certaine déconstruction de pratiques et positions prétendument « islamiques » à l'aune de points de vue théologiquement argumentés, ce qui risquerait d'apparaître dans certains cas comme un dévoilement de contradictions internes, notamment entre discours religieux et pratiques, et donc comme une critique vis-à-vis des pratiques associatives et discours d'acteurs enquêtés durant l'étude. Parfois, ce n'est ainsi pas tant l'empathie pour les causes étudiées ou les organisations qui les soutiennent (voir Roca i Escoda, 2009) que la prévision de détournements de certains propos pour des intérêts politiques ou médiatiques particuliers qui limitent le chercheur dans la mission de déconstruction et de dévoilement des logiques cachées qui lui incombent.

Les relations établies entre le chercheur et les personnes et groupes enquêtés doivent également s'appréhender à travers le prisme des attentes de ces derniers envers le chercheur, notamment lors du processus de restitution. Une attente des personnes enquêtées envers le chercheur peut être que ce dernier leur sert de

porte-parole ou de défenseur. Dans une posture inverse, le chercheur peut être perçu comme un « dénonciateur des pratiques et discours du groupe » (Boumaza et Campana, 2007: 14). Cette tension se retrouve exprimée ainsi dans le cas de mon doctorat : conscient des attentes de nombre d'acteurs à dépendre positivement leur engagement et leurs actions dans ma thèse, notamment alimentées par leur confiance manifestée à mon égard et leur impression que je suis d'accord avec leur investissement, je mesure le risque d'être perçu comme un dénonciateur à l'issue de la restitution de mes documents.

Ce point interroge donc les limites à fixer dans la recherche et la publication, oscillant entre un impératif de transparence, d'honnêteté et de fiabilité scientifique, et le respect des personnes et des organisations qui ont accepté de faire l'objet d'une telle enquête et qui risqueraient de percevoir certains résultats comme des critiques négatives, voire des attaques à leur encontre. Marta Roca i Escoda résume bien ce dilemme en mettant en avant que « le sens de ce qui est juste, sur le plan normatif et stratégique, peut et doit parfois entrer en concurrence avec la quête de vérité » (Roca i Escoda, 2009).

CONCLUSION

Dans toute étude ethnographique, des enjeux éthiques se présentent tant dans le processus d'enquête, lié à l'accès aux terrains et à la collecte des données, que dans le processus de restitution, relatif à la rédaction de documents et à la communication à un public plus large.

Au fil de ces deux étapes, le chercheur doit habilement mesurer et définir ses interventions, au risque d'entretenir des pratiques éthiquement contestables, aux potentielles influences négatives pour les acteurs et les organisations, voire même pour la société. Ainsi, le chercheur opérant en contexte sensible a une double responsabilité. Premièrement, il doit s'assurer d'effectuer une re-

cherche scientifique fiable, s'extirpant des lieux communs et affirmant son indépendance par rapport aux différentes pressions et intérêts collectifs et individuels. Deuxièmement, il doit assumer la tâche complexe de rendre compte fidèlement de ses analyses en respectant au mieux l'exactitude et la complétude des informations délivrées, tout en évitant de révéler des données susceptibles de nuire aux personnes enquêtées, à leurs organisations, voire même à l'équilibre social. Ce dernier point relève le paradoxe de la posture du chercheur qui, s'il est d'un côté animé par le souci de protection des intérêts des personnes et institutions, est de l'autre motivé par l'exigence d'intégrité et de contribution à la description et à la compréhension des phénomènes sociaux.

En citant les expériences ethnographiques de différents chercheurs, ce papier a cherché à mettre en évidence des réflexions et bonnes pratiques sur l'ajustement toujours délicat de la position du chercheur, notamment dans les cas où les rapports de proximité et de familiarité avec les acteurs impliquent le danger de la rupture ou la trahison. On comprendra aisément qu'il y a autant de positionnements que de cas d'enquêtes et que, si les cas ethnographiques présentés dans la littérature contribuent à nourrir la réflexion du chercheur, ce dernier se heurte toujours à des nouvelles situations dans ses terrains, qui impliquent des réajustements continus et qui nécessitent donc une forte capacité d'adaptation et de remise en question.

BIBLIOGRAPHIE

Abbott, Dina (1998). « Dilemmas of researching poverty », dans Thomas, Alan, Joanna Chataway et Marc Wuyts (éd.). *Finding out fast: investigative skills for policy and development*. London: Open University & Sage Publications, p. 201-220.

Anderson, Nels (1993). *Le Hobo, sociologie du sans-abri*. Paris: Nathan.

Becker, Howard (1985). *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris: Métailié.

- Bouillon, Florence, Marion Frésia et Virginie Tallio (2005). « Introduction. Les terrains sensibles à l'aune de la réflexivité », dans Bouillon, Florence, Marion Frésia et Virginie Tallio (éd.). *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris: CEA-EHESS, p. 13-28.
- Boumaza, Magali et Aurélie Campana (2007). « Enquêter en milieu « difficile ». Introduction ». *Revue française de science politique* 57(1): 5-25.
- Bourgois, Philippe (2013). *En Quête de Respect. Le crack à New York*. Paris: Le Seuil.
- Broqua, Christophe (2009). « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant ». *Genèses* 75(2): 109-124.
- Flick, Uwe (2007). *Designing Qualitative Research*. London: Sage Publications.
- Marchive, Alain (2012). « Contrôle et autocensure dans l'enquête ethnographique. Pour une éthique minimaliste ». *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* 45(4): 77-94.
- Mohia, Nadia (2008). *L'expérience de terrain. Pour une approche relationnelle dans les sciences sociales*. Paris: La Découverte.
- Roca i Escoda, Marta (2009), « Entre coming out et dévoilement ». *EspacesTemps.net* [En ligne], consulté le 14.05.2019. URL: <https://www.espacestemp.net/articles/coming-out-devoilement/>.
- Roca i Escoda, Marta et Jean-Louis Genard (2010). « La « rupture épistémologique » du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures « objectivante » et « participante » dans l'enquête sociologique ». *Éthique publique* 12(1): 139-163.
- Romani, Vincent (2007). « Enquêter dans les Territoires palestiniens. Comprendre un quotidien au-delà de la violence immédiate ». *Revue française de science politique* 57(1): 27-45.
- Savoie-Zajc, Lorraine (2003). « Chapitre 12. L'entrevue semi-dirigée », dans Gautier, Benoît (éd.). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, p. 293-316.
- Schwartz, Olivier (1993). « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme? », dans Anderson, Nels. *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*. Paris: Nathan, p. 265-305.
- Soulé, Bastien (2007). « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches Qualitatives* 27(1): 127-140.

Thévenot, Laurent (2000). « L'action comme engagement », dans Barbier, Jean-Marie (éd.), *L'analyse de la singularité de l'action*. Paris: PUF, p. 213-238.

Wacquant, Loïc (2000). *Corps et âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Marseille: Agone.

UNE JUSTE PLACE ET DISTANCE : CONTRE UNE POSTURE ÉTHIQUE DE FAÇADE

Léa Sallenave

En 2008⁴⁵ paraissait l'ouvrage codirigé par Didier Fassin et Alban Bensa, intitulé *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Il regroupait une quinzaine de réflexions éthiques articulées autour de travaux principalement ethnographiques. Je n'avais pas lu cet ouvrage à l'époque. Cette année-là, je travaillais à la rédaction d'un mémoire en histoire contemporaine et je ne me préoccupais pas de réflexion éthique ; car j'imaginai que cette question relevait du bon sens, qu'elle allait de soi lorsque l'on respectait son objet d'étude et que l'on nourrissait un attachement à la rigueur scientifique. Peut-être aussi parce que je travaillais en histoire contemporaine, à l'aide d'archives manuscrites essentiellement, et que je ne conduisais aucune analyse ethnographique auprès de mes enquêtés⁴⁶ d'alors. Mais au-delà de cet aspect, il me semblait évi-

●
⁴⁵ Ce texte est une version remaniée d'une communication présentée lors de la journée de réflexion sur les questions éthiques, organisée par Claudine Burton-Jeangros et Irène Hirt à l'Université de Genève, le 26 février 2019 : « L'éthique (en) pratique. Enjeux éthiques autour de la production et la gestion des données en sciences sociales ».

Je remercie Claudine Burton-Jeangros, Marta Roca Escoda me permettant de proposer cette contribution, ainsi qu'aux relecteurs et relectrices de ce texte.

⁴⁶ Ce texte sera rédigé en écriture inclusive. J'utiliserai un point médian pour le pluriel (ex : « étudiant·e·s ou étudiant·es, tout·e·s ou tout·es, sportif·ves, nombreux·ses ») et emploierai les pronoms, déterminants illes, elleux, celleux. Les féministes considèrent que le système patriarcal se manifeste jusque dans le langage, ainsi j'ai appris, et continue à apprendre, à lire et à utiliser

dent que je savais évaluer la pertinence et la portée de mes questions en entretiens semi-directifs, que je savais m'arrêter à temps, avant la gêne ou l'intrusion, et que ma posture d'« humble étudiante » face à des « grands témoins » comme les nommaient certaines de mes professeuses, suffisait à garantir la posture éthique de ma recherche. Ainsi, je me livrais à une sorte d'« application spontanée de l'éthique » pour reprendre les termes du géographe Julien Brachet (2006:1).

En 2008, je ne discutais pas formellement de ce que la situation d'enquête entraînait puisque le rapport de domination était sur le papier en ma défaveur : j'étais une étudiante récoltant la parole des dits « grands témoins ». Mais je parvenais à rééquilibrer ce rapport asymétrique, presque sous cape, puisqu'à la différence de mes interlocuteurs et interlocutrices, je composais mon propre corpus et savais ce que je voulais recouper, croiser et analyser. Apprentie chercheuse, je ne mobilisais pas les théories du positionnement de Sandra Harding (1987) ou de Donna Haraway (1988) pour me situer – situation et positionnement permettant de comprendre comment et d'où est produite la connaissance. Je travaillais peut-être à l'aide de ce que j'appelle aujourd'hui une posture éthique de façade, celle de la bonne conscience dictée par des impératifs moraux, et n'avais pas songé aux possibilités heuristiques et critiques d'une analyse des relations d'enquête.

Après plusieurs années d'enseignement en lycée, je suis revenue à la recherche en septembre 2016. Ce texte retrace la place croissante occupée par la réflexion éthique dans mon cheminement doctoral en cours. Je présenterai et resituerai le sujet de ma thèse, co-dirigée par les géographes Anne Sgard de l'Université de Genève et Philippe Bourdeau de l'Université Grenoble Alpes. Puis, je traiterai de l'importance que j'accorde à la parole adolescente et jeune comme façon d'exister dans les espaces discursifs dominés

●
l'écriture inclusive. Mon université, l'Unige, encourage toutes ses collaborateur·trices à utiliser un langage épïcène : <https://www.unige.ch/rectorat/egalite/ancrage/epicene/>

par les adultes. Ensuite, j'aborderai la façon dont ce travail doctoral est discuté avec les enquêtés à travers la charte éthique qui lance chaque entretien. Enfin, je soulignerai le besoin de réflexivité constante à mener en tant que femme blanche privilégiée en situation d'enquête.

FABRIQUER UN AILLEURS ÉMANCIPATEUR ICI ET MAINTENANT PAR LE PLEIN AIR ?

Ma recherche doctorale interroge la façon dont les associations se réclamant de l'éducation populaire conçoivent et fabriquent des espaces pour tous et toutes, notamment pour les jeunes, grâce à des activités ludiques et/ou sportives, au sein d'espaces de nature. Ces espaces de nature sont ceux des plateaux alpins, des espaces d'escalade *outdoor* en périphérie de métropole, des stations de ski et aussi ceux d'un parc urbain, d'une place publique, d'une rue de quartier populaire.

Par éducation populaire (Lebon et de Lescure 2016), j'entends les initiatives menées hors de l'institution scolaire traditionnelle, qui visent l'émancipation et la démocratisation par l'accès à la culture de tous et toutes, en s'appuyant sur les savoirs populaires (Ariès, 2015). Les capacités de chaque personne sont valorisées dans l'éducation populaire. Autrement dit, toutes les personnes sont « capables de... », capables de penser, d'agir, de se mobiliser, d'interagir collectivement pour l'amélioration de la démocratie, et ce indépendamment de leur capital économique ou culturel (Morvan 2011). Ainsi, Paolo Freire, figure toujours actuelle de l'éducation populaire, mobilisait dans les années 1960 ce qu'il appela la « pédagogie des opprimés », dans laquelle la relation horizontale entre élèves et éducateurs primait (l'éducateur apprend autant que l'élève) et partait des réalités, des paroles des opprimés. La finalité de ce dialogue visait une transformation sociale radicale par la conscientisation des situations d'oppression exercées par les dominantes (Freire 1974).

Aborder le terrain en ayant en tête ces conceptions horizontales, dialogiques, me plaçait dans une posture de vigilance par rapport à ma position de chercheuse. Le collectif de onze femmes du réseau d'éducation populaire La Grenaille explique que la position de « sachant-e en général, confère du pouvoir » (2016:126). En plus de l'image que je pouvais renvoyer, je ne voulais pas être associée à une figure de la domination, d'autant plus que mon établissement principal de rattachement est l'université de Genève. La ville est associée à la richesse et attire certains des jeunes enquêtées à la recherche d'un meilleur traitement (notamment sur le plan financier). Ainsi, au fur et à mesure, j'ai préféré m'annoncer en tant qu'étudiante, ce qui me permettait de faire comprendre que j'étais en situation d'apprentissage, tant à l'université qu'auprès de mes enquêtées. Je préférais qu'un rapport non hiérarchique se tisse entre elleux et moi, et que la distance économique ne prenne pas trop de place.

Sur ce terrain français, j'ai mené plus d'une cinquantaine d'entretiens semi-directifs : quinze avec des jeunes, une quarantaine avec des adultes. Je mène en parallèle des observations participantes lors d'activités de plein air. Je travaille notamment depuis octobre 2018 avec deux groupes de jeunes de deux associations d'éducation populaire différentes à Grenoble, une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et un centre social (Besse 2008, 2015; Besse, Chateigner, et Ihaddadene 2016). Ces deux associations participent à un programme municipal appelé « Jeunes en montagne », conçu en 2002 et appliqué à partir de 2003, dont j'analyse aussi les archives. Depuis cette date, chaque année, plusieurs jeunes volontaires encadrées par des équipements socio-culturels participent sur 9 mois à une sensibilisation au milieu montagnard et aux activités ludo-sportives s'y exerçant. Ainsi, ces deux groupes mènent, à raison d'une sortie tous les mois et demi environ, des randonnées en raquette, des activités d'escalade, allant de la via ferrata à l'alpinisme en passant par la cascade de glace. Le groupe de la MJC avec lequel je travaille regroupe des jeunes âgés de 19 à 23 ans, le groupe du centre social est composé d'adolescentes ayant entre 14 et 17 ans.

Les discours et représentations sur les formes de nature de ces enquêt·es me permettent de montrer que l'accès aux formes de nature est un sujet politique, un enjeu social et qu'il peut traduire plusieurs rapports de force, ce qui vient nuancer l'idée que « la nature est à tout le monde »⁴⁷. Ainsi, l'éducation populaire, qui utilise les rapports aux natures dans ses activités, me permet d'examiner des enjeux plus larges : ceux des relégations, des discriminations, des invisibilisations et des résistances à ces dynamiques spatiales non inclusives. Par mes terrains d'observation et mes entretiens, j'analyse les obstacles dans l'accès aux natures de tous et toutes, et les moyens de transgresser, contourner ou renverser ces obstacles *via* l'éducation populaire.

L'ÂGE COMME RAPPORT SOCIAL EN TERRAIN D'ENQUÊTE

Si les rapports sociaux de genre, de classe ou de « race » sont travaillés par nombre de chercheur·es (Bilge 2009; Guénif-Souilamas 2014; Schwartz 2011; Thésée, Carr, et Previl 2017), la sociologue Isabelle Mallon rappelle la nécessité de prendre en compte « les rapports sociaux d'âge » et les « effets de l'âge sur la construction de l'enquête » (2017:5). Son article complète les analyses des historien·nes Ludvine Bantigny et Ivan Jablonka qui rappelaient, à l'appui de Pierre Bourdieu, que les catégories d'âge sont « le produit de constructions sociales » (2009:6). L'âge est donc un principe organisateur de rapports sociaux.

Ce rapport social peut entraîner une forme de défiance réciproque entre adulte enquêtrice et adolescent·es enquêt·es. Le sociologue Joël Zaffran explique que l'adolescence est une période durant laquelle les jeunes aspirent à l'autonomie vis-à-vis des

●
⁴⁷ Propos d'une représentante d'association liée à la montagne lors d'une réunion organisée par des acteurs de la Mission Montagne de la ville de Grenoble, en présence de l'élu au tourisme et à la montagne, 7 mars 2019. Dans l'absolu, la nature peut être à tous et toutes mais certain·es y ont un accès plus privilégié que d'autres.

adultes et à l'émancipation de la tutelle des institutions encadrantes (2011). La situation d'entretien que je provoque combine ces deux entraves : je suis une figure adulte, qui plus est nouvelle, de laquelle l'adolescent·e souhaite plutôt s'écarter, et j'interviens au sein d'une association qu'ils et elles ont souvent fréquenté dès l'enfance, âge duquel il faut se démarquer par nécessité d'entrer dans l'âge adulte. Je suscite d'ailleurs un peu la méfiance : « *pourquoi elle s'intéresse à nous ?* » ou encore « *elle est narvaline* »⁴⁸, compliment en demi-teinte sous-entendant que je suis audacieuse de prendre, voire perdre du temps, avec elleux.

La distance en âge avec mes enquêté·es m'oblige à prendre en compte ce rapport social et cette asymétrie. Cependant, j'évite de surdéterminer cette distance. La surdéterminer ne permettrait pas de prendre les adolescent·es au sérieux. Mais je garde à l'esprit la singularité de cet âge social. Et je rejoins en cela les questionnements de Nicolas Oppenchain qui s'interrogeait sur les méthodes d'enquête à utiliser spécifiquement avec les adolescent·es, notamment les enquêtes participatives (2011). On considère que l'approche participative avec les jeunes est nécessairement éthique et critique, ce que nuance Muriel Monnard (2017). Ainsi, une question récurrente est posée lorsque l'on travaille avec des enfants ou adolescent·es : doit-on prendre leur parole au sérieux ? (Danic, Delalande, et Rayou 2006). Cette question est assez symptomatique d'un rapport de domination adulte. Les encadrant·es des structures associatives ont souvent fait précéder les entretiens d'une remarque auprès des jeunes majeurs. J'ai pu entendre à plusieurs reprises la nécessité qu'ils me disent « *sincèrement* » ce qu'ils pensaient et l'injonction de « *de dire la vérité* ». Fort et forte de leur expérience d'encadrement, connaissant les rapports parfois difficiles des jeunes aux contraintes (respect des horaires, rapport à l'adulte parfois conflictuel), les encadrant·es tenaient à rendre la situation d'enquête plus solennelle et sérieuse. Cependant, la portée d'une telle remarque devant moi pouvait tendre à fragiliser le rapport de confiance à construire entre elle et eux et moi, surtout

●
⁴⁸ Propos de trois jeunes que me rapportaient les adultes les connaissant bien.

en un laps de temps court (l'heure d'entretien). Cela pouvait renforcer l'asymétrie déjà plus ou moins induite par l'enquête. Plus ces avertissements étaient formulés devant les jeunes adultes par les encadrant·es, plus j'y lisais l'exercice d'une domination adulte, certes expérimentée et renseignée vis-à-vis de jeunes qu'ils·elles connaissent depuis leur enfance ou adolescence.

Je tente d'être attentive aux moments durant lesquels les rapports de domination liés à l'âge peuvent s'exercer lors de mes observations de terrain et lorsque j'engage les entretiens semi-directifs avec les jeunes. Dès lors, dans ma thèse, la parole jeune a l'exacte même valeur que la parole adulte pour limiter les effets de ces rapports de domination d'âge, dénoncés par le philosophe libertaire Yves Bonnardel (2015). Pour cela, je ne réserve pas de méthode d'enquête spécifique aux adolescent·es, qui sont des acteurs et actrices sociales et spatiales à part entière. Ainsi, contrairement à Muriel Monnard qui a volontairement évité le face à face dans sa thèse, je l'utilise plus régulièrement. La MJC est un lieu ressource et repère structurant pour les jeunes. En son sein, ils forment un corps, un groupe compact, difficilement appréhendable. Je suis présente mais rendue invisible par leur complicité. Le face à face, pour reprendre les termes de Janine Barbot (2012), me permet d'accéder à leur parole individuelle sur leurs liens aux formes de nature, sans quoi ces liens sont absents de leurs conversations de groupe. La configuration des lieux de la structure accueillant les jeunes de 19 à 23 ans me permet d'engager parfois l'entretien à côté des jeunes : nos corps, côte à côte, rappellent la position que deux collègues de travail peuvent adopter pour discuter d'un projet construit ensemble. L'anthropologue Jean-Pierre Olivier De Sardan dirait qu'il s'agit de « réduire au minimum l'artificialité de la situation d'entretien » (1995:8). Dans l'autre structure, accueillant les adolescent·es, la position frontale de nos corps, en face à face, peut donner un aspect solennel à l'entretien, tantôt pouvant s'assimiler à une valorisation de l'adolescent·e, tantôt comme une pression pour lui ou elle. En réalité, elle ne diffère pas de la position qu'adoptent les adultes encadrant vis-à-vis des jeunes : le face à face de la table de ping-pong, le face à face du jeu

de carte, le face à face du comptoir, le face à face de la conversation.

La relation d'enquête construite avec ces deux groupes (le groupe d'adolescentes et de jeunes) passe nécessairement par l'encadrant et l'encadrante qui ont participé avec moi à un entretien préalable et à plusieurs discussions libres. Ils et elles ont initié la relation de confiance en situation d'enquête. Comme le précise Régis Cortéséro : « Les jeunes valorisent l'horizontalité « démocratique » de la relation avec les encadrants, par opposition à la verticalité de la relation à l'enseignant » (2016:42). Ainsi, j'aborde rarement mon activité d'enseignement sauf lorsqu'elles me posent des questions précises sur l'université et mes activités. Alors, certes, les jeunes ne deviennent pas les co-construc-teur-trices immédiats de cette thèse : ils rendent d'abord service, en vertu du lien affectif qui les lie à l'encadrant et l'encadrante. Le paradoxe, c'est que je profite de la situation d'un·e adolescent·e ou d'un·e jeune qui rend service à un adulte, pour récolter mes matériaux. Ils et elles ne peuvent guère refuser. Par l'exercice même de mon intervention, je peux les renvoyer à leur position de mineur·e devant obéissance au majeur, ce qui entretient une situation de domination.

UNE CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ À L'HEURE DE LA TRANSPARENCE TOUTE-PUISSANTE

Pour tenter de limiter ce rapport de distance et de domination, je démarre tous les entretiens par la même charte éthique tant pour les jeunes de 14 à 23 ans que pour les adultes. Je le précise en début d'entretien pour montrer le systématisme du dispositif d'enquête. Celui-ci protège tous et toutes les enquêté·es.

Une collègue me demandait si j'adaptais la charte aux adolescent·es et si j'en référais aux parents. J'ai rédigé la charte afin de m'assurer que toutes les enquêté·es, indépendamment de leur âge, de leur capital scolaire ou de leur position socio-économique, puissent comprendre : 1) les enjeux de cette recherche et 2) nos

rôles respectifs dans la relation d'enquête. Si l'on suit Yves Bonnardel, la famille comme garante de la non-violence, comme rempart « contre les abus de pouvoir » (2015:81), est un leurre. Si je me réfère à l'encadrante, informatrice principale me donnant le substrat nécessaire d'informations contextuelles sur les ados avant entretien, je préfère laisser l'adulte parental en dehors de la relation d'enquête. Pour s'assurer de la compréhension de toutes les enquêtées, je lis les huit points de la charte et les accompagne en général d'un exemple. La charte a été en partie construite par les enquêtées puisqu'elle a évolué au fil de leurs réactions à la lecture commune : j'ai pris en compte les soupirs, les regards absents, les corps qui s'agitent sur les chaises, les signes d'impatience comme la façon trop mécanique d'opiner. Avec des jeunes, souvent prompts à renouer avec leur autonomie, et avec des adultes manquant de temps, il a fallu synthétiser le propos.

La charte est l'équivalent du seuil dans un espace : c'est par elle que l'on entre pleinement dans la situation d'enquête. C'est le passage obligé et impératif que je m'impose pour lancer l'enregistrement, qui protège la parole, qui ne la déforme pas. Elle ouvre le cadre de l'échange : elle valorise les interlocuteurs et interlocutrices pris·es au sérieux, elle marque une césure avec le contexte détendu de la MJC. Cependant, la charte est aussi l'équivalent du repère : je la place entre moi et l'enquêtée, c'est un rappel constant, laissé en évidence sur la table, pour nous deux.

Suivant Béatrice Collignon dans son article « L'éthique et le terrain » (2010), la charte, sans être normative et rigide, a fini par s'articuler autour de 4 principes :

1) le respect inconditionnel de l'autre impliquant l'interdiction du jugement, m'imposant un contrôle corporel constant (accompagner la parole de l'enquêtée par des hochements de tête, éviter les mimiques), ou de questions mettant mon interlocuteur·trice en difficulté. Cela pourrait rappeler la situation de la classe, or le parcours de certains jeunes en situation de décrochage scolaire ou de défiance par rapport à l'éducation nationale m'impose la plus grande vigilance.

2) la confidentialité absolue pour protéger la parole y compris vis-à-vis des proches, notamment vis-à-vis de l'encadrant ou l'encadrante. J'ai dû apprendre à rester de plus en plus évasive et laconique auprès notamment de l'encadrante, qui pourrait être une amie et qui s'investit avec sérieux dans ce travail de thèse. Alors même qu'elle me permet de bien comprendre les situations des jeunes (dans les limites de ce que son éthique professionnelle lui dicte)⁴⁹, je m'interdis de commenter l'entretien.

3) l'anonymisation par principe sauf si l'enquêté·e souhaite être rendu·e visible par le biais de cette thèse. Sans prétendre à rédiger un quelconque manifeste, ni souhaiter voir cette thèse suspectée d'instrumentalisation, je ne renoncerai pas à visibiliser une cause qui contribuerait à défendre la justice spatiale car « quoi qu'il en soit, tout chercheur est engagé ou impliqué dans le monde et ne peut s'en extraire. » et « adopter clairement une posture éthique revêt une dimension personnelle, subjective [...] » (Morelle et Ripoll 2009:166).

4) le droit de regard et d'appréciation, soit la possibilité de ne pas répondre à une question, le droit au silence, de ne pas participer et de revenir sur tous les propos tenus, et ce, durant toute la temporalité de la recherche doctorale. Je propose systématiquement une relecture des passages concernant l'enquêté·e. Sur la totalité des entretiens collectés, seules quatre personnes ont explicitement dit qu'elles voulaient relire ces passages. Le manque de temps fut invoqué par les autres pour expliquer leur renoncement à relire. Mais poliment, ou par sincère intérêt, les enquêté·es m'ont majoritairement dit vouloir connaître les résultats finaux de la thèse.

J'envisageais de donner une copie de la transcription de l'entretien à chaque enquêté·e : comment exercer son droit de regard si je suis la seule détentrice du matériau collecté ? Mais finalement,



⁴⁹ Elle ne dévoile aucune information confidentielle ou trop personnelle au sujet des adolescent·es. Elle reste floue par respect pour les jeunes. Elle réussit cependant à caractériser en quelques mots la situation de chacun·e sans trahison.

face aux réactions, j'ai abandonné. Un seul enquêté sur plus d'une cinquantaine est revenu par mail sur certains de ses propos. Les autres, avant même la lecture de la charte, n'ont « rien à cacher ». Or, c'est là que l'asymétrie entre le plus en jeu : je sais qu'en parlant *a priori* de paysages, de nature et d'activités ludo-sportives, il n'y a rien de politique, « rien à cacher » pour la plupart des enquêtés (Sgard et Paradis 2019). Sauf que ma thèse vise en partie à souligner que les rapports entretenus avec les diverses formes de nature n'échappent pas aux rapports et conflits sociaux et que la nature n'est pas un « bien universel accessible à tous sans distinction de classe et sans distinction de race » pour reprendre les mots fondamentaux du sociologue Razmig Keucheyan (2014:9'20 à 10'06). En effet, lorsqu'en entretien, des jeunes enquêtés racisés parlent des activités de montagne, au contact de la nature, comme des activités « pour les blancs » ou « pour les Français » (Dorlin 2005), lorsqu'un accompagnateur de moyenne montagne décrit le racisme virulent de la part de certains travailleurs en montagne, lorsqu'un gardien de refuge me dit qu'il accueille en montagne essentiellement des « blancs » et que sa clientèle n'est pas du tout le reflet « de la France d'aujourd'hui », lorsqu'un responsable d'une association d'éducation populaire et sportive de quartier populaire me dit que les sports de montagne et leur valorisation lors des rencontres de cinéma de montagne organisées par la ville de Grenoble n'attirent « que des blancs », je confirme que mon terrain corrobore les propos du sociologue⁵⁰. La nature peut être un élément de frontière, dans la mesure où elle est construite, et les pratiques en nature peuvent être un élément de distinction, de différence, avec celle ou celui que les dominant·es mettent à distance, consciemment ou non, et assignent à une place précise.

Donc je passe un contrat éthique unilatéral, avec moi-même, pour protéger les enquêtés de leur propre confiance en la transparence. Car dans un contexte d'« injonction à tout partager » souligné par Emmanuel Alloa et Yves Citton dans leur texte *Tyrannies de la transparence* (2018:52), je préfère tenter de protéger les

●
⁵⁰ Les propos rapportés ici sont issus d'entretiens réalisés entre septembre 2018 et avril 2019.

paroles des enquêtés·es. J'évite ainsi de sauvegarder mes entretiens sur des serveurs et n'utilise que des disques durs externes. Mais ces précautions semblent assez éloignées des préoccupations des acteurs et actrices rencontrés·es.

**« NE PAS PARLER À LA PLACE DE... » :
ANALYSER L'INTERSECTION DE PLUSIEURS
RAPPORTS DE DOMINATION SOCIAUX
SANS EXERCER SA PROPRE DOMINATION**

Protéger ainsi les enquêtés·es, notamment les plus vulnérables, relève de la responsabilité du et de la chercheur·e. Les structures d'éducation populaire, dont l'unité discursive se résume par la volonté d'émancipation de tous et toutes, trouvent leur place aux côtés des personnes souvent minorisées par les dominant·es. En travaillant sur les spatialités de l'éducation populaire, je suis amenée à collaborer avec des personnes rendues vulnérables par des rapports sociaux les desservant. En analysant entre autres cette mission de service public « Jeunes en montagne », je savais que je travaillerais avec des jeunes en situation de vulnérabilité économique, habitant des quartiers populaires (Dijkema 2015, 2018), puisque les acteurs municipaux de ce programme social de la ville ont rappelé qu'ils souhaitaient s'adresser tout particulièrement aux « publics éloignés » de la montagne ayant de petits quotients familiaux⁵¹. Dès l'origine du projet initié en 2003, « l'opération » initialement nommée « 100 jeunes à 4000 m », s'adressait « à des jeunes

●
⁵¹ D'après les statistiques du service d'évaluation des politiques publiques de la ville, plus de 80% des jeunes participant au programme auraient un quotient familial inférieur à 1000 euros et 60% inférieur à 600 euros. Cependant, les acteurs mentionnaient la fiabilité relative de ces chiffres reconnaissant manquer d'outils efficaces pour les obtenir (source : réunion des acteurs et actrices du programme « Jeunes en montagne », en date du 21.9.2018).

grenoblois, qui n'en ont pas les moyens, ni l'occasion »⁵². Et dans le cahier des charges de cette opération était rappelé que « La Ville s'engage à inscrire chaque jeune [...] dans la mesure des places disponibles sans ségrégation de la race, de la couleur, de la nationalité, de la religion ». En effet, en me commentant la liste de la cinquantaine de jeunes y participant par un responsable de la maison de la montagne, Philippe Faucheux⁵³, celui-ci soulignait la diversité sociale, économique et ethnoraciale du groupe d'alors. En 2019, il s'agit toujours de faire participer et sensibiliser tout particulièrement des publics vivant dans les quartiers populaires dans lesquels habitent des jeunes descendant·es de parent·es immigré·es.

Ivan Jablonka, dans son article *Le nom des jeunes sans nom* a des mots très justes pour situer certain·es des jeunes enquêtés de ma recherche. Il écrit : « La socialisation dans la « banlieue » a donné naissance à une sous-culture originale dont les traits saillants sont le hip-hop, le rap, un certain type de street-langage et d'habillement (survêtement-casquette, survêtement-capuche, etc.) » (2009:286). Dans le minibus pour se rendre en montagne, les 19-23 ans parlent souvent de rap (« C'est pas les rappeurs qu'il faut glorifier mais les *beat maker* »). Certains portent leur survêtement pour les sorties raquette de neige : leurs corps sont soulignés par une tenue identique à celle de l'espace urbain quotidien (Jeffrey et Lachance 2012). Les guides ou accompagnateurs du groupe portent leurs habituels vêtements techniques adaptés aux activités de plein air en montagne. J'ai investi également dans ce genre de vêtements. Inutile de jouer sur l'euphémisation des distances comme les Pinçon-Pinçon Charlot (1991), la distance est ici présente dans ce milieu montagnard très codifié, marqué par un « fort fétichisme » des vêtements techniques adaptés aux sports de montagne (Bourdeau 2005:35). En entretien, ce vêtement technique, coloré, adapté, est d'ailleurs souvent souligné tant par les adultes



⁵² Archives non classées et entreposées dans le bureau de la Mission de la Maison de la Montagne. Autorisation de consultation par Philippe Faucheux, responsable de la mission montagne jusqu'en mars 2019.

⁵³ Remplacé en mai 2019 par Pierre-Loïc Chambon.

que par les jeunes comme un élément de catégorisation des individus : ceux et celles qui les portent appartiennent aux classes moyennes à supérieures.

La distance avec les encadrant·es professionnel·les se lit également dans la manière dont les jeunes s'interpellent entre eux et détournent de façon buissonnière les codes de la montagne (Bourdeau et Lebreton 2013). Là où l'association *Mountain Wilderness* en appelle au silence pour respecter la nature, là où l'approche naturaliste préfère le calme contemplatif de la nature, là où le cri fait plutôt référence à l'appel à l'aide, les jeunes n'hésitent pas à crier pour se chambrer et par plaisir du jeu. Ils ironisent très régulièrement sur leur ascendance immigrée et blaguent entre eux sur les pays du Maghreb, ils insistent sur la couleur de peau noire de l'un d'eux (« y' a qu'un noir », « y a eu aucun Sénégalais au sommet du vallon de la Forge [...] y a le maire qui nous attend là-haut pour ça »), ils se battent amicalement en se plaquant dans la neige, courent raquettes aux pieds dans la poudreuse pour s'échapper, comparent des éléments du paysage montagnard au bar à chicha, au hammam ou au « bitume du quartier » (tirés d'observations lors de sorties à l'hiver 2019). Mais comme le pointe la sociologue Sarah Mazouz (2008), en soulignant leurs pratiques, c'est-à-dire leurs rapports expérientiels aux formes de nature comprenant aussi leurs discours, et se manifestant par ce que j'ai synthétisé ci-dessus, je suis amenée à parler de ce qui chez ces jeunes peut être utilisé comme un stigmat racialisant. Il est alors nécessaire de rappeler que l'utilisation de « catégories racialisées » sert à analyser et contextualiser les discriminations raciales (Belkacem et al. 2019; Fassin et Fassin 2006:7).

Je rejoins la proposition de l'anthropologue étasunienne Laura Nader qui en appelait à enquêter sur les lieux et acteurs de pouvoir, plutôt que d'étudier « les pauvres et les sans pouvoir » ce qui finit toujours par les desservir (citée par Isabelle Clair (2016:80). Ainsi, je n'objective pas les enquêté·es, je travaille avec elleux (et pas « sur » elleux) et j'analyse bien la montagne, la pleine nature, comme des lieux de pouvoir, du moins, de mise en scène du pou-

voir (Piquerey 2016). Par exemple, la haute montagne s'appréhende bien comme lieu de pouvoir lorsque les enquêtées de mon échantillon l'associent à un espace majoritairement masculin, très peu diversifié sur un plan ethno-racial et plutôt fréquenté par des personnes aisées (Sallenave 2019). Je m'attache ainsi à montrer comment par des pratiques populaires, et parfois peu orthodoxes, en montagne, les membres de l'éducation populaire sont des acteurs et actrices, et peuvent nuancer ou transgresser les rapports de domination.

Pour trouver ma juste place, je dois donc expliciter mon positionnement sur le terrain. La sociologue Martina Avanza reprend les propos de l'ethnologue Jeanne Favret-Saada en écrivant : « la juste distance en ethnologie est moins le maintien de l'observateur dans une voie moyenne, à mi-chemin de soi et de l'autre, que l'incessant parcours des différentes places que les membres de la société d'accueil vous assignent » (2015:19). Dans la relation d'enquête, l'enquêtrice n'échappe pas à la catégorisation. Cependant, je n'ai que peu d'éléments tangibles sur la façon dont les jeunes enquêtées perçoivent ma présence (Beaud et Weber 2010). Dans la MJC des jeunes de 19 à 23 ans, très peu de filles fréquentent la structure après l'âge de 14 ans d'après l'encadrant, et dans ce groupe, je suis en général la seule femme, la plus diplômée, et la seule avec mon privilège blanc (Bhopal 2018; Gay 2018). Devant moi, pas d'autocensure, ils multiplient les commentaires sans concession sur les femmes (trop musclées, schlags droguées, michtonneuses) et assignent parfois les femmes à un strict rôle domestique lors d'un pique-nique en montagne. Mais ces propos ne forment pas le propre de ce que David Le Breton nomme une « sociabilité masculine des quartiers de grands ensembles » (2008). Les paroles discriminantes vis-à-vis des femmes ne sont pas liées à un territoire spécifique, ni à une classe sociale (Gourarier 2011) mais à un contexte patriarcal global. Je ne pourrais déterminer si ces discours sont le fait de ma position de chercheuse féministe, privilégiée ou pas. Sur ce terrain comme sur de nombreux autres, il est rare d'affirmer son féminisme (Clair 2016). Alors sans m'immiscer dans leurs conversations, je me rends visible dans le groupe en m'imposant de ne jamais être la dernière dans les activités de plein air.

Minoritaire au sein du groupe en tant que femme, je peux néanmoins incarner aux yeux de certains une figure dominante : car je suis française, blanche et ne vit pas dans le même quartier. Je suis française comme les jeunes. Mais dans leurs discours, les références au Maghreb, au Sénégal que je n'ai pas, sont récurrentes. Et là, la distance se creuse, je ne saisis pas tout. En sortie en montagne, les jeunes adorent se chambrer sur le pays d'origine d'une partie de leur famille : ils opposent les Tunisiens, les Marocains, les Algériens. Certains raillent ceux qui ont préféré soutenir l'équipe de France et débattent pour savoir si Karim Benzema est un français, un blanc ou pas. Les références à la vie du quartier qu'ils mobilisent pour plaisanter entre eux me maintiennent aussi à distance. En entretien, le rapport de force s'égalise mais sans être renversé : je dialogue à l'aide d'un canevas d'entretien et n'interroge pas. J'utilise la répétition en écho (Barbot 2012), l'empathie mais je ne m'apitoie jamais, ni n'enjolie. J'évite les questions longues, je ne monopolise pas la parole, je demande des précisions pour ne pas parler à leur place. En effet, ce sont toujours les premiers et premières concerné·es qui parlent en leur nom propre, si l'on suit les propositions formulées par les collectifs afro-féministes comme Mwasi (2018), le syndicat des quartiers populaires Front de mères ou les associations de *community organising* comme l'Alliance citoyenne (Talpin 2018). Pour ne pas catégoriser, à la fin d'entretien, je pose toujours la question : « Si je parle de toi dans ma thèse, comment veux-tu que je parle de toi ? ». Cette question demeure artificielle puisque l'identité que l'on se construit est hybride et mouvante à tout âge. La plupart me font confiance et me laissent totalement libre de la réponse, ce qui contribue à réaffirmer ma position de « sachante », qui serait forcément plus légitime que leur propre position pour s'identifier. Néanmoins, par cette question, je montre surtout que je considère la parole de mes interlocuteurs, interlocutrices et leur construction individuelle. Dans *La pensée féministe noire*, Patricia Hill Collins souligne l'importance de « l'autodéfinition » des femmes noires pour résister aux oppressions enchevêtrées et archétypes normatifs « plaqués sur les Africaines-Américaines » (2016:137). L'autodéfinition permet de refuser les catégorisations et objectivations des dominant·es. Ainsi,

par cette question, je signale aux enquêtés que leur liberté d'auto-définition est respectée. « Comme sujets, les gens ont le droit de définir leur propre réalité, d'établir leur propre identité, de nommer leur histoire » (bell hooks cité par Hill Collins, (2016:136). Au-delà, je m'efforce de faire de l'entretien un espace-temps sécurisant, *safe*, voire de décompression pour les enquêtés les plus vulnérables notamment. Je garde en tête les impacts des multiples rapports sociaux de domination pour tenter d'en juguler les effets en contexte d'entretien.

CONCLUSION

Mon cheminement éthique est devenu plus qu'une simple affaire de bon sens. Mais comme tout cheminement, il s'est construit et continue à se construire. Je l'ai renforcé, au gré de lectures et de rencontres, notamment avec de jeunes doctorantes. À partir de ces échanges, j'ai pu me pencher sur l'éthique pratiquée dans la recherche en sciences sociales au Canada. J'ai pu apprécier les propositions d'une jeune didacticienne en histoire, observatrice de séquences en classe avec des enfants, qui proposait de ne pas relever les interventions de ceux qui ne souhaitent pas être observés. Une sorte de droit à l'oubli. J'ai pu comprendre la violence des rapports sociaux à l'intersection de la « race », du genre et de la classe sociale, en apprenant auprès de collègues militantes⁵⁴ mais aussi d'actrices d'associations d'éducation populaire. Cette importance de l'éthique est à rapprocher du *care*, posture envisagée comme une « éthique féministe actuelle » (Bourgault et Perreault

●
⁵⁴ En souhaitant utiliser l'intersectionnalité dans ma recherche doctorale, il est nécessaire de prendre en compte la critique de Sirma Bilge. Elle dénonce « le blanchiment » (p. 9) de ce concept par l'action de féministes universitaires et « théoriciennes blanches » au détriment des « productrices de savoir racialisées » (2015:19). Ainsi, au sein de la production de savoirs universitaires, des dominations et hiérarchisations sont entretenues (Lépinard et Mazouz 2019). L'éthique se conçoit ainsi également dans ses choix épistémologiques (Hill Collins, 2016).

2015), permettant de prendre soin et faire attention aux autres, aux rapports de pouvoir pour mieux les combattre. Éthique et *care* fonctionnent de concert voire se recourent si l'on songe à la définition du *care* que donne Carol Giligan, théoricienne pionnière de cette question dans les années 1980 : le *care* est « une éthique conduisant à une démocratie libérée du patriarcat et des maux qui lui sont associés, le racisme, le sexisme, l'homophobie, et d'autres formes d'intolérance et d'absence de *care* » (2009:77).

Ces rencontres m'ont permis d'approfondir la dimension éthique de mon terrain. J'ai questionné ce rapport social de domination que l'on écarte facilement par habitude lorsque l'on est adulte : le rapport social d'âge. Tout en gardant à l'esprit que la jeunesse est une convention, elle demeure un âge spécifique de construction, rarement linéaire, parfois déstabilisant à vivre pour les adolescent·es. Cependant, j'ai pris le parti de ne pas réserver de méthode spécifique pour dialoguer pendant l'entretien avec elleux, une manière de prendre au sérieux leur parole. J'ai fabriqué une charte de confidentialité, qui a évolué vers plus de simplification mais qui est demeurée ferme dans les engagements auxquels je décidais de me lier. Cette charte est ce contrat que je passe avant tout avec moi-même pour protéger la parole de ceux qui produisent ce travail doctoral avec moi. D'une façon générale sur le terrain, j'ai en tête ce que l'intersectionnalité nous offre : une lecture complexe et enchevêtrée des rapports de pouvoir. Derrière les interactions entre personnes, je suis attentive aux rapports de force, systémiques, structurels qu'il s'agit de pointer, cerner et de juguler s'ils instaurent un rapport inégalitaire entre les enquêté·es et moi. Adopter une perspective intersectionnelle pour son terrain permet d'appréhender les situations de manière totale, contextualisée, précise et éthique. Cette perspective relève aussi d'une éthique du *care* permettant d'appréhender avec soin les un·es et les autres.

BIBLIOGRAPHIE

- 11 femmes de l'association d'éducation populaire « La Grenaille » (2016). *Éducation populaire et féminisme. Récits d'un combat (trop) ordinaire. Analyses et stratégies pour l'égalité.* Sans lieu : Éditions la grenaille.
- Alloa, Emmanuel et Yves Citton (2018). « Tyrannies de la transparence. » *Multitudes* 73(4) : 47-54.
- Avanza, Martine (2008). « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes »? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », dans Fassin, Didier et Alain Bensa (éd.). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques.* Paris : La Découverte, p. 41-58.
- Bantigny, Ludivine et Ivan Jablonka (2009). « Le mot « jeune », un mot de vieux ? La jeunesse du mythe à l'histoire », dans Bantigny, Ludivine, Ivan Jablonka (éd.). *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle.* Paris : PUF, p. 5-18.
- Barbot, Janine (2012). « Mener un entretien de face à face », dans Pau-gam, Serge (éd.). *L'enquête sociologique.* Paris : PUF, p. 115-141.
- Beaud, Stéphane et Florence Weber (2010). *Guide de l'enquête de terrain.* Paris : La Découverte.
- Belkacem, Lila, Lucia Direnberger, Karim Hammou et Zacharias Zoubir (2019). « Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race. » *Mouvements.*
- Besse, Laurent (2008). *Les MJC de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes. 1959-1981.* Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Besse, Laurent (2015). « L'action des Maisons des Jeunes et de la Culture. » *Informations sociales* 190(4) : 26-35.
- Besse, Laurent, Frédéric Chateigner et Florence Ihaddadene (2016). « L'éducation populaire. » *Savoirs* 42(3) : 11-49.
- Bhopal, Kalwant (2018). *White Privilege: The Myth of a Post-Racial Society.* Bristol: Bristol University Press.
- Bilge, Sirme (2009). « Théorisations féministes de l'intersectionnalité. » *Diogene* 225(1) : 70-88.
- Bilge, Sirme (2015). « Le blanchiment de l'intersectionnalité. » *Recherches féministes* 28(2) : 9-32.
- Bonnardel, Yves (2015). *La domination adulte. L'oppression des mineurs.* Breux Jouy : Éditions Myriadis.

Bourdeau, Philippe (2005). « Les représentations de la nature dans le discours publicitaire sur le matériel et les vêtements de sports de montagne (1982–2002). À la recherche d'indicateurs géoculturels du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. » *Loisir et Société / Society and Leisure* 28(1) : 31-48.

Bourdeau, Philippe et Florian Lebreton (2013). « Les dissidences récréatives en nature : entre jeu et transgression. » *Espacetemps.net*. Revue électronique des sciences humaines et sociales: <https://www.espaces-temps.net/articles/les-dissidences-recreatives-en-nature-entre-jeu-et-transgression/>

Bourgault, Sophie et Julie Perreault (2019). *Le care. Ethique féministe actuelle*. Montréal : Les éditions du remue-ménage.

Brachet, Julien (2006). « Du questionnement éthique à l'engagement politique : un cheminement nécessaire. » <http://eegeosociale.free.fr/rennes2006>

Clair, Isabelle (2016). « Faire du terrain en féministe. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 213(3): 66-83.

Collignon, Béatrice (2010). « L'éthique et le terrain. » *L'Information géographique* 74(1): 63-83.

Cortéséro, Régis (2016). « Dynamiques de socialisation. La destitution du monopole scolaire. Quelle place pour l'éducation dite "non formelle"? » *Vers l'Education Nouvelle/Ceméa* 562: 38-45.

Danic, Isabelle, Julie Delalande, et Patrick Rayou (2006). *Enquête auprès d'enfants et de jeunes : Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*. Rennes: PUR.

Dijkema, Claske (2015). « Les quartiers populaires, qu'est-ce qu'on en dit, qu'est-ce qu'on y vit. Questionner les violences urbaines. » *Les Cahiers du Modop 1*.

Dijkema, Claske (2018). « "If you Can't Hear Me, I Will Show You" : Insurgent Claims to Public Space in a Marginalized Social Housing Neighborhood in France. » *Space and Culture* 22(3): 250-262.

Dorlin, Elsa (2005). « De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre. » *Cahiers du Genre* 39(2): 83-105.

Freire, Paolo (1974). *Pédagogie des opprimés. Suivi de Conscientisation et Révolution*. Paris: Les Editions Maspero.

- Gay, Amandine (2018). « La crise d'une utopie blanche », dans Lindgaard, Jade (éd.). *Eloge des mauvaises herbes, ce que nous devons à la ZAD*. Paris: LLL, p. 157-166.
- Gilligan, Carol (2009). « Le care, éthique féminine ou éthique féministe ? » *Multitudes* 37-38(2): 76-78.
- Gourarier, Mélanie (2011). « Négocier le genre ? Une ethnologue dans une société d'hommes apprentis séducteurs. » *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues* 124-125: 159-78.
- Guénif-Souilamas, Nacira (2014). « Contre l'antiféminisme, le féminisme prend des couleurs. » *Travail, genre et sociétés* 32(2): 157-62.
- Haraway, Donna (1988). « Situated knowledges : The science question in feminism and the privilege of spatial perspective. » *Feminist Studies* 14(3): 575-99.
- Harding, Sandra (1987). *Feminism and Methodology. Social Science Issues*. Bloomington: Indiana University Press.
- Hill Collins, Patricia (2016). *La pensée féministe noire*. Montréal : Les éditions du remue-ménage.
- Jablonka, Ivan (2009). « Le nom des jeunes sans non », dans Bantigny, Ludivine, Ivan Jablonka (éd.). *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France, XIXe-XXIe siècle*. Paris: PUF, p. 277-294.
- Jeffrey, Denis et Jocelyn Lachance, (éd.) (2012). *Codes, corps et rituels dans la culture jeune*. Laval: Presses de l'Université Laval.
- Keucheyan, Razmig (2014). Race et environnement. Indigènes TV. <https://www.youtube.com/watch?v=qh5zjcDEuPQ>
- Le Breton, David (2008). « Sociabilité masculine des quartiers de grands ensembles : mépris et lutte pour la reconnaissance. » *La pensée de midi* 2(24-25): 109-24.
- Lebon, Francis et Emmanuel de Lescure (2016). *L'éducation populaire au tournant du XXIe siècle*. Vulaines sur Seine: Éditions du Croquant.
- Lépinard, Eléonore et Sarah Mazouz (2019). « Cartographie du surplomb: Ce que les résistances au concept d'intersectionnalité nous disent sur les sciences sociales en France. » *Mouvements*.
- Mallon, Isabelle (2017). « Les rapports sociaux d'âge : une dimension (im)pertinente de la relation d'enquête ? » *SociologieS*.
- Mazouz, Sarah (2008). « Les mots pour le dire. La qualification raciale, du terrain à l'éthique », dans Fassin, Didier et Alain Bensa (éd.). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris: La Découverte, p. 81-98.

- Monnard, Muriel (2017). *Lutte des places dans la société des pairs. Une ethnographie dans 3 cycles d'orientation genevois*. Genève: Université de Genève.
- Morelle, Marie et Fabrice Ripoll (2009). « Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique ». *Annales de géographie* 665-666(1): 157-68.
- Morvan, Alexia (2011). *Pour une éducation populaire politique. À partir d'une recherche-action en Bretagne*. Paris: Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis.
- Mwasi, Collectif afroféministe (2018). *Afrofem*. Paris: Editions Syllepse.
- Oppenchain, Nicolas (2011). « Pourquoi et comment favoriser la participation d'adolescents de ZUS à une recherche sur leurs mobilités urbaines ? » *Carnets de géographes* (3).
- Pinçon, Michel et Monique Pinçon-Charlot (1991). « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif. » *Genèses* 3: 120-33.
- Piquerey, Lise (2016). *Golden Snow. Ségrégation et entre-soi dans les stations de sports d'hiver haut de gamme en Autriche, en France et en Suisse*. Grenoble: Université Grenoble Alpes.
- Sallenave, Léa (2019). « La montagne alpine, espace d'invisibilité des noir·e·s ? » *Géographie et cultures* (en cours d'évaluation).
- de Sardan, Jean-Pierre Olivier (1995). « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. » *Enquête* 1: 71-109.
- Schwartz, Olivier (2011). « Peut-on parler des classes populaires ? » *La vie des idées.fr*.
- Sgard, Anne et Sylvie Paradis, (éd.) (2019). *Sur les bancs du paysage. Enjeux didactiques, démarches et outils*. Genève: MétisPresses.
- Talpin, Julien (2018). « Quand le “community organizing” arrive en France. » *Revue Projet* 363(2): 29-37.
- Thésée, Gina, Paul Carr, et Carlo Previl (2017). « Enjeux du Vert en Noir et Blanc », dans Sauvé, Lucie, Isabel Orellana, Carine Villemagne et Barbara Bader (éd.). *Éducation, environnement, écocitoyenneté: Repères contemporains*. Québec: Presses de l'Université du Québec, p. 47-66.
- Zaffran, Joël (2011). « Le « problème » de l'adolescence : le loisir contre le temps libre. » *SociologieS*.

**SE SENTIR REDEVABLE: L'ENQUÊTE
ETHNOGRAPHIQUE AU PRISME DE LA
RECHERCHE D'ÉQUILIBRE ENTRE DON ET
CONTRE-DON**

Valentine Duhant

La recherche ethnographique est une entreprise relationnelle dont le déroulement dépend de la qualité des interactions entre chercheur et enquêtés. Il revient au chercheur de susciter la confiance des participants, notamment en apportant des garanties telles que l'anonymat, la confidentialité, ou encore le respect de ses engagements. Ces engagements supposent une réciprocité dans la relation d'enquête, en vertu de laquelle l'ethnographe accepte de fournir un contre-don (Gaudet et Robert, 2018). Si celui-ci est un élément essentiel dans la négociation de l'accès au terrain, c'est parce qu'il est révélateur des rapports de pouvoir qui traversent la recherche. Dans son « Essai sur le don », l'anthropologue Marcel Mauss conclut que, à l'instar des sociétés segmentaires qu'il a étudiées, « une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même stationne toujours dans cette même atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. [...] Le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté, surtout quand il est reçu sans esprit de retour » (2010 [1950] : 258). Un déséquilibre entre don et contre-don suppose donc une relation asymétrique, soit au détriment des participants, soit au détriment du chercheur. Néanmoins, dans le cadre de l'ethnographie, ni la nature du don ni celle du contre-don ne sont clairement définies, ni même définissables (Arborio et Fournier, 2012 ; Baisonnée, Darras, Oeser et Rouger, 2017). Le don peut désigner le consentement des enquêtés, le temps qu'ils consacrent au chercheur ou les informations qu'ils lui

fournissent, tandis que le contre-don peut prendre la forme d'une restitution des résultats tout comme il peut s'intégrer aux relations quotidiennes du terrain. En pratique, il est donc impossible de mesurer les valeurs réciproques de ces deux pôles. Lors de la recherche ethnographique que j'ai menée dans le cadre de mon doctorat en sociologie, cet équilibre n'en restait pas moins un idéal vers lequel j'ai tenté de tendre afin d'atténuer la violence symbolique que je pensais infliger aux participants. J'éprouvais en effet le sentiment constant d'être redevable envers ceux qui m'accueillaient et rendaient l'enquête possible, ce qui a eu des effets concrets sur la conduite de la recherche. Dans ce texte, je vais explorer les causes de ce malaise, ses conséquences pratiques et les stratégies que j'ai mises en place pour y faire face.

L'intérêt d'une démarche réflexive sur la gestion de la dialectique entre don et contre-don dans le cadre d'une recherche ethnographique, et plus généralement sur les interactions entre enquêteur et enquêtés, est triple. Tout d'abord, l'analyse *a posteriori* des difficultés rencontrées pour équilibrer les échanges sur le terrain permet de mieux comprendre les enjeux propres à chaque lieu et donc d'éclairer l'objet de recherche. Cela sera plus spécifiquement traité dans la première partie de ce texte, même si les façons dont l'analyse réflexive peut aider à comprendre l'objet constitueront un fil rouge transversal. Ensuite, elle permet d'appréhender les effets concrets de la recherche de réciprocité sur la nature des données recueillies, ce qui sera abordé dans un second temps. Il s'agit enfin plus généralement d'alimenter un partage d'expériences qui, cumulées, peuvent servir de réservoir d'outils méthodologiques auquel se référer en les adaptant à chaque terrain spécifique (Schwartz, 2017 : 220).

Avant d'approfondir ces différentes dimensions sur base d'exemples tirés de mes notes de terrain, voici quelques informations relatives à la recherche. Celle-ci est réalisée dans le cadre d'un doctorat en sociologie à l'Université de Bruxelles. Elle porte sur les services d'insertion socioprofessionnelle (ISP) des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) en Belgique, qui sont des organisations publiques locales chargées de fournir une aide aux personnes

qui n'ont pas de ressources suffisantes pour vivre dignement, principalement celles qui n'ont pas droit aux allocations de chômage. Il peut s'agir d'une allocation financière mensuelle, appelée revenu d'intégration sociale (RIS), ainsi que d'aides diverses telles que des interventions dans le coût des soins médicaux, des frais de transport, des fournitures scolaires, etc. De plus, leurs missions incluent des objectifs d'insertion socioprofessionnelle (ISP) qui se traduisent par un accompagnement dans la recherche de formation et d'emploi, généralement pris en charge par des services spécialisés. Enfin, ils poursuivent également des objectifs d'insertion sociale, pouvant prendre des formes variées allant de la distribution de chèques-cinéma à l'organisation d'ateliers collectifs. J'ai comparé deux CPAS, le premier situé en Région wallonne et le second en Région bruxelloise⁵⁵, lors de deux enquêtes de terrain ayant duré respectivement quatre et six mois. Il s'agit d'une recherche inductive basée sur une combinaison de l'observation directe (rendez-vous entre travailleurs sociaux et bénéficiaires, réunions de service), d'entretiens semi-directifs (avec les travailleurs sociaux, les bénéficiaires et les responsables hiérarchiques), et d'analyse de documents internes (statistiques, notes de politique générale, rapports, dossiers de bénéficiaires, etc.). Au vu de la diversité des modalités d'organisation et de l'offre des CPAS, l'objet porte sur les critères et les processus d'orientation des bénéficiaires vers les différentes mesures proposées par les services chargés de l'insertion sociale et professionnelle.

ÊTRE REDEVABLE, UNE TENSION CONTEXTUELLE

Malgré un dispositif méthodologique analogue sur les deux terrains, la dialectique entre don et contre-don s'est exprimée de façon différente lors de chaque étude de cas. En effet, le malaise lié



⁵⁵ La Belgique comprend trois régions : la Région Wallonne qui est majoritairement francophone à l'exception de certaines communes germanophones, la Région Flamande qui est néerlandophone, et la Région de Bruxelles-Capitale où les deux langues officielles sont le français et le néerlandais.

au sentiment d'être redevable était beaucoup plus important dans le second CPAS que dans le premier. Il est donc intéressant de commencer par se pencher sur les caractéristiques propres à chaque organisation et aux relations nouées avec les acteurs dans chacune d'elles. Trois dimensions semblent avoir joué un rôle dans ces disparités : tout d'abord, le consentement préalable des participants à l'enquête, qui est lié aux modalités d'entrée sur le terrain, à la présentation de la recherche aux acteurs et à la gestion de ma venue par les responsables hiérarchiques. Ensuite, ma présence s'inscrivait dans des enjeux institutionnels différenciés, ce qui renvoie notamment aux attentes et exigences des participants à mon égard, à la temporalité de ma venue ainsi qu'aux expériences préalablement vécues avec le monde académique. Enfin, tous les acteurs n'ont pas le même statut par rapport à l'objet de recherche, certains étant plus périphériques et servant surtout de point de comparaison pour vérifier certaines hypothèses. Ainsi, les résultats de l'enquête risquent d'être moins pertinents pour eux que pour les services les plus centraux dans le dispositif méthodologique, ce qui implique un contre-don de ma part plus difficile à définir.

LE DON CONSENTI

Dans les deux CPAS, que j'appellerai W. et B. en référence à leur région d'appartenance respective, un premier contact avait été pris lors de la phase exploratoire de la recherche. J'avais en effet sollicité plusieurs CPAS pour réaliser des entretiens exploratoires visant à constituer un panorama de la diversité des modalités organisationnelles et des processus d'orientation des bénéficiaires vers les services d'insertion socioprofessionnelle. À l'issue de chacun d'eux, je demandais systématiquement si l'accès au CPAS pour une recherche ethnographique était envisageable.

La première phase du terrain s'est déroulée au CPAS W. où l'entretien exploratoire a eu lieu avec le coordinateur des services sociaux, qui chapeaute les relations entre le service social de première ligne et le service chargé de l'insertion socioprofessionnelle. Il s'est montré très intéressé par l'objet de la recherche car son

CPAS sortait d'un processus de réforme des critères d'orientation des bénéficiaires vers l'ISP. Néanmoins, il a conditionné ma venue à l'accord des travailleurs sociaux et de la responsable du service chargé de l'insertion socioprofessionnelle. Lors d'une de leur réunion hebdomadaire, j'ai donc pu leur présenter la recherche, répondre à leurs questions et leur demander un accord de principe avant même d'effectuer une demande officielle. J'ai exposé les données auxquelles je souhaitais avoir accès et les engagements que cela exigerait d'eux, tout en donnant des garanties d'anonymat et de confidentialité. J'ai également insisté sur le fait que je n'étais pas compétente pour évaluer leur travail et que je n'étais pas là pour les juger ; il était d'autant plus important de « donner des gages de [...] neutralité par rapport aux intérêts sociaux en présence » (Arborio & Fournier, 2012 : 37) que j'allais réaliser des entretiens à tous les échelons hiérarchiques. Le dernier mot est revenu aux travailleurs, à qui la responsable du service a laissé la responsabilité de m'accorder ou non l'accès à leur service. Étant donné qu'ils ont donné leur consentement en connaissance de cause, cela rendait explicite le don auquel ils s'engageaient. Pour ma part, je leur avais promis d'effectuer un retour sur les résultats à la fin de la recherche, sous une forme à définir avec eux par la suite. Par conséquent, les demandes officielles ont validé un accord pris au préalable avec les acteurs les plus concernés par ma présence, accord qui a ensuite été formalisé dans une convention écrite signée par les responsables du CPAS lors d'une rencontre ultérieure.

Au CPAS B., l'entretien exploratoire a été réalisé avec la responsable du département chargé de l'insertion socioprofessionnelle. Elle s'est également montrée intéressée par une participation à la recherche ethnographique car son département était en pleine réorganisation et elle souhaitait avoir un regard extérieur. Lorsque je l'ai recontactée par la suite pour vérifier qu'elle maintenait son accord, elle s'est chargée de faire le lien avec le reste de l'organisation et de faire signer la convention de recherche à ses supérieurs, en raison d'un agenda trop chargé qui les empêchait de prévoir une rencontre en face à face. Avant mon arrivée sur le terrain, je

n'ai donc rencontré ni les travailleurs sociaux ni les autres responsables de service et de département⁵⁶. Étant donné que je demandais à avoir accès à différents services et départements, y compris certains dont elle n'avait pas la charge, je pensais qu'elle avait obtenu l'accord de ses collègues. Or, dès mon arrivée, il est apparu que ma venue n'avait pas été annoncée : j'avais en ma possession une convention écrite m'autorisant l'accès à des services à laquelle aucun des membres n'avait donné son accord et l'accès a donc dû être négocié au fur et à mesure lors de réunions avec chaque service. Même si la participation des travailleurs sociaux s'est toujours effectuée sur base volontaire, ma présence au quotidien leur avait en réalité été imposée. Cette situation me donnait le sentiment de devoir davantage justifier mes démarches et de devoir accentuer le pôle du contre-don, comme si l'absence de concertation préalable avec les travailleurs augmentait de fait la contrainte de ma venue.

Au-delà de l'impact différencié de ces degrés de consentement sur l'intensité du sentiment d'être redevable, les modalités de gestion de ma venue dans chaque CPAS permettent d'éclairer la division des tâches, la position des travailleurs sociaux vis-à-vis de leur hiérarchie et leur implication dans les processus décisionnels. Ainsi, la moindre taille du premier CPAS permet des relations directes entre l'unique responsable de service et les agents d'insertion, qui discutent collectivement des enjeux de leurs pratiques lors de réunions hebdomadaires. Au CPAS B., en revanche, la multiplicité des échelons hiérarchiques et des services entraîne une formalisation des processus de coordination qui exclut la participation directe des travailleurs de première ligne aux prises de décision. De plus, la complexité de la gestion d'un département de grande taille entraîne une délégation des décisions relatives au travail quotidien aux chefs de service, la responsable de département étant davantage chargée des relations avec l'extérieur.



⁵⁶ Ce CPAS a en effet une taille beaucoup plus importante, tant en nombre de bénéficiaires que de travailleurs, et une structure organisationnelle plus complexe composée de départements eux-mêmes divisés en services, chaque niveau étant chapeauté par un responsable spécifique.

ENJEUX INSTITUTIONNELS ET ATTENTES DE CONTRE-DON

L'entrée sur le terrain s'inscrit inévitablement dans des enjeux institutionnels et une temporalité qui influencent la nature de la contrepartie à fournir aux enquêtés et leurs exigences envers le chercheur. Même si j'ai présenté la recherche selon les mêmes termes dans chaque CPAS, la réception de ma demande n'a ainsi pas été uniforme.

Au CPAS W., j'ai expliqué les avoir choisis en raison de la réforme qu'ils avaient conduite peu de temps auparavant. Je venais donc observer un processus pratiquement abouti, dont ils étaient fiers, ce qui les constituait en « experts » dont je venais solliciter le savoir. En tenant également compte de leur consentement de départ, la violence symbolique me semblait minimisée. De plus, ils avaient une vision *a priori* positive du monde académique ; même s'ils n'avaient jamais participé à une recherche ethnographique, ils travaillaient déjà avec un chercheur engagé par le CPAS afin d'encadrer leur réflexion autour des critères d'orientation des bénéficiaires lors de rencontres ponctuelles. Ils n'avaient par ailleurs aucune exigence à mon égard et acceptaient l'indéfinition de la forme et de la temporalité des retours auxquels je m'étais engagée.

En revanche, le CPAS B. était en plein processus de réorganisation, tant au niveau de la philosophie que du fonctionnement. La responsable du département ISP était donc à la fois en demande d'un regard extérieur pouvant les aider à avancer dans leur réflexion et dans l'appréhension concernant l'image que je donnerais d'eux si je ne tenais pas compte du caractère transitoire de ce que j'allais observer. De plus, elle éprouvait une certaine méfiance envers le monde académique suite à la participation de son service à une recherche-action dont les chercheurs n'avaient jamais effectué le retour promis. Elle souhaitait donc conditionner ma venue à la mise par écrit de mes engagements par rapport à eux. Partant, les attentes étaient plus fortes au sein de ce CPAS : non seulement le souhait de la responsable de participer à l'enquête était intéressé

et s'inscrivait dans des enjeux institutionnels liés à la réorganisation des services, mais son expérience du monde de la recherche était celui d'un manque de fiabilité qu'il convenait de réparer en formalisant les engagements que je prenais à leur égard. Le contre-don de ma part n'était non pas simplement souhaité, mais bien exigé comme condition de ma venue. Ces différences au niveau des attentes se sont également fait sentir de la part des travailleurs, dont les questions sur mon avancement et les résultats de mes observations étaient beaucoup plus fréquentes au sein du CPAS B.

Comme l'indique Christian Papinot, il y a donc « de multiples façons d'accepter ou de refuser l'enquête ou la présence de l'enquêteur. Au-delà de l'enjeu pragmatique de faisabilité de l'enquête, ces modalités d'acceptation (ou de refus) sont des occasions, incidentes, mais non négligeables, de compréhension de l'objet » (Papinot, 2014 : 162). Ainsi, les attentes différenciées exprimées par chaque CPAS éclairent les positionnements des différents acteurs au sein de l'organisation. Au CPAS W., le rôle de la responsable du service ISP était d'assurer le bien-être des travailleurs en leur laissant le dernier mot par rapport à ma venue. Elle s'intéressait surtout aux détails pratiques liés à leur participation, comme les informations auxquelles je voulais avoir accès, le temps que cela leur prendrait et l'impact sur leur travail quotidien. Les relations avec l'extérieur étaient prises en charge par le coordinateur des services sociaux, lequel n'était pas directement responsable de la gestion d'équipe des différents services. En revanche, au CPAS B., la responsable du département ISP gérait à la fois les relations avec l'extérieur et les intérêts des travailleurs sous sa direction. Elle déléguait donc la gestion d'équipe aux chefs de service tout en ayant le dernier mot sur les décisions qui les concernaient tous, comme la venue d'une chercheuse. De plus, elle semblait beaucoup plus soucieuse de l'image que j'allais renvoyer d'eux que le coordinateur des services sociaux du CPAS W. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elle doit défendre les intérêts de ses équipes face aux autres départements, étant donné que la coordination est réalisée par l'ensemble des responsables et non par une seule personne.

LA DISTANCE DES ACTEURS PAR RAPPORT À L'OBJET : LA PERTINENCE DU CONTRE-DON

La question du contre-don que je peux fournir aux participants se pose par ailleurs de manière différenciée au sein même de chaque CPAS. Tous les acteurs n'ont pas la même centralité par rapport à l'objet de recherche et ne seront donc pas intéressés de la même façon par les résultats. Par exemple, j'ai réalisé des entretiens semi-directifs et des observations avec des assistants sociaux de première ligne qui sont moins concernés par la problématique de l'insertion socioprofessionnelle. Cet écart entre la moindre utilité de la recherche pour certains acteurs et l'investissement que je leur demandais engendrait un déséquilibre entre les pôles du don et du contre-don qui accroissait à mon sens la violence symbolique à leur égard.

Il en allait de même avec les bénéficiaires avec lesquels j'ai effectué des entretiens. En règle générale, je leur demandais leur accord pour réaliser un entretien semi-directif lorsque j'observais leur rencontre avec un travailleur social ; afin d'atténuer l'éventuel sentiment d'obligation dû à la présence du travailleur, j'essayais de leur présenter la recherche lorsque celui-ci était sorti faire des photocopies. Lors des premiers entretiens, le retour implicite se limitait à mon écoute et à la possibilité de partager leur ressenti sur l'organisation. Ce n'est qu'en cours de recherche que j'ai commencé à leur proposer de leur envoyer ma thèse après sa rédaction. Cela dénote les présupposés qui m'ont poussée à supposer que ma thèse, sous sa forme académique, ne les intéresserait pas. De plus, l'évolution des formes de contre-don que j'ai tenté de mettre en place me permet de rendre compte de la position des bénéficiaires dans chaque organisation. Dans le CPAS W., ils étaient décrits de manière plus passive par les travailleurs : par exemple, ils ne choisissaient pas le contenu des ateliers d'insertion sociale. Quant au CPAS B., le public y est davantage composé de bénéficiaires d'origine étrangère, ayant un niveau de diplôme élevé dans leur pays d'origine. Ils étaient également encouragés à participer à toutes les étapes du processus d'orientation, y compris au niveau du contenu

des ateliers d'insertion sociale. Il est donc possible que j'aie été influencée par ces représentations sans m'en rendre compte.

LES IMPACTS CONCRETS DU SENTIMENT D'ÊTRE REDEVABLE

Pour résumer, le sentiment d'être redevable envers les participants à l'enquête semble plus problématique lorsqu'ils n'ont pas eu leur mot à dire sur ma présence, qu'ils ont des attentes élevées de contre-don à mon égard et que le contre-don que je pense pouvoir leur fournir est difficile à définir. Autrement dit, le malaise viendrait d'un écart perçu entre le don des participants et le contre-don que je peux leur rendre. Les stratégies que j'ai mises en place pour réduire cette tension révèlent donc de tentatives d'équilibrer l'échange en agissant soit sur le pôle du don soit sur celui du contre-don. Dans cette section, je me focaliserai sur le CPAS B., où cette tension était la plus prégnante. Pour toutes les raisons évoquées précédemment, ce malaise semble en effet avoir eu un impact moindre sur ma conduite au CPAS W., où les écarts entre engagements des enquêtés et contrepartie du chercheur me paraissaient moins déséquilibrés.

RÉDUIRE LES EXIGENCES DU DON : ÉVITER DE « DÉRANGER »

Agir sur le pôle du don signifiait tenter d'atténuer les contraintes de l'implication des participants en réduisant mes demandes par rapport à eux. En pratique, il s'agissait surtout de faire face au sentiment de « déranger » en prenant le moins possible de leur temps, que ce soit lors des observations et des entretiens proprement dits ou lors des discussions informelles visant à organiser les plannings et à poser mes questions. Au CPAS B., l'espace était divisé entre les bureaux d'entretien avec les bénéficiaires, où se relayaient les agents d'insertion, et un *open space* où les travailleurs se trouvaient le reste du temps et effectuaient leurs tâches administratives. Dès

que je souhaitais leur poser une question, voir leurs disponibilités pour que je me joigne à leurs rendez-vous avec les bénéficiaires ou leur demander de me montrer les notes qu'ils avaient prises lors de ces entretiens, je devais donc me rendre à leur bureau personnel où je les interrompais souvent dans leurs tâches. S'ils étaient indisponibles, je finissais par craindre de les déranger en revenant régulièrement. L'important ici est que cette crainte a eu des effets concrets sur l'accès à certaines données : j'ai notamment choisi les travailleurs avec qui réaliser des observations et des entretiens semi-directifs en fonction de leur intérêt pour la recherche. Même s'ils avaient tous donné leur accord pour participer à l'enquête, j'en ai écarté certains dès le départ car je percevais un malaise de leur part ou une légère irritation quand je venais leur poser des questions. De même, si je sentais une gêne de la part d'un travailleur que j'accompagnais, je pouvais finir par réduire le nombre d'observations que j'effectuais avec lui.

Ces sentiments diffus étaient également renforcés par certains épisodes où le malaise était explicite. Un premier exemple concerne un travailleur du service social de première ligne qui avait accepté que je l'accompagne lors de plusieurs permanences. Lors de ces demi-journées, les assistants sociaux recevaient les bénéficiaires pour tout type de demande, qu'il s'agisse de l'ouverture d'un dossier, d'un rendez-vous de suivi ou d'une demande d'aide financière ou administrative spécifique. Étant donné que je n'étais intéressée que par certains rendez-vous liés à l'orientation vers l'insertion socioprofessionnelle, je devais assister à plusieurs permanences pour avoir un nombre suffisant d'observations. Ma présence ne semblait en général pas leur poser de problème, jusqu'à ce qu'une travailleuse me demande si je comptais revenir souvent, car elle sentait que ma présence la mettait mal à l'aise et qu'elle éprouvait plus de difficultés à mener ses entretiens. Par conséquent, je n'ai plus réalisé d'observation avec elle après ce jour, même s'il ne s'agissait que de la deuxième permanence à ses côtés et que j'étais loin d'avoir un nombre suffisant de rendez-vous pour atteindre un niveau satisfaisant de saturation des informations.

Cette tension augmentait avec le temps, comme en témoigne cet extrait anonymisé de mes notes de terrain après cinq mois et demi de présence :

« Je devais observer les rendez-vous de X., mais les premiers ne viennent pas et le troisième est en retard : elle préfère le voir seule car elle doit partir plus tôt pour son cours de néerlandais, alors qu'il s'agit d'un rendez-vous d'évaluation ; elle va donc reporter le rendez-vous pour faire le plus gros du travail. J'ai demandé à Y. si je pouvais assister à ses rendez-vous en cas d'absences chez X., elle me dit que je n'avais demandé que pour l'après-midi ; je demande sur le ton de l'humour si elle en a marre de moi, car je sens une gêne, et elle répond qu'elle avoue que ce n'est pas facile de se sentir toujours observée. J'explique que j'essaie d'avoir un certain nombre de rendez-vous par personne et qu'il n'en manque qu'un ou deux. Je sens que ma présence devient difficile pour beaucoup : début des refus, je sens que je dérange si j'ai une question, ton las et plus mécanique, expéditif ; beaucoup me demandent jusqu'à quand je suis encore là (même si le ton est léger, je sens un étonnement de la durée de la recherche). »

Ainsi, les situations où je percevais une gêne de la part des travailleurs, qu'elle ait été explicitement exprimée ou non, me poussaient à écourter mes observations auprès d'eux ou à réduire mes sollicitations. Non seulement cela a pu freiner l'accès à certaines données, mais cette réaction engendrée par ce que je considérais alors comme du respect envers ceux qui m'accueillaient m'a empêchée d'interroger ce qui pouvait motiver ces tensions. Qu'est-ce que ces réactions donnaient à voir des conditions de travail ou des contraintes pesant sur les travailleurs sociaux ? S'agissait-il d'un manque de temps, d'enjeux relationnels liés à la présence d'un tiers lors de leurs entrevues avec les bénéficiaires, ou encore de craintes liées à ce que leur hiérarchie pourrait apprendre de ce qui se passait dans le huis clos de l'entretien individuel ? Ces questions, qui n'ont émergé que plusieurs mois après la fin du terrain, sont autant de pistes d'éclairage de l'objet rendues possibles par l'analyse *a posteriori* des tensions entre chercheur et enquêtés.

Cette remarque est également valable pour les cas où les travailleurs sociaux refusaient ma présence à des rendez-vous qu'ils jugeaient « problématiques ». Au début de la recherche, je cherchais surtout à montrer que je respectais leurs limites afin qu'ils me fassent confiance et je me contentais de convenir d'un autre jour avec eux. Ce n'est qu'après un certain nombre de refus que j'ai commencé à leur poser des questions sur leurs motivations, ce qui m'a permis de recueillir des récits détaillés de ce qu'ils jugeaient être des « cas problématiques ». Il a donc fallu plusieurs semaines avant que la peur de déranger due au sentiment d'être redevable ne cède le pas à des interrogations scientifiques. Les cas considérés comme « sensibles » par les travailleurs renvoyaient souvent à des bénéficiaires faisant montre d'agressivité, à des personnes avec qui ils avaient mis longtemps à instaurer une relation de confiance, ou à des situations complexes auxquelles ils ne savaient pas quelles réponses apporter. Plusieurs pistes d'analyse se dégagent donc de leurs récits : les représentations qu'ils ont des bénéficiaires, la définition qu'ils ont de leur rôle et leurs relations avec la hiérarchie par rapport à laquelle l'entretien individuel constitue un espace de liberté.

AUGMENTER LE CONTRE-DON : RÉPONDRE AUX DEMANDES DES PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE

Outre réduire mes attentes par rapport aux participants, l'autre moyen d'équilibrer la dynamique du don et du contre-don était de leur fournir quelque chose en échange de leur implication. Si le retour officiel était une présentation des résultats après la recherche, d'autres types de contrepartie pouvaient se glisser au fil des échanges quotidiens. Ainsi que l'expriment Baisonée, Darras, Oeser et Rouger (2017) dans leur analyse des modes de restitution qu'ils ont mis en place, « il faut comprendre qu'on ne peut rendre en lingots, seulement en petites pièces » (2017 : 308-309). Au CPAS B., cela allait d'une aide matérielle, comme photocopier des documents administratifs pour que le travailleur puisse poursuivre son entretien avec le bénéficiaire au prix de mon absence pendant

ce temps, à une aide de nature plus intellectuelle. Celle-ci pouvait consister à donner un avis sur la clarté d'un document rédigé par un responsable, à fournir des ressources méthodologiques pour animer des entretiens collectifs ou encore à passer une pause de midi à expliquer les spécificités des centres de recherche de ma faculté à un travailleur intéressé par un doctorat. Même si la figure de l'observateur neutre constitue une fiction, je me l'étais fixée comme idéal, de sorte que j'éprouvais toujours une tension entre la posture de neutralité que j'avais décidé d'adopter et la nécessité d'équilibrer l'échange. Le compromis qui m'a permis de respecter ces deux obligations était de rappeler que mon rôle n'était pas d'évaluer ce qu'ils faisaient et que je pouvais donner des avis sur la forme, sur une formulation de phrase par exemple, mais pas sur le fond.

Ce compromis a régulièrement été mis à mal lorsque les travailleurs me demandaient mon avis lors des entretiens avec les bénéficiaires, parfois même devant eux. Le plus souvent, je répondais au regard de ce que j'avais observé dans le CPAS précédent : faire jouer la comparaison me permettait à la fois d'éviter de faire intervenir mon avis personnel et de rester dans les limites de l'information que je me sentais autorisée à donner pour ne pas biaiser les observations. Car là se trouve une autre tension propre à l'ethnographie : dans quelle mesure partager ses analyses et hypothèses pendant le terrain ? Vaut-il mieux taire ses hypothèses pour ne pas orienter les pratiques observées et garder une position de neutralité à même de s'assurer la confiance égale des différents acteurs (Fassin, 2017) ? Ou est-il préférable de les exposer — du moins en partie — pour fournir une contrepartie à notre présence et recueillir les réactions des personnes intéressées afin d'en vérifier la pertinence ?

Ce dilemme devenait de plus en plus saillant à mesure que la durée de la recherche s'allongeait. Au départ, j'avais négocié une durée minimale de quatre mois, révisable en fonction des besoins de l'enquête. Une série d'imprévus au niveau de la complexité de l'organisation et de reports impromptus de rendez-vous avec des

bénéficiaires ou des travailleurs ont prolongé la durée de ma présence de deux mois. Si, au début, il était encore relativement facile d'esquiver les questions du type « Alors, qu'est-ce qui t'a frappée ? Est-ce que tu as déjà des résultats ? » en expliquant le caractère inductif de la démarche, cette position devenait de plus en plus difficile à tenir. Généralement posées sur le ton de l'humour, ces interrogations devenaient insistantes — « Mais tu as bien des hypothèses ? » — et combinées à des remarques comme : « Et tu es là jusqu'à quand, déjà ? ». Cette tension croissante prend tout son sens à la lumière de la dialectique du don et du contre-don : plus le temps passait, plus on m'avait accordé du temps, plus on attendait quelque chose en retour, quelque chose que je n'étais pas en mesure de fournir puisque la phase analytique n'était pas aussi rapide que semblaient le penser mes interlocuteurs.

Leurs questions répétées sur mes « hypothèses », mes « théories » et mes « résultats » dénotent une représentation du processus de recherche basée sur un modèle largement hypothético-déductif. Ce décalage avec la réalité de la démarche inductive est devenu encore plus explicite lorsqu'il est venu de la hiérarchie. Après presque six mois, la responsable du département ISP m'a informée que son homologue du département de l'aide sociale lui avait demandé ce que je faisais précisément, pourquoi je m'éternisais, et quand elle aurait un retour sur mes observations. Surprise, j'ai répondu que je pensais qu'elle avait accepté l'idée d'une présentation des résultats après la soutenance de la thèse. J'ai proposé la possibilité de faire un premier retour informel plus tôt que prévu, afin qu'ils aient un regard extérieur sur le processus de réorganisation qu'ils étaient en train de mener, tout en insistant sur le fait qu'il ne s'agirait que de résultats provisoires et que je ne pouvais pas encore en garantir la date car il s'agissait de quelque chose « en plus ». Cette dernière remarque a touché la responsable du département ISP, qui a rétorqué qu'il avait pourtant été clair que l'accès au CPAS était conditionné à un retour de ma part. Elle m'a dit se sentir « trahie », alors qu'il n'avait jamais été question d'annuler la présentation des résultats et que j'expliquais seulement le caractère improvisé d'un retour intermédiaire. Cette discussion a mis en lumière les attentes qui pesaient sur le contre-don que j'avais promis

de fournir, ainsi que les incompréhensions relatives à sa temporalité. Cet épisode, combiné aux questions de plus en plus appuyées des travailleurs, a été l'un des facteurs qui m'ont convaincue qu'il était temps de terminer la recherche de terrain, car la position d'observateur neutre et extérieur devenait intenable tant pour moi que pour mes interlocuteurs.

Afin d'équilibrer les échanges au fil de l'enquête, j'ai donc tantôt tenté d'agir sur le pôle du don, tantôt sur celui du contre-don. Ces deux types de stratégie, qui n'étaient pas forcément pensés comme tels au moment même, ont eu des conséquences distinctes sur la conduite de la recherche. En effet, réduire mes attentes envers les participants a surtout eu un impact sur la nature et la quantité des données recueillies en me poussant à restreindre le type de questions que je posais, les entretiens auxquels j'accédais, les documents que je recueillais et les profils des travailleurs auxquels je demandais de participer. En revanche, tenter de fournir une contrepartie n'a pas limité l'accès aux données. Au contraire, cela pouvait me permettre d'accéder à d'autres types de relations, plus informelles, avec les participants, et donc de diversifier les informations recueillies lors de nos échanges. Les impacts se sont surtout fait sentir au niveau de ma place sur le terrain et au niveau relationnel : fournir un contre-don interrogeait ma posture de chercheur prétendument neutre et permettait d'égaliser la relation en me donnant un rôle au sein du service. Ainsi, agir sur le pôle du don en réduisant mes attentes a surtout impacté les données que j'ai pu recueillir, tandis qu'agir sur le pôle du contre-don a surtout redessiné les frontières du rôle que j'occupais au sein de l'organisation et les types de relations que j'entretenais avec les travailleurs.

Dans les deux cas, les refus, accords et demandes des participants ont mis en exergue les limites du territoire auquel ils me donnaient accès, et donc le rôle implicite qu'ils m'attribuaient et la vision qu'ils avaient de la figure du chercheur. Les écarts inévitables entre leurs attentes et mes besoins d'une part, leurs représentations du processus de recherche et la temporalité réelle de celle-ci d'autre part, ont influencé le moment de la fin du terrain.

En effet, la gestion des écarts entre don et contre-don est à mettre en balance avec l'avancée de la recherche. Ma décision de terminer l'enquête de terrain suite aux manifestations croissantes de malaise de la part des travailleurs peut donc se comprendre comme l'atteinte d'un niveau de saturation des informations satisfaisant au regard des conséquences relationnelles négatives qu'une présence prolongée aurait pu causer. Cet exemple montre donc que si la saturation des informations est bien sûr un critère important pour décider de la fin de la phase ethnographique, les aspects relationnels jouent également un rôle important, voire parfois prépondérant.

CONCLUSION

À partir d'études de cas réalisées dans deux Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), les organisations locales chargées de l'aide sociale en Belgique, ce texte interroge la recherche d'un équilibre entre don et contre-don dans la recherche ethnographique. Cette tension a en effet été une constante dans la posture que j'avais décidé d'adopter lors de la recherche de terrain menée dans le cadre de mon doctorat en sociologie. Ce sentiment d'obligation était dû au fait que je me sentais redevable vis-à-vis de ceux qui m'accueillaient et m'accordaient leur temps. Si cette problématique est récurrente dans la littérature en ethnographie (voir par exemple Baisonnée, Darras, Oeser & Rouger, 2017), ce texte a montré que cette tension n'est pas seulement un enjeu éthique et moral visant à réduire la violence symbolique imposée aux participants à l'enquête, mais également un enjeu méthodologique. En effet, elle peut orienter la conduite du chercheur au point de le pousser à limiter lui-même l'accès à certaines données ; cette tension donne ainsi formes aux informations qui sont accessibles et, partant, aux résultats de la recherche. En effet, j'avais le sentiment que plus l'écart entre les pôles du don et du contre-don était important, moins j'insistais pour accéder à certaines informations ou observations.

Néanmoins, cette tension s'est révélée plus importante lors de la deuxième étude de cas que lors de la première. Dans ce texte, j'ai donc tenté de comprendre les éléments contextuels qui ont impacté mon sentiment d'être redevable envers les acteurs qui m'accueillaient. Ainsi, l'intensité de la tension dépendait à la fois du degré de consentement des acteurs à participer à l'enquête, du niveau d'exigence de contre-don qu'ils avaient exprimé et de leur centralité par rapport à l'objet de recherche. De plus, le sentiment d'être redevable croissait également avec la durée de la recherche, qui rendait de plus en plus pressante une contrepartie de ma part. Ce texte a donc également mis en lumière la dimension contextuelle du sentiment de déséquilibre entre don et contre-don, dans la mesure où il peut être perçu de manière différenciée selon les interlocuteurs et les lieux d'enquête.

Enfin, la prise de conscience *a posteriori* de l'influence que cette tension a eue sur ma conduite m'a permis d'explicitier les stratégies mises en place pour l'atténuer, qu'il s'agisse de tenter de réduire le don des participants ou d'augmenter mon contre-don. Partant, la mise en lumière de ce qui a largement constitué un impensé lors de l'étape du terrain rend possible une analyse plus fine des enjeux institutionnels sur lesquels je ne m'étais alors pas attardée et permet d'améliorer la compréhension de l'objet de recherche. Par exemple, les refus d'accès à certaines observations reflètent les enjeux qui peuvent peser sur l'autonomie des travailleurs ou définissent ce qu'ils jugent être des « cas problématiques ». De même, l'évolution de mes propositions de contre-don aux bénéficiaires de l'aide social en fonction du CPAS étudié permet de rendre compte de leur place respective au sein de ces deux organisations.

Par conséquent, l'analyse réflexive réalisée dans ce texte a permis de considérer les écarts entre don et contre-don comme des révélateurs de différents enjeux liés la recherche ethnographique : les limites de l'accès aux données, les dynamiques relationnelles qui facilitent ou empêchent le recueil de certaines informations, le rôle attribué au chercheur par les participants à l'enquête, la posture que le chercheur décide d'adopter, ou encore les dynamiques organisationnelles qui éclairent l'objet de recherche. Ainsi, elle a

non seulement permis de dégager certains biais qui ont orienté la conduite de la recherche, mais aussi d'accéder à des données nouvelles.

Par ailleurs, la recherche d'équilibre entre don et contre-don renvoie également aux enjeux de pouvoir qui régissent les relations entre chercheur et enquêtés. Le fait d'avoir problématisé cette thématique comme une tension devant être résolue dénote les pré-supposés selon lesquels ma présence était forcément la source d'une violence symbolique. Si cette dimension reste importante à prendre en compte, l'analyse développée ici a permis de rendre compte des capacités d'action des participants à l'enquête, en rappelant qu'ils peuvent ou non permettre l'accès à certaines informations. Cela rappelle à quel point les enjeux éthiques liés à l'ethnographique sont relationnels, et ne peuvent se concevoir indépendamment du pouvoir d'action de chaque participant, chercheur comme enquêté.

BIBLIOGRAPHIE

Arborio, Anne-Marie et Pierre Fournier (2012). *L'observation directe*, Paris : Armand Colin, coll. 128.

Baisonée, Olivier, Eric Darras, Alexandra Oeser et Audrey Rouger (2017). « Ce que restituer veut dire. Engagements et distanciations en immersion collective », dans Leroux Pierre et Erik Neveu (éd.). *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p.299-317.

Bensa, Alban (2017). « Préface. L'anthropologie coûte que coûte : réflexivités ethnographiques », dans Blondet, Marieke et Mickaële Lantin Mallet (éd.). *Anthropologies réflexives. Modes de connaissance et formes d'expérience*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, p.5-10.

Fassin, Didier (2017). « Éthique de la restitution », dans Leroux, Pierre et Erik Neveu (éd.). *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p.289-297.

Gaudet, Stéphanie et Dominique Robert (2018). *L'aventure de la recherche qualitative. Du questionnement à la rédaction scientifique*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Mauss, Marcel (2010). *Sociologie et anthropologie*. Paris : Presses Universitaires de France, p.145-279.

Papinot, Christian (2014). *La relation d'enquête comme relation sociale. Épistémologie de la démarche de recherche ethnographique*. Laval : Presses de l'Université Laval, p.131-233.

Schwartz, Olivier (2017). « Tensions dans l'immersion, questions sur l'immersion », dans Leroux, Pierre et Erik Neveu (éd.). *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p.219-229.

LES ÉMOTIONS EN TANT QU'OUTILS ÉPISTÉMOLOGIQUES ET ÉTHIQUES DANS LE CADRE D'UNE ETHNOGRAPHIE ITINÉRANTE

Carla Vaucher

Plusieurs auteur·es déplorent que les émotions des chercheur·es ne soient pas suffisamment prises en considération dans l'analyse du processus de recherche et que ceux·celles-ci ne témoignent pas assez du rôle des dimensions émotionnelles dans la production des connaissances (Brannan, 2011 ; Hedican, 2006 ; Pirinoli, 2004), ce malgré le « tournant réflexif » qu'ont connu les sciences sociales (Clifford & Marcus, 1986), valorisant l'expérience et la subjectivité du·de la chercheur·e.

Partant du principe que la relation d'enquête en sciences sociales, et particulièrement en anthropologie, est toujours à la fois une relation sociale entre le ou la chercheur·e et ses interlocuteurs·trices (Papinot, 2014), on peut considérer qu'elle constitue également une rencontre émotionnelle (« *emotional encounter* », Brannan, 2011, p. 323), qui aura inmanquablement des conséquences sur le processus de recherche et dont il paraît nécessaire de rendre compte. En effet, la production de données ethnographiques dépend notamment de l'engagement personnel du·de la chercheur·e dans des relations humaines de proximité et induit nécessairement une expérience charnelle ainsi que des émotions de part et d'autre (Wacquant, 2016 ; Rooke, 2009). Une restitution réflexive de l'ensemble des dimensions qui structurent le processus de recherche ne peut alors faire l'économie d'une réflexion sur les dynamiques émotionnelles qui sous-tendent les relations entre le·la chercheur·e et ses interlocuteurs·trices sur le terrain (Brannan, 2011). À ce titre, certain·es en appellent à une « introspection

émotionnelle » comme étape indispensable de la démarche ethnographique en mesure de révéler quelles sont précisément les émotions qui traversent les anthropologues sur le terrain, comment ils·elles y font face, et dans quelle mesure ces états affectifs sont déterminants dans le processus de connaissances (Hedican 2006).

Bergman Blix et Wettergren (2015, pp. 688-689) reprennent le concept de « travail émotionnel » (*emotional labor*) proposé par Hochschild (1983) – originellement utilisé afin de rendre compte de la maîtrise de l’affichage des émotions par des professionnel·les du secteur des services – pour l’élargir au travail des chercheur·es, en particulier lors de la réalisation d’un terrain ethnographique. Les deux sociologues déclinent la notion de travail émotionnel des chercheur·es en trois dimensions : premièrement, le·la chercheur·e accomplirait un « travail émotionnel stratégique » dans le but d’avoir accès au terrain qui l’intéresse et d’y maintenir sa présence. Cette première modalité du travail émotionnel impliquerait un jeu d’équilibre constant entre une proximité qualifiée de trop grande ou au contraire de trop ténue dans la relation avec les sujets d’enquête. Deuxièmement, le ou la chercheur·e réaliserait un « travail de réflexivité émotionnelle », en étant attentif·ve aux signaux émotionnels observables sur le terrain, qu’il s’agisse de l’expression de ses propres émotions ou de celles de ses interlocuteurs·trices. Ce travail de réflexivité émotionnelle lui permettrait d’adapter sa position et ses actions sur le terrain. Finalement, la dernière dimension du travail émotionnel consisterait à gérer la « dissonance émotionnelle » (Hochschild, 1983) entre posture professionnelle et identité personnelle du·de la chercheur·e. La dissonance émotionnelle, telle que pensée par Hochschild et reprise par ces auteures, témoigne également de la tension parfois expérimentée entre l’émotion ressentie par le ou la professionnel·le, ou dans notre cas par le ou la chercheur·e, et l’émotion donnée à voir publiquement.

Toujours selon les mêmes auteures, l’attention portée aux émotions ainsi que la gestion de celles-ci pendant le processus de recherche garantirait non seulement – en tant que sources d’informations – la qualité de la recherche, mais également – en tant

qu'outils interactionnels – le bien-être du ou de la chercheur·e (Bergman Blix & Wettergren, 2015). Au contraire, le fait de chercher à mettre de côté ses émotions dans le cadre d'un processus de recherche représenterait une autre forme de travail émotionnel, cette fois-ci sous une forme délétère, pouvant conduire à un épuisement physique et psychique du ou de la chercheur·e (Bergman Blix & Wettergren, 2015 ; Brannan, 2011).

Les trois dimensions du travail émotionnel du·de la chercheur·e telles que proposées ci-dessus sont reprises *a posteriori* afin d'éclairer les données de terrain mobilisées dans le cadre de ce chapitre. Il s'agit pour moi de m'intéresser à la manière dont une attention réflexive portée au vécu et à l'expression des émotions du et de la chercheur·e et aux tensions fréquentes, si ce n'est constantes, entre une supposée « identité professionnelle » et une « identité personnelle » dans le cadre d'un terrain ethnographique peut participer à construire une posture épistémologique et éthique spécifique. Cette ouverture à ses propres émotions, toujours ancrées dans les interactions qui ont lieu sur le terrain, consisterait en leurs reconnaissance, analyse, prise en compte, digestion et restitution dans le cadre d'un processus de recherche. Comme le suggère Pouchelle (2003), l'idée serait alors de travailler sur ses émotions et à partir d'elles plutôt que de chercher à les éviter.

Je considère que le regard porté sur ses propres émotions peut être affûté tant, comme c'est le cas ici, lors d'un retour analytique sur une expérience de terrain, qu'en temps réel, au fil des états émotionnels qui nous affectent au cours d'une recherche. Comme le propose Nicolas (2008) au sujet de l'empathie qui fonde la relation ethnographique, il est nécessaire de distinguer une implication émotionnelle spontanée du et de la chercheur·e au moment de l'observation d'une démarche de connaissance sciemment menée à l'étape de l'analyse ou de la restitution.

À partir d'extraits retravaillés de mon journal de terrain relatant des situations chargées en émotions, je souhaite montrer que les différentes formes de travail émotionnel du ou de la chercheur·e

avant, pendant et après son travail sur le terrain (dimension temporelle), *sur et en dehors* de ce terrain (dimension spatiale) favorisent non seulement l'appréhension de l'objet d'étude (Gilbert, 2000), mais également l'adoption d'une posture éthique contextualisée, allant dans le sens du bien-être ou du mieux-être des sujets d'enquête. Il s'agira alors de soutenir que les émotions ne sont pas seulement subies, mais peuvent également être identifiées, apprivoisées et employées à des fins épistémologiques et éthiques dans le cadre d'un processus de recherche.

CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de ma thèse de doctorat en anthropologie médicale et de la santé, je m'intéresse au vécu d'enfants souffrant de cardiopathies congénitales, résidant dans une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord et étant pris·es en charge dans le cadre d'un programme de médecine humanitaire en vue de soins médicaux et d'interventions chirurgicales réalisés en Suisse.

Ma démarche comprend des observations ethnographiques ainsi que des entretiens dans tous les lieux parcourus par les enfants dans le cadre de leur itinéraire thérapeutique. Les observations ont lieu lors d'entrevues entre les familles et les professionnel·les du programme dans les locaux de l'organisation non gouvernementale, dans le cadre de consultations de cardiologie pédiatrique et d'hospitalisations au sein de cliniques privées et d'hôpitaux publics (en Suisse, au Bénin et au Togo), au domicile des familles (Bénin, Togo), au sein des lieux d'accueil en Suisse, ou encore lors des déplacements en avion et en voiture entre les différents pays et espaces de vie et de soins. Des entretiens sont menés avec des enfants pris·es en charge dans le cadre du programme humanitaire, ainsi qu'avec une diversité d'acteur·trices participant à leur accompagnement tant logistique, social que médical, dans les trois pays mentionnés. Au vu du fait que je suis soumise à de multiples déplacements au même titre que les enfants dont j'étudie le parcours, et que je réalise des observations y compris pendant

ces déplacements, je qualifie cette ethnographie multi-sites d'un genre particulier d'ethnographie itinérante.

L'intérêt porté à la trajectoire tant socio-biographique que thérapeutique d'enfants dans ce contexte de médecine humanitaire m'ont conduit rapidement à une remise en question de la possibilité de m'abstenir de m'impliquer, pratiquement et émotionnellement, dans le cadre de ce dispositif, notamment lors d'une phase de terrain menée au Bénin en 2018. Cette première phase de recherche a été caractérisée par l'omniprésence d'émotions qui ont structuré la plupart de mes échanges sur le terrain, et qui sont devenues le centre de mes préoccupations tant sur place et durant les moments de travail, que pendant les semaines, voire les mois, qui ont suivi mon retour, constat à l'origine de la réflexion menée ici.

Dans le cadre de cet écrit, les émotions seront considérées comme des états affectifs résultant de l'appréhension, consciente ou non, d'une situation, et répondant à un système de sens et de valeurs propres à une société donnée (Le Breton, 1998). Les extraits mobilisés font principalement état d'émotions qui pourraient être qualifiées de négatives et de relativement intenses. Il s'agit en effet de la nature des émotions qui se sont présentées à moi dans un premier temps et qui m'ont marquée de manière plus évidente durant la période de recherche dont il sera question ici. Néanmoins, les émotions à caractère positif et plus légères peuvent également faire l'objet des considérations qui vont suivre.

LA RÉFLEXIVITÉ ÉMOTIONNELLE À L'ÉPREUVE DES DIMENSIONS TEMPORELLES ET SPATIALES DU TERRAIN

Comme Clifford (1997), Gupta et Ferguson (1997) l'ont déjà mis en avant, je considère qu'un terrain de recherche n'est pas strictement délimité ni dans le temps ni dans l'espace, mais qu'il est une construction issue du ou de la chercheur·e et du processus de recherche. Cette indistinction de lieu et de temps, liée notamment

au fait que le et la chercheur·e n'est jamais en mesure de prévoir et d'anticiper chacune des interactions qui auront de l'intérêt pour sa recherche, peut avoir pour effet une difficulté à distinguer les espaces et moments de travail de ceux que le·la chercheur·e occupe dans sa vie quotidienne. Ce phénomène est sans doute particulièrement saillant lors d'une immersion au sein d'un terrain géographiquement éloigné de son lieu de vie habituel (Fassin, 2006 ; Desclaux, 2008), où sphères « privée » et « professionnelle » peuvent avoir tendance à s'entremêler davantage. Or, tout comme un terrain de recherche ne peut que rarement se réduire à un espace-temps strictement délimité, les émotions elles-mêmes ne se présentent pas uniquement au sein d'une temporalité et d'une spatialité propres à un terrain d'étude. En effet, elles peuvent surgir à des moments et en des lieux où on ne les attend pas, débordant, parfois aux dépens du·de la chercheur·e, à la fois sur des plages horaires supposées appartenir à sa vie privée, à la fois en des lieux *a priori* non dévolus au travail de recherche.

Dans le cadre de ma recherche, la négociation constante entre les différentes temporalités et spatialités des terrains qui m'occupent, ainsi que la multiplication des lieux (domiciles, hôpitaux, maison de convalescence, aéroports...) et des sujets d'enquête (enfants, membres de la famille, personnel médical, soignant et éducatif, bénévoles...), ainsi que le fait de côtoyer les mêmes acteurs·trices dans des contextes culturels et institutionnels différents, m'engagent dans des enjeux relationnels et émotionnels spécifiques au sein de chaque dispositif. L'alternance entre engagement et désengagement ethnographique, soit « entrée » et « sortie » de différents terrains d'enquête, me confronte alors à un dilemme relatif à la tension entre la continuité du vécu des sujets d'enquête et la discontinuité de ma présence auprès d'eux.

Debonneville (2007) suggère que le désengagement a toujours lieu sur deux axes, précisément ceux de la temporalité et de la spatialité. Au vu du fait que l'ethnographie multi-sites entraînerait une multiplication des « entrées » et des « sorties » de terrain, elle pousserait à repenser ces mouvements non pas comme des actions situées dans le temps et dans l'espace, mais comme un « processus

de désengagement ethnographique » (*Ibid.*, p. 2). Il semble, par ailleurs, que le fait de quitter physiquement son terrain coïncide rarement, si ce n'est jamais, avec le fait de s'en défaire scientifiquement et émotionnellement (Snow, 1980). Cet auteur montre à quel point le ou la chercheur·e peut se retrouver impacté·e à long terme par son travail de terrain, notamment en lien avec des questionnements portant sur les enjeux de loyautés vis-à-vis de ses interlocuteurs·trices.

Malgré le fait que nos contextes d'études soient quelque peu éloignés, le constat de Vollaire face à la temporalité du travail humanitaire témoigne à merveille du manque de possibilité de prise de distance par rapport à mes émotions qui a caractérisé cette phase de mon travail de terrain : « le temps de l'urgence dans l'humanitaire est un temps du non-déploiement, de la non-réflexivité. Un temps qui substitue le réflexe au réflexif » (2007, p. 52). Dans le cadre de ma propre expérience de terrain, il semble que ce soit précisément le manque d'opportunités que j'ai eues, ou saisies, afin de travailler sur mes propres émotions durant mon séjour sur place qui a influencé la manière dont j'ai vécu les émotions dans un après-coup, lors de ce qu'on pourrait nommer ma « sortie de terrain ». Un extrait de mon journal de terrain, deux semaines après mon retour en Suisse, rend compte de la perduration de mes émotions dans le temps, mais également de leur influence sur le processus de recherche :

J'ai le sentiment de ne pas avoir encore digéré ce voyage, spécifiquement l'accompagnement de deux enfants pendant leurs vols vers la Suisse. Je me sens écoeuvée et épuisée, tant physiquement que psychiquement. Ce sentiment d'écoeurement qui m'habite me fait réaliser après coup la difficulté de certaines situations vécues. (...) Il me faut précisément deux semaines, jour pour jour, pour me forcer à mettre au propre les observations réalisées dans l'avion, qui traînent sur mon bureau, et que chaque jour je repousse au lendemain. Une fois mes émotions identifiées et mises sur papier, je me sens soulagée, et mes maux disparaissent quasi instantanément. Ce soulagement va de pair avec un nouvel élan de motivation : je me sens prête

à aller observer l'accueil d'un enfant à l'aéroport la semaine suivante.

Le processus de désengagement imposerait alors au·à la chercheur·e des allers-retours temporels et spatiaux (Debonneville, 2017), accompagnés de diverses émotions, parfois inattendues. Différent·es auteur·es témoignent du fait que le retour à sa propre société ou à son quotidien après un temps d'enquête sur le terrain peut être aussi difficile que le fait de s'y plonger, et que le processus de désengagement peut comprendre son lot d'angoisses et d'épuisement physique et psychique (Wax, 1971 ; Snow, 1980). Cet épuisement semble lié au sentiment du ou de la chercheur·e de devoir avoir les sens constamment en éveil à chaque moment de ses journées d'ethnographie, ainsi qu'à la peur de « manquer quelque chose » (Snow, 1980), que j'ai expérimentés à maintes reprises au cours de cette phase de terrain.

La crainte de passer à côté de quelque chose de potentiellement « intéressant » peut également avoir comme corollaire une volonté d'ubiquité de la part du·de la chercheur·e, ce qui nous permet de nous déplacer vers l'axe de la spatialité. Ce souci semble lié au fait que les personnes à qui nous réfléchissons et au sujet desquelles nous écrivons continuent à vivre et à évoluer après notre « départ » du terrain (Rooke, 2009). En ce qui me concerne, je réalise à mon retour que je vis comme un échec le fait de ne pas pouvoir être partout à la fois. J'ai le sentiment de passer à côté de données qui pourraient être précieuses pour ma recherche, mais surtout, je perds la continuité du suivi d'enfants que je côtoyais régulièrement. Je suis frustrée de ne pas avoir des nouvelles continues des enfants et de ce qu'ils·elles traversent. J'éprouve une tension entre la volonté d'être en mesure de les suivre au quotidien, et la conscience de l'impossibilité de le faire, pour des raisons évidemment pratiques et administratives, mais également éthiques. En effet, je cherche à recevoir des informations sur des enfants par e-mail, mais des enjeux relatifs à la confidentialité de certaines données se posent en obstacles. J'éprouve alors une difficulté à accepter cette discontinuité spatiale et temporelle imposée par mes terrains. Je ressens également une certaine forme d'agacement quant au fait

de penser en permanence aux enfants que je suis et à leurs familles, et de ne pas réussir à me détacher de mon terrain.

Le fait de multiplier les « sites » d'enquête, et par conséquent les interlocuteurs·trices potentiel·les, semble également avoir une influence sur les émotions du·de la chercheur·e, notamment en lien avec le travail émotionnel conséquent nécessaire afin d'établir une relation, de l'alimenter et de la maintenir dans le temps et dans l'espace, ce qui évoque la première dimension du travail émotionnel proposé par Bergman Blix et Wettergren. À ce titre, le fait de conserver des liens avec ses interlocuteurs·trices par le biais de réseaux sociaux, d'e-mails ou de conversations téléphoniques participe à la fois à la production et à l'approfondissement des données, en permettant au·à la chercheur·e de s'informer ou d'être informé·e au sujet de certaines situations éclairant son objet d'enquête, à la fois à la création et au maintien d'une relation de confiance, allant parfois au-delà d'une relation d'enquête. Les liens avec les sujets d'enquête, facilités voire imposés par les technologies et leur globalisation, renforcent l'idée de l'engagement et du désengagement ethnographique comme un processus s'étendant sur les deux axes que sont la spatialité et la temporalité (Debonneville, 2017). Néanmoins, le fait de conserver ce qui était en premier lieu un lien d'enquête au-delà de l'espace-temps supposé dédié au terrain peut conduire à une certaine indistinction entre la vie privée et la vie professionnelle du et de la chercheur·e, que nous allons aborder dans la section suivante. Bien que le propos soit centré ici sur le vécu émotionnel de la chercheuse et des chercheur·es de manière plus générale, la question du brouillage des pistes tant temporelles, spatiales qu'identitaires découlant d'une telle démarche ethnographique a bien entendu des conséquences sur les participant·es à la recherche également, et plus précisément sur la définition de la relation d'enquête, en lien avec la juxtaposition ou parfois l'opposition pouvant s'instaurer entre un consentement volontaire et éclairé au niveau formel et une relation de confiance à un niveau informel.

QUAND POSTURES « PERSONNELLE » ET « PROFESSIONNELLE » S'IMBRIQUENT

Rappelons que la troisième dimension du travail émotionnel des chercheur·e·s proposée par Bergman Blix et Wettergren (2015) consiste à gérer la « dissonance émotionnelle » (Hochschild, 1983) qui mettrait en tension deux postures, l'une « personnelle » et l'autre « professionnelle ». Les auteures élargissent alors l'acceptation de l'expression au-delà du décalage pouvant se présenter entre le vécu émotionnel et son affichage public. J'abonde dans leur sens en abordant à la fois des situations où la dissonance relève de la tension entre ce qui est ressenti et ce qui est perçu, entre ce qui est dit et ce qui est interprété, et des cas de dilemmes moraux en lien avec des penchants émotionnels contradictoires.

Les émotions qui m'ont traversée pendant cette période de terrain en particulier semblent fréquemment avoir été liées à la difficulté de trouver, d'assumer et de m'en tenir à une posture qui pourrait être qualifiée de professionnelle. Mes expériences de recherche m'amènent néanmoins progressivement à considérer que la distinction traitée dans cette section est illusoire dans le cadre d'une démarche ethnographique.

De nombreux·ses auteur·es abordent de façon singulière leur expérience de tiraillement entre deux postures distinctes éprouvées sur le terrain. Il semble que la tension qui caractérise souvent le lien entre ces deux postures soit parfois issue d'un sentiment propre au·à la chercheur·e, parfois, ou à la fois, de l'identité et du rôle que ses interlocuteurs·trices projettent sur lui ou elle. Brannan (2011, p. 327) témoigne de son sentiment de confusion occasionnel entre le monde du terrain (*field-world*) et sa vie quotidienne (*everyday world*). Sakoyan (2008, p. 13) évoque quant à elle des « parenthèses identitaires » au milieu de son travail de recherche. Elle propose de mettre en lien ces parenthèses identitaires avec les postures qui sont attendues du et de la chercheur·e, tant de la part de ses interlocuteurs·trices sur le terrain que du milieu institutionnel dont il ou elle est issu·e, à savoir l'image normative d'un·e chercheur·e détaché·e de son objet, qui entrerait en tension avec un

sentiment de responsabilité individuelle, poussant le·la chercheur·e à vouloir prendre position. À son tour, Hedican (2006, p. 20) distingue la part de chercheur en lui (*fieldwork part of me*), qui souhaite optimiser sa récolte de données, de la part occupée par sa « personne ordinaire » (*ordinary person part of me*), sensible à ses propres émotions et à celles de ses interlocuteurs·trices. Selon lui, l'attention portée aux émotions influencerait ses décisions sur le terrain, notamment son degré d'implication.

Similairement aux expériences de ces auteur·es, plusieurs passages de mon journal de terrain témoignent de ce sentiment de dissonance qui a pu m'habiter quant à la posture à adopter dans chaque situation. Un premier extrait, au moment du départ de deux enfants pour la Suisse, fait état d'une tension émotionnelle qui émerge en moi en lien avec une confusion de mon statut par mes interlocuteurs·trices :

Du fait même de ma présence et de ma participation dans le voyage de ces deux enfants, le dispositif rodé que j'ai eu l'occasion d'observer à plusieurs reprises se voit modifié dès le début de la soirée. Lorsque nous arrivons à l'aéroport, les deux familles attendent dans la zone réservée aux départs. Il règne d'entrée de jeu une certaine confusion : malgré mes tentatives de précisions, les membres de la famille des deux enfants pensent que je suis la bénévole en charge d'accompagner les enfants dans l'avion. Cette confusion est accentuée par le fait que le collaborateur du programme propose que nous n'attendions exceptionnellement pas la personne bénévole avant d'entrer dans la zone d'enregistrement, à laquelle les familles n'ont pas accès, afin de gagner du temps. Les familles ne la rencontreront donc pas, et je suis la personne qu'elles voient partir avec leurs enfants.

Cet extrait renvoie à mon inconfort dans la situation en question, me trouvant dans l'impossibilité, en lien avec des facteurs logistiques – en l'occurrence le manque de temps à disposition, le grand nombre de personnes présentes, et les priorités du moment – de rectifier ma posture auprès des personnes que j'ai l'impression de tromper. De par la confusion de mon statut, je me trouve

également en proie à une certaine crainte que les membres des familles des enfants aient des attentes me concernant en lien avec la transmission d'informations à l'issue du voyage en avion. Cette crainte sera d'ailleurs confirmée quand le frère d'un·e des enfants me contactera afin de prendre des nouvelles de sa sœur quelques jours après son arrivée en Suisse, informations que je ne possède pas et que je n'aurais dans tous les cas pas la légitimité de lui transmettre.

Favret-Saada (1990, p. 160) présente quelque peu différemment le tiraillement entre les deux facettes identitaires du·de la chercheur·e, en évoquant une « schize » qui se joue chez le·la chercheur·e entre des moments où il·elle est *affecté·e* par son expérience de terrain, et les moments où il·elle cherche à appréhender son terrain en vue d'une production scientifique. Bien que nos terrains soient peu comparables, il semble que pour Favret-Saada, l'on puisse en quelque sorte prendre la décision consciente de se « laisser affecter » ou non par son terrain. Or, dans le cadre de ma propre expérience, je n'ai jamais eu l'impression de me voir offrir un tel choix. En effet, il me semble que j'ai plutôt été « prise » et « affectée » malgré moi, plaçant le supposé partage entre deux facettes de ma personne dans le domaine de l'immaîtrisable.

Le moment le plus révélateur d'une telle tension émotionnelle dans le cadre de cette expérience de recherche a été l'accompagnement du voyage de ces deux enfants en avion du Bénin vers la Suisse. En premier lieu, l'importance de la charge émotionnelle était liée au fait qu'il s'agissait non seulement du transfert médical de deux enfants malades quittant leur pays, sans leurs familles, dans le but de subir une intervention chirurgicale importante, mais aussi de mon propre départ après un mois de terrain intensif chargé en émotions diverses et non travaillées. À ce contexte déjà saturé en émotions s'est ajoutée une situation qui a été révélatrice du fait que l'émotion peut à la fois mettre à mal la posture du·de la chercheur·e sur son terrain et guider les actions qui s'ensuivent.

Assise sur son siège dans l'avion, l'une des enfants hurle depuis de longues minutes. Il est passé minuit, je pense

que la fillette a besoin de dormir, et cela me démange d'intervenir, bien que je ne possède pas officiellement cette fonction. Au bout d'encore quelques minutes de pleurs stridents, je ne supporte plus de la voir dans cet état. De plus, je suis gênée par le fait que les passager·es qui nous entourent nous dévisagent de manière agacée. Je propose alors mon aide à la personne bénévole, qui l'accepte. Je prends l'enfant dans mes bras et tente de la calmer, mais elle continue de pleurer et de crier pendant un moment qui me paraît interminable. L'autre enfant et moi échangeons des regards désemparés. La petite finit par s'endormir, je la garde dans mes bras un instant et les larmes me montent aux yeux.

Cet extrait fait état de la manière dont j'ai été « prise » par la situation, pour reprendre les termes de Favret-Saada. En effet, dans cette situation, je suis tiraillée pendant de longues minutes entre une certaine injonction – liée à des normes professionnelles incorporées – de m'en tenir à un rôle d'observatrice externe, et le sentiment de nécessité morale d'intervenir, motivé par la finalité du bien-être de l'enfant, mais également des autres passager·es du vol. Sakoyan (2008), dans un contexte très similaire à celui de mon étude, témoigne de l'impossibilité de conserver une position d'observatrice dans le cadre d'une recherche visant une certaine amélioration des conditions des enfants, soulevant de manière sous-jacente la question du seuil d'implication attendu des chercheur·es en anthropologie de la santé.

Deux autres moments de tension émotionnelle liée à ma posture se sont présentés plus tard lors du même déplacement, lorsque j'ai été ballottée entre deux penchants contradictoires, comme en témoignent ces extraits :

Une fois la petite endormie, je suis partagée entre une intense fatigue ainsi qu'une émotivité à fleur de peau qui me poussent à vouloir dormir, et la volonté, vécue sur le moment comme un devoir, de poursuivre mon observation de l'autre enfant qui ne semble pas vouloir se reposer, trop intriguée par l'écran tactile et les jeux mis à disposition.

(...)

Sur le second vol, je ne peux malheureusement pas être placée à côté des enfants et de la personne bénévole. Je me retrouve à nouveau en proie à un tiraillement interne : d'un côté, je vis la situation comme un échec, étant donné que je manque l'opportunité d'observer des moments déterminants pour mon objet de recherche. De l'autre, je dois avouer que je suis soulagée, car je me sens épuisée.

Ces différentes expériences de terrain, bien qu'entrant en résonance avec l'idée d'une distinction entre postures personnelle et professionnelle, m'amènent à la fois à remettre en question la frontière supposée les opposer, et à considérer l'identité du·de la chercheur·e comme englobant différentes dimensions constamment imbriquées, tout comme s'entremêlent temporalités et spatialités dans le flux d'une démarche ethnographique. À ce titre et face au constat que ses limites personnelles ainsi que son *sentiment du soi* sont mis à rude épreuve lors de son travail de terrain, Rooke (2009, p. 157) rappelle l'importance de ne pas considérer l'identité ethnographique (*ethnographic self*) comme immuable, mais au contraire de la reconnaître comme contingente, plurielle et mouvante, tout comme celle de nos interlocuteurs·trices sur le terrain. Snow (1980), il y a près de quarante ans déjà, estimait que l'idée même qu'il existe une distinction précise entre une posture personnelle et une posture professionnelle, une vie privée et une vie professionnelle du et de la chercheur·e contribuerait à renforcer l'escamotage des émotions dans les comptes-rendus de recherche, le monde académique véhiculant selon lui l'idée que les émotions appartendraient précisément à la sphère privée.

FAIRE USAGE DES ÉMOTIONS DANS LA RECHERCHE

Les différents extraits issus de mon journal de terrain ainsi que l'expérience de différentes auteur·es restituant les conditions de leurs enquêtes témoignent à la fois des tensions émotionnelles qui peuvent se profiler dans le cadre d'une démarche ethnographique,

et de la réflexivité émotionnelle nécessaire afin de gérer ces tensions. Je conclurai en soutenant que les émotions – explorées ici à travers le concept de dissonance émotionnelle et le travail réflexif que celle-ci implique au sein de différentes sphères temporelles et spatiales – bien que contraignantes pour le ou la chercheur·e par moments, peuvent être envisagées comme des outils tant sur le plan épistémologique que d'un point de vue éthique.

Sur le plan épistémologique, au lieu de les considérer comme des résidus de la recherche, les émotions peuvent être appréhendées en tant que sources d'informations, indispensables au processus de connaissances (Pouchelle, 2008 ; Bergman Blix et Wettergren, 2015). Si l'on se réfère au dernier extrait mobilisé dans la section précédente, relatant mon implication dans l'accompagnement des enfants pendant leur voyage en avion, on peut considérer que mes émotions ont attiré mon attention sur un point de tension du programme auquel je m'intéresse, à savoir les conditions du relai des enfants d'une personne à l'autre pendant leur trajectoire de soins. Les émotions peuvent alors agir comme un moteur de connaissance, une « urgence à comprendre » (Pouchelle, 2003, p. 10), poussant à observer et à s'intéresser davantage à une problématique centrale dans l'appréhension d'un objet d'étude. De plus, de par la nature des relations qui se tissent dans le cadre d'une enquête ethnographique, l'investissement émotionnel du ou de la chercheur·e et de ses interlocuteurs·trices est précisément ce qui permet en un même mouvement d'appréhender le contexte au sein duquel les relations s'inscrivent (Papadaniel, 2008).

Par ailleurs, toujours concernant l'axe épistémologique, les émotions éprouvées sur le terrain conduisent à opérer des choix qui vont orienter la production des données et la suite du processus de recherche. De nombreuses notes issues de mon journal de terrain témoignent ainsi des implications directes de mes émotions sur les conditions de l'enquête, notamment en lien avec la posture adoptée face à chaque situation. Gilbert (2000) propose que les émotions permettent de modéliser la situation sociale observée et suggèrent à la fois les comportements dits « appropriés » à chaque

circonstance spécifique, y compris les émotions qu'il serait plus convenable d'afficher, témoignant de la composante de régulation culturelle des émotions (Bernard, 2008). Le vécu émotionnel rendrait alors possible en retour une compréhension de la situation qui l'a déclenché. À ce titre, la posture de chercheur·e conscient·e de sa propre émotivité permettrait par la même occasion d'approcher au plus près ce que vivent les sujets d'enquête (Pouchelle, 2003).

Rappelons que selon Bergman Blix et Wettergren (2015), le travail de réflexivité émotionnelle qu'opère le·la chercheur·e consiste précisément à être attentif·ve à ses propres émotions ainsi qu'à celles de ses interlocuteurs·trices, et à adapter sa posture et ses actions sur le terrain en fonction des émotions identifiées. Or, il semble que l'attention portée aux émotions de ses interlocuteurs·trices ainsi qu'à ses propres émotions, et les actions entreprises en fonction puissent également participer à favoriser l'adoption d'une posture pouvant être qualifiée d'éthique.

Tout d'abord, la sensibilité aux émotions de ses interlocuteurs·trices, qui peut passer par un processus de projection à partir de ses propres affects, peut permettre d'ajuster son comportement aux différents contextes d'une étude. Sur mon terrain, certaines projections de ma part quant aux émotions de mes sujets d'enquête m'ont permis d'adopter un angle réflexif quant à ma posture et d'agir de la manière qui me semblait la plus adéquate à chaque situation spécifique. En l'occurrence, lors du départ d'un·e enfant, je me suis fréquemment demandé si mes représentations du vécu émotionnel des membres de sa famille constituaient davantage un atout ou une contrainte pour ma recherche, dans la mesure où elles m'empêchaient parfois de poser des questions ou d'observer certaines scènes, par pudeur. Or, bien que les émotions projetées ainsi que mes propres émotions m'aient probablement éloignée de certaines situations qui auraient pu être pertinentes pour ma recherche, elles ont tout à la fois garanti l'adoption d'une posture empathique de ma part et la conservation d'une « juste distance » (Bensa, 1995) dans des moments précisément chargés en émotions. La question de la « juste » ou de la « bonne » distance semble

caractériser nombre de réflexions éthiques dans le champ de l'anthropologie, discipline qui invite à la fois à se mettre à la place de l'Autre pour saisir son point de vue, notamment par le biais de l'instauration de relations de confiance et du partage de moments quotidiens sur le long terme, et d'opérer une distanciation par rapport à ses propres préconceptions et affects, dans le but d'endosser une posture analytique critique.

Par ailleurs, dans les cas où mes émotions ainsi que celles des sujets d'enquête m'ont poussée à intervenir, celles-ci m'ont permis d'endosser une posture allant dans le sens du bien-être ou du « mieux-être » de mes interlocuteurs·trices. Cela a été le cas dans la situation mobilisée plus haut au sujet de mon implication auprès de l'enfant dans l'avion, mais également à plusieurs reprises lorsque des parents se sont mis à pleurer durant un entretien de recherche. Dans ces cas, j'ai parfois pris la décision d'interrompre l'entretien, d'autres fois décidé de le poursuivre après un instant, m'ajustant à mon ressenti émotionnel ainsi qu'aux signaux émotionnels véhiculés par mes interlocuteurs·trices. À ce titre, le concept de sollicitude, au sens que Tronto (2008) lui donne, semble pertinent afin d'explicitier les enjeux à l'œuvre ici. Selon elle, la sollicitude implique à la fois de tendre vers autre chose ou quelqu'un d'autre que soi-même, et comporte un certain acquiescement à une forme de prise en charge, suggérant implicitement d'entreprendre une action.

Considérant avec Brannan (2011) que les émotions ne relèvent pas du domaine intra-personnel mais sont toujours à appréhender comme le fruit de relations sociales, j'estime qu'une éthique basée sur les enjeux émotionnels d'un travail de terrain est forcément une éthique contextuelle et relationnelle, adaptée aux situations et aux alliances toujours spécifiques qui caractérisent une enquête ethnographique. Une telle éthique se construit au cas par cas, au fil des situations et des rencontres qui ont lieu sur le terrain. Une réflexion éthique prenant en compte les émotions du·de la chercheur·e et de ses interlocuteurs·trices serait alors basée sur les relations concrètes ayant lieu sur le terrain, et non sur des principes théoriques à valeur universelle (Fassin, 2008). Il s'agirait alors

d'une éthique par le bas (Desclaux, 2008), partant d'observations de terrain en vue d'ajuster les règles formelles, et non l'inverse.

PISTES CONCLUSIVES

Dans ce chapitre, je me suis focalisée sur mes propres émotions dans le cadre d'une expérience de terrain spécifique, selon le système de valeurs et la grille de lecture propres aux contextes culturel, social, historique, institutionnel et personnel dont je suis issue. Considérant que les émotions sont des constructions qui émanent d'autant de composantes socioculturelles (Crapanzano, 1994), l'analyse des enjeux émotionnels qui parcourent et donnent sens à mon objet de recherche ne peut faire l'économie de la prise en compte des normes et valeurs qui façonnent les émotions de mes interlocuteurs·trices et les font dialoguer avec les miennes, en particulier dans le cadre d'une recherche à caractère transnational. L'importance de la réflexivité émotionnelle des chercheur·es est d'autant plus grande à mes yeux du fait que l'identification et l'analyse des émotions sont elles-mêmes issues d'une compréhension située (Paperman, 1995).

Il me semble difficile de déterminer d'avance la manière dont une chercheur·e s'impliquera *sur* ou *en dehors*, *avant*, *pendant* et *après* une phase de terrain, la façon dont il ou elle pourra être saisi·e émotionnellement par les pratiques observées, et les ajustements du dispositif d'enquête qui dériveront de ces enjeux émotionnels. Néanmoins, j'estime que les émotions du ou de la chercheur·e et des participant·es à une recherche ne sont pas vouées à être subies, mais peuvent également être identifiées, (re)travaillées et qu'il est possible d'en faire usage à des fins épistémologiques et éthiques à toutes les étapes d'un processus de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Bensa, Alban (1995). "De la relation ethnographique. À la recherche de la juste distance", *Enquête* 1.

Bergman Blix, Stina et Asa Wettergren (2015). "The emotional labour of gaining and maintaining access to the field", *Qualitative research* 15(6), 688-704.

Bernard, Julien (2008). "Bonne distance et empathie dans le travail émotionnel des pompes funèbres. L'analyse des interactions en milieu professionnel." *Journal des anthropologues* 114-115.

Brannan, Matthew (2011). "Researching emotions and the emotions of researching: the strange case of Alexithymia in reflexive research", *International journal of work organisation and emotion* 4(3-4), 322-337.

Clifford, James et George Marcus (1986). *Writing Culture: The Poetics and Politics of Ethnography*. Berkeley: University of California Press.

Clifford, James (1997). *Routes. Travel and translation in the late twentieth century*. London and Cambridge: Harvard University Press.

Crapanzano, Vincent (1994). "Réflexions sur une anthropologie des émotions", *Terrain* 22.

Debonneville, Julien (2017). "La « sortie de terrain » à l'épreuve de l'ethnographie multi-site", *SociologieS [en ligne], Research experiments, L'enquête ethnographique en mouvement: circulation et combinaison des sites de recherche*.

Desclaux, Alice (2008). "Les lieux du « véritable travail éthique » en anthropologie de la santé: terrain, comités, espaces de réflexion?", *ethnographiques.org* 17.

Fassin, Didier (2008). "L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud", *Sociétés contemporaines* 71, 117-136.

Favret-Saada, Jeanne (1990). "Etre affecté", *Gradhiva* 8, 3-9.

Gilbert, Kathleen (2000). *The emotional nature of qualitative research*. Boca Raton, FL: CRC Press.

Gupta, Akhil et James Ferguson (1997). *Anthropological locations: boundaries and grounds of a field science*. Berkeley: University of California Press.

Hedican, Edward (2006). "Understanding Emotional Experience in Fieldwork: Responding to Grief in a Northern Aboriginal Village", *International journal of qualitative methods*, 5(1), 17-24.

Hochschild, Arlie (1983). *The managed heart: commercialisation of human feeling*. London: University of California Press.

Le Breton, David (1988). *Les passions ordinaires. Anthropologie des émotions*. Paris: Collin/Masson

- Nicolas, Laurence (2008). "L'empathie, aporie ou doute méthodologique? De l'affection à la méthode", *Journal des anthropologues* 114-115.
- Paperman, Patricia (1995). "La question des émotions: du physique au social", *L'homme et la société* 116, 7-17.
- Papadaniel, Yannis (2008). "Empathie du chercheur, empathie des acteurs. Chassé-croisé méthodologique", *Journal des anthropologues* 114-115.
- Papinot, Christian (2014). *La relation d'enquête comme relation sociale. Épistémologie de la démarche de recherche ethnographique*. Laval: Presses de l'Université Laval, Hermann Editions.
- Pirinoli, Christine (2004). "L'anthropologie palestinienne entre science et politique: l'impossible neutralité du chercheur", *Anthropologie et sociétés* 28(3), 165-185.
- Pouchelle, Marie-Christine (2003). *L'hôpital corps et âme. Essais d'anthropologie hospitalière*. Paris: Seli Arslan.
- Pouchelle, Marie-Christine (2008). *L'hôpital ou le théâtre des opérations, Essais d'anthropologie hospitalière* (Vol. Tome 2). Paris: Seli Arslan.
- Rooke, Alison (2009). "Queer in the field: on emotions, temporality, and performativity in ethnography", *Journal of Lesbian Studies* 13(2), 149-160.
- Sakoyan, Juliette (2008). "L'éthique multi-située et le chercheur comme acteur pluriel. Dilemmes relationnels d'une ethnographie des migrations sanitaires", *ethnographiques.org*, 17(1-17).
- Snow, David (1980). "The disengagement process: a neglected problem in participant observation research", *Qualitative sociology* 4(2), 100-122.
- Tronto, Joan (2008). "Du care". *Revue du MAUSS* 32(2), 243-265.
- Vollaire, Christiane (2007). *Humanitaire, le coeur de la guerre* Paris: L'Insulaire.
- Wacquant, Loïc (2016). "Pour une sociologie de chair et de sang", *Terrains et travaux* 26(1), 239-256.
- Wax, Rosalie (1971). *Doing fieldwork: warnings and advice*. Chicago: University of Chicago Press.

CONTRIBUTIONS À L'ÉTHIQUE DE LA CONNAISSANCE

Michaël Cordey

Au cours d'une recherche menée au sein d'une unité hospitalière de neuroréducation en charge de patient·es en éveil de coma présentant, pour la plupart, des troubles de la conscience, j'ai souvent été pris de doute quant à la justesse et l'adéquation de ma conduite à leur égard. Alors que je passais du temps avec les professionnel·les dans le but de comprendre les défis, tensions et enjeux relatifs à la prise en charge de patient·es dont la capacité d'expression est parfois extrêmement limitée (ce qui n'implique en aucun cas que ceux-ci soient inexpressifs), je me suis souvent senti mal à l'aise ou pas à ma place. Non seulement j'éprouvais un sentiment d'impuissance face à leur état de santé, mais j'avais l'impression de leur imposer ma présence à chaque fois que j'accompagnais les professionnel·les à leur chevet. En outre, je me sentais incapable d'entrer en relation avec eux. J'avais beau passer du temps à leurs côtés, je ne me suis jamais senti complètement à l'aise et je n'ai jamais eu l'impression d'avoir instauré des relations naturelles avec eux.

L'ironie ici, c'est qu'en tant qu'anthropologue, au moins depuis l'avènement de la méthode ethnographique par Malinowski (1989), l'éthique de terrain a toujours d'abord constitué un problème pratique : celui d'accéder au cours « naturel » de la vie « locale »⁵⁷. En sciences sociales, la justification d'une telle posture est

●
⁵⁷ Dans l'introduction des *Argonautes du Pacifique occidental*, Malinowski (1989) esquisse les bases de la méthode ethnographique, et notamment de l'immersion au long cours et de l'apprentissage d'une forme de vie étrangère.

généralement la suivante : le savoir issu d'une recherche de terrain repose sur la possibilité d'entrer en relation et de tisser des liens de confiance permettant au ou à la chercheuse d'observer et de décrire la vie « locale » telle qu'elle se vit d'ordinaire. En effet, sans l'instauration d'une présence « naturelle » du ou de la chercheuse sur le terrain, il ou elle n'accède ni aux pratiques et réalités locales telles qu'elles se donnent à voir au quotidien, ni aux événements parfois intimes qui marquent les histoires de vie des personnes. Or, l'un des arguments le plus souvent avancés pour défendre la méthode ethnographique, et plus particulièrement l'observation participante et l'immersion au long cours, et qu'elles permettent de vivre avec les personnes et de comprendre leurs raisons d'agir ; leurs façons d'être, de faire, de dire et de penser ; ainsi que les règles, normes et valeurs qui gouvernent leur vie sociale. Dans la perspective ethnographique, le ou la chercheuse a ainsi besoin d'accéder à la façon dont les personnes vivent, agissent au quotidien, raisonnent, se racontent et se justifient. En un mot, selon cette perspective, que ce soit par le biais d'observations ou d'entretiens, la production du savoir repose sur les connaissances que le ou la chercheuse acquiert à partir des événements de vie propres aux personnes qu'il ou elle rencontre sur le terrain.

Je ne cherche pas ici à questionner la possibilité même d'acquérir des connaissances sur la vie d'autrui dans des circonstances où la vie est marquée par une capacité d'expression extrêmement limitée (comme c'est le cas d'une grande partie des patient·es que j'ai rencontré·es). Ce qui m'importe pour l'instant ici est que dans la perspective ethnographique, telle qu'elle est par exemple décrite par Olivier De Sardan (2008, p. 33), la méthode de recherche est toujours d'abord mise au service d'une connaissance portant sur des contextes, des groupes, des normes, des règles, des modes de rationalité, des institutions ou des mécanismes sociaux géographiquement et historiquement situés. Pour le dire autrement, à partir



Ce faisant, il définit une posture de recherche dont l'objectif consiste à permettre au ou à la chercheuse d'accéder à une « culture » (règles de vie sociale, normes, valeurs, etc.) particulière via l'instauration de relations naturelles avec les personnes qu'il ou elle rencontre sur le terrain.

de la connaissance de la vie des personnes, c'est une culture qu'il s'agit en premier lieu de décrire⁵⁸. C'est à partir de cette conception ethnographique culturaliste que je souhaite commencer à esquisser une critique de la façon dont on pense généralement l'articulation entre les concepts d'éthique et de connaissance dans la recherche en sciences sociales.

Une telle perspective a selon moi tendance à réifier une posture d'externalité qui élude du même coup tout questionnement relatif au rôle que notre rapport à la connaissance joue dans nos vies. Tout se passe en effet comme si le ou la chercheuse devait notamment se garder de penser le rapport qu'il ou elle entretient avec ses connaissances au quotidien ; comme si l'éthique et la politique de la recherche en sciences sociales avaient le pouvoir de tenir le ou la chercheuse à l'écart de tout questionnement relatif au rôle que la connaissance joue d'ordinaire dans nos vies. De ce point de vue, s'il est bien question de réflexivité dans la recherche en sciences sociales, il s'agit toujours ou presque d'une réflexivité épistémologique et/ou morale guidée, dans le premier cas, par la nécessité de produire du savoir et, dans le deuxième, d'envisager les conséquences que la publication de ces savoirs peut avoir pour les personnes. Pour le dire autrement, il s'agit de questionner les conditions de production du savoir (normes éthiques et droit des personnes, accès au terrain, rapport de pouvoir, modalités de restitution et de participation, etc.) et de penser sa diffusion en termes de dilemmes moraux (c'est-à-dire de soupèsément de valeurs et de respect de principes à prétention universelle)⁵⁹. En revanche ja-

●
⁵⁸ Les manuels francophones d'Olivier De Sardan (2008), de Weber (2009), de Beaud et Weber (2010) ou encore de Copan et Singly (2011) portant sur la méthode ethnographique aussi bien que les ouvrages réflexifs de Bensa (2006), de Fassin et Bensa (2008) ou de Blondet et Lantin Mallet (2017) portant sur la production de savoirs en anthropologie s'inscrivent tous dans cette perspective qu'il est convenu d'appeler l'anthropologie « culturelle et sociale ».

⁵⁹ Bien que je ne discute pas ce point ici, je souhaite néanmoins relever la prégnance d'une certaine forme de pensée morale dans l'éthique de la recherche en sciences sociales qui se traduit notamment par le recours à la

mais la réflexivité et les questionnements d'ordre éthique ne portent sur la façon dont notre rapport ordinaire aux connaissances joue un rôle dans notre vie quotidienne de chercheur·e et d'être humain.

En revenant sur certaines expériences vécues alors que j'accompagnais les professionnel·les au chevet des patient·es, j'ai pris conscience de la façon dont la vie que je menais avec la connaissance pouvait influencer directement ma façon de vivre en relation avec autrui. J'ai en effet constaté comment la joie de vivre et l'espoir que me procuraient certains événements en lien avec les progrès cognitifs et moteurs des patient·es par exemple (première ouverture des yeux, prononciation des premiers mots, récupération partielle au moins de certains gestes ou de certaines fonctions cognitives, etc.) pouvaient céder la place au doute, au scepticisme, au pessimisme voire à la colère ou à la honte. Enfin, lorsque j'ai décidé de revenir sur ces expériences de terrain, j'ai peu à peu compris que le phénomène qui consiste à douter, à vouloir savoir et à chercher à s'appuyer sur des critères légitimes et bien établis pour juger de nos actes avait non seulement le pouvoir de se prolonger en imagination et de pénétrer mes activités de recherche, mais également d'influencer ma façon de vivre en relation avec les patient·es que j'ai rencontré·es au cours de ma recherche. Ma proposition consiste donc ici à placer au cœur du questionnement éthique la façon dont notre vie avec la connaissance pénètre non seulement nos activités de recherche, mais également la façon dont nous menons nos vies en relation avec autrui.

●
notion de dilemme moral. Les articles de Fassin (2008), Sakoyan (2009) ou Gisquet (2010) en sont des exemples parmi d'autres. Le célèbre article de Becker (1967) « Whose Side Are We On? » en est un autre exemple classique. En un mot, ma critique porte ici sur le fait que la pensée morale est le plus souvent adossée à l'éthique logique de la justice c'est-à-dire à la capacité des personnes de délimiter les connaissances nécessaires, de soupeser des valeurs et de raisonner de façon à respecter des principes à prétention universelle. Pour une critique de cette perspective, voir notamment l'éthique du *care* telle qu'elle est développée par Gilligan (2008).

Pour développer cette problématique, ce texte explore les relations entre éthique, imagination et scepticisme. Pour ce faire, celui-ci est structuré en deux parties. La première partie esquisse une proposition théorique. Elle discute deux façons d'envisager l'articulation entre éthique et connaissance relativement à la façon dont nous menons nos vies en relation avec autrui: les éthiques du soin d'un côté et l'éthique de la connaissance développée par Cavell (2012) de l'autre. Dans un deuxième temps, ce texte revient sur deux expériences de terrain. Celles-ci seront l'occasion de développer la proposition théorique esquissée en première partie à partir d'exemples.

ÉTHIQUES DU SOIN, IMAGINATION ET SCEPTICISME

La littérature contemporaine traitant des enjeux éthiques du soin tend à réhabiliter l'imagination, aussi bien que les émotions, sans nécessairement les idéaliser, au rang de vertus⁶⁰. Selon cette littérature, la rationalité, la partialité et la justesse de nos jugements et actions seraient garanties par les dispositions et les capacités des personnes à identifier les valeurs morales engagées dans une situation donnée et à produire les connaissances nécessaires permettant de comprendre le point de vue d'autrui. L'imagination joue donc un rôle central dans les éthiques du soin puisqu'elle permet aux personnes de se « mettre à la place » d'autrui et de comprendre ce qu'il vit. Dans cette perspective, les personnes sont notamment invitées à cultiver leur imagination et à aiguiser leur conscience morale afin de développer la sensibilité et l'esprit critique (ici entendu au sens de capacité à justifier acte et jugement) nécessaires pour comprendre le point de vue d'autrui, adapter leur jugement

●
⁶⁰ En ce qui concerne les émotions, le lecteur peut notamment se référer au travail de Paperman (2000) et de Nussbaum (1995). En ce qui concerne l'imagination, le lecteur peut se référer aux travaux de Brousseau (2015), de Martin (2014), de Gregorio Fins (2017) et de Pierron (2015). Chavel (2011) développe notamment une critique relative à la façon dont l'imagination tend à être idéalisée dans la pensée éthique et morale.

et, le cas échéant, identifier et résoudre des dilemmes moraux. Dans cette conception, les enjeux éthiques propres aux relations humaines reposent sur la capacité des personnes à imaginer, à raisonner voire à délibérer pour s'accorder sur les actions qui conviennent. On résumera cette approche située (sur telle personne, telle famille, telle situation clinique, juridique ou sociale, etc.) et ajustée du jugement, ainsi que cette façon particulière de penser l'éthique des relations en fonction de connaissances situées, en termes de *coordination morale*.

Le temps passé sur le terrain aux côtés de patient·es en éveil de coma m'amène à faire la critique de cette façon de délimiter ce qui relève ou non de l'éthique. En effet, celle-ci n'est pas réductible à un processus au cours duquel les personnes mettent leur jugement à l'épreuve en vue de s'accorder sur les actions qui conviennent en s'appuyant sur la production de connaissances situées et la délimitation des « connaissances nécessaires » (Ogien, 1992) d'une part et sur la justification publique de l'action d'autre part (Boltanski et Thévenot, 1991). La limite d'une telle perspective et qu'elle occulte notamment le fait que nos relations avec autrui soient traversées par des formes sceptiques d'activités imaginatives. L'enjeu du scepticisme n'est pas ici envisagé dans la perspective réaliste classique du doute relatif à ce que nous sommes réellement en mesure de connaître (enjeu épistémologique) mais, comme le suggère Cavell (2009 ; 2012), celui de reconnaître les effets que la connaissance a sur nos vies (enjeu éthique). Pour le dire autrement, les enjeux éthiques de nos relations ne sont pas réductibles à notre capacité à connaître et à ajuster nos jugements. Ils résident également – et peut-être surtout – dans la vie que nous menons avec la connaissance.

LA VIE AVEC NOS CONNAISSANCES

Le type de phénomène éthique et anthropologique qui m'intéresse plus précisément ici renvoie au fait qu'en tant qu'êtres humains, nous puissions connaître (une situation, une personne, la vie de cette personne, notre conduite vis-à-vis de cette personne, etc.) de

différentes façons. Il ne s'agit pas ici de mettre l'accent, comme le font certaines éthiques du soin, sur l'idée que l'éthique des relations tient au fait que chacun dispose de connaissances situées et donc d'un point de vue qu'il s'agit d'ajuster au cours d'un processus de coordination des jugements moraux en vue – pour le dire comme Thévenot (1990) – d'identifier les actions qui conviennent⁶¹. Il s'agit en revanche de mettre l'accent, d'une part sur le fait que telle ou telle façon de connaître a le pouvoir d'en éluder d'autres, d'autre part sur le fait que notre volonté de savoir peut nous empêcher de voir que nous pouvons connaître différemment. L'enjeu tient donc au fait que notre vie avec la connaissance a le pouvoir de modifier notre façon d'appréhender une situation, d'apprécier ce qui compte dans cette situation et de vivre en relation avec autrui.

De ce point de vue, je défendrai ici l'idée que la façon dont nous vivons en relation avec autrui tient notamment aux *esprits* qui structurent, organisent et définissent la vie que nous menons avec nos connaissances. Comme le suggère Cavell (2012), par esprits, il faut comprendre les différentes rationalités, régimes épistémiques, logiques de savoirs et schèmes de pensées ordinaires qui non seulement pénètrent nos vies et organisent notre rapport à la connaissance, mais définissent également comment les choses peuvent être faites, dites, vues, crues, imaginées, entendues, appréhendées, considérées, jugées, reconnues et comprises. Pour reprendre la proposition de Cavell (2012, p. 535), « on aurait envie de parler ici d'un esprit dans lequel les choses peuvent être vues – comme d'un esprit dans lequel les mots peuvent être dits, et crus. » Pensons ici aux esprits scientifiques, analogiques ou animistes ; aux esprits so-

●
⁶¹ Parmi les travaux portant sur le soin qui s'inscrivent peu ou prou dans cette perspective, je pense notamment ici au travail de Mol (2009), aux propositions d'éthique clinique d'Arsène, mais aussi au travail fondateur de Noddings (1998 ; 2013) ou à celui de Nussbaum (1995) dont le projet universaliste tend notamment à adosser les émotions, l'imagination et la connaissance à l'évaluation, au jugement et à la rationalité éthique et morale.

ciologiques, psychologiques ou neurologiques ; aux esprits cyniques, humanistes ou idéalistes ; ou encore aux esprits de revanche, de vengeance ou de compétition qui animent aussi bien notre volonté de savoir, notre vie avec la connaissance ainsi que notre façon de percevoir, d'être, de répondre et de vivre en relation avec autrui.

L'enjeu, ici, est donc lié au fait que l'esprit dans lequel nous appréhendons telle ou telle situation a non seulement le pouvoir d'organiser et de délimiter les connaissances qui comptent (ce qu'il faut connaître), mais également de nous faire voir, envisager, comprendre, appréhender et vivre nos vies en relation avec autrui d'une certaine façon plutôt que d'une autre. Pour le dire autrement, l'esprit est ce qui donne vie à nos connaissances, à nos relations avec autrui et aux tensions éthiques qui les traversent.

RETOUR SUR DEUX EXPÉRIENCES DE TERRAIN

RENCONTRE AVEC M. DUBOIS

La première expérience concerne M. Dubois, un patient que j'ai rencontré à son chevet au cours des premières semaines de terrain alors que j'accompagnais un·e médecin assistant·e de l'unité de neuroéducation. Lorsque nous sommes arrivés, le patient était assis dans un fauteuil roulant. Ses bras reposaient sur un plateau en plastique transparent fixé aux accoudoirs de sa chaise. Sa tête était inclinée vers le bas et il regardait ses mains. L'assistant·e s'est accroupi·e et a dit bonjour à M. Dubois. Je suis resté debout un instant avant de m'accroupir à mon tour. Les yeux de M. Dubois étaient grands ouverts. Je l'ai alors regardé droit dans les yeux. Me jetant un regard, l'assistant·e a alors annoncé à M. Dubois que je l'accompagnais aujourd'hui. Je ne me suis pas senti d'autre choix que de répondre. J'ai alors glissé ma main droite le long du plateau en plastique transparent jusqu'à atteindre celle de M. Dubois. J'ai alors refermé ma main autour de la sienne et l'ai secouée timidement en lui disant bonjour. Celui-ci n'a pas réagi et aucun autre

mot n'est sorti de ma bouche jusqu'à ce que nous le quittions quelques minutes plus tard, une fois que le neurologue eut terminé son examen.

J'ai écrit à propos de ces événements dans mon carnet de terrain. Entre autres choses, j'ai noté que j'avais l'impression d'avoir joué à un jeu hypocrite. J'ai également écrit que je doutais du fait d'avoir été adéquat avec M. Dubois. L'ai-je été ? Était-ce inapproprié de lui serrer la main ? Les neurologues ne le font pas systématiquement en dehors de leurs examens neurologiques. Les membres de l'équipe infirmière non plus. Les professionnels posent fréquemment une main sur l'épaule des patients lorsqu'ils ou elles s'adressent à eux. À ce propos, aucun professionnel ne m'a jamais dit ou fait sentir que j'avais été inadéquat. Ils ou elles étaient plutôt reconnaissants que je sois prêt à donner un coup de main dans la mesure de mes possibilités.

Cavell peut ici nous aider à problématiser le rapport entre mon expérience du doute et la vie que je mène avec mes connaissances (et notamment avec les différentes modalités d'interaction entre professionnels et patients, les différentes façons qu'on a de saluer et de s'adresser d'ordinaire aux personnes ou encore avec les capacités d'expression de M. Dubois dont je ne connais, par ailleurs, rien de la vie, etc.). Cavell (2012, p. 546) se demande en effet : « Pourrait-il exister des gens à jamais incapables de percevoir l'esprit dans lequel les mots concernant un autre (un autre esprit) sont dits ? » Le questionnement de Cavell m'invite à me demander à mon tour : dans quel esprit ai-je dit bonjour et serré la main de M. Dubois ? Avec humour, ironie, dédain ou hypocrisie ? Était-ce dans un esprit cynique ou sceptique ? Absolument pas. Je lui ai simplement dit bonjour de façon naturelle, sympathique et ordinaire c'est-à-dire de la même façon – si je puis dire – qu'à quelqu'un avec qui j'aurais échangé une poignée de main. Pourtant, aussi étrange que cela puisse paraître, il se trouve que j'aie eu de la difficulté à le reconnaître.

Volonté de savoir et scepticisme

Considérant cela, je souhaite revenir sur la façon dont j'ai vécu mon interaction avec M. Dubois. Dans un premier temps, le fait de m'être présenté à lui et de lui avoir serré la main a d'abord constitué pour moi un moment de joie, de sérénité et de réjouissance. Il faut dire que c'était la première fois que je m'étais en quelque sorte senti invité à interagir avec un·e patient·e. Jusqu'ici, et ce fut le cas presque systématiquement au cours de ma recherche, je n'interagissais pas avec les patient·e·s à moins d'y être « invité ». Je me limitais, lorsque cela me semblait nécessaire, que les professionnel·le·s ne le fassent pas à ma place et que les personnes présentes ne me le demandaient pas directement, d'indiquer de façon très succincte les raisons de ma présence à leurs côtés.

Mais une fois l'interaction avec M. Dubois terminée, le doute quant à l'adéquation de ma conduite et à son sens s'est rapidement installé dans mon esprit. Pourtant, au moment de lui serrer la main, rien dans cette expérience ne m'avait laissé penser qu'elle n'avait pas de sens, que mon geste manquait de sincérité ou que celui-ci était déplacé. C'est seulement par la suite que, dans mon esprit, tout semble s'être passé comme si cette expérience n'était pas suffisante ; comme si je ne pouvais pas simplement me reposer sur elle et lui accorder ma confiance ; comme si j'étais soudainement animé par la nécessité de trouver des preuves et de m'appuyer sur des critères qui me permettraient de confirmer la véracité et la légitimité de mon expérience.

Ce qui m'intéresse ici, c'est plus particulièrement la façon dont mes activités imaginatives ont en quelque sorte dissipé le fait que je me sois senti bien au moment de dire bonjour à M. Dubois et de lui serrer la main. Tout s'est ensuite passé comme si je n'avais pas été en mesure de reconnaître que ce moment avait existé et que cette expérience avait cédé sa place à celle d'un doute guidé par ma volonté de savoir. Guidé par ma volonté de savoir si oui ou non j'avais été adéquat, si oui ou non cela avait du sens de serrer la main à une personne présentant des troubles de la conscience,

je m'en suis allé sur les chemins sans fin du doute et du scepticisme.

RENCONTRE AVEC M. PITTET

Abordant une deuxième expérience de terrain, j'insisterai ici encore sur la dimension sceptique qu'ont revêtue mes activités imaginatives. Au cours de ma recherche de terrain, j'essayais d'aider comme je pouvais. Avoir quelque chose d'utile à faire lorsque je me rendais au chevet d'un·e patient·e rendait ma présence aux côtés des professionnel·le·s un peu plus légitime et sensée à mes yeux. Une façon de leur donner un coup de main était pour moi de les aider à filmer les patient·e·s durant leurs évaluations, surtout lorsqu'un ou une professionnel·le se retrouvait seul·e en face à face avec un·e patient·e⁶². Ce jour-là, caméra au poing, j'accompagnais un·e neurologue assistant·e qui devait évaluer l'éveil et le potentiel de réhabilitation d'un patient. Le patient, M. Pittet, a été hospitalisé suite à un accident vasculaire cérébral et maintenu dans un coma artificiel. Lorsque nous sommes arrivés à son chevet, les médecins avaient cessé de lui administrer des sédatifs ce qui signifie qu'il était en train de s'« éveiller ». Sans savoir quel était exactement son état, j'ai commencé à le filmer au moment où nous sommes arrivés à son chevet afin d'enregistrer toutes ses réactions à notre présence et aux stimulations effectuées dans le cadre de son évaluation neurologique. L'assistant·e a commencé par dire bonjour à M. Pittet en lui expliquant qu'il était de l'unité de neuroéducation et qu'il était là pour voir comment il allait. L'assistant·e était positionné·e à gauche de M. Pittet. Moi, j'étais à sa droite afin d'avoir le champ libre pour le filmer de la tête aux pieds. L'assistant·e lui a alors demandé d'ouvrir les yeux et M. Pittet les



⁶² Avec le consentement des familles, les professionnel·le·s documentent la progression quotidienne des patient·e·s. Les vidéos sont ensuite utilisées de différentes façons comme, par exemple, pour mener des activités de recherche, pour préparer des études de cas cliniques ou pour se rappeler, parfois en présence des patient·e·s eux-mêmes, le chemin parcouru depuis leur arrivée à l'hôpital.

a ouverts immédiatement. « *Voilà, très bien* », s'exclama l'assistant·e. Les yeux grands ouverts, M. Pittet fixait le plafond. L'assistant·e m'a alors pointé du doigt en disant à M. Pittet que j'étais son collègue Michael, que j'étais anthropologue et que je filmais uniquement dans le cadre de l'évaluation de son état. Pendant que l'assistant·e était en train de parler à M. Pittet, mes yeux ont quitté l'écran de la caméra et ont croisé le regard de M. Pittet. Celui-ci semblait me regarder fixement droit dans les yeux. Lorsque l'assistant·e s'est arrêté de parler, j'ai chuchoté un timide bonjour tout en inclinant ma tête vers le bas et en esquissant un sourire.

Durant trente secondes interminables, M. Pittet n'a cessé de me fixer droit dans les yeux. Il ne s'agissait pas uniquement de son regard, son corps tout entier semblait absorbé. Derrière la caméra, j'étais moi-même pétrifié. Je me rappelle avoir lancé un regard à l'assistant·e pour savoir si je devais m'arrêter de filmer, mais il ne m'a envoyé aucun signe allant dans ce sens. En fait, je pense qu'il n'a même pas remarqué ce que j'étais en train de vivre. L'assistant·e a ainsi continué à évaluer l'état neurologique de M. Pittet. Il lui a alors demandé de le regarder droit dans les yeux. Aucune réaction. L'assistant·e a ensuite frappé dans ses mains, mais M. Pittet n'a pas réagi⁶³. Il continuait à me fixer. Cette tension insoutenable s'est relâchée lorsque l'assistant·e s'est penché·e sur M. Pittet pour lui saisir la main gauche et lui demander de la serrer en retour. À partir de ce moment-là, M. Pittet a réagi spontanément à toutes les demandes dont l'assistant·e avait besoin pour son évaluation neurologique tel que : « plier votre genou droit », « regarder votre main gauche », « fixer mon doigt du regard », « dites-moi quelle date nous sommes aujourd'hui », etc.

●
⁶³ Les neurologues frappent dans leurs mains pour évaluer la « fonction auditive » des patient·e·s. L'évaluation de cette fonction fait partie de l'évaluation plus générale de leur état de conscience. Selon l'échelle de récupération de coma (version revue) (CRS-R) qui constitue l'une des échelles à disposition des professionnel·le·s de santé, la fonction auditive fait partie (avec les fonctions visuelles, motrices, verbales, la communication et l'éveil) des indicateurs permettant d'évaluer et de suivre l'état de conscience des patient·e·s.

Activités imaginatives et scepticisme

Après ces événements, le regard de M. Pittet ainsi que ma réaction m'ont questionné pendant des mois. J'ai décidé de regarder la vidéo à plusieurs reprises. Deux choses ont particulièrement retenu mon attention. La première est un mouvement rapide de tête effectué par M. Pittet qui pourrait tout à fait être interprété comme un « Bonjour » ou un « OK » que j'aurais manqué au cours de l'interaction. Mais ce geste a été effectué juste avant que l'assistant·e ne saisisse sa main gauche, soit presque trente secondes après que M. Pittet eut commencé à me fixer droit dans les yeux. Du fait qu'il sortait à peine du coma, peut-être était-il confus. Peut-être a-t-il seulement eu besoin de temps pour comprendre la situation et donner son accord. Il est courant, avais-je appris en côtoyant les professionnel·le·s, que les réponses des patient·e·s en « éveil de coma » puissent mettre quelques secondes avant d'être exprimées, notamment à cause de leur état confusionnel et du ralentissement de leurs fonctions cognitives. Mais alors, pourquoi M. Pittet a-t-il ensuite été en mesure de répondre correctement et spontanément à tous les ordres de l'assistant·e ?

La deuxième chose qui a attiré mon attention est le fait que l'assistant·e a diagnostiqué une hémiparésie gauche au cours de son évaluation. Voici la deuxième hypothèse que j'ai imaginée en regardant la vidéo. Du fait de cette hémiparésie, M. Pittet, bien qu'ayant ouvert les yeux, ne voyait pas l'assistant·e qui était positionné dans le champ de vision qu'il néglige, mais il entendait sa voix. En revanche il me voyait moi et moi je ne parlais pas ni n'ai frappé dans mes mains. Effrayant ! Cela pourrait alors expliquer pourquoi M. Pittet a été pris de stupeur. Dans cette perspective, M. Pittet m'aurait regardé fixement jusqu'à ce que l'assistant·e soit entré dans son champ de vision, au moment où il s'est penché au-dessus de lui pour lui saisir la main. En d'autres termes, cette situation n'a pas été engendrée par ma présence caméra au poing, mais par l'état neurologique de M. Pittet.

VIVRE DANS LA HONTE ET DANS LE DOUTE PLUTÔT QUE DANS LA JOIE

Les deux hypothèses présentées ci-dessus mettent en lumière la spirale imaginative dans laquelle j'ai été pris dès lors que j'ai cherché à comprendre et à expliquer ce qu'il s'était passé lors de ma rencontre avec M. Pittet. La première hypothèse pose la question de savoir si la réaction de stupeur de M. Pittet ainsi que la mienne étaient le fait de l'état cognitif de M. Pittet. Cet état nous aurait en quelque sorte empêchés de nous coordonner et aurait ainsi rompu – ou plus précisément retardé de trente secondes – le cours naturel de l'interaction. La deuxième pose la question de savoir si nos réactions étaient le fait de l'héminégligence de M. Pittet plutôt que de ma présence caméra au poing. Dans les deux cas, ces hypothèses sont le fruit d'un esprit définissant le rapport entre éthique et connaissance dans un cadre qui 1) délimite ce qu'il s'agit de savoir (et par extension, ce qui importe, occupe l'esprit et constitue le motif des activités imaginatives) ; 2) définit une façon de vivre avec la connaissance (il s'agit d'expliquer, de vérifier des hypothèses, de juger et de trancher en s'appuyant sur des critères) ; et 3) rabat, replie ou *dévie*, pour le dire comme Diamond (2011), ce qui se joue entre deux êtres humains sur des préoccupations de l'ordre du savoir⁶⁴.

●
⁶⁴ Dans « La difficulté de la réalité », Diamond (2011) s'appuie sur le roman de J.M. Coetzee intitulé *Elizabeth Costello* pour montrer comment, à partir de la réception de ce roman et notamment des discussions critiques qu'il a suscitées, une partie de la vérité que cet ouvrage nous met sous les yeux (à savoir qu'un être humain peut souffrir du sort que les êtres humains réservent aux animaux) est déviée par l'esprit de certain·e·s commentateurs·trices sur une discussion portant sur les arguments qui seraient avancés par Coetzee en vue de réaménager les relations entre les êtres humains et les animaux (que ce soit au niveau éthique, moral ou juridique). De ce point de vue, nous dit Diamond (2011, p. 273), les phénomènes qui intéressent ce sont « ces expériences où nous appréhendons quelque chose dans la réalité comme résistant à ce qu'on le pense ». Ce qui est dévié, impensé et impensable pour les commentateurs·trices présenté·e·s par Diamond, c'est le simple fait qu'un être humain puisse souffrir du sort que les

Ma façon de vivre ma rencontre avec M. Pittet, ainsi que les activités imaginatives qui se sont déployées à partir du moment où je suis revenu sur l'enregistrement vidéo sont en effet marquées 1) par mon inconfort (proprement humain) relatif à la situation d'une part et, d'autre part, par l'incertitude relative à ma part de responsabilité dans le déroulement de notre rencontre (la bonne coordination de nos actions). En réponse à mon inconfort, j'ai cherché à expliquer la situation en y apportant des réponses *logiques* qui s'appuient sur des *savoirs* cliniques⁶⁵. C'est ainsi que je me suis notamment appuyé sur des connaissances conceptuelles et théoriques en neurologie avec la prétention de pouvoir établir la vérité à propos des événements qui ont marqué ma rencontre avec M. Pittet. Tel est l'esprit dans lequel mes activités imaginatives se sont déployées et ont pénétré ma vie avec M. Pittet.

Quel est donc ici l'enjeu ? Je défendrai l'idée selon laquelle l'esprit dans lequel j'ai appréhendé ma rencontre avec M. Pittet m'a rendu aveugle à certains aspects de la réalité qui se trouvaient juste là sous mes yeux et que j'avais perçus, mais qui, du fait de l'esprit dans lequel j'appréhendais ces événements, ne pouvaient jouer aucun rôle sur ma façon de vivre en relation avec M. Pittet.

Quels sont donc ces aspects de la réalité que mon esprit n'a cessé de dévier ? En premier lieu, l'esprit dans lequel j'ai appréhendé ces événements n'a cessé d'éluder le fait que je sois moi aussi resté figé à ne pas savoir comment réagir derrière ma caméra. En bref, mes hypothèses constituaient autant de façons de ne pas

●
êtres humains réservent aux animaux. Or ce fait, dans l'esprit dans lequel les commentateurs·trices présentés·es par Diamond abordent le roman, ne peut pas être pris au sérieux – dans quel cas ils et elles parleraient autrement du roman de Coetzee et de son intérêt.

⁶⁵ Il me faut donner ici la définition que Foucault (1994, p. 723) donne du savoir : « Le savoir n'est pas une somme de connaissances - car de celles-ci on doit toujours pouvoir dire si elles sont vraies ou fausses, exactes ou non, approchées ou définies, contradictoires ou cohérentes ; aucune de ces distinctions n'est pertinente pour décrire le savoir, qui est l'ensemble des éléments (objets, types de formulation, concepts et choix théoriques) » qui forment un discours de vérité.

reconnaître et de ne pas questionner le malaise proprement humain que cette situation avait généré, indépendamment de savoir qui en portait la responsabilité et pourquoi. À ce propos, avoir à l'esprit l'idée de clarifier ma part de responsabilité dans le déroulement de notre rencontre a éludé la honte que j'ai éprouvée alors que, cherchant à me rendre utile et à trouver du sens à ma présence aux côtés des professionnels, je filmais M. Pittet. Outre la question de savoir si M. Pittet avait bien consenti à être filmé, mon sentiment de honte provenait notamment qu'en filmant, j'avais à l'esprit que ces vidéos pouvaient être utiles à ma recherche (ce qui, strictement de ce point de vue étroit, ne peut constituer qu'un motif égoïste). Enfin, l'esprit dans lequel j'ai appréhendé ma rencontre avec M. Pittet m'a rendu aveugle au fait que la honte, le doute et le scepticisme avaient dissipé la joie que j'avais éprouvée quelques minutes avant le début de l'évaluation neurologique de M. Pittet lorsqu'un·e médecin intensiviste lui a annoncé notre venue et que M. Pittet lui a répondu en demandant s'il pouvait boire un sirop de fraise et s'il était possible de dire à sa femme à quel point il l'aimait. Dans l'esprit qui donnait vie à ma relation avec M. Pittet, ce sont donc non seulement des connaissances qui ont été mises de côté, mais également d'autres façons de voir, d'expérimenter, de vivre et d'appréhender les événements qui ont été annihilées⁶⁶.

L'enjeu d'ordre éthique que j'essaie de soulever ici réside dans le fait que ma façon de vivre en relation avec M. Pittet s'est déroulée dans la honte, le doute et le scepticisme plutôt que dans la joie de voir un être humain à peine sorti du coma exprimer son désir de vivre et de dire tout son amour pour sa femme. J'aurais pu vivre dans la réjouissance et cultiver un souvenir joyeux de notre rencontre (ce qui est le cas au moment où j'écris ces lignes) plutôt que de vivre strictement dans le doute, la honte et le scepticisme. Je ne

●
⁶⁶ Au pouvoir de l'esprit, il faudrait ajouter ici la force que le dispositif (de place notamment) a exercé sur mes sentiments ainsi que sur ma conduite à l'égard de M. Dubois et notamment le fait que j'ai été incapable d'arrêter de filmer, d'interrompre l'évaluation neurologique de l'assistant·e ou encore d'exprimer ma joie en personne à M. Pittet.

cherche pas à dire qu'avec le bon esprit et la bonne façon de vivre avec mes connaissances j'aurais pu vivre ces événements différemment ou me conduire de façon plus adéquate à l'égard de M. Pittet. Il ne s'agit pas ici de raisonner en moraliste et de juger ce qu'est ou non la vie bonne. J'ai seulement cherché à donner à voir et à reconnaître qu'il était possible de connaître et de vivre ces événements de façon moins étroite (ce qui implique notamment de faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit et de vivre de façon plus détendue avec notre volonté de savoir). Pour le dire autrement, ce qui m'intéresse ici tient au fait que l'esprit dans lequel nous abordons les événements a 1) le pouvoir de délimiter la vie que nous menons avec la connaissance ; 2) de définir non seulement nos façons de vivre les événements, mais également le sens vivant que nous en avons ; et 3) d'affecter nos façons de vivre en relation avec autrui.

CONCLUSION

Les enjeux éthiques et anthropologiques que j'ai tenté d'esquisser au fil de ce texte relèvent de ce que Diamond (2011, p. 287) décrit comme une difficulté de la réalité. Cette difficulté réside, nous dit-elle, « dans la résistance manifeste de la réalité à notre mode de vie ordinaire, y compris nos modes ordinaires de pensée : apprécier la difficulté [nous dit-elle] c'est se sentir arraché à la manière dont on pense ». Les deux expériences de terrain que j'ai présentées, ainsi que les formes d'activités imaginatives auxquelles elles ont donné lieu, avaient pour but de montrer toute la difficulté qu'il peut y avoir à s'arracher aux esprits qui nous habitent et donnent vie à nos relations. Ce que j'avais à l'esprit en rédigeant ce texte, c'est la difficulté qui est la nôtre de voir et de reconnaître que notre volonté de savoir, de juger de façon claire et tranchée ou de définir des responsabilités a le pouvoir d'organiser notre perception, de borner la vie que nous menons avec la connaissance, de définir ce qui compte comme événement, d'en déterminer le sens vivant que nous en avons, de pénétrer nos activités imaginatives, de former

nos expériences et d'affecter la façon dont nous vivons en relation avec autrui.

Il y a là, il me semble, une problématique non seulement étrangère aux éthiques du soin, mais également en porte-à-faux avec les approches instrumentales de l'empathie, de l'imagination et de la connaissance dans le soin. Ce que ces approches ont à l'esprit dès lors qu'il s'agit d'aborder des problématiques de connaissance, ce sont les possibilités et difficultés techniques de mettre en œuvre des processus de coordination morale entre les personnes afin que celles-ci parviennent à s'accorder sur les actions qui conviennent (tel est, pour une part, le paradigme de la décision partagée et de la qualité des soins en médecine). Selon cette logique, les difficultés tiennent notamment à la capacité des personnes à produire des connaissances situées (sur telle personne, telle famille, telle situation clinique, juridique ou sociale, etc.) afin d'identifier les valeurs engagées et d'ajuster les désirs, jugements et actions, bref de produire de l'intersubjectivité et de créer du sens commun. Pour le dire autrement, il s'agit, en recourant à des techniques de savoir (comme établir des diagnostics biomédicaux, recourir à des statistiques et faire parler les patient·es), de délimiter les connaissances nécessaires pour produire les subjectivités permettant d'agir collectivement de façon coordonnée.

En m'inspirant de l'éthique de la connaissance suggérée par Cavell, j'ai montré que les enjeux et difficultés inhérentes à la vie que nous menons avec la connaissance ne tiennent pas entièrement au bon déroulement de tels processus. Du reste, chez Cavell, la relation entre l'éthique et la connaissance n'est jamais envisagée sous l'angle d'une réflexivité instrumentale à visée de coordination. Cavell (2009 ; 2012) nous met sous les yeux d'autres types de difficultés. Parmi celles-ci réside notamment notre difficulté à voir et à reconnaître que nous avons 1) une vie avec la connaissance et 2) que l'esprit dans lequel nous menons cette vie a le pouvoir de définir notre façon de vivre en relation avec autrui. Pour Cavell, les enjeux éthiques de la connaissance ne résident donc pas dans la capacité des personnes à connaître (c'est-à-dire à produire des connaissances situées et à délimiter les connaissances nécessaires),

mais à reconnaître que nos vies sont définies par l'esprit dans lequel nous vivons avec la connaissance. Pour le dire autrement, le type d'enjeux éthiques auxquels je pense ici tiennent à notre difficulté à voir et à reconnaître que ce nous avons à l'esprit a la pouvoir de définir comment nous connaissons, percevons, faisons l'expérience, comprenons et vivons en relation avec autrui.

À ce propos, j'aurais pu, par exemple, en savoir plus sur la vie de M. Dubois ou de M. Pittet. J'aurais pu connaître leurs rêves, leurs passions, leurs hobbies, leur situation familiale, leur parcours de vie professionnel, leur trajectoire de soins (que je connais du reste relativement en détail pour d'autres patient·e·s). J'aurais pu ainsi en déduire les valeurs qu'ils défendent, les désirs qui sont les leurs et même prétendre savoir les choix qu'ils ou elles feraient dans telles ou telles circonstances. Certes, mais cela n'empêche – et n'empêchera jamais – que nous puissions vivre, enfermés dans le scepticisme, le genre de tragédie humaine que j'ai vécue au cours de ma recherche de terrain. Et cela tient précisément aux esprits qui ont donné vie à mes rencontres et à mes façons de vivre en relation avec M. Dubois et M. Pittet. C'est précisément ce que manquent les réflexions sur la coordination morale lorsqu'elles ont à l'esprit l'idée que les enjeux éthiques de la connaissance tiennent en premier lieu à la production de connaissances situées et l'ajustement des subjectivités. Le fait d'avoir une vie avec la connaissance et le fait que celle-ci a non seulement le pouvoir de définir notre façon de vivre les événements, mais également le sens vivant que nous en avons : tout cela échappe aux réflexions sur la coordination morale. Une telle perspective nous rend aveugles à certains aspects de la vie humaine et nous empêche ainsi de comprendre ce à quoi tient la façon dont les êtres humains vivent et cheminent ensemble. En ce sens, les approches instrumentales du soin ne sont pas seulement idéalistes et normatives (puisqu'elles préconisent des façons schématiques et rationalisées de vivre avec la connaissance), elles sont aussi aveuglantes dans la mesure où elles nous empêchent de voir, de penser et de comprendre certaines difficultés relationnelles inhérentes à l'esprit dans lequel nous vivons en relation avec autrui. En montrant quels effets pouvaient avoir les esprits qui animaient mes activités imaginatives

ainsi que mon sens vivant des événements sur ma façon de vivre en relation avec autrui, j'espère avoir contribué à enrichir nos façons de penser le rapport entre éthique et connaissance et à montrer toute l'importance qu'il y a à prendre au sérieux l'idée que nous avons une vie avec la connaissance.

BIBLIOGRAPHIE

Arsène, Dominique. (2017). "L'empathie dans le soin procède-t-elle de la raison ?" *Éthique & Santé* 14(2): 102-106.

Beaud, Stéphane et Florence Weber (2010). *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. Paris: La Découverte.

Becker, Howard S. (1967). "Whose Side Are We On?" *Social Problems* 14(3): 239-247.

Bensa, Alban (2006). *La fin de l'exotisme: essais d'anthropologie critique*. Toulouse: Anacharsis.

Blondet, Marieke et Mickaële Lantin Mallet (2017). *Anthropologies réflexives: modes de connaissance et formes d'expérience*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Boltanski, Luc., et Laurent Thévenot (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.

Brousseau, Simon (2015). "Penser les liens entre éthique et politique de la littérature : un dialogue entre Martha Nussbaum et Jacques Rancière." *Tangence*(107): 73-88.

Cavell, Stanley (2009 [1969]). "Connaître et reconnaître". *Dire et vouloir dire*. Paris: Editions du Cerf, p. 377-412.

Cavell, Stanley (2012 [1979]). *Les voix de la raison: Wittgenstein, le scepticisme, la moralité et la tragédie*. Paris: Éditions du Seuil.

Chavel, Solange (2011). "L'imagination en morale dans la philosophie contemporaine de langue anglaise." *Revue philosophique de la France et de l'étranger* 136(4): 543-562.

Copans, Jean et François de Singly (2011). *L'enquête ethnologique de terrain*. Paris: Armand Colin.

Diamond, Cora (2011 [2003]). "La difficulté de la réalité et la difficulté de la philosophie". *L'importance d'être humain*. Paris: PUF, p. 271-306.

Fassin, Didier (2008). "L'éthique, au-delà de la règle: Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud." *Sociétés contemporaines* 71(3): 117-135.

Fassin, Didier et Alban Bensa (2008). *Les politiques de l'enquête: épreuves ethnographiques*. Paris: La Découverte.

Foucault, Michel (1994). *Dits et Ecrits, 1954-1969. Tome I*. Paris: Gallimard.

Gibert, Martin (2014). *L'imagination en morale*. Paris: Hermann.

Gilligan, Carol (2008 [1987]). *Une voix différente : Pour une éthique du care*. Paris: Editions Flammarion.

Gisquet, Elsa (2010). "Cas de conscience et loyauté du chercheur dans des terrains émotionnellement difficiles. Le cas des décisions d'arrêt de vie en réanimation néonatale." *Éthique publique* 12(1): 165-178.

Gregorio Fins, Adélaïde (2017). "Repenser l'éthique à travers l'imagination narrative et littéraire dans la pensée de Paul Ricœur et de Martha Nussbaum." *Bulletin d'Analyse Phénoménologique* 2(XIII): 478-493.

Malinowski, Bronislaw (1989 [1922]). *Les Argonautes du Pacifique occidental*. Paris: Gallimard.

Mol, Annemarie (2009). *Ce que soigner veut dire : Repenser le libre choix du patient*. Paris: Presses de l'Ecole des mines.

Noddings, Nel (1998). "Ethics and the Imagination", dans Greene, Maxine, William Ayers et Janet L. Miller (éd.). *A Light in Dark Times: Maxine Greene and the Unfinished Conversation*. Teachers College Press, p. 159-169.

Noddings, Nel (2013 [1984]). *Caring: A Feminine Approach to Ethics and Moral Education*. Berkeley: University of California Press.

Nussbaum, Martha C. (1995). "Les émotions comme jugement de valeur", dans Paperman, Patricia et Ruwen Ogien (éd.). *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*. Paris: EHESS, p. 19-32.

Ogien, Albert (1992). "Les limites de la connaissance nécessaire. Sur l'apposition du diagnostic psychiatrique à l'enfant." *Sciences sociales et santé* 10(1): 49-83.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2008). *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve: Bruylant-Academia.

Paperman, Patricia (2000). "La contribution des émotions à l'impartialité des décisions." *Social Science Information* 39(1): 29-73.

Pierron, Jean-Philippe (2015). "Imaginer plus pour agir mieux. L'imagination en morale chez Carol Gilligan, Martha Nussbaum et Paul Ricoeur." *Les ateliers de l'éthique* 10(3): 101-121.

Sakoyan, Juliette (2009). "L'éthique multi-située et le chercheur comme acteur pluriel. Dilemmes relationnels d'une ethnographie des migrations sanitaires." *ethnographiques.org* 17 - novembre 2008 L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique [en ligne].

Thévenot, Laurent (1990). "L'action qui convient", dans Pharo, Patrick et Louis Quéré (éd.). *Les formes de l'action*. Paris: EHESS, p. 39-69.

Weber, Florence (2009). *Manuel de l'ethnologue*. Paris: PUF.

UN DOUBLE REGARD À DOUBLE TRANCHANT : ITINÉRAIRE D'UNE SOCIOLOGUE À L'HÔPITAL

Aude Parfaite

« Si le chercheur vit pendant une longue période dans la communauté qu'il étudie, sa vie personnelle est inextricablement mêlée à sa recherche. Une véritable explication de la manière dont la recherche a été conduite implique nécessairement un compte rendu assez personnel de la vie du chercheur pendant cette période » (Whyte 2002, 311).

Longtemps, la dimension du savoir sociologique s'est constituée par une démarcation entre le monde professionnel et le monde scientifique. Cependant, le champ des sciences sociales s'est confronté à des demandes sociales croissantes. Une grande majorité de ces demandes ont trouvé des réponses auprès des praticiens de l'intervention. Mais d'autres formes d'ajustements se sont opérées dans le champ académique, notamment grâce aux fonds de recherche nationaux facilitant l'ouverture à des terrains diversifiés. Chez les doctorant·es en sciences sociales en Suisse, un autre type d'accès à ces enquêtes de terrain s'est développé grâce à la possibilité de réaliser un contrat d'assistantat. Cette contractualisation permet de répondre à des demandes sociales ou institutionnelles en dehors du champ académique. Elle permet ainsi aux apprenti·es chercheur·es une immersion plus longue et l'occasion de pratiquer une sociologie compréhensive. Les hôpitaux universitaires sont régulièrement à la recherche de partenariats avec le champ des sciences sociales et nouent facilement ce type d'arrangement. Ce point souligne d'ailleurs l'engagement et l'intérêt des sciences de développer des échanges pour accompagner, mais aussi parfois orienter, les transformations de la société (Olivier de

Sardan 2010; Seferdjeli et Stroumza 2011; Audoux et Gillet 2011). De leur côté, les sciences sociales proposent comme contribution un éclairage sur le fonctionnement de ces organisations. (Lesemann 2003; Calhoun et Wiewiorka 2013; Derbez 2010)

C'est dans ce cadre que j'ai eu l'opportunité de bénéficier d'un contrat d'assistantat dans un service d'un grand hôpital universitaire en Suisse. Dans cette contribution, je reviendrai sur cette enquête de terrain qui s'est déroulée de 2014 à 2018 et qui m'a conduite à la réalisation d'une thèse. Je montrerai comment, au cours de mon immersion sur mon terrain, je me suis confrontée à des effets de positionnements qui m'ont amenée à m'interroger sur des questions plus larges, à savoir : comment, dans quelles conditions et dans quel contexte produit-on le savoir sociologique ? Il m'a paru nécessaire d'accorder une place à l'analyse de mon positionnement car c'est aussi un point d'entrée pour interroger plus largement des aspects parfois invisibles ou indicibles des rapports de travail au sein de ce service.

Il est désormais peu acceptable de ne pas restituer les stratégies d'accès dans le cadre des enquêtes et recherches qui sont produites aujourd'hui. Cependant, ce retour réflexif est mobilisé pour restituer des aspects très variés liés aux recherches. Daniel Bizeul (1998) a fait état d'un ensemble de difficultés auxquelles les chercheur·es sont confronté·es aussi bien dans les relations qu'ils ou elles entretiennent avec les enquêté·es que dans le déroulement imprévu de certaines situations, qui « oblige » les chercheur·es à une prise de recul. Ces justifications ou prises de décisions s'expriment alors dans la rédaction de ces récits. Elles ont pour fonction une sorte d'analyse, de retour sur soi, permettant une prise de conscience des limites de l'étude et une mise à distance de ces émotions. Ces récits sont aussi parfois l'occasion, comme le décrit Mathilde Bourrier (2010, 2011, 2013, 2017) de questionner les arrangements tout autant que l'apparition de nouvelles méthodes d'enquêtes dans des univers peu propices à l'ouverture. C'est aussi une invitation pour les chercheur·es à produire des descriptions fines de leurs situations d'enquêtes dont la richesse d'analyse est une source précieuse d'enseignement. Ces dimensions soulèvent

aussi des questions éthiques auxquelles les chercheur·es peuvent difficilement se soustraire aujourd'hui (Burton-Jeangros 2017).

Dans un premier temps, je reviendrai sur mon parcours jalonné par la construction de savoirs fondés sur la production d'ethnographies organisationnelles. Ces connaissances ont une incidence sur mes conditions d'entrée dans l'institution, qui se place dans le registre de la recherche-action. Dans un second temps, j'exposerai comment cette relation contractualisée et négociée produit des effets de positionnement qui m'ont amenée à questionner plusieurs dimensions de mon éthique professionnelle. Enfin, j'interrogerai les mécanismes implicites qui produisent des paradoxes d'éthique professionnelle des chercheur·es en immersion et passage sous silence de phénomènes organisationnels douteux qui soulèvent pourtant des enjeux éthiques collectifs et institutionnels. Cette négligence traduit certainement des risques qui vont à l'encontre de celles et ceux qui font vivre ces organisations. Ce chapitre vise donc à explorer les effets d'un positionnement hybride ainsi que l'intérêt d'en faire une description fine. Cette analyse sociologique est en effet révélatrice de ce que font les institutions aux humains.

L'extrait qui va suivre se déroule lors d'un focus group en novembre 2017 qui traitait des problématiques liées à densité du travail dans le service de soins intensifs. Il est issu d'une enquête réalisée entre novembre 2017 et janvier 2018 auprès de 30 professionnel·les de santé du service de soins intensifs (5 aides-soignant·es, 7 infirmier·ères, 7 infirmier·ères réalisant la gestion de flux, 4 chef·fes de clinique, 5 cadres infirmier·ères et 2 médecins adjoints) repartis en 5 groupes distincts, sur 12 séances de focus groups suivies d'une journée de restitution des résultats. Les séances traitaient de trois thématiques abordant le déroulement de l'activité en situation normale, en situation perturbée et en situation exceptionnelle. Il s'agissait d'appréhender comment les soignant·es définissent ces situations et quelles représentations pouvaient être identifiées derrière la notion floue de « surcharge » de l'activité. Cet extrait acte ma rupture avec mon terrain d'enquête, m'obligeant à reconnaître la nécessité de cesser mon immersion. Mais il est aussi à l'origine d'une réflexion plus large m'obligeant à

rechercher les mécanismes qui conduisent à cette impossibilité de maintenir des conditions d'accès acceptables. Il permet aussi d'apporter un éclairage sur des phénomènes organisationnels.

Marc⁶⁷ est infirmier aux soins intensifs. Au cours d'un focus group, il m'interpelle de la façon suivante :

« Mais tu fais quoi ? Tu sers à quoi ? Parce que tu vois, je pense qu'on est beaucoup dans le service à se poser cette question. Parce que tu reçois un salaire ? Et tu produis quoi ? Qu'est-ce qu'on attend de toi ? »

Je détaille les missions que j'ai réalisées puis j'ajoute ceci :

« J'ai fait des choses dans le service, qui n'ont aucune visibilité et le manque de reconnaissance de mon travail, je le ressens autant que vous. »

Marc reprend :

« Tu vois ce que je veux dire, ce n'est pas pour te le dire à toi, mais c'est pour dire que tu es un symptôme de la situation. Je ne sais pas si ça te passionne ce que tu fais, mais le manque de reconnaissance, c'est quelque chose qui est dur je trouve. Au final, nous on a encore les patients. Dans les mandats que j'ai faits, j'ai l'impression qu'il n'y avait pas une plus-value énorme à ce que ce soit moi. Pourtant, j'ai donné du cœur, j'ai l'impression que je faisais bien mon truc, mais ça aurait pu être quelqu'un d'autre. Au final, on ne regardait pas vraiment ce que je faisais, on s'en foutait. »

En tant que sujet, c'est d'abord la violence du discours que j'ai voulu mettre à distance. Mais rapidement, cet échange est devenu, pour la chercheuse que je suis, l'occasion de replacer les situations que j'étudiais dans les logiques internes et caractéristiques du fonctionnement de cette organisation. Étant considérée comme « un symptôme » de ce service, voici que j'incarnais symboliquement l'expression d'un travail d'organisation nié. Cela m'a conduite à



⁶⁷ Les noms des personnes sont anonymisés.

regarder plus globalement ce qui se jouait dans l'expression de ces rapports de travail.

Nicolas est adjoint dans le service de soins intensifs. Depuis trois ou quatre ans, il trouve que l'ambiance s'est « *clairement détériorée* ». Il suppose que cette démotivation vient de la difficulté à donner du sens à ce que les gens font. Mais il parle aussi d'un manque de vision collective avec ses collègues. Pourtant, il aime son activité clinique mais regrette le peu de reconnaissance et d'aide qui lui est apportée pour développer ses projets. Comme si « *tout était fait pour nous démotiver* ». (Extrait d'entretien 12/12/2017)

Romain, quant à lui, est chef de clinique depuis déjà plusieurs années dans le service. Il se demande si le fait d'exercer dans un service de soins aigus n'est pas la cause de son épuisement. Non pas du fait de l'intensité de l'activité, mais du fait de la lourdeur psychologique de voir les décès et les familles en pleurs s'accumuler au fil des années. « Je pense que je ne vais pas mourir en réa. Mon idée c'est de changer parce que je pense qu'il doit y avoir quelque chose qui est délétère ». Il constate que les gens qui sont là depuis longtemps ont tous un problème : « un caractère est assez particulier, avec des intolérances bien marquées ». Il n'ose imaginer « l'existence d'une sélection naturelle par laquelle on y aurait mis les gens qui avaient des problèmes ». Il se dit finalement qu'il y a « une grosse influence de l'environnement et des pathologies qu'ils traitent ». (Extrait d'entretien, 23/12/2017)

Damien, Claire, Patrick et Denis sont responsables infirmiers et constatent que leur fonctionnement ne relève pas de leur volonté individuelle mais est impliqué par le projet de service. « Ce n'est pas toi qui as décidé à un moment donné que tu allais t'occuper que de... c'est qu'on t'a demandé de gérer un secteur, un groupe de collaborateurs et de vraiment ne regarder que cela. On te l'a imposé, tu ne l'as pas choisi au départ. » (Extrait de focus group 05/11/2017). Ils ont le sentiment qu'on leur a enlevé leur pouvoir décisionnel, de n'être que des exécutants et ça les démotive (Thévenot 1990; Bronckart et al. 2004; Rossi 2013).

Julie est infirmière et réalise également un mandat de gestion du flux des patients dans le service. Elle vient de passer la nuit à préparer la répartition des infirmier·ères du matin auprès des patients. Mais, au vu des effectifs, elle trouve qu'elle n'a pas fait quelque chose d'optimal. C'est d'ailleurs ce que lui fait remarquer sa responsable le matin en tournant les pages du cahier de répartition. Elle lui répète que rien ne va et ne comprend pas ces choix. Mais, Julie rétorque : « *Si je l'ai fait c'est que je n'avais pas le choix. Mais, la manière dont on te dit les choses c'est insupportable ! Tu as juste envie de lui balancer le cahier à la tronche et de partir* ». (Extrait de focus group 16/11/2017)

Carole est infirmière et ces derniers temps, elle constate un manque de reconnaissance du problème des infirmier·ères et des aides-soignant·es. Elle aimerait qu'on lui dise bonjour le matin et que sa hiérarchie identifie qu'elle est en surcharge de travail au lieu de lui dire qu'elle n'a pas fait telle ou telle chose. « Ça fait partie aussi de la reconnaissance globale de notre travail. Il y a un manque de reconnaissance de notre problème. Qu'est-ce qu'on fait si l'équipe considère qu'elle est en crise mais que le chef ne le considère pas ? Si c'était reconnu ça irait beaucoup mieux dans le service ». (Extrait de focus group 15/12/2107)

Gregory est aide-soignant. Il se demande si la plénière du service est faite pour l'équipe. Il y en a une par année qui a lieu à 14 heures. De fait, les horaires de travail ne permettent pas vraiment d'y être présent. Il trouve que c'est un peu à l'image du service. Il pense qu'on pourrait trouver une organisation : « on pourrait staffer plus ce jour-là, l'équipe du matin pourrait finir un peu plus tard, ou on pourrait faire chacun une demi-heure. » Il constate « un manque de culture d'entreprise ». Virginie est d'accord avec lui. Elle ajoute : « il y a beaucoup de paraître pour montrer que c'est un service qui va bien. En fait, c'est un service qui ne va pas bien ». (Extrait de focus group 08/11/2017)

Ces énoncés semblent être le premier signe pour dire que quelque chose ne va pas. Ce délitement des rapports de travail semble être la manifestation de symptômes. En psychanalyse, on

dit souvent que les individus sont attachés à leurs symptômes, c'est ce qui rend difficile le processus de changement. Le symptôme est défini comme « *un signe tenant lieu de lien et de représentation entre deux éléments, l'un, le symptôme, connu, visible, effet d'un autre, inconnu, invisible* » (Noël 2010). Ces symptômes deviennent une sorte de compromis de l'inacceptable. Ainsi, le malaise au travail, la non-reconnaissance semblent être devenus les variables d'ajustements sur lequel repose le système.

Ces situations sont pourtant emblématiques des rapports de travail qui s'exercent dans ce service. Ces tensions, apparaissent à tous les niveaux de l'organisation et résultent aussi bien de décisions maladroites que de malaises ou de dérapages pouvant conduire à des dérèglements du travail d'organisation (de Terssac 2013). Ils constituent des éléments de rupture qui, mis bout à bout, deviennent des dilemmes éthiques qui exposent les individus à des risques professionnels pour pallier l'évitement successif du travail d'organisation (Dujarier 2015).

C'est à partir de ces fondements qu'il m'a semblé que je devais interroger la relation qui s'établit entre éthique professionnelle et organisation. Au métier de sociologue ne revient pas la découverte de ce que beaucoup d'acteurs du terrain sont en capacité de discerner, sans avoir nécessairement besoin du regard des chercheur·es pour le découvrir. En revanche, les sociologues peuvent apporter un éclairage sur ce que cette diversité d'agencements produit dans ce monde social.

DE LA SOCIOLOGIE D'INTERVENTION À LA CORPORATE ETHNOGRAPHY

Il me faut préciser quelques éléments de mon parcours biographique pour comprendre pourquoi la sociologie d'intervention m'est familière. Après une licence en sociologie, je me suis orientée vers un master de sociologie appliquée, spécialisé en évaluation et en concertation. Ce master était destiné à former des chargé·es

d'études à l'évaluation de dispositifs organisationnels et de politiques publiques et à réaliser des diagnostics organisationnels et des dispositifs de concertation dans les organisations. Mon apprentissage du métier de sociologue s'est donc construit avec l'idée que la sociologie est un moyen d'apporter, si ce n'est des solutions, au moins une tentative d'éclairer les choix des actrices de ces organisations.

Au cours de ce master, j'avais réalisé deux stages de six mois dans des blocs opératoires. Le premier s'est déroulé dans une clinique à Albi et le second en pédiatrie au CHU de Toulouse. Ces stages sont une expérience contractualisée (rémunérée dans le cas de la clinique et bénévole dans le cas du CHU), qui sont l'occasion pour les organisations de disposer de main-d'œuvre à moindre coût. Mais ils sont aussi, pour les sociologues apprentis, une possibilité de pratiquer une sociologie dans l'action (Dubar 2006; Ischer, Cecchini, et Hainard 2010; Maubant 2013). Les recherches que j'ai menées dans ces stages répondaient toutes les deux à une commande institutionnelle dont l'objectif était d'évaluer les dispositifs d'organisation du travail. Les résultats attendus par ces institutions étaient liés à leur volonté d'œuvrer pour la performance de leur organisation (optimisation du bloc opératoire, règlement des conflits, réorganisation de l'activité...). Mais ces dispositifs encadrent surtout le travail et impliquent des ajustements pour les opératrices dans la réalisation de leurs activités.

Ce type de démarche s'inscrit dans une longue tradition de la sociologie des organisations dont la spécificité est de pénétrer dans les organisations, et dont l'intention est d'apporter un éclairage des phénomènes organisationnels qui s'y produisent. C'est dans ces conditions que plusieurs formes de contractualisations ont été réalisées avec des entreprises, des institutions et autres types d'organisations ouvrant des possibilités de terrains aux chercheur·es. La plus emblématique est celle de Michel Crozier dans les usines de la SEITA (Crozier 1963). Mais l'on doit aussi beaucoup à Renaud Sainsaulieu pour son intérêt à développer une sociologie d'entreprise (Sainsaulieu et Segrestin 1986). En dehors du champ académique, d'autres formes de contractualisation ont émergé dans les

organisations. La figure de sociologue d'intervention fait son apparition en développant des formes de contractualisation dépendantes de commanditaires. Sans se dédouaner de ces liens, ils ou elles revendiquent leur légitimité à produire des connaissances, bien qu'ils ou elles répondent à des demandes sociales, institutionnelles et organisationnelles (Uhalde 2001; Herreros 2013). À l'issue de ce master, j'avais la conviction qu'une sociologie d'intervention était la voie à suivre pour « *que les résultats d'un travail sociologique puissent être saisis par ceux-là même dont il parle* » (Herreros 2013, 5).

C'est dans la continuité de ce master, que j'ai été sollicitée pour un projet de recherche mené par le pôle recherche des Hospices Civils de Lyon. Ce projet était mené en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) en Midi-Pyrénées sous la forme d'un contrat de recherche clinique pour une période de deux ans. Le programme de recherche auquel je participais portait sur l'impact d'une formation au « Crew Resource Management » (CRM)⁶⁸ pour la prévention des risques en chirurgie et le développement du travail en équipe au bloc opératoire. Leur hypothèse de départ était que la diffusion de cette formation issue de la gestion des risques industriels et aéronautique (Helmreich 2000; Nundy et al. 2008) impacterait positivement la sécurité des soins (le bon patient, la bonne intervention, le bon côté). Ces types de recherche ont émergé en santé pour répondre à l'instabilité et à la variabilité des pratiques et se sont également appuyés sur des méthodes de simulation développées, notamment, en anesthésie (Hart et Owen 2005; Davenport et al. 2007). Au cours de cette étude, j'ai proposé à l'équipe de recherche de mener un travail sociologique d'observation des pratiques de travail afin d'appréhender les enjeux que

●
⁶⁸ Le CRM utilisé dans cette étude repose sur une formation théorique basée sur l'apprentissage de la conscience de la situation, la synergie d'équipe et la communication opérationnelle. Le travail en équipe est ensuite observé et débriefé pour donner des clés de lecture aux professionnels. Ils ont pour objectifs une appropriation de ces notions pour diminuer les risques d'erreurs au bloc opératoire.

recouvre la standardisation de ces méthodes dans des univers longtemps contrôlés par le pouvoir médical.

Les sociologues des organisations (Bazet, Jolivet, et Mayère 2008), comme les chercheur·es en sciences de gestion (Moisdon 2010), les anthropologues (Pouchelle 2008) ou les ergonomes (Gaillard 2011) réalisent parfois ces contrats à la demande. Certain·es sociologues ou anthropologues intègrent aussi des organisations et produisent des savoirs sur ces dernières (Blomberg 2010; Nafus et Anderson 2010; Hanson 2014; Alami 2014). Ils ou elles pratiquent ce que l'on appelle une « Corporate ethnography ». Ces expériences pratiques ont provoqué un intérêt fervent pour les entreprises découvrant l'utilité de l'ethnographie pour la compréhension des dynamiques économiques, sociales ou culturelles en faveur de ces organisations. Ce sont donc des pratiques courantes plus ou moins dévoilées qui sont aussi un point d'entrée pour comprendre de quoi sont faites les organisations. C'est d'ailleurs par cet angle de vue que j'ai été sollicitée au départ pour intégrer ce service.

DES CONDITIONS D'ENTRÉE CONTRACTUALISÉES

« Si nous nous écoutons, nous entendons les doutes, nous voyons s'ébaucher les pistes pas encore très étayées, nous voyons trembler les murs de la sociologie, cette discipline qui ne sait plus si elle a un objet propre, puisque nous ne sommes plus d'accord pour dire que la société existe réellement. » (Ruffier 2013)

C'est assez régulièrement que les arrangements de départ sont relégués dans les annexes, parfois passés sous silence ou relatés au titre d'anecdotes comme des aventures cocasses. C'est bien avant le début de mon entrée sur le terrain que j'ai laissé échapper plusieurs indices des luttes de pouvoir qui s'exerçaient au sein du service de cet hôpital universitaire. Ainsi lors de ma rencontre, en 2012, avec un médecin exerçant aux soins intensifs de cet hôpital que débute cette histoire. Celui-ci avait entamé le développement

de formation type « Crew Ressource Management » (CRM) dans son service.

Cette proposition prit forme en décembre 2013 et s'inscrit dans le cadre d'une sociologie d'intervention, autrement dit par une forme d'engagement contractualisée avec l'hôpital. Ce contrat était conditionné par la publication officielle d'un poste de sociologue, suivi d'une procédure de recrutement somme toute classique pour une organisation publique (lettre de motivation et C.V suivi d'un entretien). Ce « droit d'entrée » sous contrat ne devait être qu'une formalité, selon les propos du médecin, puisque nous avions « réglé » les conditions de réalisation de cette enquête. Pourtant, en mars 2014, à l'issue du processus de recrutement, le poste me fut refusé pour des raisons de préférence nationale (Conseil fédéral 2008)⁶⁹. L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais elle se poursuit, puisque l'échec de cette contractualisation a conduit à la suppression de la publication du poste et à la recherche d'une solution alternative pour me recruter. Deux mois plus tard, c'est par le biais d'un contrat d'assistantat à l'université, financé par des fonds hospitaliers, que je débute mon entrée sur ce terrain. Cependant, ce contrat d'assistantat d'une durée limitée d'un an n'est pas conditionné par la réalisation d'une thèse. C'est un ajustement pour permettre mon recrutement autrement que par le passage d'un contrat hospitalier. Par la suite mon contrat d'assistantat sera renouvelé durant quatre ans⁷⁰.

Ces conditions d'entrée auraient dû faire l'objet d'une attention plus particulière de ma part car elles donnent des informations sur mon positionnement de départ et apportent des éléments de compréhension pour situer les luttes de pouvoir existantes dans ce service. C'est d'abord du fait d'une prévalence du pouvoir médical

●
⁶⁹ En Suisse, les offres d'emploi pour des métiers connaissant un taux de chômage supérieur à 8% sont désormais accessibles uniquement aux autochtones les cinq premiers jours de leur publication. Et, ce, dans l'idée de diminuer le nombre de recrutements étrangers.

⁷⁰ Mon inscription en thèse a eu lieu en septembre 2016.

sur les décisions administratives qu'un montage spécifique du contrat rend possible ce recrutement. Les dispositions relatives à ce contrat d'assistantat seront réalisées sans l'accord des ressources humaines du département, il s'est donc fait « malgré eux ». Ces pratiques sont finalement assez courantes dans les institutions publiques qui ont régulièrement recours à ce type de montage contractuel. Au même titre que les stages, la flexibilité de ces contrats permettent aux organisations de disposer de compétences spécifiques à court et moyen termes sans avoir à endosser la charge d'une titularisation d'un poste susceptible d'être coûteux à long terme. Plus largement, ces conditions d'entrée informent aussi sur les négociations qui échappent au contrôle de ceux qui, de prime abord, paraissent incontournables dans le processus de recrutement. Cela n'empêche pas pour autant que la ligne d'autorité médicale soit régulièrement remise en question. Au cours de mon enquête de terrain, je découvris que ma place dans ce service était régulièrement discutée. À titre d'exemple, lors de mon inscription au « Certificate of Advanced Studies (CAS) : qualité et sécurité des soins » en 2016, les ressources humaines ont d'abord refusé mon inscription, précisant à mon responsable que je n'avais "pas d'avenir à l'hôpital". Mon responsable a dû négocier un arrangement avec les ressources humaines pour que je puisse m'inscrire. Après l'obtention de ce CAS, je me présentais au poste de "Quality Officer" que je n'obtins pas, au motif de l'invisibilité de mon travail dans le service. Ce refus s'inscrit dans la même catégorie de difficultés que celles que rencontrent certain·es infirmier·ères, qui se voient refuser la prise en charge de leurs formations et doivent également les réaliser sur leur temps personnel. De même, des infirmier·ères intérimaires ne sont jamais titularisé·es au motif que leurs compétences sont insuffisantes, alors qu'ils ou elles ont servi plusieurs mois à combler les effectifs manquants. Ils ou elles sont remercié·es dès qu'un processus de recrutement de titulaire est mis en œuvre. Ainsi, ces deux lignes d'autorité – administrative et médicale – cohabitent, sachant qu'il existe des zones où leurs pouvoirs décisionnels respectifs se chevauchent. Les acteur·trices sont balloté·es entre ces deux rationalités, d'une décision à l'autre, renforçant les tensions et les difficultés de cohérence du pilotage

d'une cohabitation forcée, influencé par la ligne d'autorité qui prend le dessus.

UN ENGAGEMENT FLOU

En juin 2014, j'intégrais le service de soins intensifs. Finalement, la mission d'évaluation de la formation au travail en équipe fut transformée en mandat de réalisation d'un état des lieux de la création d'un service de soins intermédiaires. La gouvernance de ce nouveau service était partagée entre le service de soins intensifs et la salle de réveil d'anesthésiologie. L'extrait de mon cahier des charges explicite la mission de la manière suivante :

Dans le cadre de la mise en œuvre du service pilote « soins continus interventionnels » au sein du service des soins intensifs

- participer au paramétrage du système d'information collaboratif notamment en ce qui concerne les mécanismes décisionnels de l'admission et de la non-admission aux soins continus interventionnels et aux soins intensifs ;
- saisir et traiter les données collectées via le système d'information ;
- conduire une analyse stratégique dans l'objectif de déterminer le système d'action concret dans le processus de tri des patients entre les soins intensifs et les soins continus interventionnels.

Trois facteurs explicatifs permettent de saisir les ajustements nécessaires auxquels j'ai été confrontée dès mon entrée sur ce terrain et dans le cadre de la transformation de mon cahier des charges.

Le premier facteur est lié au contexte dans lequel je débute mon immersion. La création du service de soins intermédiaires est mal comprise par les acteur·rices du service. Les objectifs stratégiques

pourtant clairement définis ne semblent pas faire l'unanimité ou ne sont pas bien compris. La communication auprès des équipes des deux services semble floue et plonge les professionnel·les dans des incertitudes qui rendent difficile l'adaptation des pratiques attendues pour la prise en charge des patient·es dans le service pilote de soins intermédiaires. Plusieurs acteur·rices du service peinent à saisir les décisions qui sont prises. En novembre 2014, soit cinq mois après la création du service pilote, le nouveau chef de service des soins intensifs annoncera le retrait de la participation du service à son déploiement. Deux arguments seront avancés : l'augmentation de l'activité des soins intensifs et les difficultés de coopération des deux services.

« Ce qui a été dommage ici c'est qu'on aurait pu s'occuper des soins intermédiaires en post-opératoire et on n'a pas réussi à s'entendre avec l'anesthésie et du coup c'est l'anesthésie qui s'occupe d'une grosse partie de ces soins intermédiaires ». (Médecin adjoint, extrait d'entretien du 24/11/2016)

Le second facteur tient à la place que l'on me donne. Personne dans le service n'avait été informé de ma venue. Ainsi, au cours d'une de mes observations en salle de réveil d'anesthésie, un des médecins considéra ma présence comme de l'espionnage. Il avait attendu le départ en vacances de mon responsable pour m'accueillir avec la phrase suivante : « *Mais qu'est-ce que vous avez à me suivre comme ça ? Vous me surveillez ?* ». Ainsi les intentions de la chercheuse deviennent suspicieuses. En dehors du rejet manifeste qu'exprime le médecin qui se pense « sous surveillance », se cache aussi la délimitation floue du périmètre de cette première mission. Comme mon arrivée n'avait pas été anticipée, ni préparée, on me confia à une infirmière chargée de la gestion de flux. C'est grâce à elle que je pus me familiariser avec l'environnement. Elle est devenue par la suite une informatrice précieuse. La transversalité de son poste me permettait de découvrir le fonctionnement de cette organisation et de rencontrer les soignant·es au cours de leur activité de travail pour remédier à l'absence de présentation officielle. Ce type de situation avait déjà été rencontré dans d'autres enquêtes

de terrain. Mais sur ce terrain, je ressentais plus fortement ces impressions de malaise parce que les demandes qui m'étaient formulées n'étaient pas claires et que je tentais d'échapper à plusieurs tentatives d'instrumentalisation.

« Ce message pour t'informer de la journée de formation du 16 décembre, à laquelle tu es conviée de manière à apporter tes éclairages et guider les utilisateurs concernant la documentation /extraction des données. La journée démarrera à 07h et se terminera à 15h30, cependant si tu dois te libérer pour d'autres activités sache que ta participation est souhaitée de 08h à 10h30 principalement. » (Extrait de mail d'un chargé de formation 15/10/2015)

« Pourrais-tu me donner tes disponibilités pour une première séance de groupe pour réfléchir et proposer des actions qui permettraient aux soignants de prendre plus souvent leur pause. Les responsables ont réitéré leur souhait que tu participes à ce groupe car vous avez apparemment déjà réfléchi aux mesures à prendre en période de surcharge. (Extrait de mail du responsable qualité du 21/02/2017)

Le dernier facteur tient à mon engagement subjectif déterminé par la place que je prends. Au cours de mes autres terrains d'enquêtes j'étais habituée à me trouver face à des acteur·rice·s qui n'appréciaient pas toujours la présence de la chercheuse. Mais je ne m'étais jamais retrouvée face à cette ambivalence. Sur ces terrains d'enquêtes, je me considérais comme une sociologue d'intervention qui répond à une demande institutionnelle. Dans ce service j'ai d'abord cherché à maintenir une position distancée par rapport aux relations que j'entretenais avec mes enquêtés, tandis qu'eux ne me considéraient pas vraiment comme en dehors de l'organisation.

« Nous avons dans le service Madame Aude Parfaite, sociologie du travail, mentorée par le Dr..., qui est en train de terminer un tel projet, avec analyse opérationnelle, technique, psychologique et sociologique de l'implication

des soignants médico-infirmier. Elle a effectué de nombreux interviews + questionnaires. Il me semble donc que ton projet est redondant par rapport à ce qui est déjà fait dans le service. » (Extrait de mail du chef de service du 20/01/ 2015)

Ces ambiguïtés naissantes dès l'entrée sur mon terrain d'enquête créent les conditions d'une place que je ne prends pas et que l'on ne me donne pas. Ce n'est qu'à l'issue d'une prise de recul que j'ai pu constater que mon entrée sur ce terrain s'était bel et bien réalisée sous conditions. Elle m'avait d'abord semblé presque triviale, sans doute parce que cela faisait plusieurs années que j'évoluais dans des institutions de santé. Banale, au point qu'elle ne m'est pas apparue comme un élément qui conditionnerait la place faite au sociologue pour analyser les enjeux organisationnels. Pourtant, cette ambivalence au sujet de la place qui m'était accordée conduit à se demander s'il existait vraiment une volonté d'intégrer une sociologue dans ce service.

Il est clair que j'avais minimisé les effets de cet engagement. Il ne s'agissait pas uniquement de négocier son entrée sur le terrain mais aussi de négocier sa place et par là même la pluralité de mes engagements. Il me faut donc aussi clarifier quelques éléments qui sont constitutifs de ma posture sociologique. Il me paraît désormais évident que rendre compte de ces enjeux dans le temps long de l'immersion, permet aussi d'apporter un éclairage sur la place accordée aux questions du travail d'organisation dans les institutions.

C'est à partir de cette place que s'ancre ma démarche d'observation et de description. Sous l'angle du régime expérientiel, il s'agit d'éclairer les rapports de travail auxquelles les actions des individus sont articulées et s'établissent dans ce contexte spécifique. Ces rapports ont un poids dans la compréhension de l'organisation sociale locale. C'est un des fondements de l'ethnographie institutionnelle (Smith 2018) qui postule que le monde de la vie quotidienne et des expériences sont comme capturés dans les contextes locaux mais aussi dans un environnement institutionnel plus large. « Le monde social est à découvrir *et non à théoriser* »

(Smith 2018, 8) est la maxime qui anime l'ethnographie institutionnelle. C'est une sociologie de l'action où l'engagement du chercheur·e sur le terrain consiste à problématiser et penser sa propre expérience depuis les circonstances pratiques auxquelles il se trouve confronté. Leur description indique qu'il y a des réalités institutionnelles à traiter, parce que ces circonstances se présentent aussi comme une justification de l'institution, et de son action. Cet angle de vue me permet d'appréhender les rapports de travail, en m'intéressant d'une part à la manière dont les individus concourent à la fabrication d'une réalité institutionnelle stable et reproductible et d'autre part à la manière dont les individus se confrontent à l'ordre du discours institutionnel.

DES CONDITIONS FAVORABLES À MON ENGAGEMENT : « IL FAUT QUE TU FASSES PARTIE DES MEUBLES ! »

La figure du sociologue embarqué dévoile aussi l'ensemble des ajustements auxquels je me suis confrontée (Bourrier, 2013). L'idée de développer une sociologie embarquée provient de l'analogie faite par Mathilde Bourrier (2010) entre les stratégies employées dans le champ journalistique pour maintenir des conditions d'accès médiatiques, notamment dans les zones de guerre, et la possible formalisation de ces stratégies pour les sociologues de plus en plus en proie à des accès réglementés, notamment dans les univers à risque.

Cependant, l'embarquement peut être défini de bien des manières. Pour certains, il s'agit d'un embarquement auprès de milieux militants ou associatifs qui aboutissent parfois à une forme de socialisation dangereuse où la prise de recul devient nécessaire pour ne pas nuire à la production des résultats par la force de cet engagement (White, 1955 ; Albera, 2001 ; Bizeul, 2007 ; Rostaing, 2010 ; Tarrius, 2015). Les temporalités, les univers pénétrés et les implications de ces chercheur·e·s embarqué·e·s, produisent également différentes sortes d'embarquements (Bonhomme 2007 ; Gardien 2013 ; Martin et Pajon 2015 ; Alam 2016). Il n'y a pas un

embarquement mais des figures d'embarquement aux contours flous.

Ces situations d'immersions ne font pas toujours l'objet d'un récit détaillé. Parfois aussi, la pertinence de ces récits est discutée (Bizeul, 1998 ; Sardan, 2000 ; Bourrier, 2011). De manière générale, la sociologie embarquée, bien que diversifiée, consent à l'idée qu'être embarqué relève du choix du chercheur·e. Mais, il existe plusieurs façons de s'embarquer, je commencerai par développer ce que je ne considère pas comme relevant de mon embarquement.

Pour ma part, il n'est pas défini par ma relation contractuelle avec l'hôpital puisque je considère que cette position relève de ma posture de sociologue d'intervention. Il n'est pas non plus lié à un engagement dans un milieu militant ou associatif puisque j'exerce au sein d'une institution. Il s'agit plutôt d'un embarquement « malgré » où je monte à bord sans être sûre que cela relève de ma propre volonté. Cet embarquement n'est pas non plus la conséquence de contraintes exercées par le milieu qui le transformerait en obligation. Il est précisément le résultat d'un ensemble de circonstances qui crée les conditions possibles de cet embarquement. Il s'est joué autour de trois dimensions :

i) Une dimension d'engagement personnel

Quelques mois après mon arrivée, le médecin qui m'avait recrutée disposa de fonds supplémentaires pour une seconde année. La première année j'avais négocié un aménagement de mon temps de présence pour ne pas avoir à déménager. Cette fois-ci, il me demanda d'augmenter mon temps de travail. Je devais donc m'installer dans la région, mes allers-retours ne seraient plus tenables. J'acceptai, alors même que ce changement m'apparaissait risqué puisqu'il impliquait de me retrouver en Suisse, sans attache. Ce point de rupture m'a d'emblée engagée plus fortement sur mon terrain.

ii) Une dimension d'engagement professionnel

Embarquer sur le terrain signifiait pour moi que les liens spécifiques que j’entretenais étaient l’occasion d’appréhender des arènes de l’organisation auxquelles je n’aurais possiblement pas pu accéder autrement (réunions, échange informel...). Ce positionnement spécifique est à l’origine de la production du savoir du chercheur·e : « Le savoir sur la société s’énonce toujours à partir d’une position occupée en son sein » (Smith 2018, 56). J’avais sans doute minimisé le fait que mon appartenance à ce service m’engagerait autant. Nous étions tous dans le même bateau ! Cela impliquait aussi un rôle à tenir dans la production de certains outils, ou dans l’accompagnement de leur conception ou utilisation qui signait mon embarquement.

iii) Une dimension d’engagement dans un contexte de crise

En novembre 2014, le service dut absorber ce qu’on nomma une crise. En réalité, il s’agissait d’une crise sanitaire globale et le service qui était lui-même déjà en crise avait été sollicité pour prendre en charge un patient. Profitant de ma présence, mon responsable m’avait demandé de « monitorer » la crise. C’était peut-être là la véritable rupture avec la position distancée que j’avais adopté au départ. « *Il faut que tu fasses partie des meubles* » m’avait soufflé mon responsable. En m’intéressant à l’organisation de cette prise en charge, j’avais pratiquement vécu dans ce service. Loin, bien sûr, de l’engagement des professionnel·le·s de santé, j’avais tenté de les accompagner au plus proche de ce qu’ils avaient traversé. J’étais montée à bord et je pratiquais désormais une sociologie embarquée.

Régulièrement dans ce service, je découvrais au gré de mes observations ou de mes échanges avec les soignant·es, mais aussi dans certains projets que je devais mener, des situations symptomatiques du service. Il s’agissait d’injonctions contradictoires comme lorsque, par exemple, Victor raconte sa déception de constater le manque d’intérêt porté aux conditions d’accompagnement de la formation des infirmiers :

« J'ai fait partie de l'équipe d'encadrement pendant 6 ans. Quand je prends point par point les raisons de ce qui ne va pas concernant les conditions dans lesquelles on nous fait encadrer, on me répond c'est comme ça. Il n'y a pas de stratégie, c'est comme ça et ben ça sera sans moi. » (Infirmier, extrait de focus group du 03/11/2017)

C'est aussi le sentiment de participer à des concertations déguisées, à peine voilées mais qui suscitent aussi la perspective de possibles changements :

« Quand on est venu me parler du projet, on m'a proposé les groupes de travail ou l'entretien. J'ai dit les groupes de travail, au bout de 9 ans ici, quand je vois le résultat, j'en ai un peu ma claque des groupes de travail donc j'ai dit, ce sera un entretien en tête à tête. Bon, il se trouve que j'ai été inclus dans les groupes (rire) ... mais voilà tu espères une finalité. » (Infirmier, extrait de focus group du 05/12/2017)

« Ça arrange tout le monde de dire que le problème c'est la surcharge. Il y a plein de choses qu'on pourrait faire pour déterminer tout ça. Mais après je pense qu'il y a un réel problème de démotivation parce que l'équipe managériale de ce service pêche dans certains domaines. Y compris pour expliquer pourquoi le service est dans cet état. Je pense qu'ils ne savent même pas pourquoi. » (Médecin adjoint, entretien du 24/11/2017)

Mais aussi des décisions floues ou incomprises :

« Tu vois c'est ça, c'est la notion de responsabilité. En fait, on a l'impression que tout le monde fait son travail sans prendre la responsabilité de ce qu'il fait. Sincèrement on n'a pas eu de colloque depuis Mathusalem, ni dans le service, ni dans les secteurs. Tout ce qui devait se mettre en place, du teaching, de la formation, ça ne se fait plus. Donc en fait tous les avantages qu'on devait avoir, on ne les a pas eus et on a que les désavantages. » (Infirmière, extrait de focus group du 03/11/2017)

« C'est difficile d'être responsable à deux. Après, tu es responsable ou tu ne l'es pas. Pour l'instant, c'est comme ça et ça n'a pas été rediscuté. Mais de toute façon mon avis ne compte pas ! » (Médecin adjoint, entretien du 24/11/2017)

Ces événements relevés régulièrement au cours de ces quatre années plongeait le service dans ce que tous et toutes définissaient sous le vocable de crise.

« On a l'impression d'être un navire sans capitaine... ça explose dans tous les sens, chacun fait ce qu'il veut... chaque adjoint à son secteur, maintenant ils sont tous en freelance. » (Infirmière, extrait de focus group du 05/12/2017)

Je pense que j'ai enlevé les lunettes roses de l'amour que j'avais pour cette profession depuis un petit moment maintenant, je vois difficilement comment les choses vont changer. Ce qui est difficile pour moi c'est les problèmes de hiérarchie. Toi tu es la marionnette au milieu et tu essaies de rester cohérent. » (Cheffe de clinique, extrait de focus group du 12/12/2017)

Cette récurrence, qui pourtant ne m'avait pas échappé, m'apparaissait routinière tant elle m'était devenue familière. Julien Freund (1976) considère la crise comme « une situation collective caractérisée par des contradictions et ruptures, grosse de tensions et de désaccords, qui rendent les individus et les groupes hésitants sur la ligne de conduite à tenir, parce que les règles et les institutions ordinaires restent en retrait ou sont même parfois déphasées par rapport aux possibilités nouvelles qu'offrent les intérêts et les idées qui surgissent du changement, sans que l'on puisse cependant se prononcer clairement sur la justesse et l'efficacité des voies nouvelles ».

Pour comprendre ce phénomène, il faut aller au-delà de ce que recouvre le positionnement atypique que j'occupe dans ce service. La complexité de ma posture s'explique aussi par un ensemble de

dérapages organisationnels appuyés par une routine de comportements ancrés dans les expériences de l'organisation— routine qui s'est bel et bien ancrée chez moi.

DES DÉCONVENUES PROPICES À UNE SOCIOLOGUE DÉBARQUÉE

Les sociologues des organisations comme le constate Mathilde Bourrier (2017) sont habitués à « repérer et normaliser naturellement les phénomènes de luttes de pouvoir et d'alliances » et « à parfois se laisser aveugler pour protéger ce qui apparaissait comme le plus précieux : à savoir maintenir les conditions d'un accès à un terrain complexe. »

J'avais réuni les conditions favorables à mon engagement. Mais jusqu'où s'impliquer ? Qu'est-ce que révèle cette implication ? Produit-elle sociologiquement des résultats ? Quelles traces laissent-elles ? Bref, parle-t-on de sociologie engagée ou d'engagement du chercheur ? Il me semble que j'avais entrepris une bataille avec l'organisation où je me sentais capable, avec les acteurs de terrain, de faire évoluer les situations de travail pour atténuer collectivement leurs difficultés. Rapidement, j'ai dû trouver des ajustements entre ce qui relevait de mes désirs et une mise à distance de mes émotions.

En 2015, j'intégrais un groupe de travail pour le développement du dossier patient informatisé du service. Je devais participer à la rédaction d'une analyse fonctionnelle, autrement dit, une analyse des besoins des utilisateur·rice·s au regard de leur activité. Bien trop impliquée dans le service, j'avais besoin d'une prise de recul. C'est en m'engageant dans la réalisation d'une thèse que s'offrait la possibilité de cette mise à distance. C'est un des ajustements que j'avais trouvés en m'engageant dans la production de connaissances dans le champ académique. En opérant ce retour, il a fallu interroger la place que j'occupais dans l'accompagnement et la conception de ces outils. Ce changement de positionnement s'éprouvait aussi dans des difficultés de plus en plus prégnantes à

me maintenir sur le terrain. J'avais le sentiment d'être en mission sous couverture alors même que tous et toutes savaient que je réalisais une thèse.

Après avoir fait partie des meubles, refusé les tentatives d'instrumentalisation, je me retrouvais confrontée à des propos provoquant un sentiment d'incompétence et d'inutilité. Cette situation ne s'est pas jouée par hasard. J'avais jusqu'ici normalisé les formes de violence symbolique auxquelles je m'étais habituée parce qu'au prix de quelques échanges houleux, je les avais considérées comme un rapport de force nécessaire et utile pour me maintenir sur ce terrain. Cependant, alors que j'avais déjà fait l'expérience de ma propre compétence, je vivais très mal ce désaveu. Pour parvenir à me maintenir sur ce terrain (partir n'aurait que confirmé ces dires), je choisis de me plier au cadre que l'on souhaitait renforcer et ainsi conduire les missions qui m'étaient attribuées. Progressivement, je me mis à distance d'une forme de proximité qui au départ avait facilité mon engagement. J'avais banalisé la manière dont se déroulaient les rapports de travail au même titre que de nombreux acteur·rice·s dans ce service avaient l'habitude de le faire.

J'avais trouvé la limite de mon embarquement. Accueillie par certain·e·s, rejetée par d'autres et remise en question, je continuais à résister sur ce terrain qui devenait difficile en restant paralysée et dépossédée du savoir que j'avais accumulé. Entre mon implication nécessaire de sociologue embarquée, et celle de sociologue d'intervention, je me suis perdue. Ces tensions m'indiquaient qu'il fallait me désengager. Mon contrat arrivant à échéance en juin 2018 je n'ai pas cherché à le reconduire.

L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DU CHERCHEUR·E ET DES PROFESSIONNEL·E·S DE SANTÉ : CO- CONSTRUIRE UNE ÉTHIQUE ORGANISATIONNELLE

Ce désengagement est une rupture significative qui fait écho à ma déontologie et à mon éthique professionnelle de chercheuse. Il

conduit à me questionner sur la place de l'éthique dans les dynamiques collectives. Comment établir des relations entre règles organisationnelles et éthique professionnelle ? Pour les unes, elles relèvent des prescriptions de l'organisation qui s'exercent sous contraintes et qui consistent à répondre à un ensemble d'obligations dans le cadre de son activité. Pour l'autre, elle s'attache à définir les responsabilités de l'individu à adopter un comportement responsable pour réaliser son activité de travail.

La question de l'engagement autour de ces deux dimensions me conduit à des injonctions contradictoires. Comment concilier analyse organisationnelle et production de connaissances sociologiques dans un univers où des compromis difficiles voire contradictoires viennent heurter les fondements mêmes de l'éthique du sociologue ? Peut-être que la limite de mon propos commence au moment où se posent les enjeux d'ordre émotionnel. Cependant, ils pourraient ouvrir la voie à quelques questionnements fructueux : comment les acteur·rices de ces organisations font-ils pour maintenir leur engagement dans le cadre de ces organisations qui les malmène (Kaës et al. 2005)?

Autant l'éthique professionnelle est une forme de régulation interne des professions qui fait l'objet d'une attention constante dans le champ de la santé (Desclaux 2008), autant le rapport qu'entretiennent les acteur·rices de l'organisation au contexte et à l'environnement dans lesquels ils ou elles exercent leur profession reste peu questionné. Ces régulations semblent niées ou à peine suggérées. Il semblerait que l'organisation entretienne un manque de considérations morales tout autant que techniques ou pratiques sur ce sujet.

Ces tensions ne sont pas toujours dévoilées et sont constitutifs des malaises qui traversent les soignant·es tout autant que la chercheuse. Ils se traduisent dans les dérèglements de l'organisation et de ses activités. Cette souffrance au travail rappelle l'épuisement des professionnel·les à compenser les défaillances d'une organisation qui ne les entend pas. (Loriol 1999; Dujarier 2006; Renault 2008)

Gilbert de Terssac (2013) nomme malaise organisationnel, « le produit de la rencontre entre l'organisation blessante qui entoure les activités et les blessures organisationnels que présente le sujet. Le malaise organisationnel est une activité de positionnement contrarié ou de repositionnement impossible au sein de l'univers de travail. Enfin, ce malaise peut remettre en question le rapport adaptatif de l'individu sur son milieu, dès lors qu'un déficit se creuse entre les contraintes du travail et les ressources que le sujet peut mobiliser et qu'aucune prévention n'est mise en place : l'atteinte à la santé résulte de cette activité régulatrice empêchée ».

De manière générale peu de personnes iraient à l'encontre de principes éthiques généraux prônant des valeurs universelles. Chacun·e s'engage à respecter ces valeurs et les fait siennes. Pourtant, à un niveau local, derrière le développement de ces principes généraux, se cachent de profonds dysfonctionnements que le socle de valeurs communes ne parvient pas à enrayer. Comme si, dans l'organisation, l'accumulation de cet ensemble de valeurs discréditait toute possibilité d'élaborer une éthique organisationnelle plus à même de mettre en lumière ce type de comportement.

FACE À SON OBJET : QUELLE PLACE POUR LA PRODUCTION DES SAVOIRS SOCIOLOGIQUES ?

« C'est là leur force, car ce bricolage sans cesse plus virtuose nourrit un engagement profond sur les scènes sociales, politiques et économiques : ni d'emblée critique, ni coopté, à la fois éternellement dehors et parfois pour de longues périodes dedans, au point de ne plus pouvoir totalement sortir, en bref à jamais embarqué » (Bourrier 2013, 34).

Comment rendre compte de la place accordée aux enjeux éthiques de la recherche sociologique tout autant qu'à une possible co-production de savoir dans l'action ? Cette volonté de maintien de mon embarquement pour produire de la connaissance a certainement aussi fait appel à une éthique de conviction. Elle a favorisé mon engagement à partager la complexité d'un problème collectif en

proie à la nécessité de prises de décision. Elle conforte mon idée que l'analyse faite par les recherches en sciences sociales devrait aider à éclairer le sentiment de non-reconnaissance de ces collectifs abîmés. Elle pourrait être une piste de réflexion au sujet de cette tension qu'il peut y avoir du fait de ces malentendus organisationnels.

C'est en révélant ces enjeux au cours de l'étape de restitution dans le processus de la recherche que s'instaure une éthique située et négociée (Rossi et al. 2008). C'est une manière d'aboutir au partage des valeurs d'engagement de tous et toutes par l'expression des conditions sociales de l'organisation du travail. Pour les professionnel·es, elle est l'occasion d'exprimer les conditions d'un travail empêché et d'obtenir de la part de la hiérarchie l'engagement et le consentement nécessaires à l'aboutissement de leur démarche et avancer dans les décisions. C'est d'ailleurs la place qu'offre la restitution de ce travail auprès du responsable de soin et du chef de service dont est extrait l'échange suivant :

Chef de service : « Merci beaucoup pour avoir commencé ce travail. Pour mettre ça aussi en regard de l'institution, on est un service transversal. Ça a été bien dit dans ce groupe on ne peut pas fonctionner tout seul. On doit être transparent sur les décisions qui vont être prises lorsqu'on est en situation de surcharge parce que ça va impacter les autres services. »

Responsable de soins : « On est très attaché à nos horaires hospitaliers mais il faut aussi s'adapter. Il faut que ce soit cohérent avec les autres groupes de travail avant de pouvoir diffuser les informations. »

Chercheuse : « Ce serait peut-être intéressant de discuter du statut de ces différents groupes parce qu'il y a beaucoup de groupes qui s'organisent dans le service. Comment on raccroche les wagons, qu'est-ce que vous soutenez ? »

Responsable de soins : « Les trois groupes on va tous dans le même sens donc au moins on a la même logique. »

Responsable infirmier : « Après, qu'est-ce que vous nous donnez comme possibilité pour poursuivre le travail ? Quelle échéance vous nous donnez pour finaliser ? Sachant qu'on n'a pas d'urgence car on n'a pas connu de situation de surcharge depuis un moment. Donc on a bien conscience qu'on doit travailler vite et bien, mais quels sont les moyens ? »

Responsable de soins : « *Avez-vous évalué les échéances parce que si vous avez besoin de ressources moi j'ai besoin de savoir combien.* »

Chef de service : « *C'est bien, c'est un sacré boulot déjà.* »

Chercheuse : « *Je voudrai ajouter aussi la notion de soutien de la hiérarchie qui est vraiment importante. C'est-à-dire, comment on arrive à fédérer les équipes mais y compris au niveau des responsables infirmiers et médecins ?* »

Chef de service : « Alors, si vous avez besoin d'entendre ça, vous avez tout notre soutien. À notre niveau, on en parle toutes les semaines, c'est quelque chose qui nous tient à cœur. Je dirai que vous êtes dans une logique d'état des lieux mais vous n'avez pas encore travaillé sur la surcharge. Pour moi, on devrait aborder ce qui va toucher à des choses très sensibles pour un soignant. C'est de se dire, qu'est-ce que je vais laisser tomber dans ma prise en charge en cas de surcharge et comment je fais pour ne pas culpabiliser. Je m'excuse de parler de ça, mais il faut rendre cela explicite et transparent pour l'équipe. Et c'est là-dessus que je vous attends parce que c'est là le gros travail. Mais je comprends le travail de base et je le salue. Il fallait faire cet état des lieux pour commencer.

Responsable de soins : « Je voulais revenir sur la communication et la reconnaissance. »

Infirmier : « Pour la reconnaissance, c'est le nœud du problème, la reconnaissance des gens, des compétences, de ce qu'on fait. »

Infirmier : « On n'est pas hostile à la surcharge d'activité. Mais de manière générale, on a besoin de voir cette surcharge nommée par les différentes hiérarchies. Une présence plus importante de la hiérarchie. Il faut qu'on trouve une solution. »

Infirmier : J'espère que vous vous rendez-compte que c'est votre rôle et ce n'est pas un petit rôle mais c'est un grand rôle. J'espère que vous allez le prendre et l'exécuter en tant que responsable des deux côtés pour faire en sorte que les choses que l'on a décidées soient mises en place et qu'on les continue.

Chef de service : « *Une fois que c'est validé on va mettre en place, c'est sûr.* » (Extrait de la journée de restitution du 15/01/2018)

Cet engagement discursif est vu comme un gage d'implication de la hiérarchie à prendre en considération le constat et les propositions faites au cours de la restitution. Cependant, jusqu'à la date de mon départ, en juin 2018, aucune proposition ne sera validée par celle-ci et le projet ne verra pas le jour. Comme en témoigne la demande de validation faite par le responsable infirmier :

« Bonjour,

En complément des modifications, veuillez trouver en pièce jointe la réflexion de l'équipe médico-soignante sur les aspects communicationnels (problèmes et propositions d'amélioration) correspondant à la seconde phase du projet surcharge.

Par l'intermédiaire de ce mail, je réitère ma demande de rencontre avec vous afin d'aller de l'avant dans ce projet.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande. » (Extrait du mail du 29 juin 2018)

Du symptôme aux signes apparents de nombreux dysfonctionnements organisationnels, ces dérégulations modifient le travail concret, ses conditions de réalisation et finissent par produire des

effets délétères sur les personnes qui le réalisent. Pourtant, l'expression de ce symptôme partagé n'est pas suffisante pour engager la prise de décision. Ces événements ont manifestement influencé mes catégories d'analyses et mes représentations des rapports de travail au sein de cet environnement. En les ajoutant à ma grille de lecture, je peux questionner un ensemble de logiques dissimulées. D'un côté, certaines prises de décisions semblent déshumaniser le travail. De l'autre, l'idée d'une « domination obscure » est mise en lumière par ceux qui semblent dépossédés de leur pouvoir, comme si les contraintes venaient de l'extérieur. Mécaniquement dans ce service, les décisions semblent prises sans savoir vraiment, qui les a décidées, qui les a formalisées, qui doit les mettre en œuvre.

Chercheuse : « Je ne vois pas comment on ne peut pas mettre en place les propositions de l'équipe. (Rire des interviewés). »

Cheffe de clinique : « Toi tu as encore les lunettes roses je pense. » (Extrait de focus group 12/12/2017)

Toute la complexité de l'immersion est de ne pas se laisser submerger. Avec le recul, je ne peux nier que je me suis, en grande partie, laissée envahir par certaines situations. Maintes et maintes fois il a fallu renégocier. Soit parce que les règles du jeu avaient changé, soit parce qu'il devenait difficile de maintenir une position dans certaines situations, sans perdre la face. Les accointances, les déceptions, les croyances, les instrumentalisation ont été inévitables. Malgré ses déconvenues, l'analyse de ma situation d'enquête apporte aussi des éléments qui viennent enrichir les résultats de ma recherche.

C'est de ce constat qu'émerge la nécessité d'élever une sociologie dans l'action à un autre niveau que celui de l'organisation. C'est aussi reconnaître l'existence d'autres arènes susceptibles de donner à voir ce que cet agir organisationnel produit, et contribuer de cette manière, si ce n'est à des transformations du social, au moins à une certaine forme de prise de conscience.

C'est dans cette perspective que je souhaite défendre l'idée d'une possible production du savoir sociologique par une sociologie dans l'action.

J'ai parfois porté un regard subjectif, pas toujours distancé, contraire à l'objectivité dont découle une longue tradition d'analyse sociologique et dont il a fallu se départir ensuite. La mise à distance ou le désintérêt vis-à-vis du travail du sociologue est à replacer dans un contexte plus global permettant d'appréhender le rejet manifeste de ces organisations à s'interroger sur leur propre fonctionnement.

Pour reprendre ma question de départ : comment, sous quelles conditions et dans quel contexte produire le savoir sociologique ?

Pour ma part, c'est d'abord en acceptant que le terrain est indissociable de mon engagement subjectif. Ensuite, en n'éluant pas l'idée de positions enchevêtrées sur son terrain d'enquête. Ces conditions d'immersion ont contribué à produire des connaissances plus ancrées. En prenant en considération ma trajectoire dans le service, j'éclaire aussi l'environnement dans lequel s'inscrivent les outils d'organisation que j'étudie.

C'est en ce sens que l'éthique de la recherche renforce la possibilité de production de savoirs académiques bien que ces savoirs soient construits dans un positionnement dépendant des situations sociales auxquelles la chercheuse doit faire face. Il n'en révèle pas moins que la place accordée à ce savoir dans le champ académique devrait pouvoir y trouver sa place.

Faire le récit de ces conditions est donc aussi une opportunité pour interroger d'autres aspects de nos terrains d'enquêtes que nous avons parfois tendance à minimiser par crainte, peut-être à juste titre, d'en perdre l'accès à jamais (Darmon 2005; Ruffier 2013; Bourrier 2017). Inversement, en négligeant ces aspects, peut-être courons-nous le risque « de passer à côté » des luttes de pouvoir si évidentes dans les organisations qu'elles en deviennent le régime de l'ordinaire. Elles nous conduisent insidieusement à

une banalisation de certains comportements organisationnels pourtant parfois largement discutables.

BIBLIOGRAPHIE

Alam, Thomas. 2016. « Le talon de fer Sociologue, militant, expert et conflits de rôle dans un think and do tank européen ». *Sciences de la société* (95):63–78.

Alami, Sophie. 2014. « Anthropological Inroads in France ». P. 234-46 in *Handbook of anthropology in business*. Left Coast Press, Inc.

Audoux, Christine et Anne Gillet. 2011. « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction ». *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy* (43).

Bazet, Isabelle, Alexia Jolivet, et Anne Mayère. 2008. « Pour une approche communicationnelle du travail d'organisation: changement organisationnel et gestion des événements indésirables ». *Communication et organisation* (33):30–39.

Bizeul, Daniel. 1998. « Le récit des conditions d'enquête: exploiter l'information en connaissance de cause ». *Revue française de sociologie* 751–787.

Blomberg, Jeanette. 2010. « Insider trading ». P. 214-26 in *Ethnography and the Corporate Encounter: Reflections on Research in and of Corporations*. Vol. 5. Berghahn Books.

Bonhomme, Julien. 2007. « Anthropologues embarqués ».

Bourrier, Mathilde. 2010. « Pour une sociologie embarquée des univers à risque ? » *Revue de la société suisse d'Ethnologie* (15):28-37.

Bourrier, Mathilde. 2011. « “No admittance except on business” . Les enjeux de la négociation de l'entrée dans les organisations ». *SociologieS*.

Bourrier, Mathilde. 2013. « Embarquements ». *Socio-anthropologie* (27):21–34.

Bourrier, Mathilde. 2017. « Conditions d'accès et production de connaissances organisationnelles ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 11(4):521–547.

Bronckart, Jean-Paul, Ecaterina Bulea, Laurent Filliettaz, Isabelle Fristalou, Miren Itziar Plazaola Giger, et Françoise Revaz. 2004. « Agir et discours en situation de travail ».

- Burton-Jeangros, Claudine. 2017. *L'éthique (en) pratique: la recherche en sciences sociales*. Université de Genève.
- Calhoun, Craig et Michel Wieviorka. 2013. « Manifeste pour les sciences sociales ». *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales* (1):5–39.
- Conseil fédéral. 2008. « RS 142.20 La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI). Article 21: Ordre de priorité ». (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html#a21>).
- Crozier, M. 1963. *Le Monopole industriel*. Paris, Seuil.
- Darmon, Muriel. 2005. « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain ». *Genèses* no 58(1):98-112.
- Davenport, Daniel L., William G. Henderson, Cecilia L. Mosca, Shukri F. Khuri, et Robert M. Mentzer Jr. 2007. « Risk-adjusted morbidity in teaching hospitals correlates with reported levels of communication and collaboration on surgical teams but not with scale measures of teamwork climate, safety climate, or working conditions ». *Journal of the American College of Surgeons* 205(6):778–784.
- Derbez, Benjamin. 2010. « Négocier un terrain hospitalier ». *Genèses* (1):105–120.
- Desclaux, Alice. 2008. « L'éthique médicale appliquée aux sciences humaines et sociales: pertinence, limites, enjeux, et ajustements nécessaires ». *Bulletin de la Société de pathologie exotique* 101(2):77–84.
- Dubar, Claude. 2006. « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux ». *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie* (1).
- Dujarier, Marie-Anne. 2006. *L'idéal au travail*. Presses universitaires de France.
- Dujarier, Marie-Anne. 2015. « La division sociale du travail d'organisation dans les services ». p 173-184 in *Perspectives en clinique du travail*. ERES.
- Freund, Julien. 1976. « Sur deux catégories de la dynamique polémique ». *Communications* 25(1):101–112.
- Gaillard, Irène. 2011. « Sécurité en action, ergonomie et action sur les risques: la négociation est en cours ». *L'ergonomie à la croisée des risques*, Actes du 46ème Congrès de la SELF 207–213.
- Gardien, Ève. 2013. « Embarquement du chercheur: de l'hybridation des savoirs scientifiques ». *Socio-anthropologie* (27):35–47.

- Hanson, Nathalie. 2014. « Recognizing Agile ». P. 540-55 in *Handbook of anthropology in business*. Left Coast Press, Inc.
- Hart, Elaine M. et Harry Owen. 2005. « Errors and omissions in anesthesia: a pilot study using a pilot's checklist ». *Anesthesia & Analgesia* 101(1):246–250.
- Helmreich, Robert L. 2000. « On error management: lessons from aviation ». *Bmj* 320(7237):781–785.
- Herreros, Gilles. 2013. *Pour une sociologie d'intervention*. Erès.
- Ischer, Patrick, Amaranta Cecchini, et François Hainard. 2010. *L'insertion professionnelle des sociologues diplômés de l'Université de Neuchâtel*. Université de Neuchâtel.
- Kaës, René, Antonello Correale, Emmanuel Diet, Bernard Duez, Otto F. Kernberg, et Jean-Pierre Pinel. 2005. « Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels ».
- Lesemann, Frédéric. 2003. « La société des savoirs et la gouvernance: la transformation des conditions de production de la recherche universitaire ». *Lien social et Politiques* (50):17–37.
- Loriol, Marc. 1999. *Le temps de la fatigue: la gestion sociale du mal-être au travail*. FeniXX.
- Martin, Clément et Christophe Pajon. 2015. « La sociologie militaire par les personnels de la défense: une sociologie d'insiders? » *Les Champs de Mars* (2):23–30.
- Maubant, Philippe. 2013. *Apprendre en situations: un analyseur de la professionnalisation dans les métiers adressés à autrui*. PUQ.
- Moisdon, Jean-Claude. 2010. « L'évaluation du changement organisationnel par l'approche de la recherche intervention. L'exemple des impacts de la T2A ». *Revue française des affaires sociales* (1):213–226.
- Nafus, Dawn et Ken Anderson. 2010. « Writting on walls ». *Ethnography and the Corporate Encounter: Reflections on Research in and of Corporations*. Berghahn Books Vol. 5 : 37-57.
- Noël, Dominique. 2010. « Le symptôme dans tous ses états ». *Figures de la psychanalyse* n° 19(1):131-40.
- Nundy, Shantanu, Arnab Mukherjee, J. Bryan Sexton, Peter J. Pronovost, Andrew Knight, Lisa C. Rowen, Mark Duncan, Dora Syin, et Martin A. Makary. 2008. « Impact of preoperative briefings on operating room delays: a preliminary report ». *Archives of Surgery* 143(11):1068–1072.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2010. « Anthropologie médicale et socio-anthropologie des actions publiques. Dispositifs de recherche, commanditaires, réformes... ». *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé* (1).

Pouchelle, Marie-Christine. 2008. *L'hôpital ou le théâtre des opérations: Essais d'anthropologie hospitalière-2*. Vol. 2. Seli Arslan.

Renault, Emmanuel. 2008. « Souffrances sociales. Philosophie, psychologie et politique ». *Lectures, Publications reçues*.

Rossi, I. 2013. « Identités et travail. La preuve par le corps ». *Der Arbeit: eine Re-vision. Le travail: une re-vision* 257–269.

Rossi, Ilario, Kaech, François, Foley Rose-Anna, et Papadaniel Yannis. 2008. « L'éthique à l'épreuve d'une anthropologie en milieu palliatif : de l'insertion à la restitution ». *ethnographiques.org* [en ligne]. <http://www.ethnographiques.org/2008/Rossi,et-al.html>

Ruffier, Jean. 2013. « Les sociologues ont perdu la tête. Rapports de domination et rapports de travail ». *SociologieS* [Online] Files, Nouveaux rapports de pouvoir et formes actuelles de domination, URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4252>.

Sainsaulieu, Renaud et Denis Segrestin. 1986. « Vers une théorie sociologique de l'entreprise ». *Sociologie du travail* : 335–352.

Seferdjeli, Laurence et Kim Stroumza. 2011. « Partenariat de recherche en Hautes écoles spécialisées Santé Travail social de Suisse occidentale. Engagement des acteurs et apprentissages croisés ». *SociologieS* [Online], Files, Les partenariats de recherche. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3622>

Smith, Dorothy. 2018. *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*. Economica.

de Terssac, Gilbert. 2013. « Malaises organisationnels: place, plainte et pente dangereuse ». *La nouvelle revue du travail* [Online] (3) URL : <http://journals.openedition.org/nrt/1261> ; DOI : 10.4000/nrt.1261

Thévenot, Laurent. 1990. « L'action qui convient ». *Les formes de l'action*. Paris, Ed de l'EHESS. 1:39–69.

Uhalde, Marc. 2001. *L'intervention sociologique en entreprise: de la crise à la régulation sociale*. Desclée de Brouwer Paris.

Whyte, William Foote. 2002. « Postface: Sur l'évolution de Street Corner Society ». p. 311 in *Street Corner: la structure sociale d'un quartier italo-américain*. Paris : La Découverte.

LOYAUTÉS, INTÉRÊTS ET MODALITÉS DE RESTITUTION : QUESTIONNEMENTS ÉTHIQUES À L'ÉPREUVE D'UN TERRAIN SENSIBLE

Margaux Bressan

INTRODUCTION

L'immersion dans des terrains aussi sensibles que ceux qui concernent la santé, et en particulier la maladie chez des enfants, amène à réfléchir plus profondément à ce que recouvrent les dimensions éthiques de la recherche en sciences sociales, en s'interrogeant notamment sur la place du chercheur dans le processus de connaissance et la fonction des savoirs qu'il produit (Sellenet, 2015, p.9). L'anthropologie, du fait de l'histoire de la discipline, n'en est plus à ses premières armes en matière de réflexion sur les pratiques éthiques et d'engagement ethnographique. Les questionnements qui en découlent s'inscrivent dans une réponse dynamique qui permet de concilier les spécificités épistémologiques de la démarche, sa rigueur scientifique et sa responsabilité à l'égard de celles et ceux qu'elle mobilise lors des enquêtes de terrain⁷¹. C'est ce que ce chapitre propose de décrire au prisme de la question de la restitution.



⁷¹ Pour plus de détails, cf. le document « Société Suisse d'Ethnologie. 2011. Une charte éthique pour les ethnologues ? Prise de position de la SSE. http://www.seg-sse.ch/pdf/GRED_Prise_de_position_de_la_SSE.pdf »

M'intéressant à l'expérience d'enfants atteints d'épilepsie, pathologie stigmatisante et porteuse d'un lourd bagage socio-historique, j'effectue une recherche doctorale de type ethnographique. Sont menés dans ce cadre des observations au sein de deux unités de neuropédiatrie en Suisse, ainsi que des entretiens avec des enfants fréquentant ces deux dernières, leurs proches et les professionnels de la santé les accompagnant. Un tel dispositif de recherche implique par conséquent de multiplier les interactions avec différents interlocuteurs : les enfants, leurs proches et les professionnels les entourant, avec lesquels se construit une invitation à se raconter, se confier et à être écoutés au sujet de leur expérience de la maladie ; les responsables institutionnels, qui permettent et régulent l'accès aux terrains hospitaliers ; les acteurs de la santé publique et décideurs politiques, de qui provient la demande de recherche ou son financement ; sans oublier les collègues chercheurs avec qui les modalités et perspectives de l'enquête sont discutées.

Cette recherche se trouve non seulement au carrefour de divers types d'interactions, mais elle fait également l'objet de multiples attentes, demandes et mandats, qui surgissent à différents niveaux. En effet, à l'origine de cet objet de recherche et à son niveau plus micro, se trouve la demande explicite de responsables en neuropédiatrie, qui, face à des difficultés de communication avec les familles des patients concernant le diagnostic d'épilepsie et son implication en termes de prise en charge médicamenteuse et clinique, désirent, au travers d'une approche anthropologique, améliorer les modalités de la relation triadique soignant/soigné/proches. En échos à cette demande, se trouvent par ailleurs les attentes des directs concernés, à savoir les enfants et leurs proches, dont le souci premier est celui d'être entendus et reconnus, notamment par les professionnels de santé, face aux réalités, parfois impensées par ces derniers, de cette maladie chronique qu'est l'épilepsie. À un niveau plus méso, la réponse à ces demandes fut rendue possible grâce à un financement du Fonds National Suisse (FNS) dont le but général du projet est de restituer l'expérience des enfants de la maladie chronique, en valorisant notamment leur propre parole, afin d'améliorer leur prise en charge. Enfin, et dans son niveau

plus macro, ce projet FNS participe aux réflexions menées dans la plate-forme PASSE⁷², qui, mandatée par le Service de la santé publique du Canton de Vaud, est constituée par l'Institut des Sciences Sociales de l'Université de Lausanne (ISS, UNIL) et par l'Hôpital de l'Enfance de Lausanne (HEL, CHUV). Face à l'émergence des maladies chroniques, l'objectif de ce mandat est entre autres d'encourager l'« empowerment » des jeunes patients et de leur famille en rendant compte de leur vécu de la maladie au quotidien ; en analysant les modes d'accès aux services de santé et la place que les enfants occupent dans les services de santé ; en sensibilisant les professionnels aux enjeux relationnels ; en favorisant la réflexivité sur les pratiques professionnelles et en proposant des améliorations compatibles avec les contextes institutionnels pouvant déboucher sur des recommandations concrètes.

Par conséquent, cette recherche ethnographique étant prise et sise dans cette pluralité de relations (interactions, demandes, mandats, ...), caractérisées chacune par des attentes et des intérêts spécifiques, se pose la question des enjeux de la connaissance produite et restituée. Dans cette perspective, c'est en partant du principe de restitution que s'articulera la réflexion de ce chapitre en portant sur les modalités d'échange ou de partage des connaissances produites et à la possibilité d'usage de celles-ci. C'est ainsi au regard des difficultés rencontrées lors de ma recherche qu'une éthique de la restitution sera discutée à partir de questionnements déclinés en trois volets constitutifs.

De type relationnel, le premier volet interrogera la posture de la chercheuse dans l'exercice des rencontres avec ses interlocuteurs dont les points de vue, les attentes et les intérêts peuvent être multiples. En effet, un chercheur peut être confronté à des rapprochements mais également à des écarts entre les attentes ou les intérêts de ceux et celles qui financent la recherche, de ceux et celles qui l'autorisent, qui la mènent, qui la supervisent et/ou qui en sont les bénéficiaires. Dès lors, dans ce contexte, comment

●
⁷² Pour plus de détails sur la plate-forme PASSE (Pédiatrie et Anthropologie de la Santé au Service des Enfants) : <http://wp.unil.ch/passe>.

concilier la variabilité de ces demandes avec les objectifs de la recherche et réduire l'écart des éventuelles attentes ? Le deuxième volet, plutôt méthodologique, posera la question de ce qui est éthiquement restituable, dicible et partageable ou non, à qui, et pourquoi, tout en garantissant à la fois une déontologie ou une légitimité scientifique envers la discipline (souci de soi, chercheur), ainsi que confiance et loyauté envers les acteurs du terrain (souci d'autrui). Enfin, le dernier volet qualifié de politico-institutionnel questionnera les enjeux de la finalité de l'enquête lorsque, s'inscrivant dans un projet qui vise l'amélioration de la prise en charge des enfants, son cadre est celui d'une recherche dite "utile". Utile pour qui, utile comment ? Le spectre est large et le positionnement du chercheur difficile lorsqu'il s'agit de partager et échanger les connaissances produites, en tendant vers un usage possible et pertinent de celles-ci.

Ainsi, la déclinaison de ces trois volets permettra de saisir la manière dont cette forme de pratique de l'éthique, ce souci des conséquences, cette responsabilité de soi et ce souci d'autrui peuvent investir la question de la restitution.

PROCESSUS DE RESTITUTION AU PRISME DE TROIS QUESTIONNEMENTS ÉTHIQUES

Visant les retombées pratiques d'une recherche, la restitution fait partie de l'engagement contractuel – et parfois tacite – avec les interlocuteurs du terrain comme un possible « retour » dont la fonction première est de communiquer les résultats de l'étude (Dayer, Schurmans et Charmillot, 2014). Aussi, elle peut se traduire comme une manière de penser l'autre, ou plutôt de « ne pas interpréter l'autre sans l'autre » (Bergier, 2000a, p.126) et de se dire que l'on n'est jamais le seul auteur de ce que l'on restitue (Rurka, 2017). Mais surtout, comme nous le verrons également, la restitution peut être un processus qui a lieu bien avant le rendu final du rapport de recherche aux enquêtés (Rossi et al., 2008). Plus particulièrement et selon les dispositifs de recherche, le processus de restitution peut prendre la forme d'un acte ou d'une dynamique, par

lesquelles le chercheur partage avec ses interlocuteurs, pour des raisons *éthique* et *heuristique*, non seulement les résultats partiels ou finaux (Bergier, 2000a, p. 8), mais également les questionnements et les réflexions en train de se faire.

Si la dimension heuristique, qui apparaîtra en filigrane des lignes suivantes, relève plutôt du pourquoi restituer, c'est sur son caractère éthique – et donc davantage sur le comment restituer – qu'il s'agira de s'arrêter dans le présent chapitre, sans pour autant vouloir en proposer une marche à suivre. En effet, les questionnements présentés permettront de soulever les enjeux qui peuvent surgir dans la pratique de restitution. Je montrerai à ce titre que ces derniers relèvent non seulement d'une éthique *de* la recherche, car basée sur l'application de règles posées *a priori*, comme celles liées au consentement éclairé, mais également d'une éthique *dans* (Fassin, 2008c) et *pour* la recherche, car elle se mesure tant du point de vue des pratiques de recherche mises en œuvre sur le terrain que des méthodes mobilisées pour réaliser le travail d'enquête (Mondain & Bologo, 2009, p. 179).

DES ENJEUX RELATIONNELS

De type relationnel, ce premier volet pose la question du rapport du chercheur à autrui, cet Autre qui se révèle complexe car, non seulement sa forme est plurielle, mais il occupe en outre et en même temps des espaces différents. Comme le spécifie Bergier (2000a), également « polyphonique, il fait entendre plusieurs voix, des pensées en tension, des rationalités qui ne jouent pas à l'unisson » (p.8). Et si, en aval, ces dialogues avec autrui sont tous constitutifs de la connaissance produite et laissent leur empreinte dans les différentes traces restituées, qu'elles soient orales ou écrites, formelles ou informelles (thèses, articles, communications, rapports, discussions de couloir ou lors du repas de midi,...), en amont, ces dialogues peuvent émerger d'un contexte de confidentialité, être empreints de rapports de pouvoir ou donner lieu à des conflits d'intérêts qui traversent à plusieurs niveaux la pratique de la recherche.

Selon Fassin (2008b), l'anthropologie obéit à des logiques scientifiques qui peuvent se trouver en contradiction avec les attentes ou les pratiques de celles et ceux que l'on étudie ou avec lesquels on travaille : à cela, il répond qu'il faut accepter de se trouver en porte-à-faux par rapport à des partenaires, ce qui n'est que la conséquence normale de positions différentes (p. 318). Toutefois, ceci n'empêche pas de prêter une attention particulière et se soucier des conditions de la rencontre avec celui ou celle qui accepte de parler, et d'apprendre le dialogue, l'analyse de soi et d'autrui dans ce face-à-face (Sellenet, 2015). Entendre, mener un entretien, savoir écouter, être adéquat, patient, à l'affût de l'information mais non intrusif, rien n'est donné d'avance. En effet, comme l'explique Bergier (2000b) « au cours de la prise de contact et du premier échange, s'amorce une entreprise où peu à peu les signes d'appropriation mutuel s'engrangent, se scelle un pacte autour d'une invitation à se raconter et à être écouté » (p. 15). Mais ce pacte ne dit généralement rien du comment seront utilisés les témoignages, du statut donné à la parole de celui ou celle qui s'expose, ou des enjeux institutionnels. La plupart du temps, tel que défini par les procédures d'éthique standardisées – et calquées par ailleurs sur le référentiel de la recherche biomédicale –, le consentement dit « éclairé » ne porte que sur l'objet de l'étude, sur l'acquiescement à la rencontre, à l'enregistrement, mais celui ou celle qui parle sait peu de choses du devenir de cette parole, sinon qu'elle sera anonyme pour ne pas lui nuire (Sellenet, 2015).

C'est alors que la restitution, pensée comme un processus traversant l'entier de la recherche et que je propose pour cela de qualifier premièrement de *graduella*, permettrait de dépasser ce manquement. En effet, considéré comme un moyen, et non seulement comme une étape finale, cet acte de restitution s'opère déjà à la première prise de contact, dans la manière de présenter l'étude, ses risques, ses bénéfices, sa procédure de recherche et son objectif, de me présenter moi-même, chercheuse, ou à chaque fois que l'on me demande où en est ma recherche. Il est à l'œuvre également à chaque entretien nouvellement répété auprès des enquêtés (enfants, proches et professionnels) que je vois à plusieurs reprises de manière formelle ou informelle. Au cours de ces rencontres, des

données recueillies précédemment et interprétées par mes soins sont reprises avec eux, et des résultats partiels explicités, afin de les confirmer, de les compléter, de les nuancer ou de les infirmer. Envisagé de cette manière, ce procédé de restitution intègre la dynamique du travail ethnographique (Rossi et al., 2008) ainsi que son analyse, et permet non seulement de cerner les perceptions que les enquêtés ont des activités de recherche auxquelles ils participent, mais également de circonscrire leurs attitudes par rapport à ces activités (Mondain et Bologo, 2009). C'est d'ailleurs ainsi, en les tenant continuellement informés des objectifs, des raisons, et des finalités de l'enquête, qu'une relation de confiance avec eux a pu prendre forme.

En d'autres termes, si ce procédé de restitution a pour caractéristique de mettre en évidence le processus de construction de la connaissance en train de se faire, il met également le doigt sur l'importance de la place du lien dans cette construction. En effet, bien au-delà du consentement dit « éclairé », cette manière d'envisager la restitution participe non seulement à construire une relation de confiance avec les enquêtés, mais elle influence également la compréhension des participants quant au processus de recherche et leur motivation à y répondre, en réduisant l'écart de leurs éventuelles attentes au regard des objectifs de la recherche poursuivis. Aussi, considérer la restitution comme un processus ayant lieu dès le départ permet de s'éloigner d'une restitution qui s'apparenterait à une sorte de « rattrapage » qui permettrait de ne clarifier qu'après coup les objectifs de la recherche, en remettant ainsi en question la qualité des données sur lesquelles s'appuieraient les résultats (Mondain et Bologo, 2009). Au contraire, ce travail de conscientisation des objectifs, de la procédure d'investigation, des bénéfices ou des risques existants, mais également des réflexions en train de se faire, assure aux interlocuteurs un espace d'information en continu. Envisagée ainsi, cette restitution permet par conséquent à la fois d'intégrer dès le départ les réactions et critiques dans le processus d'investigation, et d'engager le dialogue en considérant que la politique de terrain se joue là aussi, en dépassant ainsi la confrontation univoque et classique entre enquêteurs et enquêtés (Fassin, 2008b).

Ceci étant, faut-il systématiquement tout restituer, à tout le monde, et n'importe quand ? La question nous amène à l'argument du volet suivant.

DES ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES

Ce deuxième volet soulève la question de ce que doit être le contenu retenu par le chercheur en amorçant un débat éthique sur le restituable : qu'est-ce qui peut être (ou ne doit pas être) restitué et à qui ? Faut-il toujours restituer ? Faut-il toujours tout restituer ? À quel moment faut-il restituer quoi ? La restitution doit-elle se faire individuellement, par petits groupes ou encore par le rassemblement de l'ensemble des personnes concernées ?

Dans un contexte émotionnellement difficile, tel que celui du domaine de la maladie des enfants, la proximité affective avec les enquêtés s'installe et interroge le sentiment de loyauté du chercheur qui peut ensuite se faire le porte-parole de situations intimes, inédites et taboues. Il va par exemple s'intéresser à des aspects qui contredisent l'image officielle d'une institution partenaire de la recherche, il va être témoin ou être mis au courant d'actes ou de pratiques condamnables ou du moins discutables, de conflits de diverses sortes, il va entendre des propos susceptibles de provoquer des remous à l'intérieur et de susciter de l'indignation à l'extérieur (Bizeul, 1998, in Gisquet 2010, p. 173). Dès lors, quelle attitude adopter lorsque cette mise à nu révèle des pratiques cachées et dévoilées à demi-mot ?

Face à cette question, deux possibilités opposées l'une à l'autre me sont, dans un premier temps, venues à l'esprit. La première fut celle de me tourner vers les acteurs qui se sont prêtés à l'enquête et leur demander jusqu'à quel degré de détails je pourrais me permettre de dévoiler les pratiques. Cela comprendrait toutefois le risque, comme j'ai pu l'expérimenter, de voir restreindre, contrôler, voire censurer du contenu scientifiquement exploitable. « *Tout ce qui se dit ici, reste ici* » me dit d'ailleurs un médecin à la sortie de l'une de mes journées d'observation, ou encore « *j'exige un droit de*

regard sur ce que vous divulguez» me dit la même personne à la veille d'une conférence. En procédant ainsi, l'acte de restitution pourrait se traduire en un souci d'autrui, ou un devoir de loyauté si prégnant, que moi, chercheuse, prise dans des rapports de pouvoir, de contrôle ou de censure, ne serait plus en mesure de faire face aux exigences éthiques du devoir d'intégrité scientifique. La restitution se réduirait en effet à une procédure par laquelle il s'agirait de chercher à tout prix l'assentiment des différents interlocuteurs, ma position de professionnelle serait mise à mal, et la possibilité d'un dialogue argumentation/contre-argumentation annihilée, en raison de trop de compromissions et d'une dilution des rôles, ce qui entraverait mon autonomie de chercheuse. À l'inverse, la seconde option fut celle de dévoiler à tous et toutes l'intégralité de ce que j'ai pu observer, sans me soucier des conséquences du contenu restitué, et sans auto-confrontation aucune, au préalable, auprès des participants à la recherche avec lesquels des liens de confiance se sont tissés. Toutefois, systématiser la restitution de manière totalisante et inconditionnelle en pensant en faire un code absolu de bonne conduite éthique ou de transparence scientifique, serait oublier que l'acte de restitution peut traduire non pas tant un souci d'autrui, interlocuteurs du terrain, qu'un souci de soi, chercheur, à qui seul le devoir de vérité importerait sans prendre acte de l'existence des effets de son action ; et s'il est évident aujourd'hui que des rapports de pouvoir sont à l'œuvre dans le choix de la non-restitution, il en est tout autant dans la pratique même de restitution pour laquelle il importe que la question des conséquences du contenu restitué, ou de son effet produit sur la société et les enquêtes se pose (Piron, 1996).

Dès lors, je me demande si la solution ne se situerait pas dans une zone grise au sein de laquelle le chercheur ferait des choix, ferait des sélections d'informations qu'il s'imposerait de lui-même? Choissant de suivre cette intuition, il s'est agi d'opérer un constant arbitrage entre les objectifs de l'enquête et les attentes de mes interlocuteurs, en débouchant ainsi non pas sur un procédé de restitution *systématique*, mais sur un mode de restitution *suspensive* (Bergier, 2000a, p. 267). En effet, tel que le pense Chauvin (2017), de la même manière qu'un curseur de subtilité existe entre loyauté

et trahison, il semble pour cette raison que tout ne puisse pas être restitué à n'importe qui, n'importe quand, selon n'importe quels canaux ou formats. Pour exemple, mon terrain a révélé que certaines périodes sont favorables à la restitution, comme la rentrée des vacances estivales, car synonyme de redémarrage d'un nouveau cycle, rendant ainsi les interlocuteurs plus enclins à l'écoute et à l'envie de changement ; que, au contraire, d'autres périodes garantissent l'absentéisme de ses destinataires, comme les mois d'hiver, durant lesquels ceux-ci sont souvent soit débordés, soit impliqués dans d'autres projets en cours limitant ainsi leur disponibilité ; que certains lieux, comme les espaces plus informels tels que les couloirs, facilitent un débat plus fertile, alors que d'autres, plus formels, comme les salles de réunions, engendrent davantage de la censure ou du mutisme. Ma présence prolongée sur le terrain m'a également aidée à comprendre la nature de certaines relations interpersonnelles, et ainsi, à identifier certains contenus qui auraient été trop violents si restitués en présence de certains tiers et dont la récupération aurait pu provoquer des conséquences néfastes pour certains acteurs du terrain. D'autres de ces contenus auraient pu en revanche refermer les portes du terrain trop précocement. Il était donc important pour moi de pouvoir conserver une certaine marge de manœuvre, autrement dit, une certaine autonomie, pour décider de restituer ou non, intégralement ou partiellement, pendant ou après telle étape de la recherche, de mettre l'accent ou non sur telle ou telle donnée factuelle, ou d'intégrer ou non dans le raisonnement l'objection formulée par tel intervenant. Envisagée ainsi, cette restitution *suspensive* ferait appel à une éthique qui obligerait le chercheur à se soucier autant du devenir de ses interlocuteurs que des conditions pour « faire science », et ce, au point de soumettre l'acte de restitution à ce souci. En d'autres termes, la restitution *suspensive* serait aussi bien le résultat de la prise en compte par le chercheur du ressenti des interlocuteurs du terrain face au construit sociologique ou anthropologique, qu'elle témoignerait de la prise en considération par le chercheur des dérives possibles de la recherche (dérives de jeu de rôle, d'instrumentalisation, de jeux de pouvoir, de contrôle, de

censure, ou de mauvaises récupérations). En effet, cet acte de restitution révèle un certain nombre de travers dès lors que sont ignorées les positions hiérarchiques respectives des protagonistes, dès lors qu'il se transforme en espace de règlement de compte ou à l'inverse en espace fusionnel aboutissant à une identification ou une confusion des rôles, comme celle par exemple de se faire la médiatrice ou l'avocate de tel segment professionnel. En outre, des biais peuvent également surgir dès lors que cet acte perd de vue l'objet de la recherche, ou dès lors qu'il néglige le dialogue avec les enquêtés ayant comme vertu d'entraîner ces derniers dans un travail de sens et/ou de révolution des pratiques. Ce dernier point, concernant la question de la réforme des pratiques, de l'usage des connaissances ou de l'opérationnalisation des résultats, permet d'aborder la question de la finalité de la recherche.

DES ENJEUX POLITICO-INSTITUTIONNELS

Ce dernier volet sous-tend l'épreuve de la consistance de l'enquête, autrement dit de la question de la finalité de la recherche. L'enjeu ici posé est directement celui du lien entre savoir et action, interrogation qui a conduit à un certain désenchantement et à une certaine méfiance vis-à-vis des possibles apports pratiques des résultats de la recherche. Comme le dit Olivier de Sardan (2010),

« La tâche est difficile, et bien souvent, les chercheurs ne savent pas transformer les résultats de leurs recherches en indications pour l'action, et de même, les responsables des politiques publiques sont perplexes face aux connaissances produites par les chercheurs et bien en peine pour les opérationnaliser » (p.4).

À la question « comment dépasser cela »?, on pourrait répondre que cela pourrait bien être encore par une approche de la restitution *graduelle, suspensive*, à quoi je propose d'ajouter *équilibrante*, que ce passage à l'action puisse être facilité, ceci grâce à un dialogue dès lors plus productif et continu avec les acteurs directs

de la santé. Ce qui est entendu par *équilibrante*, c'est que la restitution devrait avoir pour but de rétablir un équilibre dans le processus de transfert des connaissances : autrement dit, elle devrait notamment permettre de contrecarrer le risque de monopole du sens par le seul chercheur en garantissant aux interlocuteurs du terrain de recherche un espace-temps de réappropriation critique.

Plus précisément, ce qui est questionné ici est la notion d'utilité de la recherche. Utile pour qui, utile comment ? Comme le soulèvent Mondain et Bologo (2009), en présentant la recherche comme « utile » – telle que l'envisagent par exemple les principaux commanditaires et mandataires de cette étude – plutôt que « nécessaire », les chercheurs se voient demander de la part de leurs interlocuteurs des retombées « utiles » pour l'amélioration de leurs pratiques, mesurées en termes de recommandations « concrètes ». Or, selon la manière dont je considère ma posture, et comme l'explique Olivier de Sardan (2010), ce n'est pas tant la recherche menée qui conduira à des actions concrètes, mais l'usage qui en sera fait, et cet usage ne dépend en général non pas du chercheur seul, mais d'autres acteurs, qu'ils soient institutionnels, politiques, ou les professionnels du terrain eux-mêmes. Suivant cette optique, c'est donc, en d'autres termes, à ces acteurs directs du système de modifier leurs propres pratiques en fonction des connaissances produites, « la capacité réformatrice des institutions et des acteurs étant en effet au cœur de toute opérationnalisation des connaissances » (Olivier de Sardan, 2010, p.7). Ceci entendu que la recherche soit pensée à partir des questionnements des acteurs sociaux, ou comme le dit Charmillot (2016), qu'il s'agisse de développer des recherches orientées vers le souci d'autrui (p.5), condition *sine qua non* pour une transformation du monde.

En effet, ce dernier point invite à se pencher sur le souci d'efficacité, ou de la finalité de la recherche, conduisant à ce que nombre d'auteurs (Weber, 1919 ; Piron, 1996 ; Bergier, 2000a ; Fassin, 2008b) ont nommé *l'éthique de la responsabilité du chercheur*. Caractérisée par une dimension politique, celle-ci pose notamment la question, déjà soulevée ci-dessus, de la balance entre d'une part le "souci de soi, chercheur" – ou d'un certain *déontologisme* – visant

à rendre, pour l'autonomie de la science, des actes moralement obligatoires ou prohibés, sans égard pour leurs conséquences dans le monde ; d'autre part le "souci d'autrui", c'est-à-dire la question des intérêts des interlocuteurs, des loyautés et de la confiance accordée, relevant davantage d'une démarche plus conséquentialiste, c'est-à-dire attentive aux effets que nos actions produisent sur le monde (Fassin 2008b). Cette *éthique de la responsabilité du chercheur*, qui se décline selon Charmillot (2017) comme une forme de « responsabilité politique pour autrui » (p.22), traduit l'idée que l'éthique de la transparence ethnographique ne peut se passer d'une réflexion politique (Chauvin, 2017). En effet, mon travail de terrain a révélé que les intérêts des enquêtés, mais également les miens, en tant que chercheure, et ceux des institutions partenaires sont en tension les uns avec les autres ; et restituer en protégeant ou défendant les intérêts de certains membres suppose d'en heurter d'autres. La restitution de certains éléments ou de certaines logiques relève non seulement d'une politique de la recherche que l'on choisit de mener ou non, mais en outre, n'est jamais sans coût et suppose d'en anticiper les effets sociaux (Chauvin, 2017). Comme l'écrivait Becker (1964), toute bonne étude peut se trouver confrontée au « conflit irréconciliable entre les intérêts de la science et les intérêts de celles et ceux qui sont étudiés, provoquant par conséquent une réaction hostile » et ce d'autant plus que la confiance sur laquelle repose l'enquête ethnographique a été grande de la part de celles et ceux qui ont accepté la présence du chercheur (Fassin, 2008b, p. 315). Or – et ceci permettra de refermer la boucle de ce raisonnement – l'élément ayant permis de régler la question de mon positionnement et de mon engagement, fut le fait d'envisager que l'un n'exclue pas l'autre, et même que le second (le souci d'autrui) soit nécessaire pour que le premier (le souci du chercheur) advienne, en tendant vers ce que Bergier (2000a) appelle une éthique de la responsabilité « désencombrée à la fois d'un impératif d'efficacité et de rationalité et de l'allégeance à un code⁷³ » (p. 258). Dit autrement, le maintien constant du



⁷³ En parlant de « Code », Bergier (2000a) se réfère à un modèle normatif dont « l'ambition vise à couvrir l'ensemble des situations pouvant advenir

questionnement personnel, réflexif et autonome du chercheur – ou ce que d’autres auteurs appellent une *épistémologie compréhensive* (Charmillot, 2017)⁷⁴ ou *du lien* (Piron, 2017) – devient primordial si l’on veut que le souci d’autrui ou le souci des conséquences de ses actes ne soient pas négligés au profit du seul respect d’une codification éthique, déontologique ou méthodologique standardisée. En effet, cette hétéronomie (i.e. cette imposition de lois ou de règles par l’extérieur) tend à décharger le chercheur de sa responsabilité à l’égard d’autrui en arguant du respect de la codification, et négligeant ainsi par définition le questionnement personnel et autonome (Bergier, 2000a, p. 256). À l’inverse, l’alternative, pour reprendre Fassin (2008c), fut celle d’aller « au-delà de la règle », en choisissant d’endosser une posture, certes plus inconfortable pour moi, chercheure, consistant à questionner et analyser les enjeux éthiques, sans cesse pris dans des configurations singulières, plutôt que d’appliquer mécaniquement des protocoles préconçus et/ou formatés.

RETOUR AUX INTRICATIONS SPÉCIFIQUES DU TERRAIN

Comme annoncé en préambule, c’est au cœur de différentes attentes, demandes et mandats que se situe la présente étude et à partir desquels l’acte de restitution, qualifiée de *graduella*, *suspensive*



« dans le domaine de la relation sociale entre le chercheur et les interlocuteurs de terrain ». Selon l’auteur, le code, qu’il soit éthique, professionnel ou déontologique, « fonctionne avec une tendance à la décontextualisation et ce faisant véhicule un modèle simplifié du monde ». Or, il précise que « la réalité se décline en situations à chaque fois particulières et complexes si bien que l’application du code par un acteur dans un contexte donné n’est jamais facile, les « bons » choix s’imposant rarement de façon claire et immédiate. » (p. 256)

⁷⁴ Cette « épistémologie compréhensive » se réclame selon Charmillot (2017) d’une « posture communicationnelle s’appuyant sur un travail réflexif dont le médium est la compréhension des bonnes raisons que l’autre m’adresse ou m’objecte (Genard, 2003, p. 93). Elle s’inscrit (...) dans des sciences qui supposent un intérêt émancipatoire (...) » (p. 20)

et *équilibrante*, a pu être pensé, traité et adapté. Si avant le démarrage de la recherche, la restitution avait été pensée de manière formalisée et systématisée par un calendrier prévisionnel de l'avancement de la recherche exigé par les octroyeurs de fonds (FNS), les évaluateurs académiques du projet de thèse et la commission d'éthique cantonale, c'est finalement par le contact et la pratique du terrain que les modalités de restitution se sont définies, précisées et qu'elles ont pris leur forme. En effet, le fonctionnement et le rythme de chacun des services hospitaliers étudiés, la disponibilité et l'agenda fluctuant des interlocuteurs du terrain, la nature des rapports sociaux, hiérarchiques, politiques mais aussi interpersonnels entre ces derniers, ainsi que les interactions et les affinités personnelles avec eux sont les variables ayant participé à la déclinaison et l'application spécifique des modes de restitution. Plus qu'en amont ou en aval, la restitution s'est montrée être un travail de tous les instants, pour lequel il a fallu comprendre et saisir les opportunités, en les formalisant plus ou moins, selon les situations offertes par le terrain lui-même.

Ainsi, si la réflexion des chapitres qui précèdent est née directement de la pratique du terrain, c'est une modélisation « après-coup » qui est ici présentée et qui propose un effet de loupe sur l'application spécifique et concrète de la déclinaison de la restitution propre à cette recherche.

Tableau 1 : Déclinaison des modalités de restitution concernant la présente recherche

	Recherche	Acteurs du système	Commanditaires / Mandataires	Critique du système
Mode de la restitution	Théorique	Analytique	Rationnel	Opératoire
Objectif(s) de la restitution	Montrer l'objectivité du chercheur et défendre la scientificité de la démarche	Se centrer sur le sujet et l'élucidation des relations entre demandeurs, chercheurs et usagers	Montrer que les moyens et les objectifs ont été dûment respectés et remplis	Se centrer sur la mise en œuvre des transformations -> TRAVAIL DE COLLABORATION OPÉRÉ AVEC LES ACTEUR·TRICE·S DU SYSTÈME
Temporalité(s) de la restitution	Rythmes et échéances académiques	Disposition permanente et évolution des interactions sur le terrain	Échéances contractuelles	Disposition permanente et évolution des interactions sur le terrain
Formats de la restitution	Articles scientifiques ; Communications ; Colloques scientifiques ; Thèse	Échanges informels individuels ou de groupe ; Séances formelles ; Entretiens individuels et d'auto-confrontation ; Rapports écrits	Rapports scientifiques ; Rapports financiers	Recommandations, Protocoles, Livrets d'informations, Chartes, Formations

* Inspiré du modèle de traitement de la restitution proposé par Bergier (2000a)

L'acte de restitution se décline au gré de la progression de la recherche et comme l'indique le tableau, selon des modalités et des temporalités variables, tout en adaptant le contenu et son format au type d'interlocuteurs à qui il se destine. En effet, si l'objectif est de répondre à la recherche, autrement dit aux exigences déontologiques de la discipline, le mode de restitution est plutôt de type théorique, car son but est de montrer l'objectivité du chercheur et défendre la scientificité de la démarche. Dans ce cadre, la restitution est un moment choisi ou ponctuel ; elle est en effet dictée par un processus temporel programmé le plus souvent par les rythmes et échéances académiques, et se formalise sous forme d'articles scientifiques, d'interventions ou de communications à des colloques scientifiques, ainsi que dans le manuscrit de thèse. Ce

même article, issu lui-même d'un colloque scientifique, en est un exemple concret. Lorsqu'en revanche l'objectif est celui de répondre aux demandes des acteurs, son mode est alors analytique, car c'est sur le sujet et l'élucidation des relations entre demandeurs, chercheurs et usagers (enfants, proches et professionnels de la santé) qu'il s'agit de se centrer. Dans ce cas, la restitution relève non pas d'un moment spécialement programmé, mais d'une disposition permanente sur le terrain, et évolue en fonction des interactions et des opportunités en son sein. Impliquant les acteurs du système, elle peut en effet s'opérer aussi bien lors de séances organisées, d'entretiens individuels répétés, ou dans des rapports écrits, que lors d'échanges informels, individuels ou de groupe. Il n'est en effet pas rare que des restitutions informelles et à chaud aient lieu lors des interstices entre les pratiques de soins ou les consultations auxquelles je participe. Elles sont l'occasion de partager et confirmer des interprétations, des ressentis, mais également de soulever des questionnements et d'en approfondir leur analyse. Ces restitutions peuvent également se présenter sous la forme d'entretiens d'auto-confrontation ; ces derniers consistant à remettre le professionnel en situation à l'aide de traces de l'activité (enregistrements, dessins, gestes répertoriés) et favoriser l'émergence d'un dialogue autour de cette trace de l'activité. Quand l'objectif est celui de répondre à la commande ou au mandat, son mode est alors de type rationnel, car, dans ce cas, la restitution a pour but de montrer aux commanditaires/mandataires que les moyens et les objectifs ont été dûment respectés et remplis. Elle se fait généralement par le biais d'un processus temporel programmé par des échéances contractuelles, au travers de rendus de rapports scientifiques et/ou financiers attendus ; enfin, lorsque l'objectif est de répondre à la critique du système, son mode est alors opératoire car l'objectif de la restitution est dès lors centré sur la mise en œuvre des transformations. Consistant en un véritable travail de collaboration envisagé *avec* les acteurs du système eux-mêmes, ce type de restitution s'opère selon une temporalité qui relève d'une disposition permanente sur le terrain et évolue en fonction des interactions en son sein. Elle se traduit notamment

par la co-construction de recommandations de pratiques, de protocoles, de livrets d'informations, de chartes ou de formations destinées aux professionnels, aidant par exemple à une meilleure prise en compte de la parole des enfants en consultation.

CONCLUSION

En définitive, si l'on reprend la conclusion de Fassin (2008a) dans son article introductif du numéro *Les politiques de l'enquête*, les enjeux des trois volets précédemment déployés ne « concernent rien moins que les conditions de véridiction de l'enquête, de la relation humaine dans laquelle elle s'ancre, des résultats que nous pouvons en tirer et des effets sociaux que nous produisons ce faisant » (p.14). Il apparaît par ailleurs que malgré la tentative de catégorisation de ces enjeux qualifiés de *relationnels, méthodologiques, et politico-institutionnels*, il semble qu'ils soient tous à la fois l'un et l'autre, qu'ils se chevauchent et s'entrecroisent, et se définissent tous par une dimension qui est celle d'une éthique *située et négociée* (Rossi et al., 2008), autrement dit d'une éthique *spécifique* à la recherche. « Spécifique », car ce qui est entendu est non pas une éthique au sens de la règle égale pour tous et toutes, ou qui relèverait de normes (avec comme « règle » par exemple que la restitution doit être obligatoire en tout et pour tous et toutes), mais d'une éthique pensée en fonction des particularités et des contraintes que les contextes sociaux, politiques et économiques exercent sur les actions singulières et sur l'activité collective : autrement dit, une éthique pensée dans une perspective critique, dans la lutte contre l'imposition d'une éthique standardisée (Charmillot, 2017). En effet, cette dernière ne garantirait en rien l'adéquation des pratiques de recherche dans le contexte particulier dans lequel celles-ci seraient mobilisées, car ces normes seraient justement prescrites en dehors de ce contexte. C'est pourquoi, plutôt que l'idée d'une restitution *systématique*, est proposée l'idée d'une restitution *graduelle, suspensive et équilibrante*. En effet, cette démarche caractérisée par un questionnement des modalités et des méthodes mobilisées pour la réalisation de cette restitution m'a conduite à reformuler

et déplacer le problème éthique soulevé par mes pratiques de recherche. Ce qui est entendu par-là est que la restitution représente certes l'objet de mon engagement vis-à-vis des enquêtés, qui indique ma responsabilité vis-à-vis du terrain, mais elle constitue également le vecteur d'un rapport social qui ne permet pas d'interpréter « l'autre sans l'autre » (Bergier, 2000a, p.126). En d'autres termes, le parti pris est non pas celui de considérer l'acte de restitution comme un code de bonne conduite, mais comme une question ouverte permettant non seulement de densifier ou complexifier les analyses, mais aussi de réfléchir à la relation entretenue avec mes interlocuteurs de terrain, et me distancier de l'acte d'enquêter « sur » au profit de l'acte qui consiste à enquêter « avec ». Dans cette perspective, le défi est alors celui de penser la restitution aussi bien comme un élément constitutif de la recherche (pôle *heuristique*) qu'une forme éventuelle de loyauté ou de souci d'autrui (pôle *éthique*).

En somme, ce n'est plus tant de restitution des résultats dont il serait question – ceci d'autant plus que le mot restituer implique selon le dictionnaire de rendre à quelqu'un ce que l'on aurait volé, ou pris illégalement ou injustement (Kobelsky, 2008, p.186). Quelle que soit la façon dont on la nomme, la restitution consisterait davantage en une forme de processus dynamique intrinsèque à la recherche, qui serait continuellement à l'œuvre dans la relation. Elle se traduirait alors plutôt comme un acte dont le dessein serait de favoriser la mise en place d'un dialogue entre les acteurs de la recherche, ceci dans le respect d'une éthique *spécifique*, qui ne se résumerait pas à la simple, mais essentielle question du consentement, mais qui serait configurée par le choix d'une certaine politique de la recherche.

ACRONYMES

CHUV : Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

FNS : Fond National Suisse de la recherche scientifique

HEL : Hôpital de l'Enfance de Lausanne

ISS : Institut des Sciences Sociales

BIBLIOGRAPHIE

Becker, Howard S. (1964). «Problems in the publication of field studies», dans Vidich, Arthur, Bensman Joseph et Stein Maurice (éd.). *Reflections of Community Studies*. New York: John Wiley and Sons, p. 267-284.

Bergier, Bertrand (2000a). *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales. Intérêts et limites*. Paris : L'Harmattan.

Bergier, Bertrand (2000b). *Les affranchis : étiquetés SDF, drogués, marginaux, inemployables : ils s'en sont sortis*. Paris : L'Harmattan.

Charmillot, Maryvonne (2016). « Le rôle politique des chercheurs en sciences sociales » Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique, Société Suisse d'Ethnologie.

Charmillot, Maryvonne (2017). « Procédures éthiques et postures épistémologiques : comment valoriser la diversité des démarches de recherche ? », dans Burton-Jeangros, Claudine (éd.). *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales*. Genève : Université de Genève.

Chauvin, Sébastien (2017). « Les placards de l'ethnologue », dans Leroux, Pierre et Neveu Erik (éd.). *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Dayr, Caroline, Marie-Noëlle Schurmans et Maryvonne Charmillot (éd.) (2014). *La restitution des savoirs. Un impensé des sciences sociales ?*. Paris : L'Harmattan.

Fassin, Didier (2008a). « Introduction. L'inquiétude ethnographique », dans Bensa, Alban et al. *Les politiques de l'enquête*. La Découverte « Recherches », p. 7-15.

Fassin, Didier (2008b). « Répondre de sa recherche. L'anthropologue face à ses « autres ». », dans Bensa, Alban et al. *Les politiques de l'enquête*. La Découverte « Recherches », p. 299-320.

Fassin, Didier (2008c). « L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud. » *Sociétés contemporaines* 3(71) : 117-135.

Genard, Jean-Louis (2003). « Quelques réflexions sur la solution proposée par K. O Appel à la controverse expliquer-comprendre », dans Zaccari-Reyners, Nathalie (éd.). *Explication-Compréhension, regards sur les sources*

et l'actualité d'une controverse épistémologique. Bruxelles : Éditions de l'Université libre de Bruxelles, p. 83-113.

Gisquet, Elsa (2010). « Cas de conscience et loyauté du chercheur dans des terrains émotionnellement difficiles. Le cas des décisions d'arrêt de vie en réanimation néonatale. » *Éthique publique* 12(1) : 165-178.

Kobelinsky, Carolina (2008). « Les situations de retour : restituer sa recherche à ses enquêtés », dans Bensa, Alban et al. *Les politiques de l'enquête*. La Découverte « Recherches », p. 185-204.

Lacharité, Carl, Sellenet Catherine et Chamberland, Claire (éd.) (2015). *La Protection de l'enfance. La parole des enfants et des parents*. Presses de l'Université du Québec.

Monceau, Gilles (2017). *Enquêter ou intervenir ? Effets de la recherche socio-clinique*. Nîmes : Éditions Champ social.

Mondain, Nathalie et Bologo Arzouma Eric (2009). « L'intentionnalité du chercheur dans ses pratiques de production de connaissances : les enjeux soulevés par la construction des données en démographie et santé en Afrique. » *Cahiers de recherche sociologique* 48 : 175-203.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (2010). « Anthropologie médicale et socio-anthropologie des actions publiques. Dispositifs de recherche, commanditaires, réforme. » *Anthropologie & Santé* 1.

Piron, Florence (1996). « Écriture et responsabilité : trois figures de l'anthropologue ». *Anthropologie et sociétés* 20(1) : 126-148.

Piron, Florence (2017). « Méditation haïtienne. Répondre à la violence séparatrice de l'épistémologie positiviste par l'épistémologie du lien. » *Sociologie et sociétés* XLIX (1) : 33-60.

Rossi, Ilario, Kaech François, Foley Rose-Anna et Papadaniel Yannick (2008). « L'éthique à l'épreuve d'une anthropologie en milieu palliatif : de l'insertion à la restitution. » *ethnographies.org* [en ligne]. <http://www.ethnographiques.org/2008/Rossi,et-al.html> (consulté le 28-09-2018).

Rurka, Anna (2017). « La voix des « acteurs faibles » dans les processus de production de connaissances », dans Monceau, Gilles (éd.). *Enquêter ou intervenir ? Effets de la recherche socio-clinique*. Nîmes : Éditions Champ social, p. 99-108.

Sellenet, Catherine (2015). « Dites-leur qu'on n'est pas des sauvages ! », dans Lacharité, Carl, Sellenet Catherine et Chamberland Claire (éd.), *La Protection de l'enfance. La parole des enfants et des parents*. Presses de l'Université du Québec.

Weber, Max (1919). *Le savant et le politique*. Paris : Union Générale d'Édition, Collection Le Monde en 10-18.

**LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS
PARTAGÉES LORS D'UNE RECHERCHE
ETHNOGRAPHIQUE PAR ÉTUDES DE CAS DANS
UNE UNITÉ DE PÉDIATRIE : UNE SIMPLE
QUESTION D'(EN)JEUX D'ÉCRITURE ?**

Sarah Bonnard

INTRODUCTION

Lors d'une enquête de terrain, l'approche par études de cas combine différents types de données, notamment les observations, les entretiens, les recensions et les sources écrites et permet de restituer la complexité d'un événement social. À partir du principe de triangulation des données, l'analyse anthropologique croise non seulement des types de données différents mais aussi des points de vue d'individus concernés par une même situation (Olivier de Sardan, 1995). Par les détails sur les trajectoires biographiques des individus concernés qu'elle met à jour, la modification des noms de lieux et de personnes comme procédé d'anonymisation n'est qu'un leurre, l'identification des enquêtés restant possible. La richesse du cas peut se révéler être un obstacle au respect de la confidentialité des situations d'enquête. Dans les recherches en santé, l'anonymisation et la mise en confidentialité, posés en impératif par les commissions d'éthique et comme volontés explicitement exprimées par certains enquêtés, s'inscrit au cœur des relations de

la triade malade - proche - professionnelles⁷⁵. En effet, la circulation d'une information sensible, qualité ne relevant pas que des attentes de la commission d'éthique mais surtout de sa (re)définition par l'ethnographe, menace « réputation et image de soi des enquêtés » (Weber, 2008, p.140). Autrement dit, un enjeu éthique de la recherche se joue dans la manière dont l'ethnographe considère, tout au long de son travail, « les implications que celui-ci peut avoir sur les populations concernées », (Société Suisse d'ethnologie, 2011, p. 6) notamment à travers les questions d'anonymat et de confidentialité.

Cette réflexion prend place dans le cadre de ma thèse qui interroge l'accompagnement des enfants atteints d'asthme – maladie chronique la plus fréquente chez les enfants en âge scolaire. La recherche investigate ethnographiquement l'expérience des enfants asthmatiques fréquentant un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement d'un hôpital pédiatrique universitaire suisse. Elle constitue un des deux volets d'un projet du Fond National Suisse de la recherche scientifique (FNS) et alimente une plateforme de recherche interprofessionnelle et interdisciplinaire entre pédiatrie et anthropologie. En raison de son inscription en milieu hospitalier et de son appartenance au FNS, la recherche a été formalisée en amont de mon immersion sur le terrain, fixant notamment au nombre de huit les cas à suivre longitudinalement en complément des observations au sein des différents dispositifs. Mon expérience de recherche montre que ce nombre restreint de cas exacerbe la question de l'identification des enquêtés et que ce risque est renforcé par l'espace d'interconnaissance des enquêtés dans lequel elle a lieu.



⁷⁵ Dans la perspective de la présente réflexion, différentes stratégies d'anonymisation et de mise en confidentialité sont mobilisées dans le texte. Sans autre précision, les lieux investigués ne sont pas nommés, les prénoms des personnes rencontrées sont substitués, les professions de l'hôpital sont regroupées sous la catégorie unique de « professionnelle(s) » et désigné au féminin, genre majoritaire empiriquement.

Considérant que l'étude de cas rend compte des données par la description, l'écriture en est le témoignage direct (Hamel, 1997) et devient un outil central de l'anonymisation des données produites à des fins de diffusion. Si de nombreux chercheurs ont été confrontés aux questions relatives à la confidentialité (Desclaux & Sarradon-Eck, 2009), le travail d'anonymisation et de mise en confidentialité des données reste propre à la singularité de chaque enquête. C'est pourquoi, au regard de ma recherche, cet article vise à interroger la manière dont les différents jeux d'écriture participent au défi de confidentialité qui s'impose notamment dans les recherches par études de cas en santé. Autrement dit, comment d'une part tenir compte des formalismes des commissions d'éthiques et d'autre part maintenir et valoriser la complexité des situations explorées grâce à la perspective longitudinale des cas ?

Dans la première partie de ce chapitre, j'exposerai tout d'abord les différents dispositifs d'accompagnement des enfants atteints d'asthme. Je m'arrêterai ensuite sur mon corpus de données et préciserai la définition et l'usage que je fais des « cas » longitudinaux afin d'atteindre la dimension chronique de la maladie asthmatique. Ces considérations donneront à voir les contours méthodologiques de mon ethnographie : modalités de récolte, types de données et espaces investigués. La seconde partie de la contribution interrogera les enjeux d'anonymat et de confidentialité. Je poserai d'une part les impératifs de la commission d'éthique et ses effets sur l'appréhension de ma méthodologie de recherche et d'autre part les requêtes des enquêtés. Cette double injonction au respect de l'anonymat et la confidentialité m'amènera à préciser la qualité *sensible* d'une information. Puis, au regard des particularités de ma recherche, je déploierai trois dimensions contextuelles favorisant l'identification des enquêtés. La troisième partie de ce chapitre montrera en quoi l'écriture participe au respect de l'anonymat et de la confidentialité. Je commencerai par questionner différents jeux d'écriture dont la littérature fait état en regard du contexte de ma recherche. À partir des modalités de rencontre avec les enquêtés, je proposerai alors un réajustement de ma considération des cas initialement prévus dans le corpus avec des cas additionnels.

Je discuterai alors l'articulation de ce corpus repensé et des différents jeux d'écriture et cela au regard du contenu et du caractère parfois *sensible* du propos scientifique.

Finalement, cette contribution vise à montrer qu'au-delà d'une question d'écriture, il s'agit avant tout pour l'ethnographe de se détacher des formalisations de la recherche qui interviennent en amont du terrain pour s'autoriser l'adoption d'une posture ouverte aux circonstances de la rencontre ethnographique mais aussi de penser le *sensible* nourri de son expérience du terrain.

ETHNOGRAPHIE DE L'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL DES ENFANTS ASTHMATIQUES

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement hospitalier des enfants atteints d'asthme se déploie au sein de plusieurs dispositifs, plus ou moins fréquentés par les familles selon leurs besoins respectifs : consultation médico-infirmière, éducation thérapeutique individuelle et éducation thérapeutique collective, dite « école de l'asthme ». Mes données révèlent que ces dispositifs se déclinent selon trois orientations : clinique, éducative et socialisatrice. Cette prise en charge mobilise différentes professionnelles : médecins, infirmières, aide-soignante, physiothérapeutes et secrétaires. Par ailleurs, différents groupes de travail sont mis en place et réunissent des professionnelles de l'institution ou exerçant en pratique privée, notamment un groupe de réflexion « école de l'asthme » et un groupe d'analyse de pratique systémique.

LA PLACE DES CAS AU SEIN DU CORPUS

En regard de cet accompagnement institutionnel, et tout comme d'autres avant moi (Bailly, 2005; Carle, 2013; Fortin & Carle, 2007), mon ethnographie s'ancre à l'hôpital. Visant notamment à

documenter les pratiques et représentations professionnelles et profanes quotidiennes, l'itinéraire thérapeutique, la trajectoire biographique des enfants malades et de leurs proches ainsi que la relation triadique enfants malades - proches - professionnelles, à la manière de Fortin et Carle (2007), des études de cas approfondies complètent l'ethnographie, le plus souvent hospitalière.

En sciences sociales, parler de « cas » ou d'« études de cas » relève de la polysémie. Au vu de la littérature disciplinaire (Béliard & Eideliman, 2008 ; Passeron & Revel, 2005), la compréhension du cas et de l'étude de cas est large. Je me tiendrai ici à éclairer la manière dont je mobilise les cas dans le cadre de cette recherche ; un éclairage nécessaire à la discussion des propositions issues de la littérature et du réajustement des types de « cas » initialement définis que les défis de confidentialité et d'anonymat me portent à faire. L'asthme pédiatrique est une maladie chronique et, afin d'atteindre la compréhension de son déploiement, mes cas sont longitudinaux. Plus précisément, il est prévu que je suive ces enfants, leurs proches et les professionnelles concernées durant au moins 18 mois. De fait, chaque cas intègre un caractère récurrent : une récurrence de fréquentation des consultations médico-infirmières qui peut aussi inclure d'autres dispositifs institutionnels d'accompagnement.

Par ma présence à l'hôpital, la récurrence de la fréquentation des dispositifs d'accompagnement par les enfants et leurs proches signifie également la récurrence de mes rencontres avec eux. Selon Beaud et Weber, l'enquête ethnographique peut être définie comme une démarche cherchant « à établir une relation de personne à personne, à comprendre des cas singuliers » (2010, p. 105), Ici intégrée à une ethnographie, l'étude de cas permet de restituer la complexité d'une « situation sociale particulière » (Olivier de Sardan, 1995, p. 13). Des cas singuliers, particuliers, qui ne sont pas interchangeables. Et considérant que « l'énumération des traits génériques que l'on pourrait retrouver à l'identique dans l'autre cas, interviennent toujours dans un énoncé qui entend se référer à

sa singularité dans le temps et l'espace, un ou des déictiques » (Passeron & Revel, 2005, p. 12), la mise en récit des contextes participe notablement à la particularité du cas.

Aussi, tout comme l'ethnographie multi-intégrative de Florence Weber complète les observations d'entretiens « explorant les différentes appartenances sociales de l'individu » (Béliard & Eideliman, 2008, p. 127), en complément aux observations des dispositifs d'accompagnement, je rencontre les enfants et leurs proches en entretiens planifiés et enregistrés, généralement à leur domicile. Parallèlement, je m'entretiens selon la même modalité avec les professionnelles concernées, généralement individuellement, à l'hôpital. Complémentaires aux observations des dispositifs d'accompagnement, ces entretiens me permettent d'approfondir les situations cliniques observées et d'explorer les différentes dimensions propres à l'expérience clinique des acteurs de la triade, relevant respectivement de la trajectoire biographique de l'enfant et de ses proches et de la pratique professionnelle.

Ainsi, ma recherche se construit initialement autour d'un corpus de données constitué d'une part d'observations hebdomadaires au sein des différents dispositifs d'accompagnement des enfants atteints d'asthme et, d'autre part, d'études de cas réunissant observations et entretiens familiaux ou individuels avec des enfants malades, leurs proches et les professionnelles concernées. Le choix de ces cas répond à une volonté de représentativité en termes de genre, d'âge et de déploiement de la pathologie. J'aborderai la question de leur nombre plus bas en discutant la formalisation de la recherche.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ AU-DELÀ DES INJONCTIONS D'UNE COMMISSION D'ÉTHIQUE

LES IMPÉRATIFS DE LA COMMISSION D'ÉTHIQUE

En Suisse, les commissions cantonales d'éthique de la recherche sur l'être humain sont instituées par la loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH ; RS 810.30). La non-identification des enquêtés est posée en impératif par les commissions d'éthique. Selon l'ordonnance relative à la recherche sur l'être humain, à l'exception des essais cliniques (ORH ; RS 810.301), elles ont pour mission, notamment, de vérifier les dispositions prises pour « minimiser les risques et les contraintes des personnes participant au projet de recherche et aux mesures engagées pour assurer leur protection et le suivi médical (art. 15, LRH), y compris les mesures de protection relatives au traitement des données personnelles » (art. 15, let. c, ch. 3, LRH). Selon l'ORH, « pour anonymiser [...] des données personnelles liées à la santé, toutes les informations qui, combinées, permettent de rétablir l'identité de la personne sans effort disproportionné doivent être rendues définitivement méconnaissables ou être détruites » et « doivent être rendus méconnaissables ou être détruits, en particulier, le nom, l'adresse, la date de naissance et les numéros d'identifications caractéristiques » (art. 25, ORH). Dit autrement, il s'agit de garantir aux enquêtés une « dissociation entre leurs paroles – et parfois leurs actes – et leur identité, soit par rapport à ceux qui les connaissent, autres enquêtés ou proches (confidentialité), soit par rapport à la masse anonyme des lecteurs potentiels (anonymat) » (Béliard & Eideliman, 2008, p. 124). Dans le cadre de ma recherche, j'ai dû en attester auprès d'une commission cantonale d'éthique avant même de pouvoir commencer mon ethnographie.

Afin de garantir la confidentialité lors de la restitution des résultats de recherche, l'investigatrice usera de différentes stratégies d'écriture visant à ce qu'il ne soit pas possible de faire des liens entre le contenu des entretiens et des ob-

servations, des situations cliniques et l'identité des participants. (Extrait du protocole soumis et accepté par la commission d'éthique)

À ce stade initial de la recherche déjà, le recours à des « stratégies d'écriture » est mobilisé dans l'argumentaire, sans toutefois les expliciter. D'ailleurs, je n'étais pas en mesure de les expliciter, n'ayant logiquement pas encore entamé de réflexion à ce sujet nourrie de ma connaissance du terrain. Tant dans ce protocole de recherche soumis à la commission d'éthique que dans le protocole de recherche pour le FNS, la méthode de récolte des données et l'échantillonnage sont décrits ; notamment⁷⁶ :

Étant donné l'approche qualitative de la recherche, un échantillon total de 18 études de cas impliquant pour chaque cas un patient, des professionnelles et des familles ou proches est envisagé pour assurer la qualité de la recherche et la crédibilité des résultats. Ainsi, nous estimons entre 100 et 120 le nombre total de personnes rencontrées en entretien. (Extrait du protocole soumis et accepté par la commission d'éthique)

Quand bien même « l'enquête de terrain ne peut s'apprendre dans un manuel, il n'y a pas de procédures formalisables qu'il suffirait de respecter, comme il en existe, pour une part, dans l'enquête dite "quantitative" » (Olivier de Sardan, 1995, p. 3), ces procédures m'ont amenée à formaliser ma méthodologie de recherche, dont mon corpus, dès le début de celle-ci, avant même mon immersion. Cette formalisation, sur le modèle de la recherche quantitative, a eu pour effet de figer ma considération de la méthodologie de ma propre recherche, et particulièrement des études des cas.

●
⁷⁶ Les nombres définis dans ce protocole concernent deux volets d'un même projet de recherche, répartis équitablement. Il s'agit donc de neuf études de cas et 50 à 60 entretiens pour la recherche dont ce chapitre discute.

LES REQUÊTES DES ENQUÊTÉS

Les questions d'anonymat et de confidentialités ne relèvent pas que des impératifs des commissions d'éthique. Lors de mon terrain, certains enquêtés ont explicitement exprimé la volonté de rester anonymes, telle cette mère qui me demande de ne pas pouvoir être reconnue par les habitants de son village, de peur de passer pour « une mère chiante ». Ce n'est pas la circulation d'informations relatives à la santé de son enfant qui inquiète cette mère mais un « qu'en dira-t-on » touchant à sa sphère sociale et familiale, cette « réputation » discutée par Weber (2008). Les enjeux d'anonymat et de confidentialité se déploient bien au-delà de la dimension médicale, clinique ou thérapeutique de la maladie.

Ces enjeux ne peuvent se réduire à une demande directe de la part des enquêtés. Avec une approche ethnographique, se joue la question du consentement éclairé lors des observations sur un terrain aux frontières forcément floues. Ce qui s'observe, se dit en dehors des dispositifs ou des entretiens, par exemple dans une salle d'attente, un couloir ou lors d'une pause participe également à la compréhension et à l'analyse du terrain. Si, pour l'ethnographe, l'élasticité du terrain est une évidence, il n'en est certainement pas de même pour tous les enquêtés. Dès lors, il conviendra de mobiliser ces données sans trahir la confiance accordée par les enquêtés ni leur porter préjudice.

UNE INFORMATION *SENSIBLE* ?

Cette double injonction posée, je vais préciser la qualité *sensible* d'une information amenée à circuler à travers les productions scientifiques. Selon mon appréciation, le *sensible* est à chercher dans l'effet que sa diffusion produit sur la réputation et l'image de soi des enquêtés (Weber, 2008). Les conséquences seraient d'autant plus lourdes dans un milieu d'interconnaissance fort – comme la famille – fait de relations de très longue durée (Béliard & Eideliman, 2008). Par ailleurs, la Société Suisse d'ethnologie (2011) souligne le caractère possiblement intime des informations

recueillies, relevant parfois de la confiance. Si leur révélation n'a pas d'implication pour l'enquêté, elles n'en demeurent pas moins inscrites dans des relations interpersonnelles et celui-ci pourrait se sentir trahi par l'enquêteur qui les feraient circuler. Je relève aussi que, me concernant, ce n'est ni le terrain qui est *sensible* au sens de risqué ni une approche relevant d'une sensibilité à la fois affective et perceptive, synesthésique, de la relation éthique entre le chercheur et son terrain (Nal, 2015).

Cela étant, la définition du périmètre du *sensible* relève essentiellement de mon arbitrage de chercheuse. Cette appréciation, forcément subjective, se nourrit de mon expérience empirique, autrement dit des relations que j'entretiens avec les différents enquêtés et de ma compréhension des enjeux interindividuels et/ou institutionnels. Il me semble encore nécessaire de noter que le *sensible* peut diverger de ce qu'entend la commission d'éthique. En effet, la Loi fédérale sur la protection des données (LPD ; RS 235.1) entend les *données sensibles* comme, notamment, les *données personnelles* [se rapportant à une personne identifiée ou identifiable] sur la santé, la sphère intime (art. 3, LPD). Selon le cadre légal, les tests dits de fonction pulmonaire auxquels les enfants sont soumis et le diagnostic d'asthme seraient des données personnelles sur la santé, et donc des *données sensibles*. Toutefois, ceux-ci concernant la grande majorité des enfants enquêtés dont la situation médicale est par ailleurs connue de leurs proches et des autres enquêtés, ces données ne m'apparaissent pas comme *sensibles*. Selon moi, ces informations peuvent circuler au sein de la triade sans porter préjudice à l'un ou l'autre enquêté. Je sors donc d'une éthique de principe pour m'inscrire dans une éthique située et dynamique, telle que la conçoit la SSE (Société Suisse d'ethnologie, 2011).

TROIS DIMENSIONS CONTEXTUELLES PARTICIPANT AUX ENJEUX D'ANONYMAT ET DE CONFIDENTIALITÉ

L'objectif de la triangulation des données n'est pas d'obtenir un discours homogène ou une « vérité », mais bien de croiser des points de vue parfois hétérogènes au regard d'un vécu commun

(Olivier de Sardan, 1995). Si le bénéfice de l'approche multi-intégrative – et plus généralement les approches mettant à jour la complexité sociale qui se joue autour de l'enfant malade ajoute-je – est le maintien de « la cohérence d'ensemble et les trajectoires sociales de chaque personne enquêtée [...], lors de l'exposition des résultats puisqu'elle est justement ce que l'ethnographe cherche à mettre à jour, les risques de reconnaissance d'une personne enquêtée sont alors particulièrement fort » (Béliard & Eideliman, 2008, p. 127-128). Mon expérience ethnographique hospitalière met en exergue trois dimensions relevant du contexte de la recherche et participant aux enjeux de confidentialité et d'anonymat. Il s'agit premièrement de la situation d'interconnaissance des enquêtés (Weber, 2008), deuxièmement du contexte de collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle et troisièmement du cadre de diffusion des publications.

Interconnaissance des enquêtés

Comme le relève la Société Suisse d'Ethnographie, « la recherche ethnographique se déroule fréquemment à l'échelle locale ou régionale, un contexte social de forte interconnaissance » (Société Suisse d'ethnologie, 2011, p. 6). D'ailleurs, les dispositifs hospitaliers d'accompagnement des enfants asthmatiques participent au contexte d'interconnaissance dans lequel sont pris les différents enquêtés, enfants, proches ou professionnelles. Concernant mon terrain, plusieurs facteurs renforcent leur interconnaissance, et donc leur identification.

D'une part, les professionnelles prenant en charge les enfants asthmatiques au sein des différents dispositifs d'accompagnement sont en petit nombre : l'équipe médico-infirmière est constituée de trois infirmières, une aide-soignante, deux médecins-cadres, un médecin-chef de clinique et un médecin assistant. D'autre part, que ce soit lors des consultations médico-infirmière – avec l'anamnèse, toujours effectuée par un membre de l'équipe infirmière puis à nouveau par au moins un membre l'équipe médicale

— ou en éducation thérapeutique, une place importante est accordée à l'histoire de l'enfant et de sa famille. Au-delà de ses antécédents médicaux, les professionnelles discutent de nombreux éléments biographiques avec les familles tels que leur cadre et mode de vie, leurs éventuels animaux, leurs vacances, les sports pratiqués, la garde et la scolarité des enfants ou encore les professions parentales. Les asthmatiques, en tant que malades chroniques, ont un suivi régulier et longitudinal par l'équipe de l'unité. En somme, les professionnelles impliquées directement avec les enfants malades et leurs proches sont moins d'une dizaine, collaborent autour des mêmes situations et entretiennent parfois des liens hiérarchiques ou de supervision entre elles.

Ce contexte d'interconnaissance favorise l'identification des enfants et leurs proches par les professionnelles concernées et inversement mais également la reconnaissance entre les enfants et leurs proches eux-mêmes, tout comme la reconnaissance entre professionnelles. Autrement dit, le réseau d'interconnaissance est triple : le réseau thérapeutique, le réseau familial et le réseau professionnel. Dans ce contexte d'interconnaissance des enquêtés, la triangulation des données, croisant parfois des informations *sensibles*, des hypothèses, des points de vue divergents, voire des jugements, nécessite de penser la restitution de la recherche, notamment lorsque des points de vue se confrontent, des hypothèses ou des jugements sont émis.

Collaborations interdisciplinaires et interprofessionnelles

Je l'ai évoqué plus haut, cette recherche se déploie dans un contexte de collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle entre sciences sociales et pédiatrie. Dans ce cadre, des espaces communs de réflexion sont mis en place. De fait, deux configurations posent problème. D'une part, des relations professionnelles verticales ou horizontales lient les requérants et certaines professionnelles enquêtées. Comment garantir la confidentialité des pratiques et des points de vue professionnels, sachant que ceux-ci peuvent être différents, voire conflictuels ? D'autre part, certaines

professionnelles enquêtées sont partie prenante des réflexions qui ont lieu à partir de mes différents travaux. Dans ce cadre, elles ont accès à différents documents que je produis, quels que soient leurs destinataires. Quelle réception en sera faite ? Avant même toute publication, ces espaces de dialogue intègrent, dans un tel contexte de collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle, certains enquêtés et la question de l'autonomie de la recherche se pose.

Publications : l'effritement de l'entre soi scientifique

Cefai se demande « que peuvent bien signifier les notions de “confidentialité” ou d’“anonymat” dans un monde où le clivage entre expériences publique et privée n’est pas advenu » (Cefai, 2010, p. 504). Plus précisément, Weber (2008) exprime que les usages scientifiques et publics d’internet participent au décloisonnement de l’espace public et de l’espace scientifique. Notamment, la pratique de plus en plus répandue de la publication en Open Access - bien que ce ne soit pas son objectif – aurait comme conséquence de donner à voir au plus grand nombre, scientifique ou profane, les résultats de recherches. Une pratique bientôt obligatoire dans le cas des recherches issues de financement par le FNS. Parallèlement aux articles publiés en Open Access, les actes de colloques, les résumés et les présentations mis en ligne révèlent à tous, pairs et enquêtés qui le recherchent, des éléments de l’enquête. Par exemple, mes interventions sont tracées et une recherche sur un moteur ordinaire permet à chacun d’en prendre connaissance. Ce geste est d’autant plus évident lorsque les enquêtés sont eux-aussi chercheurs, comme c’est le cas pour les professionnelles d’un hôpital universitaire qui ne sont pas que des cliniciens mais également des chercheurs. L’enquêté qui souhaite activement y accéder devient un lecteur potentiel, l’entre soi scientifique devient perméable.

LES JEUX D'ÉCRITURE POUR APPROCHER LE RESPECT DE L'ANONYMAT ET DE LA CONFIDENTIALITÉ

UN ÉTAT DES LIEUX DES DIFFÉRENTES STRATÉGIES D'ÉCRITURE : QUELLES LIMITES POUR CETTE RE- CHERCHE ?

Dans les ethnographies par études de cas, les événements et le détail des trajectoires tant biographiques que thérapeutiques mobilisés dans l'analyse mettent à mal les procédés ordinaires d'anonymisation, tels que la suppression des nom, prénom, lieu de vie ou encore date de naissance de l'enquêté et/ou sa pseudonomisation. Dans la perspective d'un travail par études de cas, si le travail d'écriture doit répondre à l'impératif d'anonymat et de confidentialité, il doit également permettre la valorisation de la complexité des données recueillies. Et si « la question de la publication des cas ethnographiques est beaucoup moins explicitement abordée [dans les pays francophones que dans les pays anglophones], ce qui laisse chaque auteur devant des choix apparemment personnels » (Weber, 2008, p. 141), différents jeux – ou stratégies – d'écriture sont rencontrés. Je discuterai un certain nombre de ces propositions, généralement déjà interrogées par Béliard et Eideliman (2008) et ici regroupées en catégories au vu de ma propre recherche. En effet, déjà engagée dans des processus de restitution ou d'écriture, j'ai été amenée à réfléchir, expérimenter, choisir l'une, l'autre ou plusieurs de ces stratégies en fonction du contenu, de l'objectif ou de la diffusion de l'écrit. Dès lors, ces choix se sont faits, se font et se feront encore selon les expériences ethnographiques et connaissances disciplinaires passées, présentes et futures.

Se faire lire et agréer par les enquêtés

Causse propose une intervention en amont du travail d'analyse et d'écriture, en « donn[ant] à voir ce que nous écrivions dans notre

petit carnet de travail » (Causse, 2007, p. 226) aux enquêtés. Plus en aval, certains auteurs proposent de faire relire, voire de « soumettre le texte scientifique à une autorisation préalable de la part des enquêtés » (Weber, 2008, p. 143). En raison du contexte d'interconnaissance des enquêtés – exacerbé par des enjeux de la relation soit thérapeutique soit hiérarchique qui les lie – et des pratiques et points de vue parfois *sensibles* ou contradictoires que révèlent les études de cas, « il devient impossible de faire lire à qui que ce soit une version préliminaire, car cela reviendrait déjà à faire circuler une information qui n'y a pas vocation » (Béliard & Eideliman, 2008, p. 135). Toutefois, à ce stade de la recherche, j'ai déjà recouru à la relecture de documents de restitution destinés à être diffusés institutionnellement afin de préserver la confiance établie et la qualité de la collaboration avec l'équipe qui m'accueille.

Éluder et décontextualiser

Suivant Passeron & Revel (2005), le cas est la production d'une réalité et non sa reproduction. La réalité produite est le fruit de sélections et de réorganisations. Du contenu est déjà tu, éludé, consciemment ou non. De cette réalité ainsi construite, le chercheur doit questionner la pertinence des informations données (Béliard & Eideliman, 2008). Dans la même perspective, le contexte revêt une place importante dans l'analyse des cas, d'autant plus lorsqu'on désire atteindre la dimension sociale de la maladie chronique. Demeurent ainsi les dilemmes textuels lorsque l'information est utile mais pourrait notablement nuire à un enquêté (Weber, 2008), par exemple lorsque des pratiques professionnelles ne respecteraient pas les protocoles institutionnels ou qu'un enfant révèle à une professionnelle une information méconnue de ses parents. Autrement dit, si l'information est *sensible* mais participe à la compréhension des événements, l'éclusion et la décontextualisation ne sauraient être convoquées. Je reviendrai sur la sensibilité du propos plus bas.

Substituer par la similarité sociale

Considérant qu'« entre deux situations professionnelles différentes, il peut exister suffisamment d'analogies sociales et techniques pour que l'une puisse aisément servir de substitut à l'autre » (Schwartz, 2014, p.132), une démarche est d'anonymiser le texte par la recherche d'équivalents symboliques. Toutefois, cela nécessite que ces équivalences touchent « à la matérialité des faits sans porter atteinte à l'identité du sens » (Schwartz, 2014, p.132). Dans le contexte d'interconnaissance de mon terrain et de lecture du texte par les enquêtés, si, afin de respecter l'équivalence symbolique, Paul, un garçon vivant à Riant-Pré, village régional de 5000 habitants, devient Louis, vivant à Bois-Joli, un autre village régional de 5000 habitants plutôt que Giovanni vivant à Tour-Grise, ville ouvrière de 30 000 habitants, le texte n'est guère rendu anonyme. Et, tout comme si l'on élude, en quoi ne perd-on pas « des éléments indispensables à la production du savoir sociologique » (Weber, 2008, p. 142) ? Dans le cadre de ma recherche, au nombre restreint de cas, si la substitution des noms propres par des équivalents symboliques reste un minimum, elle ne garantit en rien la non reconnaissance des individus concernés par eux-mêmes, d'autres enquêtés ou encore des tiers.

Jouer des catégories

Les catégories professionnelles des soins ne sont généralement pas substituables dès lors que l'on en analyse les pratiques. D'ailleurs, selon Zonabend, « il n'est guère facile de taire, par exemple, le nom de l'entreprise sur laquelle est centrée la recherche ni de dissimuler le statut, la position institutionnelle, le rang hiérarchique ou la fonction de certains informateurs » (Zonabend, 2009, p. 9). D'après mon expérience dans un contexte hospitalier similaire (Bonnard, 2015), varier les échelles catégorielles peut s'avérer congru. Selon la visée de mon propos, il n'importe pas de préciser s'il s'agit d'une aide-soignante, d'une infirmière ou d'un médecin. Je recourais alors aux termes génériques de « professionnelle », comme

dans ce chapitre, ou de « soignante ». Si, au contraire, il s'agit, par exemple, de discuter la communication interprofessionnelle, utiliser des catégories plus fines me semble nécessaire. Par ailleurs, considérant la construction empirique des catégories, la seule aide-soignante de mon terrain effectuant des tâches souvent similaires aux infirmières, une seule catégorie professionnelle englobante sera généralement utilisée. Tout comme le seul homme de l'équipe sera désigné au féminin, laissant ainsi « planer le doute » aux lecteurs. Cette catégorisation comporte néanmoins le désavantage de perdre la perspective genre de l'analyse du travail médico-infirmier.

Combiner des cas

Certains chercheurs ont, par combinaisons de cas réels, reconstitué des cas de toutes pièces (Béliard & Eideliman, 2008; Weber, 2008). Ces cas composites sont « sociologiquement justes, mais socialement faux » (Weber, 2008, p. 142). Cette substitution symbolique par d'autres cas réels nécessite une base de données fournie en cas présentant des similarités. Au contraire, une sélection de huit cas, bien que ne visant pas l'exhaustivité, cherche la variété des caractéristiques biographiques (genre, âge, origine), des trajectoires de la maladie (diagnostic, suivi) et des itinéraires thérapeutiques (dispositifs d'accompagnement, pédiatrie générale ou spécialisée, médecines plurielles). Par la singularité de chaque cas, celui-ci n'est, de fait, pas interchangeable.

Décrire au lieu d'écrire

À plusieurs reprises alors que je travaillais sur mes données, je me suis surprise à reconnaître plusieurs enquêtés sur la base de la lecture d'extraits courts de mon carnet de terrain, datant de plusieurs mois déjà et sortis de leur contexte. En effet, après une année d'observations, il m'est facile d'attribuer certaines interventions à l'une ou l'autre professionnelle du fait d'une pratique – souvent langagière – qui lui est propre. Considérant que « les personnes

enquêtées ne se connaissent pas seulement “de nom” ou “de vue” mais par une expérience souvent quotidienne » (Béliard & Eideliman, 2008, p. 136), ces pratiques sont également reconnaissables par leurs pairs. Mettre en récit plutôt que citer des extraits me semble dans ce cas un moyen de détacher le contenu pertinent d’un contenant trop singulier. Bien évidemment, cette stratégie d’écriture comporte des limites : paraphraser les extraits de terrain ne fait pas sens lorsque la manière de dire, la formulation, voire même le ton représente le contenu même à analyser.

DES CAS ADDITIONNELS

Finalement, c’est d’une difficulté ethnographique que me vient une piste pour l’écriture. Plus qu’une stratégie d’écriture, il s’agit d’une reconsidération de ma posture méthodologique. Lisa est une fille asthmatique de quinze ans déjà rencontrée et qui consulte ce jour-là avec sa mère :

De vive voix, je leur propose de les voir en dehors de l’hôpital, pour un entretien. Alors que Lisa me répond positivement, sa mère refuse en m’expliquant qu’elle vient d’accepter de participer à une autre étude et que cela la surchargerait. Je suis déçue de ne pouvoir l’ajouter dans mon corpus en tant que « cas ». (Extrait carnet de terrain)

À ce moment-là de la recherche, j’ai l’impression de déjà bien connaître Lisa, la manière dont elle vit son asthme et son accompagnement institutionnel au cours des derniers mois. En effet, pour Lisa comme pour les autres enfants qui consultent, en plus de l’observation des consultations médico-infirmières, leur déroulement comporte des temps d’attente conséquents dans le box de consultation qui m’offrent la possibilité de m’entretenir sans professionnelle avec chaque enfant qui consulte et éventuellement le(s) proche(s) qui l’accompagne(nt). Si je reviens au cas de Lisa, j’ai pu la voir à neuf reprises lors des différents dispositifs d’accompagnement : école de l’asthme, éducation thérapeutique individuelle, hospitalisation courte et consultations médicales et infirmières.

Nous nous sommes entretenues dans différentes configurations - avec ou sans sa mère, avec une amie ou avec des paires adolescentes - et sans la présence de professionnelles. Des configurations que je n'aurais probablement pas atteintes au domicile, sur rendez-vous. Plus généralement, tout comme les entretiens organisés à domicile, ces échanges avec l'enfant et/ou ses proches me permettent d'une part de revenir sur la forme ou le fond de moments clés de la consultation, tels que l'anamnèse, les tests de fonction pulmonaire, l'auscultation et, d'autre part, d'obtenir des précisions ou des informations complémentaires à ce qui a été abordé avec les professionnelles. Il peut s'agir par exemple d'éléments sur la trajectoire biographique et l'itinéraire thérapeutique de l'enfant et de ses proches. De par leur caractère circonstanciel et imprévisible, ces dialogues se rapprochent plus aisément encore de la « communication banale » (Olivier de Sardan, 1995, p.5) que les entretiens organisés au domicile et enregistrés. Offrant un point de vue complémentaire aux observations, interrogeant directement le point de vue des acteurs, les données récoltées gagnent en profondeur et en précision. Comparativement aux entretiens au domicile, ils présentent l'avantage de la proximité temporelle avec les événements, facilitant pour certains leur narration. Si ces échanges ont lieu lors de chaque consultation, pour les enfants qui fréquentent régulièrement un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement, méthodologiquement ils sont plus qu'un éclairage ponctuel, plus qu'une photographie d'un événement isolé du cours de la maladie. Leur récurrence dans le temps leur assigne la dimension longitudinale que je recherche. En ce sens, ces situations d'enfants se rapprochent, par la substance des données récoltées, des études de cas initialement prévues. Ils s'y additionnent, donnant au corpus une force supplémentaire face à l'obstacle d'anonymisation et de confidentialité relatif au nombre restreint de cas longitudinaux. Ainsi, la probabilité de trouver des similarités de trajectoires biographiques ou thérapeutiques entre deux ou plusieurs cas s'en trouve augmentée. Le recours aux stratégies d'écriture mobilisant notamment la similarité sociale devient réalisable, tout en garantissant la compréhension longitudinale qui caractérise les cas.

Finalement, le propos suivant reflète bien cette tension entre une recherche formalisée en amont et la part imprévisible propre à l'ethnographie ; une méthode déterminée, formalisée et une recherche ajustable :

« Toujours ce besoin d'anticiper la donne, de pré-définir des critères pour construire un "échantillon représentatif", c'est-à-dire en fait pour nous rassurer et "faire scientifique" ! Plutôt que de choisir en amont le nombre et les personnes à voir, il valait mieux se laisser guider, glisser par le terrain et saisir les opportunités de rencontres, jouer avec les réseaux d'affinité existants » (Causse, 2007, p. 224).

La conception de mes cas peut – et doit – évoluer au gré de mon terrain. De neuf cas totalisant six entretiens chacun, je m'autorise désormais à nourrir mon corpus de cas additionnels. En somme, cette réflexion sur le statut des données me met face au paradoxe de ma posture méthodologique : influencée par la formalisation de la recherche, j'ai purement et simplement bridé mon ethnographie, méthode pourtant fondamentalement circonstancielle.

PENSER LE CONTENU ET LA QUALITÉ *SENSIBLE* DU PROPOS SCIENTIFIQUE

Le recours à l'une ou l'autre, voire plusieurs des stratégies d'écriture va dépendre à chaque fois de l'objectif et de la diffusion du propos. Un des objectifs de mon travail est de rendre compte des pratiques cliniques observées lors des consultations spécialisées médico-infirmières. Afin d'illustrer ma démarche, je vais mobiliser l'exemple d'une récente rencontre de restitution aux professionnelles de l'unité, suivie d'une synthèse écrite. Celle-ci portait sur la manière dont les enfants sont mis (à) nu lors du moment spécifique de la pesée. Mon propos donnait à voir de quelle manière les professionnelles demandent aux enfants de se déshabiller et la manière dont les enfants et leurs proches y répondent. Considérant

la visée d'analyse des pratiques, qui se sont révélées être souvent récurrentes, la mise en texte des données ne nécessitait pas de contextualiser les situations cliniques et sociales des enfants pour répondre à la problématisation. Suivant les propositions d'éluision et de décontextualisation, chaque caractéristique mentionnée devait faire sens au regard du propos, y apporter une plus-value analytique et ne pas se contenter de lui donner une contenance, « une fonction illustrative ou d'«effet du réel“ » (Béliard & Eidelman, 2008, p. 132). Ainsi, les extraits d'observations de consultations concernant des enfants suivis longitudinalement en tant que cas se sont mêlés sans distinction au corpus plus général des enfants vus ponctuellement en consultation. Afin de choisir une stratégie d'anonymisation et de mise en confidentialité, j'ai pris en compte deux autres aspects s'ajoutant à la décontextualisation et l'éluision des données. Tout d'abord, le nombre d'enfants possiblement concernés étant quantitativement important (plus d'une centaine), j'ai considéré le risque d'identification par les professionnelles comme faible. Aussi, lorsque j'ai jugé les pratiques professionnelles peu valorisantes, afin d'éviter toute indetification par les pairs, j'ai pris soin de décrire les situations au lieu de donner à voir des dialogues. Enfin, j'ai estimé que cette analyse ne faisait pas circuler d'information *sensible* au sein de la triade. En regard de cela, j'ai choisi de recourir à une stratégie de similarités sociales en désignant chaque enfant par un prénom socialement proche du sien. En somme, cet exemple met en lumière que toutes ces considérations ne sont pas d'emblée prévisibles ni détaillables. C'est une réflexion tenant compte du corpus des données concernées et de la problématisation qui permet de tendre à une mise en écriture efficace du point de vue de l'anonymat et de la confidentialité.

Des opinions divergentes, des informations ou des hypothèses de travail dont les autres acteurs de la triade n'ont pas connaissance sont amenées à circuler par le fait de la triangulation des données propre à l'analyse anthropologique et aux études de cas. Lorsqu'elles relèvent directement des événements étudiés, éluder ces données reviendrait à perdre tout ou partie de leur substance et, par-là, de leur compréhension. Le cas échéant, je mobilise ces informations mais détachées de leur identité de cas. Par exemple,

lorsque j'évoque une information *sensible* de la dimension sociale de son asthme, par exemple les activités entre pairs où le tabagisme est peut-être présent, Lisa devient Emma, puis Clara. Par contre, lorsque je mobilise dans le cadre d'une restitution orale aux professionnelles de l'unité les hypothèses émises en analyse de pratique systémique, Enzo demeure Enzo, alors qu'il devient tour à tour Matteo puis Romeo dans un article ou un chapitre de thèse destiné à sortir du cadre clinique. Le lecteur ne possédant pas la clé des anonymisations, il s'interrogera peut-être : Matteo est-il Enzo ou cet autre cas présentant des similarités ? Un corpus élargi en cas aux caractéristiques proches participe à « brouiller les pistes » (Weber, 2008, p. 142). Considérant cela, les différents formats d'écriture (manuscrit, article, chapitre d'ouvrage) de mes analyses doivent s'articuler autour non pas des cas mais du cours de la maladie chronique et de son accompagnement institutionnel. Les cas interviennent pour éclairer chaque moment de la maladie, chaque prise en charge, et tant que le contenu des données le permet, de manière longitudinale afin d'en comprendre l'évolution.

En outre, à plusieurs reprises, des professionnelles ont fait part de divergences d'opinion à propos de l'organisation institutionnelle ou des conceptions différentes de la pratique clinique. Ces paroles ont été dites en entretien organisés comme tel ou lors de conversations en apparence plus informelles, par exemple dans un couloir ou lors d'une pause. Dans ce second cas, mon statut d'enquêtrice qui récolte présentement des informations n'est certainement pas évident pour tous les enquêtés. C'est pourquoi je prends le parti de rediscuter avec les enquêtés, mais formellement en entretien cette fois-ci, sur ces questions *sensibles* afin de ne pas trahir leur confiance. Par ailleurs, et dans la même visée que la relecture pour autorisation par les enquêtés, les questionner sur ce qui est partageable ou non de leur point de vue peut lever certains veto issus de ma projection d'éventuelles conséquences à la circulation de ces informations. Que certaines de leurs opinions soient exposées ne posent pas *de facto* problème aux enquêtés, bien au contraire. Ainsi pensée, la définition du *sensible* ne relève pas que de moi, chercheuse ; l'enquêté qui se trouve au fondement de l'information participe lui-aussi à ce processus. Autrement dit, tant que

son analyse est préservée, le chercheur peut donner à ses stratégies d'anonymisation et de mise en confidentialité une dimension éthique en pensant le point de vue des premiers concernés : les enquêtés. Malgré tout, dès lors que la question de taire ou transformer une information pour ne pas nuire aux enquêtés se pose, le chercheur se doit d'effectuer un travail de compromis entre préserver l'anonymat et/ou l'intégrité des données (Saunders, Kitzinger, & Kitzinger, 2015), soupeser les bénéfices scientifiques et le respect des demandes voire des censures des enquêtés ou des institutions (Weber, 2008).

CONCLUSION

Dans ce chapitre, j'ai proposé de réfléchir au défi d'anonymat et de confidentialité qui se pose dans un contexte, toujours singulier, de recherche ethnographique par études de cas interrogeant les dispositifs hospitaliers d'accompagnement des enfants asthmatiques. Ce défi est non seulement une injonction du cadre légal mais relève aussi d'une posture de l'ethnographe et de la discipline dans laquelle il s'inscrit et enfin des attentes des enquêtés qui s'inscrivent dans des relations qu'ils entretiennent avec autrui, que cet autrui soit un membre de la triade enfant-proches-professionnelles ou non, enquêté ou non. En regard de ces relations interindividuelles, la qualité possiblement *sensible* de l'information qui circule est subjective. L'ethnographe, par les différents écrits qu'il restitue, la partage non seulement au sein de la triade mais aussi plus largement. S'il peut inclure les enquêtés dans l'appréciation du *sensible*, c'est finalement de sa propre décision – une décision qui articule l'intérêt scientifique et la protection de l'image des enquêtés – que dépend ce qui circule ou non. Mais, dans un contexte où le chercheur opère des choix et des sélections, la « hiérarchisation des priorités » (Genard & Roca i Escoda, 2014, p. 9) doit être pensée afin d'assurer l'autonomie de la recherche. Si elle doit préserver ses enquêtés, l'analyse ne doit pas non plus répondre à un objectif de valorisation inconditionnelle des pratiques professionnelles, enfantines ou parentales.

Toute information qui circule n'est pas *sensible* mais requiert *a priori* d'être anonymisée et la confidentialité préservée en regard des prescriptions cadrant la protection des données (LPD) et la recherche sur l'être humain (LRH). Si plusieurs pistes d'écritures sont présentes dans la littérature, aucune de ces pistes ne satisfait individuellement au défi d'anonymat et de confidentialité contextuel à cette recherche. Selon l'objectif et le contenu du propos scientifique et la réception des informations véhiculées, le recours aux stratégies d'évasion/décontextualisation ou de substitution par la similarité sociale fait sens. Mais, lorsqu'un éclairage sur la dimension chronique est visé, un faible nombre de cas longitudinaux représente un obstacle à l'usage de ces mêmes stratégies.

Afin d'y remédier, plus qu'une réponse à une question d'écriture, cette réflexion a surtout mis à jour la manière dont j'avais soumis mon ethnographie à un cadre rigide, influencé par les processus de formalisation intervenus en amont de la recherche. Dès lors, je dois reconsidérer mon corpus de données, qui présentait initialement un nombre restreint de cas longitudinaux, en l'enrichissant de cas additionnels. Dans ce corpus de données enrichi, des contextes et des situations cliniques proches ou similaires se côtoient, d'abord, et s'entremêlent, ensuite, dans le texte scientifique. Les limites des stratégies d'anonymisation et de mise en confidentialité sont repoussées tout en garantissant la compréhension de la dimension chronique de la maladie asthmatique.

Toutes ces considérations ne sont d'emblée ni prévisibles ni formalisables, « l'éthique se jou[ant] et se rejou[ant] dans l'interaction, elle est affaire d'ethos, d'appréciation et d'évaluation *in situ*. L'activité juridique et judiciaire ne peut en aucun cas se substituer à l'exercice de la raison pratique » (Cefaï, 2009, p.16-17). C'est non seulement la pratique du terrain, la compréhension de ses enjeux institutionnels, triadiques ou interindividuels, la prise en compte de la dimension *émique* propre aux enquêtés mais aussi la problématisation et l'analyse des données qui me guident dans cette démarche. Plus qu'un mode d'emploi ou une posture, il s'agit d'un processus réflexif dynamique.

BIBLIOGRAPHIE

Loi fédérale sur la protection des données (LPD ; RS 235.1), consultée le 30 avril 2019 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920153/index.html>

Loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH ; RS 810.30), consultée le 30 avril 2019 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061313/index.html>

Ordonnance relative à la recherche sur l'être humain à l'exception des essais cliniques (ORH, 810.301), consultée le 30 avril 2019 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20121177/index.html>

Bailly, Martine (2005). « L'asthme de l'enfant de migrants d'Afrique de l'ouest. Ce n'est pas la maladie de l'oiseau de nuit ». *L'Autre* 6(2) : 311–315

Beaud, Stéphane et Florence Weber (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.

Béliard, Anne et Eideliman, Jean-Sébastien (2008). « Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique », dans Fassin, Didier et Alban Bensa (éd.). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*. Paris : La Découverte.

Bonnard, Sarah (2015). *Les grandes visites comme espace clinique et pédagogique. L'exemple d'un dispositif en pratique hospitalière universitaire* (Mémoire de maîtrise). Université de Lausanne.

Carle, Marie-Ève (2013). « Logiques divergentes et confrontations des savoirs : Quelle place pour la rationalité des patients ? (note de recherche) ». *Anthropologie et Sociétés* 37(3) : 139

Causse, Lise (2007). « Au plus près des acteurs », dans de Gaulejac Vincent, Fabienne Hanique et Pierre Roche (éd.). *La sociologie clinique*. Toulouse : ERES, p. 217-229.

Cefai, Daniel (éd.) (2010). *L'engagement ethnographique*. Paris: École des hautes études en sciences sociales.

Cefai, Daniel (2009). « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes éthiques et les comités d'éthique », consulté le 24 juin 2019 sur https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20090318_cefai.pdf

Desclaux, Alice et Aline Sarradon-Eck (2008). Introduction au dossier « L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique » *ethnographiques.org*, 17 (L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique)

Société Suisse d'Ethnologie (2011). « Éthique de la recherche en ethnologie. Prise de position de la SSE ». Consulté 22 mars 2014, à l'adresse [http://www.seg-sse.ch/pdf/2011-04-11_Position_Ethique_SSE\(FR\).pdf](http://www.seg-sse.ch/pdf/2011-04-11_Position_Ethique_SSE(FR).pdf)

Fortin, Sylvie et Marie-Ève Carle (2007). « Santé et pluralisme. Vers un nécessaire repositionnement de la culture dans l'espace clinique. » *Bulletin de l'Association pour la recherche culturelle* 45 : 5–19.

Genard, Jean-Louis et Marta Roca i Escoda (2014). « Les dispositions éthiques dans la conduite de l'enquête et la livraison publique de ses résultats ». *SociologieS*. Dossiers. La restitution des savoirs.

Hamel, Jacques (1997). *Études de cas et sciences sociales*. Montréal & Paris: Les Editions L'Harmattan.

Nal, Emmanuel (2015). « Éléments de réflexion pour une éthique de la relation et une approche synesthésique des terrains sensibles » *Spécificités* (2) :4-9

Olivier de Sardan, Jean-Pierre (1995). « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie » *Enquête* [En ligne] (1). Consulté le 24 juin 2019 sur <https://journals.openedition.org/enquete/263>

Passeron, Jean-Claude et Jacques Revel (éd.) (2005). *Penser par cas*. Paris: École des hautes études en sciences sociales.

Saunders, Benjamin, Jenny Kitzinger et Celia Kitzinger (2015). « Anonymising interview data: challenges and compromise in practice. » *Qualitative Research* 15(5) : 616-632

Schwartz, Olivier (2012). *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*. Paris: PUF.

Weber, Florence (2008). « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés. » *Genèses* (70) :140-150

Zonabend, Françoise (2009). « De l'objet et de sa restitution en anthropologie. » *Gradhiva* (16) : 3-14.

Dans la même collection

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi et Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Ági Földházi et Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Sous la direction de Stefano Losa et Mélanie Battistini. Avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais et Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir insoupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler et Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Conor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Sous la direction de Eric Widmer et Nicolas Favez. Avec Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin et Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan et Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret. Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Edité par Maxime Felder, Sandro Cattacin, Loïc

Pignolo, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti. Avec Guillaume Chillier, Monica Devouassoud, Lilla Hadji Guer, Sinisa Hadziabdic, Félix Luginbuhl, Angela Montano, Sonia Perego, Loïc Pignolo, Loïc Riom, Florise Vaubien et Regula Zimmermann.

Sociograph n°20, 2015, *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°21, 2015, *La catastrophe de Mattmark. Aspects sociologiques*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°22 a, 2015, *Sind Drogen gefährlich? Gefährlichkeitsabschätzungen psychoaktiver Substanzen*. Domenig Dagmar und Sandro Cattacin.

Sociograph n°22 b, 2015, *Les drogues sont-elles dangereuses ? Estimations de la dangerosité des substances psychoactives*. Domenig Dagmar et Sandro Cattacin. Traduction de Erik Verkooyen.

Sociograph n°23, 2016, *Malleable Minds? Teasing Out the Causal Effect(s) of Union Membership on Job Attitudes and Political Outcomes*. Sinisa Hadziabdic.

Sociograph n°24, 2016, *Les familles de milieu populaire dans une commune genevoise. Intégration sociale et soutien à la parentalité*. Eric Widmer, Sabrina Roduit et Marie-Eve Zufferey.

Sociograph n°25, 2016, *Addictions et société : voyage au pays des ombres. Actes du colloque des 50 ans du GREA*. Edité par Anne Philibert, Géraldine Morel et Sandro Cattacin.

Sociograph n°26, 2017, *Complicity and Antagonism: Anthropological Views of Geneva*. Edited by Alessandro Monsutti, Françoise Grange Omokaro, Philippe Gazagne and Sandro Cattacin. With Savannah Dodd, Juliana Ghazi, Victoria Gronwald, Sarah Hayes, Aditya Kakati, Samira Marty, Linda Peterhans, Dagna Rams, Rosie Sims and drawings by Heather Suttor.

Sociograph n°27, 2016, *Begleitung von Menschen mit einer kognitiven Beeinträchtigung im Spital. Ambivalenzen und Pragmatismus von Schnittstellen.* Anna Weber.

Sociograph 28, 2016, *"We're from Switzerland, that's a Chocolate Island in Sweden!" Comprendre l'indie rock du point de vue de six groupes suisses.* Loïc Riom.

Sociograph 29, 2016, *Le devenir professionnel des diplômés en sciences sociales entre 2005 et 2015.* Julien Rucy, Emilie Rosenstein, Rita Gouveia et Eric Widmer.

Sociograph n°30, 2017, *Viellissement et espaces urbains.* Edité par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jeangros et Loïc Riom. Avec Alizée Lenggenhager, Heber Gomez Malave, Martina von Arx, Michael Deml et Ndeye Ndao.

Sociograph n°31, 2017, *Voting for the Populist Radical Right in Switzerland: A Panel Data Analysis.* Dan Orsholits.

Sociograph n°32, 2017, *« C'est pas un boulot, c'est du business. » L'agir des dealers ouest-africains dans un quartier genevois.* Loïc Pignolo.

Sociograph n°33, 2017, *Le processus d'endettement dans le jeu excessif: d'une revue de la littérature à l'élaboration d'un modèle.* Anne Philibert, Géraldine Morel, Loïc Pignolo et Sandro Cattacin.

Sociograph n°34, 2017, *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales.* Edité par Claudine Burton-Jeangros. Avec Claudine Burton-Jeangros, Maryvonne Charmillot, Julien Debonneville, Karine Duplan, Solène Gouilhers Hertig, Cornelia Hummel, Mauranne Laurent, Barbara Lucas, Andrea Lutz, Michaël Meyer, Lorena Parini, Loïc Riom, Sabrina Roudit, Claudine Sauvain-Dugerdil, Mélinée Schindler et Daniel Stoecklin.

Sociograph n°35, 2018, *La musique sous le regard des sciences sociales.* Edité par Loïc Riom et Marc Perrenoud. Avec Pierre Bataille, Sandro Cattacin, Nuné Nikoghosyan, Irene Pellegrini, Luca Preite, Pierre Raboud et Christian Steulet.

Sociograph n°36, 2018, *La police en quête de transversalité. Chroniques de la réforme de la police genevoise de 2016*. Edité par Mathilde Bourrier et Leah Kimber. Avec Camila Andenmatten, Laurence Dufour, Marine Fontaine, Aurélie Friedli et César Humerose.

Sociograph n°37, 2018, *Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires*. Edité par Adèle Garnier, Loïc Pignolo et Geneviève Saint-Laurent. Avec Adèle Garnier, France Houle, Carla Mascia, Loïc Pignolo, Antoine Roblain, Geneviève Saint-Laurent, Djordje Sredanovic et Bob White.

Sociograph n°38, 2018, *Accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables à Genève. Le point de vue des acteurs de terrain*. Olga Ganjour, Myriam Girardin, Marie-Eve Zufferey, Claudine Burton-Jeangros et Eric Widmer.

Sociograph n°39, 2018, *Expériences de vieillissements en collectif agricole autogé-ré. Enjeux individuels et collectifs*, Elena Rocco.

Sociograph n°40, 2018, *Proches aidants et proches aidés : ressources et contraintes associées aux dynamiques familiales confrontées à la perte d'autonomie du parent âgé*. Myriam Girardin, Olga Ganjour, Marie-Eve Zufferey et Eric Widmer.

Sociograph n°41, 2019, *Revue internationale des modèles de régulation du cannabis*. Anne Philibert et Frank Zobel.

Sociograph n°42, 2019, *Dynamiques de formalisation et d'informalisation dans l'étude des migrations*. Edité par Nathalie Blais, Marisa Fois et Antoine Roblain. Avec Hélène Awet Woldeyohannes, Julien Debonneville, Nawal Bensaïd, Nathalie Blais, Marisa Fois, Fiorenza Gamba, Adèle Garnier, France Houle, Laurent Licata, Loïc Pignolo, Annaelle Piva, Toni Ricciardi, Antoine Roblain, Josette St-Amour Blais et Anissa Tahri.

Sociograph n°43, 2019, *Sommeil des adolescents et rythmes scolaires*. Claudine Burton-Jeangros et Maxime Felder. Avec la participation de Marion Aberle, Nicolas Charpentier, Alison Do Santos, Iuna Dones, Melissa Mapatano, Auxane Pidoux et Johanna Yakoubian.

Sociograph n°44, 2020, *Famille et vulnérabilités des enfants. État des lieux et responsabilités institutionnelles à Genève*. Jean-Michel Bonvin, Eric Widmer, Liala Consoli et Regula Zimmermann.

Sociograph n°45, 2020, *Enjeux éthiques dans l'enquête en sciences sociales*.
Edité par Marta Roca i Escoda, Claudine Burton-Jeangros, Pablo Diaz et Ilario Rossi. Avec Sarah Bonnard, Margaux Bressan, Baptiste Brodard, Michael Cordey, Louise Déjeans, Eline De Gaspari, Valentine Duhant, Lucile Franz, Laurent Paccaud, Aude Parfaite, Léa Sallenave et Carla Vaucher.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :
www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

Les questions d'éthique de la recherche sont incontournables dans toute pratique d'enquête en sciences sociales. Nous constatons cependant que ce qui était jusqu'ici régulé de manière interne et volontaire l'est de plus en plus de manière externe et contraignante. Que ce soit pour accéder à un terrain, publier dans une revue scientifique, voire même démarrer une enquête, les chercheur-es sont de plus en plus enjoint-es à soumettre leurs projets pour évaluation éthique auprès de commissions ad hoc. En contraste avec cette formalisation croissante, ce volume invite à développer une réflexivité éthique interne à l'enquête et à travers ses diverses contributions propose différentes démarches et stratégies à mettre en œuvre pour adapter les systèmes d'éthique formalisée aux besoins des chercheur-es en sciences sociales.

Marta Roca i Escoda est maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Elle est co-rédactrice en chef adjointe de la revue *SociologieS* avec Jean Louis-Genard, avec qui elle a publié plusieurs articles qui portent sur les questions éthiques, méthodologiques et épistémologiques de la recherche en sciences sociales.

Claudine Burton-Jeangros, professeure ordinaire au Département de sociologie de l'Université de Genève, enseigne et mène des recherches en sociologie de la santé. Celles-ci portent d'une part sur les inégalités sociales face à la santé dans la perspective du parcours de vie, d'autre part sur les représentations sociales des risques dans différents domaines de prévention.

Pablo Diaz est docteur en sciences sociales. Il est chargé de recherche au Centre de compétences suisse en sciences sociales (FORS) et coordinateur de la commission d'éthique de la recherche de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur la diffusion des normes internationales ainsi que sur l'Open Science dans les sciences sociales.

Ilario Rossi est professeur en anthropologie médicale et de la santé à l'Institut des sciences sociales de l'UNIL, laboratoire THEMA. Ses activités pédagogiques et scientifiques traitent des relations entre médecine et société, ainsi qu'entre santé et mondialisation.

